

*Pas de gouine près de mon enfant*

Former les équipes éducatives  
dans les collèges et lycées

*Les gays doivent tous crever*

Oui au mariage homo, égalité des droits

*Harcelé au travail, je suis éteint,  
je ne parle plus à la maison*

**Rapport sur**

# L'HOMOPHOBIE

Procès pour crime homophobe

*Les trans sont interdits dans le quartier*

Promouvoir les relations entre la police  
et les associations LGBT

## 2011

*Mon amour pour toi n'est plus le même,  
tu n'es plus ma fille*



Rapport sur  
**l'homophobie**  
*2011*

---

## Rapport sur l'homophobie 2011

---

SOS homophobie  
c/o Centre LGBT Paris - Ile-de-France  
63, rue Beaubourg  
75003 PARIS

### Directeur de la publication

Bartholomé Girard, président de SOS homophobie

### Directeurs de la rédaction

Christian Boyer  
Julien Delhorbe

### Édition

Annick Rivoire

### Rédaction

Alexandre Albertini  
Jean-Philippe Cazier  
Thomas Couppey  
André Helman  
Mériadec de Rigaud  
Alain Languille  
Marion Le Moine  
Vincent Le Petit  
Pascal Lelièvre  
Julien Lemonnier  
Denis Quinqueton  
Jean-Philippe Rathle  
Ronan Rosec  
Sylvie Setier  
SBC

### Maquette

Marty de Montereau

### Impression

Imprimerie CPI France-Quercy  
ZA des Grands-Champs  
46090 Mercuès

### Distribution-diffusion

KTM éditions  
15, rue Claude-Tillier  
75012 Paris

---

Vous êtes victime ou témoin de discriminations homophobes  
par votre entourage, sur votre lieu de travail, dans un lieu public...

vous êtes victime ou témoin d'insultes,  
de violences ou de menaces homophobes,

vous avez besoin d'être écouté-e,  
vous recherchez des informations,  
vous vous posez des questions...

**Appelez ou témoignez**

Ligne d'écoute anonyme

 **N°Azur 0 810 108 135**

PRIX APPEL LOCAL

ou au 01 48 06 42 41

**du Lundi au Vendredi**

18 h - 22 h

**Samedi** 14 h - 16 h

**Dimanche** 18 h - 20 h

Ou par courriel sur notre site [www.sos-homophobie.org](http://www.sos-homophobie.org)

**Témoigner, c'est agir**  
**Adhérer, c'est agir**

Adhésion possible en ligne sur notre site  
(paiement sécurisé par CB)

Vous souhaitez devenir bénévole  
Contactez-nous : [nousrejoindre@sos-homophobie.org](mailto:nousrejoindre@sos-homophobie.org)



## Sommaire

Éditorial .....	7
L'association SOS homophobie .....	9
Définitions .....	11
<b>ANALYSES ET TÉMOIGNAGES .....</b>	<b>16</b>
Synthèse générale .....	16
Contextes transversaux :	
Agressions physiques .....	22
Lesbophobie .....	30
Transphobie .....	36
Commerces et services .....	42
Famille, entourage proche .....	46
Internet .....	54
Justice .....	58
Lieux publics .....	66
Mal de vivre .....	70
Médias-Communication .....	76
Milieu scolaire-Enseignement supérieur .....	80
Police-Gendarmerie .....	88
Politique .....	94
Presse .....	100
Religions .....	106
Santé-Médecine .....	112
Sport .....	116
Travail .....	122
Voisinage .....	128
International .....	134
<b>ANNEXES</b>	
Le droit français face à l'homophobie .....	144
Faits marquants de l'année 2010 .....	146
Communiqués de presse de SOS homophobie ....	150
Remerciements .....	170



# Éditorial

---

Quinze ans. Cela fait quinze ans que SOS homophobie publie son *Rapport annuel sur l'homophobie*. Voit-on des évolutions, de grands changements, une baisse du nombre de témoignages ? Hélas non : les rapports de notre association se suivent et se ressemblent. Pire : après une stagnation du nombre de témoignages (autour de 1300) les cinq dernières années, 2010 marque un triste record : nous en avons reçu près de 1 500. Les grands domaines dans lesquels l'homophobie et la transphobie s'expriment sont encore au rendez-vous : Internet est en tête, suivi de près par les discriminations et les violences dans des lieux publics, au travail, dans le voisinage, dans la famille et l'entourage proche.

Internet agit ainsi comme le miroir du monde réel. Mais un miroir grossissant : la libération de la parole s'y double d'une plus grande facilité des injures, et d'un sentiment d'impunité qui ferait oublier à leurs auteurs et aux responsables des sites les lois pourtant bien connues dans la vie réelle. Tous n'ont cependant pas besoin de se réfugier derrière leur écran d'ordinateur pour afficher leur haine des personnes trans et homosexuelles. Ainsi, le nombre de cas qui nous ont été signalés dans les lieux publics en 2010 a augmenté de façon significative, plus rapidement que le reste des témoignages (+ 43 %), en particulier au sein des témoignages de femmes. L'injure se fait directe, personnelle. La haine des agresseurs s'exprime à haute voix, plus fort et plus violente. De fait, les agressions physiques rapportées cette année ont considérablement augmenté par rapport à l'année dernière : 88 cas en 2009, 141 en 2010. Ainsi, contre l'idée que l'ensemble de la société française devient de plus en plus ouverte à la diversité, un noyau dur d'homophobie persiste.

SOS homophobie écoute, renseigne et, quand elle le peut, accompagne les victimes. Aussi avons-nous étendu les horaires de notre ligne d'écoute, ouverte 24 heures par semaine depuis le 1<sup>er</sup> février 2011, afin d'être toujours plus présent-e-s. Mais ces témoignages prouvent, encore une fois, la nécessité impérieuse d'agir en amont pour prévenir les violences homophobes et transphobes : à l'école, auprès des professionnels, auprès des adolescent-e-s ou lors d'événements publics. Chaque occasion de déconstruire les clichés et les idées reçues, de faire prendre conscience de la gravité des propos homophobes et transphobes et d'améliorer les conditions de vie des personnes lesbiennes, gays, bi et trans (LGBT) doit être saisie. Il est désolant de voir, encore cette année, à quel point ce sont les associations qui se mobilisent, en lieu et place des pouvoirs publics.

Car si le travail de certaines collectivités locales est remarquable et salué par les acteurs de terrain, il s'agit systématiquement d'actions isolées. Elles ne sont jamais liées à une politique nationale plus globale. Il faut voir le mépris et le désintérêt affichés des institutions étatiques, gouvernementales et parlementaires face aux difficultés que rencontrent les personnes LGBT dans leur vie quotidienne. Tout se passe comme si les hommes et femmes qui dirigent la France n'iaient que plusieurs millions de personnes sont condamnées au silence, à l'inégalité, au rejet, à l'hostilité. Comme s'ils et elles ne savaient

---

pas que ce qui est à l'origine de ces comportements, c'est l'idée par trop ancrée dans l'inconscient collectif que l'homosexualité est inférieure à l'hétérosexualité. Une façon de nourrir cette hiérarchie entre les orientations sexuelles, c'est de ne pas leur accorder les mêmes droits.

Jugé-e-s inférieur-e-s dans la vie quotidienne, les homosexuel-le-s et trans sont en plus des citoyen-ne-s de seconde zone. C'est ainsi qu'à un an de l'élection présidentielle résonne plus fort que jamais le lien entre l'inégalité des droits et l'homophobie et la transphobie quotidiennes. Aussi SOS homophobie compte-t-elle peser de tout son poids dans le débat public au cours des mois à venir, pour que la lutte contre les discriminations et pour le vivre-ensemble soit au cœur des projets politiques des candidat-e-s, et ne se cantonne pas à des promesses annexes qui n'engageront que ceux qui les croiront. Pour que le prochain mandat présidentiel, quelle que soit sa couleur politique, soit celui qui mettra résolument fin à une injustice qui dure depuis plusieurs décennies.

Bartholomé Girard,  
président

Marion Le Moine,  
vice-présidente

Michel Duvail,  
vice-président

---

# L'association

## *SOS homophobie*



### **SOUTENIR** les victimes d'actes homophobes

#### Écouter

Une ligne téléphonique animée par des bénévoles formé-e-s, recueille les témoignages et apporte aux victimes attention, réconfort et pistes de solution dans le plus strict anonymat. Les coordonnées de structures ou de personnes aux compétences spécifiques (associations locales, avocat-e-s...) peuvent être communiquées.

#### Répondre

Les courriels et témoignages déposés sur notre site Internet bénéficient d'un suivi attentif et leurs auteurs reçoivent une réponse.

#### Soutenir et accompagner

Sous certaines conditions, et à la demande de l'appelant-e, l'anonymat peut être levé pour un soutien personnalisé. Si nécessaire, l'association peut intervenir concrètement auprès des victimes qui sollicitent son appui : lettres de soutien, accompagnements,

interpellations d'employeurs, de voisins ou autres personnes commettant des actes homophobes.

#### Agir en justice

L'association SOS homophobie, ayant plus de cinq ans d'existence, est habilitée à se porter partie civile auprès de victimes d'actes homophobes.

### **PRÉVENIR** l'homophobie

#### Intervenir en milieu scolaire

L'association propose des rencontres-débats aux élèves des collèges et lycées, animées par des bénévoles formé-e-s. Objectif : la déconstruction des stéréotypes et des idées reçues qui forment le terreau de l'homophobie, particulièrement à l'école. Pour ces actions, SOS homophobie est agréée au niveau national par le ministère de l'Éducation nationale ainsi que par les trois académies de l'Île-de-France.

#### Former les professionnels

La formation pour adultes sensibilise les profes-

sionnels des domaines de l'éducation, de la santé, du sanitaire et social, de la justice, de la police, de la gendarmerie, les différents acteurs sociaux (syndicats, associations...) ainsi que les entreprises à la prise en compte des phénomènes de discrimination homophobe.

D'une façon plus générale, il s'agit d'inciter à réfléchir sur les clichés, la banalisation de l'injure homophobe, les préjugés, les stéréotypes, et ainsi d'intégrer la lutte contre les discriminations homophobes aux différentes pratiques professionnelles.

### Informer les adolescent-e-s

Offrir aux adolescent-e-s LGBT un soutien spécifique par l'entremise du site en ligne C'est comme ça (<http://www.cestcommeca.net>) : il met à disposition de nombreuses informations, des témoignages, des ressources culturelles, etc., et permet des réactions personnalisées dans des situations scolaires ou familiales difficiles (en écrivant à [temoignage@sos-homophobie.org](mailto:temoignage@sos-homophobie.org)).

### Intervenir sur les lieux de drague

Dans les lieux de drague en plein air des interventions de trois à quatre bénévoles de l'association permettent d'informer les hommes qui fréquentent ces espaces des possibles dangers et sur la conduite à tenir en cas d'agression. Des outils de prévention sont distribués.

## MILITER pour l'égalité des droits

### Recenser et analyser

Chaque année le *Rapport sur l'homophobie* compile l'ensemble des témoignages reçus par l'association et analyse l'actualité LGBT des douze mois écoulés et son traitement par la presse. À travers de nombreuses thématiques (famille, travail, lesbophobie...), la publication qui en résulte offre sans

complaisance une vision détaillée de l'homophobie en France et demeure le seul outil d'analyse quantitative et qualitative pour en mesurer l'évolution.

### Manifester

Chaque année, SOS homophobie participe à diverses manifestations : Journée internationale de lutte contre l'homophobie, Marches des fiertés, Printemps des associations, Solidays et autres salons associatifs ou institutionnels. Elle coorganise également des soirées de promotion et de soutien de l'association.

### Lutter contre la lesbophobie

La commission lesbophobie conforte la diversité de l'association dans sa composition et ses actions. Elle lutte contre les discriminations et les manifestations de rejet spécifiques faites aux lesbiennes en prenant part à la création de supports d'information et de communication (Enquête sur la lesbophobie en 2008, micro-trottoir en 2009, etc.) et en participant à des tables rondes, débats, manifestations et animations.

### Lutter contre la transphobie

Le groupe transphobie a pour mission de lutter contre les discriminations et les formes de rejet spécifiques faites aux trans

### Traquer l'homophobie sur Internet

SOS homophobie compte un groupe de suivi, retrait et prévention des propos homophobes sur Internet (forum, blog, etc.).

### Prendre position

SOS homophobie intervient auprès des pouvoirs publics français et européens, de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), des médias pour porter notre combat pour l'égalité des droits quelles que soient l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle et de genre.

---

# Définitions

## *L'homophobie, qu'est-ce que c'est ?*

Le terme **homophobie**, apparu dans les années 1970, vient de *homo*, abréviation de « homo-sexuel », et de *phobie*, du grec *phobos* qui signifie crainte. Il désigne les manifestations de mépris, rejet, et haine envers des personnes, des pratiques ou des représentations homosexuelles ou supposées l'être. Ce n'est pas une construction étymologique puisque *homo* ne renvoie pas au radical grec.

Est ainsi homophobe toute organisation ou individu rejetant l'homosexualité et les homosexuel-le-s, et ne leur reconnaissant pas les mêmes droits qu'aux hétérosexuel-le-s. L'homophobie est donc un **rejet de la différence**, au même titre que la xénophobie, le racisme, le sexisme, les discriminations sociales, liées aux croyances religieuses, aux handicaps, etc.

Une **discrimination** est une attitude, une action ou une loi qui visent à distinguer un groupe humain d'un autre à son désavantage. La lutte contre les discriminations est avant tout une démarche pour obtenir l'égalité en droit et en considération. Il ne s'agit pas d'obtenir des droits spécifiques ou des privilèges.

Le terme **lesbophobie**, apparu plus récemment, désigne les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les lesbiennes. C'est une combinaison d'**homophobie** et de **sexisme**.

Le terme de **gayphobie**, lui aussi plus récent, désigne les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les hommes homosexuels.

Les termes de **biphobie**, désignant les discriminations et les manifestations de rejet à l'encontre des bisexuel-le-s, et de **transphobie**, à l'encontre des

trans, sont souvent associés à celui d'homophobie.

L'abréviation **LGBT** signifie Lesbiennes, gays, bisexuels et trans.

« Faire son **coming out** » signifie annoncer son homosexualité.

« **Outing** » signifie l'annonce de l'homosexualité de quelqu'un sans son accord.

L'**hétérocentrisme** est l'ensemble des représentations et des valeurs faisant de l'hétérosexualité la norme unique à suivre en matière de pratique sexuelle et de vie affective. Il peut inclure la présomption que chacun est hétérosexuel ou bien que l'attirance à l'égard de personnes de l'autre sexe est la seule norme et donc est supérieure. L'hétérocentrisme fait référence aux privilèges des personnes hétérosexuelles aux dépens des gays, lesbiennes, et bisexuels.

## **L'homophobie, ça se manifeste comment ?**

Dans sa forme la plus violente, l'homophobie s'exprime par des violences physiques et peut dégénérer, de la bousculade, du passage à tabac, jusqu'au viol et même au meurtre.

Dans une forme plus quotidienne, elle se traduit par des réactions, avouées ou non, de rejet, d'exclusion : injures verbales ou écrites, moqueries, humiliations, harcèlement, refus de service, dégradations de biens et discriminations. Elle peut aussi se manifester par des formes de commiseration, de dédain ou faire l'objet d'un tabou.

Elle se manifeste dans tous les domaines de la vie : famille, amis, entourage, voisinage, travail, collège, lycée, vie quotidienne, commerces, services, administrations, lieux publics...

Depuis 2003 et 2004, la loi française punit plus sévèrement les agressions et les insultes lorsqu'elles sont motivées par l'homophobie. Elles sont tout aussi répréhensibles pénalement que les comportements racistes ou antisémites.

### L'homophobie, quelles conséquences ?

L'homophobie peut avoir des conséquences psychologiques, physiques et sociales dramatiques pour les personnes qui en sont victimes.

D'un point de vue **psychologique**, les conséquences vont de la tristesse et du repli sur soi à l'inquiétude, l'angoisse, la dépression, voire à la tentative de suicide (lire chapitre Mal de vivre). Elles peuvent s'accompagner de différentes conduites à risque (alcool, drogues, rapports sexuels non protégés...).

Pour d'autres homosexuel-le-s, l'homophobie va au contraire susciter un sursaut de combativité qui les portera à affirmer leur orientation sexuelle et leur mode de vie.

D'un point de vue **physique**, les agressions peuvent engendrer de lourdes séquelles. Parfois même, les victimes n'y survivent pas<sup>1</sup>.

D'un point de vue **social**, l'homophobie peut aussi avoir des conséquences importantes et difficiles à gérer pour les personnes qui en sont l'objet, et ce dans différents domaines :

- dans le monde du travail, l'homophobie se manifeste par le refus de promotion, la mise au placard, et parfois même le licenciement ;
- dans la vie quotidienne, déménager ou changer d'établissement scolaire sont parfois les seules solutions permettant de fuir un quotidien insupportable ;
- plus généralement dans la vie sociale, l'homophobie

prend la forme du rejet, de l'incompréhension, de l'homosexuel-le ou trans.

### Lutter contre l'homophobie, c'est...

En conclusion, outre un cadre législatif, encore insuffisant certes mais pour lequel SOS homophobie s'est battue car il permet aux victimes d'avoir un réel recours, notre association reste convaincue que la lutte contre l'homophobie passe par la mise en place d'une ambitieuse politique de prévention. Expliquer la diversité, rassurer, sensibiliser à l'acceptation des orientations sexuelles et identité de genre : autant d'objectifs que nous poursuivons dans notre lutte, et à travers du travail de l'ensemble de nos commissions. Outils et dossiers de sensibilisation sont ainsi préparés et présentés autant que possible, partout où cela est nécessaire : milieu scolaire, auprès des policiers, dans divers contextes professionnels. Enfin, pour que cette discrimination ne soit plus considérée comme négligeable, voire inexistante, notre lutte passe aussi par la visibilité de la réalité des agressions homophobes aujourd'hui. Ce *Rapport sur l'homophobie*, qui existe depuis 1997, est pour nous un moyen d'en rendre compte, de mieux connaître l'homophobie pour mieux la combattre.

Pour en savoir plus :

Daniel Borrillo, *L'Homophobie*, éd. PUF, collection Que sais-je ?, novembre 2001 ;

Louis-Georges Tin, *Dictionnaire de l'homophobie*, éd. PUF, mai 2003 ;

Commission Lesbophobie de SOS homophobie, *Synthèse de l'enquête sur la lesbophobie*, mai 2008.

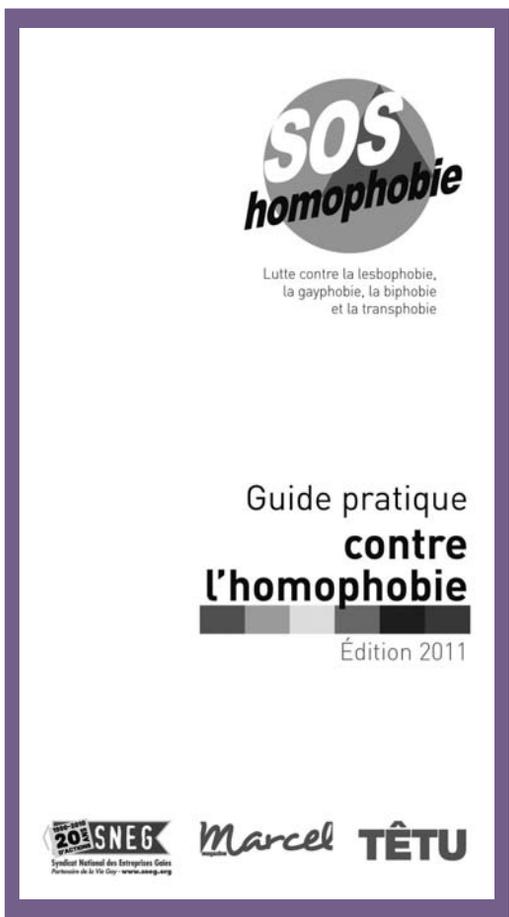
1. Voir le *Rapport Annuel sur l'homophobie 2008*, p.30 : « Liste des meurtres dont la motivation homophobe est avérée (janvier 2002-janvier 2008) ».

## Un guide pratique contre l'homophobie

SOS homophobie a publié en janvier 2011 son *Guide pratique contre l'homophobie*. Ce document dresse un état des lieux actualisé des droits des personnes homosexuelles et permet aux témoins et victimes d'actes, de propos et de discriminations homophobes de savoir comment réagir. Les précédentes éditions en 2004 et 2005 de ce guide juridique avaient rencontré un franc succès et son actualisation était réclamée et très attendue.

Diffusé à 40 000 exemplaires, gratuit, ce guide juridique permet d'avoir rapidement la réponse aux nombreuses questions que se posent les victimes d'homophobie (que dit la loi, que faire, quels organismes ou personnes contacter ?...) et ce, en fonction du contexte : vie professionnelle ou familiale, voisinage, lieux publics...

Une version plus complète est en ligne sur le site de l'association (<http://www.sos-homophobie.org/guide-pratique>), actualisée en fonction de l'avancée du droit. Réalisé et diffusé grâce à l'aide de partenaires publics (les villes d'Amiens, de Montpellier, de Nancy, de Grenoble, de Paris et la région Île-de-France) et privés (*Têtu*, *Marcel*, la Nuit des Follivores et le Sneg, le syndicat national des entreprises gays), notre guide de 48 pages est diffusé à grande échelle, dans la France entière, et disponible dans les établissements de convivialité LGBT, dans les centres LGBT, diffusé par le Sneg dans des entreprises... Le guide sera également distribué sur les stands de l'association lors des différentes manifestations au cours de l'année. Devant l'engouement des partenaires publics pour nous aider, nous envisageons déjà de le rééditer en 2012.



« Guide pratique », édition 2011



# Comment est réalisé le Rapport sur l'homophobie ?

Comme chaque année, le *Rapport sur l'homophobie* 2011 a été constitué à partir de quatre sources :

- les témoignages reçus par l'association au cours de l'année 2010 (sur notre ligne d'écoute, par courrier, par courriel ou lors de certains événements auxquels participe l'association) ;
- le travail des différents groupes et commissions de l'association ;
- le suivi de l'actualité de janvier 2010 à décembre 2010 ;
- l'analyse de la presse au cours de la même période.

Ce document n'est donc pas le recensement exhaustif de toutes les manifestations homophobes survenues en 2010, mais bien une vision de l'homophobie à travers les outils de l'association et son vécu de terrain. Les statistiques communiquées dans ce rapport sont uniquement établies à partir des témoignages et demandes de soutien reçus par notre association. On sait qu'aujourd'hui encore de nombreuses victimes ne témoignent pas et passent sous silence les violences dont elles peuvent faire l'objet.

Depuis la précédente édition de ce rapport, SOS homophobie a souhaité accorder une page à des personnes physiques ou morales extérieures à l'association, sensibilisées à la problématique

de l'homophobie. La parole est ainsi donnée à des chercheurs, des personnalités qui apportent des éléments d'analyse ou à d'autres associations qui offrent un regard croisé. Ces participations extérieures sont l'objet des encadrés intitulés « La parole à... ».

La combinaison de ces sources nous a permis d'alimenter dix-neuf rubriques, en plus du suivi de la presse :

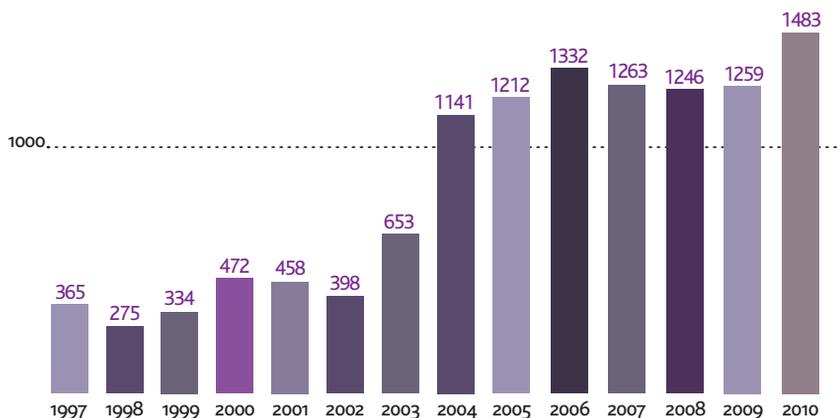
- seize étudient les contextes dans lesquels se manifeste l'homophobie : commerces et services, famille-entourage proche, Internet, justice, lieux publics, mal de vivre, médias-communication, milieu scolaire-enseignement supérieur, police et gendarmerie, politique, religions, santé-médecine, sport, travail, voisinage et international ;
- trois sont des analyses transversales : agressions physiques, lesbophobie, transphobie ; les témoignages concernant ces situations sont analysés également dans les contextes précisés ci-dessus.

Ce rapport est entièrement rédigé par les bénévoles adhérent-e-s de l'association : les différences de style en font également la richesse.

Les prénoms utilisés dans ce rapport sont fictifs afin de préserver l'anonymat des victimes. Ils servent à faciliter la lecture des témoignages.

# Synthèse des témoignages 2010

## + 18 % : le prix de la visibilité ?



Nous avons reçu en 2010, 1 483 témoignages. Depuis la création de ce rapport, SOS homophobie n'a jamais enregistré autant de signalements. Le nombre de témoignages augmente ainsi de 18 % depuis notre dernier rapport. Parmi ces témoignages, 51 % ont été adressés à l'association par courriel. Il s'agit d'un deuxième triste record en 2010 : jamais autant de signalements n'ont été communiqués par mail depuis la création du site Internet [www.sos-homophobie.org](http://www.sos-homophobie.org). Ces mails représentent une augmentation de 38 % depuis l'année précédente. Les autres témoignages, soit 49 %, ont été recensés à partir de la ligne d'écoute d'aide, de soutien et d'orientation des victimes, soit un chiffre comparable à celui de l'année précédente.

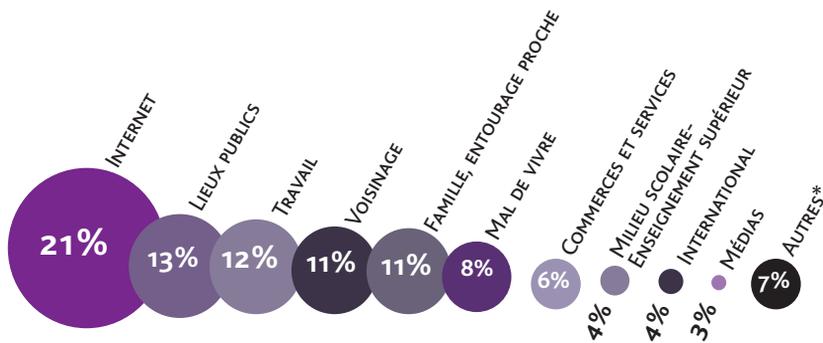
Ces 1 483 témoignages représentent 1 200 situations uniques, plus communément appelées

« nombre de cas » dans notre rapport. Ceux-ci font l'objet d'analyses statistiques présentées dans les chapitres suivants. En effet, les victimes sont parfois amenées à nous contacter plusieurs fois pour une même situation ou pour nous signifier son évolution. Parmi ces cas, 39 n'ont pas été analysés dans les chapitres suivants parce qu'ils n'étaient pas assez précis ou parce qu'aucun caractère homophobe de l'évènement n'a été relevé.

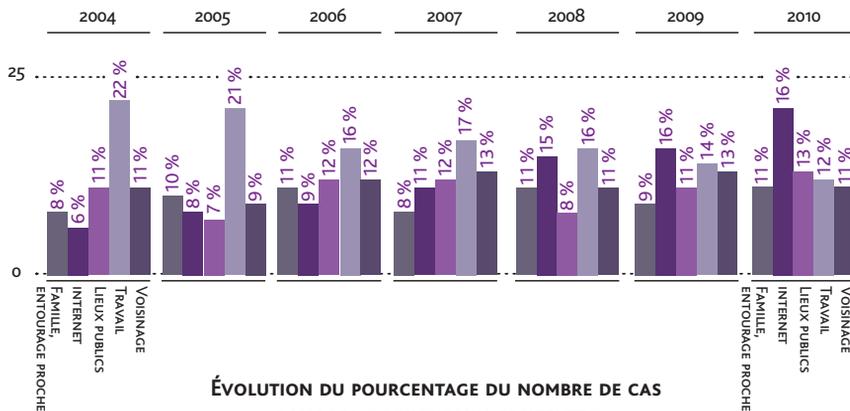
Cette hausse importante n'est pas forcément liée à une augmentation des actes homophobes dans la société française au cours de l'année 2010. En effet, la médiatisation de SOS homophobie et le travail de communication de ses bénévoles ont sans doute permis une meilleure visibilité de l'association et de ses actions. De plus, il nous paraît, au travers de nos actions, que les victimes osent plus témoigner et que beaucoup d'entre elles réagissent face à leur

agression. Enfin, nous pouvons supposer que les personnes lesbiennes, gay, bi et trans (LGBT) ont une meilleure perception de ce qu'est l'homophobie et savent mieux se reconnaître comme victimes qu'au-

paravant. Les discriminations qui pouvaient paraître « acceptables » il y a quelques années aux yeux de la société et donc des personnes homosexuelles ou trans, sont de moins en moins tolérées aujourd'hui.



RÉPARTITION DES CAS PAR CONTEXTE EN 2010



ÉVOLUTION DU POURCENTAGE DU NOMBRE DE CAS DANS LES 5 PRINCIPAUX CONTEXTES

En 2010, Internet reste, sans surprise, le principal contexte pour lequel l'association a été sollicitée : 21 % des cas recensés dénoncent une homophobie de la part d'internautes ou des responsables de sites eux-mêmes, confirmant une augmentation continue depuis six ans. Depuis l'année dernière, Internet s'est installé à la première place de ce triste palmarès.

En revanche, cette année est marquée par une augmentation sans précédent du nombre de cas signalés sur les lieux publics, soit une hausse de 43 % entre 2009 et 2010 : les actes dans ce

contexte représentent 13 % des signalements faits à l'association. L'homophobie dans l'espace public se situe à la deuxième position. Au total, près d'un cas d'homophobie sur cinq se déroule dans les lieux publics et les commerces et services. Le nombre de cas concernant l'environnement professionnel diminue depuis quelques années. Jusqu'en 2008, l'environnement de travail était le premier contexte pour lequel SOS homophobie

\* Autres : contextes représentant moins de 2 %. Justice : 2 %, Religions : 2 %, Police-gendarmerie : 1 %, Santé-Médecine : 1 %, Sport : 0,5 %, Politique : 0,5 %.

était interpellée. Afficher une homophobie décomplexée ne paraît plus « politiquement correct » tandis que le dispositif législatif contre les discriminations, et l'homophobie en particulier, limite ces situations. Néanmoins, le nombre de cas recensés dans l'environnement professionnel est en légère diminution par rapport à l'année dernière : 144 cas en 2009, 137 en 2010.

Les homosexuel-le-s sont de plus en plus visibles : les médias représentent dorénavant des couples gays et lesbiens, la société est plus favorable au mariage et à l'homoparentalité<sup>1</sup>, la question de l'égalité des droits est un débat politique récurrent... Mais cette visibilité semble exacerber les réactions des agresseurs et agresseuses. L'homophobie se développe sur de nouveaux terrains et l'augmentation des cas est dramatique dans les contextes où l'anonymat est possible : Internet (+ 66 %) et lieux publics (+ 43 %). Les homophobes estiment qu'ils-elles encourent moins de risques vis-à-vis de la loi. Il n'est donc pas très surprenant que ces contextes soient devenus des forteresses de l'homophobie en France. Là où les relations sont encadrées, comme au travail, les cas recensés sont au contraire stables ou en légère diminution.

La violence des agresseurs au cours de l'année 2010 lors de certains *kiss in*<sup>2</sup> prouve que cette forme de visibilité est insupportable aux homophobes. Plus de la moitié des agressions physiques ont été recensées dans les lieux publics ou commerces et services, 21 % des témoignages relatifs à Internet

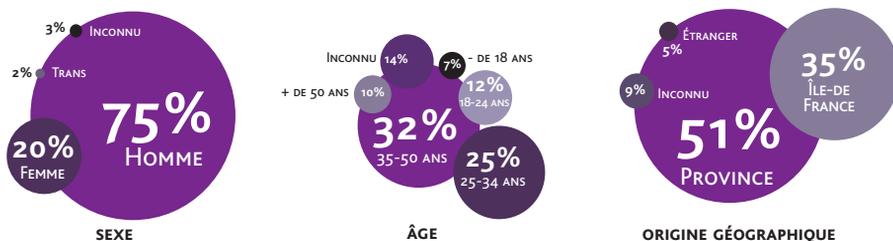
signalent des menaces contre les homosexuel-le-s ou trans. Les réactions sont d'autant plus vives que les mentalités et les législations à l'étranger évoluent (lire chapitre Politique). En Espagne, en 2008, alors que le mariage pour les homosexuel-le-s avait été légalisé en 2005, une enquête révélait une forte persistance de l'homophobie<sup>3</sup>. L'augmentation sans précédent du nombre de cas recensés cette année et la violence qui y est souvent associée seraient-elles malheureusement le prix à payer pour vivre son orientation sexuelle et son identité de genre librement ? Les représentations homophobes continuent de placer l'homosexuel-le au niveau de l'excrémentiel, du dégoûtant, du dangereux. Les formes de violence à l'encontre des homosexuel-le-s sont diverses mais reviennent à émettre publiquement un jugement négatif pour, par contraste, se valoriser soi-même et s'identifier, face aux autres, à un groupe reconnu comme valable.

1 Sondage Credoc du 13 juillet 2010 : 61% des Français-es sont favorables au mariage homosexuel et 48 % à l'adoption pour les couples homosexuels. Un autre sondage BVA pour Canal + réalisé en novembre 2009 indiquait que 57 % des Français-es sont favorables à l'adoption.

2 Contre-manifestations ayant entraîné des injures et/ou des violences lors des *kiss in* organisés le 14 février 2010 devant Notre-Dame de Paris et le 17 mai 2010 devant la cathédrale Saint-Jean de Lyon.

3 Selon une enquête publiée en janvier 2008 dans *El País*, alors que 70 % des Espagnol-e-s ont approuvé le mariage pour les homosexuel-le-s, 64 % des adolescent-e-s se refusaient à voir deux hommes s'embrasser et 40 % des familles n'assistaient pas aux cérémonies de mariage homosexuelles.

## Typologie des cas recensés



Le profil des personnes qui nous contactent varie peu : il s'agit principalement d'hommes âgés de 35 à 49 ans, résidant majoritairement en province, même si cette tranche d'âge est en diminution de six points par rapport à l'année précédente.

Le nombre de femmes ayant contacté la ligne est toujours largement minoritaire mais est, en valeur, en augmentation plus importante que le nombre de témoignages d'hommes : les cas concernant les lesbiennes augmentent de 32 % alors que le nombre total de cas augmente de 18 %. La répartition des témoignages par tranche d'âge est différente entre les femmes et les hommes. La part des femmes de moins de 25 ans est plus importante (lire chapitre Lesbophobie). De plus, les femmes sont beaucoup plus nombreuses à témoigner dans les contextes Milieu scolaire et Famille-Entourage proche, où elles représentent plus de 40 % des victimes.

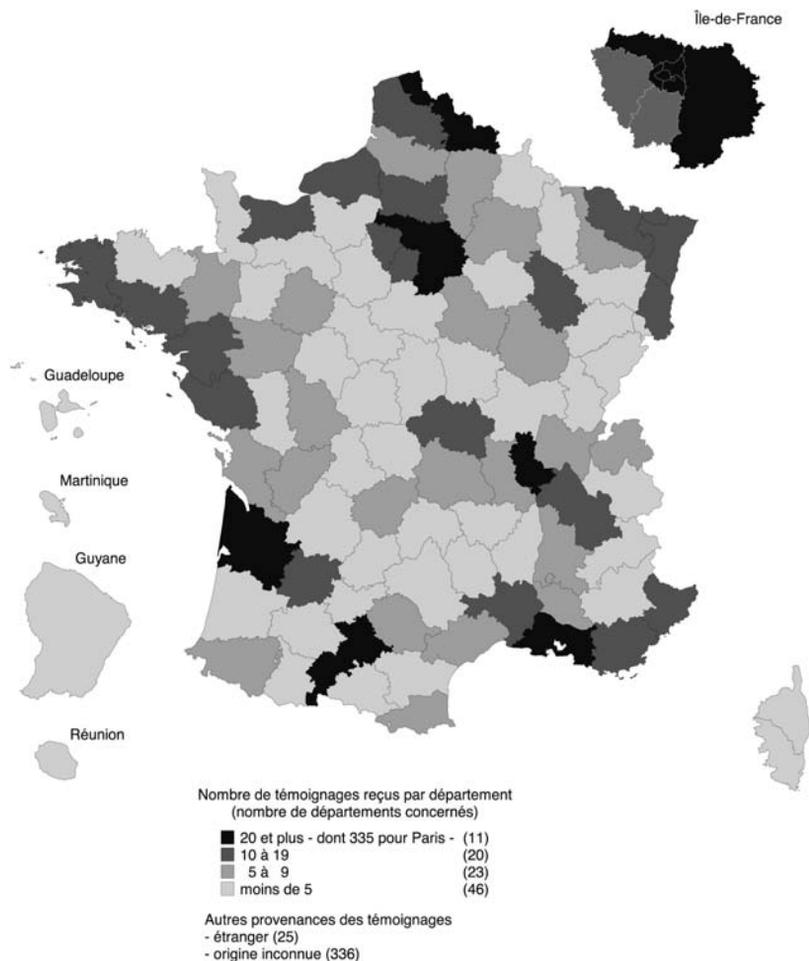
Enfin, depuis trois ans, l'association enregistre une augmentation continue de cas concernant les personnes trans : 8 en 2008, 21 en 2009, 33 en 2010. Il est possible que les personnes trans aient été plus nombreuses à contacter SOS homophobie mais qu'elles ne se définissent pas comme telles.

Faut-il donc croire qu'à plus de 35 ans, on est davantage exposé à l'homophobie... ? Ou qu'on y réagit autrement ? Plus de 40 % des témoignages proviennent d'un-e homosexuel-e ou trans de cette tranche d'âge.

Trois pistes de réflexion s'ouvrent, qui ne s'excluent pas les unes les autres :

- La première est liée à la prise en compte de la maturité de l'identité individuelle. Un-e jeune homosexuel-le ou trans doit pouvoir mettre des mots sur ce qu'il-elle éprouve, traverse, affronte. Recourir à une ligne d'écoute dénommée SOS homophobie n'est pas évident : outre qu'il faut avoir connaissance de son existence, il faut aussi se reconnaître dans ce qu'elle signifie.
- La deuxième piste tient au fait que la génération des 35-50 ans entretient un rapport différent à la politique, donc à la société. Les années passées à lutter – fût-ce par procuration – pour la dépénalisation de l'homosexualité – pour les plus âgé-e-s –, pour mettre en place des politiques de prévention du sida et combattre les discriminations infligées aux malades, pour le contrat d'union civile et sociale puis le Pacs, ont forgé un rapport plus exigeant à la société que l'on s'est acharné à réformer.
- Troisième piste de réflexion : la quarantaine marque le début d'une prise de conscience d'une certaine vulnérabilité liée à l'âge. Sans être adepte de l'autodéfense, on entrevoit le moment où on n'aura plus les moyens physiques de répondre à d'éventuels agresseurs ou de leur échapper. Pour la plupart, cette vulnérabilité est à venir, mais elle entraîne une aspiration immédiate à une vie sociale plus sereine et une plus grande vigilance à l'égard des manifestations d'homophobie.

## Répartition géographique des témoignages

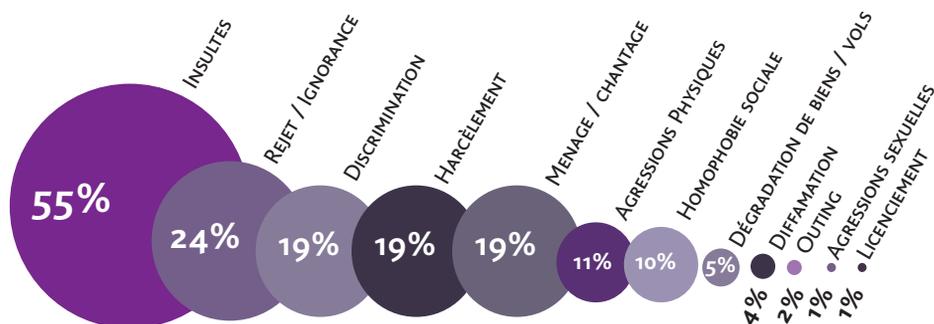


Les départements pour lesquels nous avons reçu en 2010 plus de 25 témoignages, par ordre décroissant : Paris, le Nord, les Bouches-du-Rhône, le Rhône et les trois départements de la petite couronne d'Île-de-France.

Les ensembles suivants se détachent : la Région

parisienne, le Nord et l'Est de la France, le pourtour méditerranéen et les départements comptant une agglomération importante, Lyon pour le Rhône, Toulouse pour la Haute-Garonne, Bordeaux pour la Gironde.

# Manifestations de l'homophobie



MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE EN 2010\*

Sans surprise, plus de la moitié des témoignages font part d'insultes. Avec 125 cas recensés, les agressions physiques augmentent de façon très importante, de 42 % entre 2009 et 2010 (lire le

chapitre Agressions). Au total, dans plus d'un cas sur dix, une violence physique est constatée. Elle s'accompagne dans 19 % des situations de menaces ou chantage.

\* Insultes : intègre les préjugés véhiculés sur les homosexuel-le-s et les trans.

Harcèlement : toutes les situations où les agresseurs agissent de façon répétée.

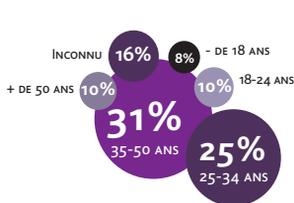
Discrimination : traitement particulier des homosexuel-le-s ou trans par rapport aux personnes non LGBT.

Diffamation : imputation d'un fait, par écrit ou oralement, à l'encontre d'un-e homosexuel-le ou trans (ou des homosexuel-le-s et trans en général), de nature à porter atteinte à sa (ou leur) dignité.

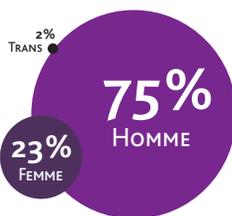
Homophobie sociale : expression par les victimes de difficultés à s'épanouir dans une société hétérocentrée. L'ensemble des représentations et des valeurs de la société fait de l'hétérosexualité la norme unique en matière de pratique sexuelle et de vie affective. Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence le total des manifestations est supérieur à 100 %.

# Agressions physiques

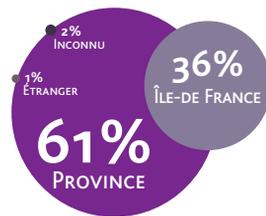
## *L'homophobie au poing*



ÂGE DES APPELLANTS



SEXE DES APPELLANTS



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



CONTEXTES



MANIFESTATIONS

142 témoignages, correspondant à 125 cas, soit 11 % du total

Le nombre de témoignages d'agressions physiques rapportés à SOS homophobie est en nette progression par rapport à 2009 (+ 42 % de cas recensés). Signe que l'atteinte à l'intégrité physique en raison de l'orientation sexuelle, réelle ou supposée, est de plus en plus insupportable pour les victimes et les témoins de ces agressions. Ces femmes et ces hommes qui ont reçu des coups, des crachats, qui ont été molesté-e-s, blessé-e-s, portent toutes et tous les traces de ce qui leur a été infligé : certain-e-s entendent témoigner, d'autres ont besoin de conseils, d'autres encore sont abîmés dans leur for intérieur tant ces agressions physiques les ont également atteint-e-s jusque dans leur dignité. Nombre d'entre elles et d'entre eux insistent sur leur volonté d'alerter,

de laisser une trace, de dénoncer l'inacceptable. Et dans de multiples cas, des victimes nous signalent qu'elles vivent désormais la peur au ventre, n'osant plus sortir de chez elles et rencontrant de grandes difficultés à retrouver une vie normale.

Il est important de rappeler que les témoignages reçus par SOS homophobie ne représentent qu'une partie des faits homophobes en France : s'ils permettent de dégager des tendances, les 125 cas recensés en 2010 ne sont qu'une partie visible des agressions physiques qui touchent la population LGBT. Certains témoignages font ainsi état de plusieurs victimes : ce sont donc 141 femmes et hommes qui ont été les cibles de ces agresseurs homophobes, d'après les témoignages recueillis par notre association.

Les victimes sont en majorité des hommes (75 % des cas), mais les femmes ne sont plus épargnées : les cas concernant les lesbiennes ont augmenté de 60 % en 2010 par rapport à 2009. Dans 39 % des cas, les femmes agressées étaient accompagnées de leur amie ou conjointe. Quand elles se font plus visibles, les lesbiennes sont aussi plus souvent interpellées. « *Laquelle fait l'homme ?* » « *Ça va les mecs ?* » « *Sales gouines !* »... L'insulte peut être une provocation pour passer à l'attaque physique.

Ce sont majoritairement dans les lieux publics que se déroulent les agressions (46 % des cas), dans la rue, dans les transports en commun franciliens, mais aussi dans des lieux identifiés ou connus comme endroits de drague gays (places, bois, jardins, parcs). 24 agressions (19 %) par des voisins nous ont été rapportées ; le troisième contexte dans lequel on a observé un nombre important d'agressions est le cercle familial et l'entourage proche (16 cas, soit 13 %). Quand bien même ces deux contextes représentent des univers dans lesquels les individus devraient se sentir en sécurité, ils réunissent pourtant une part très significative des agressions physiques homophobes. La proximité de vie avec un-e homosexuel-le, voisin-e ou membre de la famille, devient apparemment insupportable pour des homophobes. Le-la chasser, le-la corriger, le-la remettre dans le « droit chemin », lui signifier le dégoût qu'il-elle leur inspire : les motivations pour agresser ne manquent pas. Rassemblant 13 % des cas d'attaques physiques, le cercle familial et amical laisse encore la porte ouverte à de trop nombreuses violences : règlements de compte, conflits familiaux faisant resurgir l'homophobie refoulée, lavage d'honneur familial « sali » par la fille lesbienne, la sœur trans ou le frère gay. Les comportements homophobes ne sont pas réservés aux seul-e-s hétérosexuel-le-s : cinq victimes dénoncent ainsi des violences subies par un ex-compagnon gay n'assumant pas ou plus son orientation sexuelle et rejetant sur l'autre une homophobie et un mal-être profondément intégrés.

*Profil de  
l'agresseur :  
un jeune mâle  
en bande*

*« On va  
casser  
du PD »*

Les agresseurs sont très majoritairement des hommes. Les rares femmes auteures d'agressions physiques (12 % des cas) le sont généralement en tant que complices de leur mari ou de leur compagnon. Les agresseurs agissent souvent en bande (42 % des cas), sont essentiellement des hommes jeunes, voire des adolescents. Ils agissent quand ils sont en supériorité numérique ou physique, certains de pouvoir s'adonner plus aisément à la violence attisée par l'émulation du groupe.

Les victimes nous signalent des coups (60 cas) et des agressions ayant entraîné des blessures physiques (50 cas). Plus rares mais extrêmement inquiétants, onze crimes nous ont également été signalés, huit viols et trois meurtres, dont le mobile est a priori homophobe : celui d'un homme retrouvé mort dans une cour, à proximité d'un lieu de drague d'Agen, celui d'un professeur retraité retrouvé mort dans son appartement à Metz, ligoté, le corps et surtout le visage portant de nombreuses traces de coups et de sévices sexuels et celui d'un autre homme à Lille, retrouvé dans la Deûle, face au jardin Vauban. Nombreuses sont les victimes qui nous signalent des coups et blessures d'une extrême violence, visant notamment leur visage, comme si les agresseurs voulaient nier leur altérité. L'homophobie crapuleuse, amalgamant homosexualité masculine et aisance financière, présumant que les victimes se tairont et seront incapables de se défendre, est également présente : on nous signale trois réseaux d'agresseurs utilisant Internet ou les lignes de rencontres par téléphone pour appâter des gays pour les agresser puis les extorquer. Sur l'ensemble des contextes représentés dans les témoignages reçus, 17 victimes disent également avoir été victimes de vol lors de leur agression.

Les violences sur les lieux de drague totalisent 17 cas ; la présence des agresseurs dans ces endroits est rarement fortuite. C'est pour « *casser du PD* » qu'ils s'y trouvent, dressent des guet-apens, font des virées nocturnes en voiture. Même le Marais, à Paris, ne serait pas épargné par la présence de bandes homophobes. Ce quartier

parisien, célèbre notamment pour le nombre d'établissements destinés à une clientèle LGBT, a l'image d'un havre de liberté et de paix pour les homosexuel-le-s. Or, quatre cas de violentes agressions nous y ont été signalés : des bandes guettent des hommes qui sortent de bars, les interpellent, les provoquent puis les frappent violemment. Des patrons de bars indiquent d'ailleurs à certaines victimes que ce type d'agressions serait devenu courant dans le quartier. Trois autres témoignages indiquent que des faits similaires se sont produits dans d'autres villes, également à proximité d'établissements ciblant une clientèle gay.

### Espace réservé aux hétéros

*Fabien et German sont assis sur le banc d'un jardin public niçois. Ils échangent un baiser. Une jeune mère de famille leur demande d'arrêter : « C'est choquant pour les enfants ! » Le ton monte, la femme injurie le couple puis frappe German au visage. Au prétexte de défendre la mère de famille, une bande de jeunes se jette sur le couple et le tabasse. German, inconscient, le visage ensanglanté, est transporté à l'hôpital.*

*Florent attend son métro ; il sent le regard appuyé d'un homme qui finit par s'approcher de lui. Florent est saisi par le col, secoué, poussé contre le mur de la station, traité de « sale PD ». Son agresseur lui crache au visage. Florent ressent le besoin de témoigner ; il nous confie que, pour lui, « le plus violent a été la non réaction des gens autour ».*

*Christian, 53 ans, aime fréquenter un lieu de drague dans*

*un bois près de sa ville. Il rentre dans un bosquet et se trouve nez à nez avec deux individus d'une vingtaine d'années, habillés en treillis, qui le menacent d'une arme, le mettent en joue, lui annoncent qu'ils vont le « massacrer » puis tirent... Christian a eu le réflexe de protéger sa figure avec ses bras. Il est blessé à l'avant-bras par des billes de plomb. Le lendemain, il dépose plainte au commissariat qui envoie une patrouille sur le lieu de drague. Les agresseurs sont arrêtés quelques heures plus tard. Ils sont placés en garde à vue et inculpés pour agression à main armée à caractère homophobe.*

*Daniel est producteur de films. Il accueille à Paris deux actrices trans portugaises et d'autres membres de l'équipe d'un film sorti en France cette semaine-là. Ils se promènent dans le parc de Belleville. Trois hommes les insultent alors : « Bande de PD, les transsexuels sont interdits dans le quartier ! »*

La passivité des éventuels témoins nous est très régulièrement signalée : comme dans bon nombre d'agressions, homophobes ou pas, les témoins ne réagissent pas. Pour les victimes, c'est une double peine ; les coups qu'elles reçoivent sont accompagnés d'insultes, en public, sans que quiconque ne cherche à protester, à leur apporter aide et soutien, comme si les témoins étaient de simples spectateurs, donnant une sorte de légitimité aux agressions homophobes.

Un fait encourageant néanmoins : les victimes exigent désormais d'être reconnues comme telles. Ainsi, 70 % d'entre elles sont décidées à porter plainte suite à l'agression subie.

*Ils tentent de les chasser en leur jetant des bouteilles vides et des pierres. Les actrices et Daniel se réfugient dans leur véhicule, mais les agresseurs sautent sur la voiture, cassent le rétroviseur en poursuivant leurs injures. Des badauds, attablés à la terrasse d'un bar, observent la scène sans réagir... Le samedi suivant, la maire de l'arrondissement, son conseil municipal et des associations du quartier et de défense des LGBT se réunissent à l'entrée du parc pour protester. La maire rappelle à cette occasion que le quartier n'appartient à personne et exprime publiquement son soutien aux victimes.*

*Il est une heure du matin. Justine et Stéphanie rentrent d'un concert. Elles se tiennent la main dans une rue au centre de Paris. Un homme se jette sur elles. Il est armé d'un couteau et les menace en leur réclamant de l'argent. Justine est contrainte d'aller retirer des espèces au distributeur le plus proche.*

## Les actions de prévention de SOS homophobie sur les lieux de drague

Suite aux nombreux témoignages d'agressions verbales et physiques sur les lieux de drague de plein air, des bénévoles de SOS homophobie ont voulu aller à la rencontre des hommes qui pourraient potentiellement être victimes d'homophobes. Plusieurs actions de prévention sur des lieux de drague et sur un lieu de prostitution masculine ont ainsi été organisées : des équipes de trois à quatre membres de SOS homophobie discutent avec les usagers, échangent sur les risques potentiels, les précautions à prendre et les comportements à privilégier en cas de danger ou d'agression.

Les usagers de ces lieux de drague présentent des profils très divers ; notre discours et nos moyens doivent donc s'adapter. Si on y rencontre des hommes intégrés dans les traditionnels milieux gays (commerces, bars, saunas, sex-clubs, associations...), on y croise également des personnes plus isolées : hommes mariés recherchant des aventures discrètes et secrètes, homosexuels ne pouvant ou ne souhaitant pas assumer ouvertement leur orientation sexuelle, hommes d'origine étrangère... Ces personnes sont particulièrement fragilisées face au risque d'agression du fait de leur refus de reconnaître ouvertement leur homosexualité, de la nécessité pour eux de dissimuler leur orientation sexuelle ou encore d'un accès très limité à l'information et notamment aux conseils pratiques pouvant être dispensés dans les médias gays.

Nous avons lors de ces actions souvent rencontré des victimes ou témoins d'agressions physiques : si ces hommes ont été particulièrement marqués par ce qu'ils ont vu ou vécu, ils restent néanmoins attachés à ce type de drague. Les jeunes hommes prostitués nous ont également indiqué avoir été témoins ou victimes de violences homophobes et crapuleuses.

Précaires et parfois en situation irrégulière, ils ont intégré ces dangers. Nombre d'entre eux maîtrisant mal le français, il est important de nous adapter à ce public, de les inviter à alerter les clients et prostitués en cas de danger et à dénoncer les agresseurs, soit directement, soit en faisant appel aux associations qui peuvent les accompagner dans cette démarche.

Nous leur remettons des exemplaires du *Guide gay de la drague*<sup>1</sup>, leur rappelant les principes de base : ne pas apporter d'objets ou vêtements de valeur sur ces lieux, ne pas avoir de carte bancaire avec soi, tenter d'alerter les autres usagers en cas de présence de personnes apparemment malveillantes... Il nous semble également fondamental que ces personnes connaissent leurs droits et sachent comment réagir dans le cas où elles auraient subi une agression. Enfin, nous distribuons des sifflets que nous conseillons d'utiliser lors de l'agression d'un autre usager : généralement, la « peur du gendarme » fait fuir les agresseurs. Dans tous les cas, cela permet aux autres hommes présents de se mettre en sécurité et de prévenir les forces de l'ordre.

Ces actions seront reconduites et développées par SOS homophobie du fait de l'augmentation très nette du nombre d'agressions : 15 témoignages ont été recueillis par l'association en 2009 et 24 en 2010. Il est certain que les violences effectives sont beaucoup plus nombreuses, la majorité des victimes n'osant pas témoigner. Les lieux de drague ne doivent pas rester des lieux de prédilection ou des terrains d'expression pour des homophobes en quête de victimes idéales.

1. Le *Guide gay de la drague* est téléchargeable sur le site de l'association : <http://www.sos-homophobie.org>.

*L'homme s'enfuit en hurlant que les homos le dégoûtent, lui qui est croyant. Justine appelle SOS homophobie car elle a peur d'être mal accueillie par la police si elle s'y rend pour porter plainte.*

### **Homophobes et voleurs**

*Stéphane fait la connaissance de Bilal par l'intermédiaire d'un réseau téléphonique dédié aux rencontres entre hommes. Le courant semble bien passer, un rendez-vous est fixé dans le centre ville. Quand Stéphane rejoint ce flirt plein de promesses, Bilal lui demande immédiatement de l'argent. Stéphane refuse ; il reçoit alors des gifles, des coups, il est traîné par les cheveux jusqu'à sa voiture. Il a le nez cassé et de très gros hématomes aux genoux.*

*Noëlle nous transmet un article qu'elle a lu sur un site Internet. Trois jeunes Perpignanais ont été arrêtés par la police, accusés d'extorsions avec violences en raison de l'orientation sexuelle de leurs victimes : sur des sites gays, ils rencontreraient des hommes qu'ils agressaient avant de les dépouiller.*

### **Voisinage : pas de quartier pour les PD**

*Depuis plusieurs mois, Michel, 55 ans, subit les insultes homophobes répétées de son voisin du dessous. Les injures se sont transformées en coups quand les deux hommes se sont croisés dans un couloir. Michel a le nez cassé.*

*Il a porté plainte.*

*Albert, 25 ans, et Francis, 19 ans, vivent en couple dans un quartier jusqu'ici tranquille. Un soir, alors qu'ils rentrent d'un dîner familial, ils sont pris à partie et insultés par une bande de trois nouveaux voisins, ivres, qui les poursuivent chez eux, forcent leur porte, suivis de leurs femmes. Les agresseurs les insultent et les battent ; ils les menacent de recommencer s'ils reviennent dans le quartier ». Le couple s'est désormais réfugié chez les parents de Francis et cherche un nouveau logement. Albert a eu la lèvre éclatée, des plaies au crâne et dans le dos. Il appelle SOS homophobie pour obtenir des conseils juridiques.*

*Léa appelle la ligne d'écoute de SOS homophobie : elle vient de se faire agresser par deux jeunes hommes cagoulés, dans le hall de son immeuble. « On va te casser la gueule, sale lesbienne... on va te tuer. » Ils l'ont frappée au visage et à coups de pieds dans le ventre. Elle a un œil au beurre noir et pense avoir des côtes cassées. Prostrée chez elle, elle attend que sa compagne rentre du travail...*

*Franck et Pascal louent une maison dans un petit village du Sud. Le propriétaire pensait initialement qu'ils étaient amis colocataires. Très vite, il s'est rendu compte qu'ils formaient un couple. Depuis, aidé d'autres voisins, il tente de les chasser*

*du village. Leur poulailler a été détruit par un cocktail Molotov, on a tiré une nuit un coup de fusil dans une de leurs fenêtres en criant : « Cassez-vous les PD », « bande de sales fiottes »... Franck et Pascal se rendent à la gendarmerie, où le militaire qui les reçoit refuse de prendre leur plainte, leur indiquant que « c'est peut-être à [eux] de faire attention à leur comportement ».*

### **Famille, je vous hais**

*Dorothee et Emilie, étudiantes, sont amoureuses depuis plus d'un an. Les parents d'Emilie sont homophobes ; les deux jeunes filles dissimulent donc leur relation. Un soir, sa mère découvre une lettre d'amour écrite par Dorothee ; elle insulte sa fille, Emilie, et la frappe. Sa colère est telle qu'elle tente de l'étrangler. Le père d'Emilie, qui assiste à la scène, se décide alors à intervenir avant qu'il ne soit trop tard. Dorothee est désespérée : son amoureuse est très perturbée, physiquement et psychologiquement, suite à ces événements. La mère a craché sur sa fille, exigeant qu'elle quitte son amie ; elle lui a arraché une bague de fiançailles offerte par Dorothee, l'a détruite et jetée à la poubelle.*

*Ahmed et sa meilleure amie, Julia, sont étudiants ; il l'invite à passer des vacances dans l'appartement de vacances de ses parents. Très vite, Ahmed découvre d'autres facettes*

## Focus

de son amie. Elle boit beaucoup et, dès qu'elle est ivre, devient agressive et l'insulte : « Pédale, suceur de queues, enculé... » Elle lui donne des gifles et finit par saccager l'appartement de vacances. Ahmed chasse alors son ex-amie avant d'aller porter plainte au commissariat.

Thomas, 41 ans, a été frappé par son ex-amant, en plein déni de son homosexualité, qui l'a également injurié et menacé de mort. Blessé au poignet, il a écopé d'une interruption temporaire de travail (ITT) de trois mois. Suite à cette agression, Thomas est également soigné pour une dépression.

### Commerces, attention danger...

José, au retour d'une soirée, patiente pour acheter un sandwich dans un snack du quartier des Halles, à Paris. Dans la file d'attente, trois jeunes hommes le bousculent en l'insultant : « Sale PD. » José leur demande d'arrêter ; ils le jettent au sol et lui donnent des coups de pieds en poursuivant leurs injures. Ils en profitent pour lui dérober son téléphone portable. Il réussit à s'enfuir, le visage ensanglanté, et se réfugie au commissariat de police. A l'hôpital de l'Hôtel-Dieu, le médecin lui fait cinq points de suture autour de l'œil gauche. José veut témoigner de cette agression ; avec des amis, il diffuse son témoignage par un communiqué sur Internet.

**Il y a quelques semaines, Alexandre rencontre deux hommes lors d'une soirée. Ils lui proposent de venir boire un verre chez l'un d'eux. Confiant, il accepte et les suit. Dans l'appartement, le ton de ses nouveaux amis change progressivement, jusqu'à devenir agressif. Les deux hommes se jettent sur lui, le tiennent pour le déshabiller, lui raser les jambes et l'entre-jambe, et l'habiller en femme. Alexandre est terrorisé. Ses agresseurs lui font ensuite subir une interminable série de sévices sexuels : fellation et sodomie forcées, pénétration avec le manche d'une brosse de WC, brûlure de cigarette à l'anus. Ils le menotent au radiateur, lui urinent dessus, le traînent dans l'appartement par les cheveux, lui mettent la tête dans la cuvette des toilettes. Des injures très humiliantes accompagnent leurs actes : « Salope, sale suceuse de bite, on va te dresser ! » « Mets-toi à quatre pattes ! » Les agresseurs le giflent : « T'as que ce que tu mérites ! » Plus il se débat, plus il crie, plus ils semblent satisfaits. Ils finissent par le jeter dehors. Alexandre rentre péniblement chez lui où il prend plusieurs douches. Le lendemain, il se rend à l'hôpital où il est soigné pour une déchirure et sa brûlure. Le médecin l'interroge sur l'origine de ses blessures, mais il ne parvient pas à répondre. Alexandre s'enferme chez lui, ne va pas déposer plainte ; il ressent de la honte, a « peur qu'on le juge ». Plusieurs semaines après, il a toujours des douleurs et des saignements. Il se sent « détruit ». Il culpabilise de ne pas avoir réussi à se défendre même s'il est conscient que l'ascendant physique des deux hommes, très costauds, était trop important. Il appelle la ligne d'écoute de SOS homophobie ; il a besoin de se confier, de se libérer un peu du traumatisme qu'il a vécu et qui le hante. Il n'est pas prêt à entreprendre les démarches nécessaires pour se reconstruire : obtenir un certificat médical, déposer plainte, poursuivre des soins médicaux et psychologiques afin de se soulager de ce trop lourd fardeau.**

**Comme Alexandre, nombreuses sont les victimes qui restent seules face à la honte, l'humiliation,**

*la culpabilité. Il est parfois trop difficile de se rendre dans un commissariat pour dénoncer les violences qu'on vient de subir : peur d'être jugé, honte de soi, difficulté à assumer son homosexualité devant des policiers... Certain-e-s surmontent néanmoins leurs angoisses pour être reconnu-e-s comme victimes, obtenir de la justice que leurs agresseurs soient punis, dénoncer l'horreur homophobe qu'ils ont vécue, témoigner pour protéger d'autres victimes potentielles.*

*Éric et Fabrice sortent d'un bar du Marais à Paris. Ils se font alors agresser violemment par trois jeunes gens proférant des propos homophobes qui leur infligent coups de tête et coups de pieds. Éric nous contacte une semaine après cette agression, dont il porte encore de nombreuses traces ; il a un œil au beurre noir, toujours mal au dos et des hématomes. Il reste également très choqué par ce qu'ils ont vécu.*

*Olivier, 35 ans, habite Lille. Lors d'un week-end à Paris, il s'est fait agresser dans le Marais, alors qu'il se trouvait devant un bar gay. Quatre personnes lui sont tombées dessus par derrière ; elles l'ont jeté à terre et roué de coups, visant particulièrement son visage. Les passants n'ont pas réagi ; seule une jeune fille a crié, dispersant ainsi les agresseurs. Réfugié à la terrasse du bar, Olivier attend les pompiers, appelés par la courageuse jeune fille. Il aura trente jours d'ITT suite à cette agression.*

*Grégory fume une cigarette à la terrasse d'un bar gay de Saint-Étienne. Il reçoit alors un coup de barre de fer derrière la tête. Tombé par terre, il est alors roué de coups au visage. Sa mâchoire est déboîtée. Les associations LGBT locales et régionales lancent un cri d'alarme, inquiètes face à une recrudescence des agressions de ce type.*

### **Homophobes en culottes courtes**

*Un professeur de sport de l'académie de Lyon témoigne du harcèlement et du tabassage dont a été victime un jeune de troisième de son collège. Arthur, assez efféminé, a été la cible de collégiens homophobes. L'équipe de direction de l'établissement s'est saisie de cette affaire et semble décidée à mettre fin au harcèlement et aux violences subis par Arthur.*

*Lucas, 17 ans, vit un enfer dans son lycée. Depuis deux ans, il subit les injures publiques d'élèves qui l'ont agressé. Il a reçu des coups au visage*

*juste avant d'entrer en cours. Il a porté plainte contre X alors qu'il connaît ses agresseurs, craignant les représailles.*

*Lolita est élève dans une école d'ingénieurs. Un élève, ayant eu connaissance de son homosexualité, lui assène qu'une femme doit s'unir à un homme et avoir des enfants, étayant son discours d'un argumentaire religieux. Lolita lui signifie alors que son orientation sexuelle relève de sa vie privée. Quelques minutes plus tard, l'élève s'approche d'elle et lui inflige des coups de poing, la faisant chuter au sol. Deux autres étudiants sont heureusement intervenus pour chasser l'agresseur.*

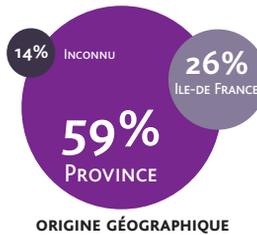
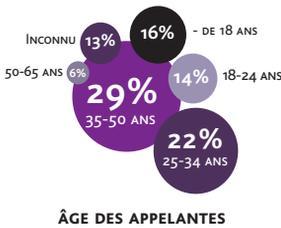
### **Police : contrôle musclé**

*Étienne, 27 ans, se fait contrôler par trois policiers sur un lieu de drague du centre de Paris, en compagnie d'autres hommes. Le plus âgé des agents commence soudain à donner des claques à Étienne, à le tirer par la capuche de sa veste, à effectuer des palpations, notamment du sexe, à insulter le groupe contrôlé... « Restez là-bas, chez vous, vous faire enfileur ! » « La prochaine fois, je vous ferai ramasser les capotes usagées, ça sera plus drôle... pour sucer les pires déchets de Paris. » Après avoir été insultés et malmenés, les hommes présents se dispersent. Étienne est très choqué et se demande s'il peut porter plainte.*



# Lesbophobie

## Lesbophobie-gayphobie, même combat ?



.....  
**206 témoignages**, correspondant à 174 cas, soit 15 % du total

Si les appels concernant la lesbophobie sont encore très minoritaires (15 % du total), le nombre de cas qui nous ont été rapportés cette année est en nette augmentation par rapport à l'année dernière (+ 31 %). Depuis quinze ans, jamais SOS homophobie n'en avait reçu autant.

Cette augmentation est l'un des effets pervers d'une plus grande visibilité des lesbiennes dans la société. Si cette visibilité reste encore inférieure à celle des homosexuels, la représentation des lesbiennes, notamment dans les médias, a gagné en importance. Cette visibilité aurait-elle un prix, celui d'une augmentation des actes homophobes à l'encontre des femmes ?

Ces chiffres en hausse peuvent aussi s'expliquer par le fait que la lesbophobie est mieux identifiée

par les lesbiennes en tant que telle, alors même qu'elle ne dit pas toujours son nom et se cache sous des prétextes fallacieux. De plus, les femmes qui nous contactent sont déterminées à ne pas se laisser faire et à ne pas laisser ces actes impunis : nombre de victimes d'actes de lesbophobie qui apportent leur témoignage ne veulent pas s'en tenir à un simple signalement. Elles ont très majoritairement entamé des démarches ou nous appellent pour le faire. Enfin, cette hausse signifie également que l'association est de mieux en mieux identifiée comme un acteur qui lutte contre la lesbophobie au même titre que la gayphobie, et ce notamment grâce au travail de la commission lesbophobie, qui s'attache à communiquer sur le sujet auprès des lesbiennes lors de différents événements.

Autre fait notable cette année, la jeunesse des appelantes : la proportion des témoignages des moins de 18 ans a plus que doublé par rapport à l'année dernière, en parallèle d'une nette diminution de celle des 25-34 ans.

En revanche, les contextes majeurs dans lesquels s'exprime la lesbophobie évoluent peu : la famille reste en tête avec 32 % des cas. Cette thématique, recensée depuis de nombreuses années par l'association, est l'un des bastions de la lesbophobie, ce qui la différencie notamment de la gayphobie. Le travail est le deuxième environnement dénoncé : ce contexte représente cette année 13 % des témoignages.

Ces deux thématiques avaient déjà été soulignées lors de l'enquête sur la lesbophobie réalisée par notre association parue en 2008 : la famille (44 %), le travail (25 %) avaient été cités par les répondantes comme les contextes dans lesquels elles avaient été victimes de lesbophobie. Le rôle des femmes dans le contexte familial est particulier. Ainsi le débat autour de l'homoparentalité s'articule-t-il médiatiquement principalement autour des lesbiennes, témoignant une fois de plus de la persistance de l'association femme-mère. Concernant le travail, les récentes études démontrent que les inégalités salariales entre hommes et femmes perdurent : le plus sûr chemin pour casser le plafond de verre<sup>1</sup> pour les femmes en général et les lesbiennes en particulier, est d'adopter dans sa vie professionnelle des codes considérés comme masculins.

Cependant, les histoires des lesbiennes sont dans les faits assez proches de celles que nous racontent les homosexuels qui nous contactent. Ainsi, dans le contexte familial, il s'agit principalement de problèmes avec les parents qui, ayant découvert l'orientation sexuelle de leurs enfants, les menacent, les maltraitent ou les chassent de chez eux. On trouve également des situations de séparation de couple où l'ex-mari utilise l'homosexualité contre son ex-femme pour essayer d'obtenir le droit de garde des enfants et ainsi se venger de son exclusion, situations qui conduisent à la diffamation auprès des enfants, du juge, voire à des menaces... Dans le travail, les cas de lesbophobie recouvrent la discrimination liée à des refus de promotion, du harcèle-

ment et des brimades au quotidien.

Hors du travail et de la famille, les formes de la lesbophobie sont également très proches des témoignages des gays : discrimination, avec par exemple des refus de service, de location, de prêt dans différents commerces et services, du harcèlement, des dégradations de biens dans des conflits de voisinage... Comme chez les gays, les insultes fusent, qui sont signalées dans 39 % des cas et représentent la principale forme de lesbophobie. De plus, deux éléments semblent rapprocher la lesbophobie de la gayphobie : nous constatons depuis deux ans une augmentation continue d'actes lesbophobes dans les lieux publics. Avec 14 % des cas, ce contexte représente le deuxième motif d'interpellation de l'association, comme l'année dernière. Ce phénomène est d'autant plus inquiétant que dans 40 % de ces situations, ces actes s'accompagnent de violences physiques.

Les Marches des fiertés LGBT de Paris, Lyon et Montpellier ont ainsi été entachées par des agressions de lesbiennes. La visibilité particulière de cette journée, les vêtements ou accessoires aux couleurs de l'arc-en-ciel, les t-shirts avec des slogans, les rendent identifiables aux yeux des agresseurs qui lancent alors coups et insultes, affichant clairement le motif lesbophobe de leurs gestes. Mais les agressions physiques se retrouvent également dans les conflits de voisinage (23 % des cas dans ce contexte). Là encore, l'identification des lesbiennes du fait leur vie en couple est un motif déclencheur d'agressions.

Ainsi, au total, 8 % des femmes ayant témoigné en 2010 déclarent avoir été agressées physiquement. Si la lesbophobie se rapproche de la gayphobie, comme le démontre le développement d'actes d'homophobie à l'encontre des lesbiennes dans les lieux publics, elle s'en distingue encore cette année néanmoins par la prépondérance du contexte familial.

1. La barrière invisible qui empêche les femmes d'accéder aux plus hauts niveaux de la hiérarchie de leur métier.

## Lieux publics : le prix de la visibilité?

*Camille et Christelle rentrent en vélo de la Marche des fiertés de Montpellier lorsqu'elles sont dépassées par une voiture dont les deux occupants sortent pour leur demander qui fait l'homme. Ils agressent les deux femmes violemment. Ameutés par les cris, quelques badauds se rassemblent. Aucun ne réagit devant cette violence.*

*À la suite de l'agression, le médecin prescrit 7 jours d'interruption totale de travail (ITT) à Camille. Christelle, traumatisée, ne peut pas aller travailler pendant deux semaines.*

*Stéphanie et Caroline s'embrassent au bord de la piscine lorsqu'un homme les approche avec son fils, les menaçant ouvertement : « Pas de gouine près de mon enfant (...). Je vais te défoncer, s'il n'y avait pas mon fils, ce serait déjà fait. » Les deux jeunes femmes demandent vainement au maître-nageur d'intervenir, puis appellent la police. L'homme se tait alors et quitte la piscine en continuant à les insulter de loin.*

*Sophie et ses amies sortent d'une soirée après la Marche des fiertés de Paris, lorsqu'un homme les accoste : « Ça va les mecs ? » Il leur demande une cigarette. Sophie refuse. L'homme lui assène alors soudainement un coup de poing sur la nuque avant*

*de s'enfuir en courant.*

## « Pas de lesbienne dans mon service »

*Le chef de Sylvie refuse sa candidature à une promotion. Motif ? Sa vie privée lui « pose un problème » et [il] ne souhaite pas d'homo au sein de ce service ». Elle était pourtant en tête de liste pour cette promotion grâce à son parcours et ses qualités professionnelles. Qu'il refuse de considérer « puisqu'elle est homo ».*

*Solange ne cache pas son homosexualité au travail. Sa collègue ne cesse de tenir des propos homophobes : « Les homos ont ramené le sida, leur trip est de se fouetter habillés de cuir. » L'entreprise organise une médiation mais refuse de la sanctionner. Solange est allée poser une main courante.*

*Karine travaille « dans un milieu en uniforme » et témoigne du harcèlement dont elle est victime. Ses collègues ont rapidement cherché à connaître son orientation sexuelle, allant jusqu'à interroger ses voisins avec des questions précises. Ils font depuis de nombreuses allusions graveleuses. « Ça a bien palpé ? », lorsqu'elle effectue une palpation de sécurité sur une personne de sexe féminin. Ou encore : « Pour améliorer la brigade, il faudrait demander plus de filles, ça plairait à Karine. » Une de ses collègues*

*lui a rapporté d'autres propos tenus en son absence, sans révéler qui en était l'auteur. Karine est extrêmement stressée, parfois même angoissée, et a été récemment arrêtée par son médecin. Elle est épuisée nerveusement par cette « violation de ses droits à la vie privée et au respect ».*

## « Tu n'es plus ma fille »

*Laetitia se fait insulter par sa mère depuis que celle-ci a appris qu'elle était attirée par une fille. Elle lui tient des propos d'une extrême violence : « Mon amour pour toi n'est plus le même, tu n'es plus ma fille, sale lesbienne. » Elle l'a menacée de la mettre dehors : « Tu vas devenir comme avant, sinon tu dégages. » Profondément meurtrie, Laetitia nous demande « comment faire pour qu'elle accepte ».*

*La mère de Julie, 19 ans, a découvert une lettre d'amour qu'elle avait écrite à son amie. Elle se met dans un état de furie avancée, déchirant la lettre, frappant Julie, lui crachant dessus et essayant de l'étrangler. Elle exige que le couple se sépare. Julie ne peut se résigner à porter plainte contre ses parents.*

*Christiane est divorcée depuis quatre ans et vit en couple avec une femme. Son ex-mari ne le supporte pas et profite des moments où ils se voient dans le cadre de leur garde*

## Focus

partagée pour l'insulter copieusement. Il menace d'utiliser cette situation pour récupérer la garde de leur enfant, et Christiane a peur de faire des démarches contre lui. Elle a tout de même déposé plainte.

### Voisins, voisines...

La voisine de Nathalie la harcèle depuis cinq ans, car elle n'accepte pas « son mode de vie ». Tout s'est déclenché lors de l'arrivée d'une colocataire dans l'appartement de Nathalie. Elle a utilisé à plusieurs reprises le faux prétexte de tapage nocturne auprès du bailleur de Nathalie, elle intervient lors des soirées chez Nathalie, dépose des mots d'insultes dans sa boîte aux lettres... Nathalie nous appelle pour avoir des conseils afin de constituer un dossier solide avant d'aller porter plainte.

Lucie et Magalie viennent d'emménager dans la maison qu'elles viennent d'acheter. Le voisin de la maison mitoyenne les insulte régulièrement : « Va lécher la chatte de ta voisine, pute, salope... » Et il les menace, y compris sur son profil Facebook ouvert à tous. Il se gare souvent devant leur voiture pour les empêcher de sortir. Elles sont très stressées dès qu'elles sortent de chez elles, et ont contacté un juriste afin de compléter leur première plainte au procureur.

Les récents nouveaux voisins de Camille et Audrey sont

**Léa vient de se faire agresser par deux jeunes hommes cagoulés dans sa résidence.**

**Elle est sous le choc, désespérée et ne sait pas quoi faire. Elle attend sa compagne.**

**Les deux agresseurs l'ont assaillie dans le hall :**

**« On va te casser la gueule sale lesbienne, on va te tuer. » Puis ils l'ont frappée au visage et**

**au ventre. Elle a du mal à nous en dire plus, explique que ses relations avec ses voisins, qui savent qu'elle vit avec son amie, lui semblaient pourtant bonnes et ne comprend pas ce qui a motivé ses agresseurs. L'urgence est bien entendu de contacter un médecin pour la soulager.**

**Nous lui expliquons l'importance d'obtenir un certificat médical pour pouvoir aller porter plainte ensuite. Mais elle ne l'envisage pas dans l'immédiat, par peur des représailles et d'une nouvelle agression. Elle redoute surtout de ne pas être crue par la police. Nous lui conseillons d'essayer de le faire, c'est malgré tout un moyen de la soulager et de mettre de la distance avec ce qui lui est arrivé.**

**Léa nous recontacte une semaine plus tard, elle a finalement été admise aux urgences, en est ressortie avec un certificat médical attestant de contusions et coupures de rasoirs. Accompagnée de son amie, elle est allée porter plainte quelques jours après son agression, et a rendez-vous avec un psychologue pour la libérer de ses angoisses. Elle raconte à quel point c'est difficile même si physiquement cela va mieux. Elle se sent faible et fragile. Malgré le soutien de sa compagne, elle ne parvient pas réellement à communiquer avec elle et à exprimer ce qu'elle ressent.**



© La p'tite Blan

particulièrement bruyants. Malgré les médiations qu'elles ont tentées, ils ne changent pas leur comportement. Audrey, mutée à plein temps dans leur ville, s'est installée définitivement dans l'appartement. Et la situation a dérapé. Le ton est monté, les insultes ont fusé. L'un de leurs voisins a ainsi frappé à leur porte : « La lesbos, je te défonce. » Malgré une première main courante et l'intervention d'un voisin avocat, témoin de la scène, la situation empire. Camille a encore très récemment eu droit à « sale lesbos, ta gueule », alors qu'elle leur demandait de

faire moins de bruit. Elles sont décidées à porter plainte, avec l'aide d'autres voisins.

### Milieu scolaire : péché de violence

Un des étudiants de l'école d'ingénieurs où Lolita suit des cours a entendu une de ses conversations et a compris qu'elle était homosexuelle. Il lui a expliqué que c'était un péché, qu'une femme devait vivre avec un homme. Il l'a ensuite frappée de coups de poing et a été sorti de l'établissement de force par deux étudiants qui avaient assisté à la scène.

### Commerces et services : baiser interdit

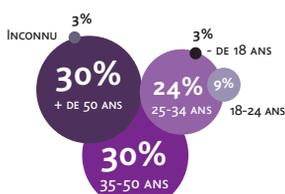
Louise et Emma ont rendez-vous chez le banquier de Louise pour obtenir un crédit qu'elles souhaitent contracter à deux afin de développer un lieu culturel. Lorsqu'il découvre qu'elles sont pacées, le banquier leur explique que leur orientation sexuelle peut poser problème et trouve différents prétextes pour ne pas leur accorder de prêt.

Le gardien d'un centre commercial a menacé Clothilde et Lisa qui s'embrassaient de les expulser du magasin.

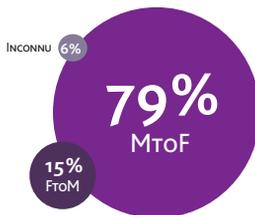


# Transphobie

*Ces trans que la société ne saurait voir*



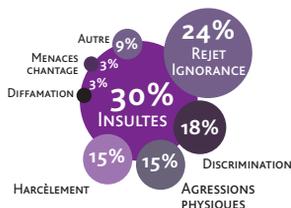
ÂGE DES APPELANT-E-S



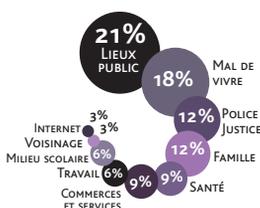
SEXE DES APPELANT-E-S\*



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



MANIFESTATIONS DE LA TRANSPHOBIE



CONTEXTE

43 témoignages correspondant à 33 cas, soit 3 % du total.

Le nombre de témoignages reçus par SOS homophobie concernant les cas de transphobie est en très forte augmentation cette année par rapport à 2009, première année où l'association a décidé de consacrer un chapitre spécifique à ce type de discrimination. Avec pratiquement deux fois plus de témoignages (+ 95 %) et une augmentation de 120 % des cas signalés, les appels et courriels reçus sont le reflet d'une société encore très largement hostile ou méfiante vis-à-vis des trans.

Avec 21 % des cas, le lieu public reste le contexte dans lequel s'expriment le plus les actes transphobes, suivi des cas de mal être (18 % des cas signalés) qui sont également très prégnants dans les témoignages reçus. Enfin, la transphobie qui s'exprime dans les commissariats et dans les familles

reste également très forte avec, pour chacun de ces contextes, 12 % de cas.

Comme les autres personnes LGBT, les personnes trans subissent dans leur quotidien des agressions de toute sorte. Ces violences, qu'elles soient verbales ou physiques, ou qu'elles visent à rejeter et à exclure la personne trans, entraînent, dans bien des cas, un profond mal-être chez les victimes. Nombre de témoignages font part d'insultes accompagnées parfois de coups de la part d'individus qui regardent les trans comme des « monstres de foire ». Dans la rue, dans le métro, dans des

\*/1. MtoF et FtoM sont les termes généralement utilisés pour préciser le sens de la transition : MtoF (Male to Female) pour désigner le passage de l'identité d'homme à celui de la femme, FtoM (Female to Male) pour désigner le passage de l'identité de femme à celui d'homme.

magasins, à la sortie d'un bar, au milieu d'une fête foraine, aucun lieu n'échappe à l'agression transphobe. Les insultes se font jour également dans des contextes que l'on pourrait imaginer plus « protecteurs » pour les trans, comme lors d'une gay pride, dans une manifestation de soutien aux personnes trans, ou dans un quartier *a priori* gay friendly. De plus ces agressions verbales se déroulent très souvent en plein jour et devant témoins, comme s'il existait une forme naturelle d'impunité à agresser des trans. Deux comédiennes trans ont ainsi été violemment prises à partie dans le quartier de Belleville à Paris, en avril 2010, par des hommes qui les ont chassées à coup de pierres et de bouteilles en leur hurlant que « *le quartier est interdit aux transsexuels* ». Très souvent d'ailleurs, les agresseurs ne cherchent à pas comprendre la question de genre et assimilent les trans à des « PD » ou des « gouines », selon qu'ils ou elles sont face à des trans MtoF ou FtoM<sup>1</sup>.

Les victimes de ces attaques ne trouvent pas toujours l'aide qu'elles pourraient espérer. Ainsi, une jeune trans subit pendant un an dans son lycée des insultes, menaces et agressions physiques de la part des autres lycéens, sans qu'à aucun moment, le personnel administratif ou enseignant n'intervienne.

Il arrive aussi que les victimes qui décident de porter plainte se retrouvent face à des forces de police peu compréhensives, voire irrespectueuses de l'identité de genre des trans. Certains commissariats refusent ainsi de tenir compte de l'identité de genre de la victime et chercheront toujours à s'attacher à son état civil, poussant parfois l'indécence à appeler systématiquement une trans MtoF « *monsieur* » et un trans FtoM « *madame* ».

Les autres administrations ne sont pas en reste. Les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) sont ainsi montrées du doigt quand une de leurs agences refuse, lors d'un transfert de dossier, de reconnaître l'usage du prénom d'une personne trans, pourtant certifié par un acte de notoriété sur sa carte Vitale.

Plus grave encore, la situation des trans en prison est suffisamment préoccupante pour que le Contrôleur général des lieux de privation de liberté

(CGLPL), Jean-Marie Delarue, ait tiré la sonnette d'alarme en juillet 2010 dans un avis « *relatif à la prise en charge des personnes transsexuelles incarcérées* » (*Journal officiel*). Affectés dans des prisons pour hommes ou femmes qui ne correspondent pas au sexe désiré, les détenu-e-s transsexuel-le-s ne s'intègrent pas et sont victimes de brimades et violences, ou manquent d'informations précises relatives aux modalités de leur prise en charge médicale.

Ce refus d'accepter le genre véritable et de ne prendre en compte que ce que l'état civil indique sur les papiers d'identité des trans se retrouve également dans le cadre du travail. Un douanier trans est par exemple convoqué à des visites médicales d'aptitude à répétition après avoir annoncé son intention de changer d'état civil. Discrimination à l'embauche, mise à l'écart, moqueries, regards suspicieux de la part des collègues, harcèlement, font aussi partie du quotidien des trans qui nous contactent pour dénoncer la transphobie.

La famille reste également un bastion de la transphobie. Parents, frères et sœurs, cousins, cousines... les réactions sont parfois radicales, accompagnées d'un rejet clairement affiché, ou plus insidieuses, les proches cherchant par tous les moyens à éviter la personne trans. Mais c'est aussi avec l'ex-conjoint-e que les relations peuvent dégénérer. Le dégoût et la haine que ressentent ces personnes de voir celui ou celle avec qui il-elle a eu des enfants, les poussent à chercher à nuire à la personne trans par tous les moyens. Refus d'accepter la garde partagée des enfants ou de les confier à leur parent trans pendant les vacances, plaintes à répétition pour des soi-disant harcèlements, tentatives de monter les enfants contre le parent trans, tout est bon pour ces transphobes afin de nuire à leur ancien-ne conjoint-e.

Face à ces agressions, il n'est pas étonnant que beaucoup de personnes trans qui contactent SOS homophobie expriment leur détresse et leur désespoir. Confrontées à la solitude, rejetées par leur famille, exclues du monde du travail, certaines ont des idées suicidaires. Se sentant « *hors norme* », elles se demandent comment être reconnues pour

« *C'est écrit  
monsieur sur  
vos papiers* »

ce qu'elles sont et mettre fin aux préjugés et aux discriminations dont elles sont victimes. La suppression par le ministère de la Santé en février 2010 par décret de la mention des « *troubles précoces de l'identité de genre* » dans un article du code de la Sécurité sociale relatif aux

« *affections psychiatriques de longue durée* » (lire aussi chapitre Santé) ne règle malheureusement pas l'ensemble des problèmes quotidiens auxquels sont confrontées les personnes trans, l'un des plus importants étant les conditions liées au changement d'état civil.

### La rue n'est pas aux trans

*En plein après-midi, Louise et Johanna, deux comédiennes trans, se promènent dans le quartier de Belleville. Trois hommes les insultent puis les chassent dans la rue à coups de pierres et de bouteilles vides en hurlant : « Bande de PD ! Les transsexuels sont interdits dans le quartier ! »*

*Benjamin, 28 ans, se fait agresser par cinq hommes dans le métro qui commencent par le traiter de « sale PD » avant de le rouer de coups.*

*Nathalie croise dans la rue près de Notre-Dame à Paris un skinhead qui l'insulte violemment et la menace de mort : « Sale PD, t'as mis une jupe. Moi les enculés de ta race, je les tue. »*

### Mépris policier

*Sophia, 59 ans, alors qu'elle se promène un après-midi avec son chien dans un parc, est contrôlée par une patrouille de police. À la lecture de sa pièce d'identité, un des policiers l'interpelle avec mépris : « Vous n'êtes pas une femme, en plus. » Suite à ses protestations, Sophia, mise à terre, menottée, est emmenée au commissariat.*

*Placée en garde à vue, brutalisée lors d'un interrogatoire musclé, elle est accusée de prostitution et de racolage sur la voie publique. Faute de preuves et alors que son casier judiciaire est vierge, elle est relâchée vingt-quatre heures plus tard.*

*Julie, 52 ans, veut porter plainte après avoir été insultée et molestée par un livreur à la sortie d'un supermarché. Le policier qui prend sa plainte refuse obstinément de l'appeler madame. « Monsieur, c'est écrit sur vos papiers. Pour moi, vous êtes un homme, vous n'avez qu'à vous comporter comme un homme. »*

### Habitat social, mais transphobe

*Marion, 36 ans, est hébergée dans une résidence sociale. Le personnel administratif de la résidence voit d'un très mauvais œil le fait qu'elle soit habillée en femme, alors que pour l'état civil, elle est un homme. Ils lui reprochent de se travestir. Le directeur fait un esclandre dans sa chambre, lui reprochant son apparence devant les autres locataires de la résidence.*

### Vous n'allez pas aimer le train

*Bernadette, 45 ans, est agent de maîtrise à la SNCF et manage une équipe de cinq personnes. Dès son entrée en fonction, elle subit le harcèlement de plusieurs membres de son équipe : vidéo des Village People ouverte sur son ordinateur, triangle rose dessiné sur son bureau, message griffonné sur « la blonde qui fait grimper aux rideaux... ». Cette ambiance malsaine déprime profondément Bernadette, qui craint que ce harcèlement ne dégénère.*

### Haine en famille

*Denis, 50 ans, est exclu de sa famille. Il n'est jamais invité chez ses cousins qui habitent pourtant tout à côté, alors que sa sœur y passe tous les jours.*

*Valéria, 30 ans, n'a pas vu sa mère depuis deux ans. Cette dernière la traite de « pute », de « salope », et a décidé de couper tout contact avec elle lorsqu'elle a commencé à prendre des hormones.*

*Léa, 19 ans, étudiante à Lyon, a vu sa relation avec ses parents se dégrader lorsqu'il est*

# Transphobie à l'heure de l'apéro

Deux transsexuelles agressées devant un bar dénoncent l'attitude de la police. Un cas récurrent.

Par **DIDIER ARNALD**  
Photo **ÉDOUARD CAUPEIL**, Myop

**G**eoanna et Brona se souviendront de la défaite de l'Algérie face à la Slovénie (1-0). Ce dimanche 13 juin, elles passent devant le café la Renardière, dans le quartier des Pucés à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). Le soir tombe, les deux filles, 28 et 35 ans, sont en jupe moulante et décolleté d'été. Geoanna porte le maillot ariverde. Elle et Brona sont brésiliennes. L'une est en France depuis dix ans, elle a des papiers, travaille comme comédienne. L'autre vient d'arriver. Pour gagner sa vie, elle fait des passes au bois de Boulogne. Elle a peur d'être renvoyée par le premier avion. Les deux femmes sont «transsexuelles» : elles ont changé de sexe. Les supporters de l'Algérie qui les prennent à partie n'apprécient guère ces «hommes déguisés» en femmes. L'un d'eux crache au visage de Brona en la traitant de «sale pute». Puis il frappe les deux femmes, rejoint par cinq hommes ravis par l'occasion. Geoanna tente de se défendre en lâchant : «Parquoi faites-vous cela ? On n'est pas au bled !» Les agresseurs ne goûtent guère la remarque, redoublent de violence, au cri de : «Ferme ta gueule, espèce de travesti !»

**JETS D'ORANGES.** Le barman de la Renardière n'a rien vu. «Tellement de monde passe dehors... Les jours de marché, il y a toute la merde, toute la racaille.» Il n'a pas quitté son zinc des yeux, ni aperçu les clients du bar jeter des oranges sur les filles, pas vu les deux en panique tenter d'acheter des couteaux pour se défendre dans un magasin où elles se réfugient. Le jour où *Libération* les rencontre, elles sont au bord des larmes en racontant la scène. Geoanna fouille dans son sac et en sort une grosse touffe de cheveux arrachés. Elle détaille : «Il m'a tapé derrière le visage, c'est comme ça qu'ils frappent les femmes, derrière la nuque pour que cela ne marque pas.» Etuf de pigeon, chevilles gonflées. Brona ajoute : «Un grand type a dialogué ma maxillaire.» Seule une poignée de clients est venue tenter de calmer les agresseurs. Les autres n'ont pas bougé. Les policiers municipaux de Saint-Ouen arrivent alors et lâchent aux filles : «Vous



Geoanna, l'une des transsexuelles agressées le 13 juin à Saint-Ouen.

connaissez les gens qui vous ont tapé, prenez leurs identités dans le café.» «Ce n'est pas à nous de faire ça», répond Geoanna. «On n'est pas là pour vous servir», rétorque un agent. Contactés par *Libération*, les policiers municipaux contestent, assurent qu'ils étaient de faction à une fête de quartier. La police nationale intervient alors, mais les agresseurs ont eu le temps de s'enfuir. Un fonctionnaire donne du «Monsieur» à Geoanna. Un autre l'interroge : «Vous êtes intermittente du spectacle, vous faites cela pour faire parler de vous, devenir célèbre ?» Dans la plainte, les policiers écrivent «présenter» des photographies de suspects. «Ils ne l'ont jamais fait», précise Geoanna. Au commissariat, on lui explique que ce n'est «pas la peine» qu'elle aille

faire constater ses blessures à cette heure-là (20h40). Le lendemain, elle se rend à l'hôpital Saint-Antoine. On l'orienté vers l'Hôtel-Dieu, qui dépend de la préfecture. Là, on l'alguille vers Bondy (Seine-Saint-Denis). Elle a l'impression qu'on la ballotte de guichet en guichet, alors qu'elle a du mal à marcher avec sa cheville enflée. Elle est choquée qu'on ait «à peine cru» à son agression, qu'on l'ait traitée comme une «moinne que rien». Marysa, voisine et mère de famille, a accompagné Geoanna au commissariat. «La plainte a été prise n'importe comment. Les policiers se sont moqués d'elle, ont fait des remarques salaces, disant que ce n'était pas leur problème, qu'il s'agissait d'une simple bagarre», dit-elle. Marysa vit dans cet immeuble où ha-

bite Geoanna avec d'autres trans. «A chaque fois qu'on appelle la police, elle ne se déplace pas. Elle considère que c'est un immeuble de prostituées, qui plus est transsexuelles, et qu'ils n'ont pas à faire d'efforts pour des «travestis», résume-t-elle. Selon les associations, beaucoup de trans sont ainsi «découragées» d'effectuer la moindre démarche lorsqu'elles sont agressées : elles savent que ça n'aboutira à rien.

**CUTTER.** En dix ans, Geoanna a été agressée à quatre reprises. En 2008, des jeunes ont cassé sa fenêtre avec des cailloux depuis la rue en criant «travé, pédé, enculé de ta race, je nique ta mère». La même année, un jeune homme de 16 ans a essayé de la frapper à la gorge au cutter en lui disant que «des gens

comme [elle] ne devaient pas vivre». Elle a mis la main pour se protéger failli perdre l'usage de ses doigts. En novembre 2009, dans le bus 54 à Paris, des jeunes ont tenté de mettre le feu la chevelure d'une de ses amies trans. Des femmes maghrébines sont venues à son secours. En 2009, devant le Moulin Rouge, Geoanna s'est fait casser la figure pour avoir refusé d'accompagner un homme qui voulait la ramener chez elle. Durant toutes ces années, aucun des agresseurs – tous maghrébins – de Geoanna n'a été inquiété par la justice. Ce qui lui laisse, et c'est un euphémisme, beaucoup d'amertume. Au commissariat de Saint-Ouen on dit que la patrouille a eu du «mal à comprendre» ce qu'il s'était passé. Les plaignants étaient très énervés et parlaient «à peine le français». En plus, elles ne sembleraient pas «vraiment blessées». Une source policière assure : «Cette plainte sera traitée comme les autres. Elle sera instruite, on va essayer d'identifier les auteurs.» Les deux filles demeurent «choquées» par le comportement des autorités. «J'ai vécu d'une favela de São Paulo, et ce n'est jamais manqué à ce point de respect», dit Geoanna.

**GAY PRIDE.** Louis-Georges Tin, universitaire responsable du comité *Idaho* – à l'origine de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – se bat depuis plusieurs mois pour qu'on comptabilise ce genre d'agressions. Tin note qu'il est très difficile de faire émerger la question transphobe sur le devant de la scène. «Nous manquons cruellement de statistiques. Ce type d'actes est souvent passé sous silence, à cause de victimes en état de faiblesse (prostituées, sans-papiers) et aussi à cause du désintérêt et du dédain manifestés pour ces victimes.» Il a demandé au ministre de l'Intérieur de mener une réflexion globale sur ces agressions, en vain. La Mairie de Paris et la Préfecture se sont mises d'accord pour se pencher sur la question au début de l'année prochaine. L'universitaire rappelle opportunément que les transsexuel(le)s ont pourtant été précurseurs pour faire émerger la question gay aux États-Unis. La Marche des fiertés (ex-gay pride) qui a lieu aujourd'hui leur doit une sacrée chandelle. ▶

## REPÈRES

Un décret du ministère de la Santé paru au Journal officiel le 12 février a sorti les «troubles précoces de l'identité de genre» d'un article du code de la sécurité sociale relatif aux affections psychiatriques de longue durée. Être transsexuel n'est plus considéré comme maladie mentale.

Le Conseil de l'Europe, en 1989, a défini le transsexualisme «comme un syndrome caractérisé par une personnalité double, l'une physique, l'autre psychique. La personne transsexuelle ayant la conviction d'appartenir à l'autre sexe, ce qui l'entraîne à demander que son corps soit corrigé.

# 100

C'est le nombre annuel d'opérations chirurgicales sur des transsexuels en France, depuis 2000. La plupart vont à l'étranger.

«Je réaffirme ma totale solidarité aux justes revendications d'égalité des droits et de lutte contre l'homophobie.»

Bertrand Delanoë à propos de la Marche des fiertés, samedi, à Paris

## Focus

*Vincent, 53 ans, a commencé très lentement un processus de transformation, mais se sent seul et rejeté par la société et surtout par son entourage.*

*Sa mère et son père, dont il s'occupait depuis des années, sont décédés à six mois d'intervalle.*

*Depuis, il essaie désespérément de se rapprocher de sa sœur, son seul parent proche.*

*Elle et son mari le rejettent et le méprisent.*

*Déjà enfant, il était son souffre-douleur.*

*Lorsqu'il y a plusieurs années, Vincent a été violé à deux reprises, sa sœur n'a rien trouvé de mieux à dire que : « C'est bien fait pour toi, tu es trop psychorigide. »*

*Quant au beau-frère, il a emboîté le pas de sa femme depuis des années et lui a récemment dit : « Des gens comme toi, ça devrait finir dans des camps d'extermination. Je te souhaite d'être dans la merde la plus totale jusqu'à ce que tu en crèves. »*

*Ce rejet se conjugue à un profond mal-être qui le poursuit depuis plusieurs années.*

*Atteint de plusieurs maladies de peau, il n'est plus en capacité de travailler et ne survit qu'avec de faibles allocations. Vivant dans une profonde solitude, il se sent dans une impasse. Il se sent agressé par toutes sortes de moqueries dans son voisinage et ressent très fortement la norme sociale : « Ici, c'est le silence, rien n'est dit et pourtant on sait tout, on est catalogué. »*

*Ne supportant plus son corps de femme,*

*Vincent explique qu'il n'a plus le choix.*

*Soit il réussira sa transformation, soit il passera « de l'autre côté ».*

*apparu de plus en plus évident qu'elle était prête à s'engager dans un processus de transformation. Lorsqu'elle met son linge à laver, sa mère le retire de la machine et lui dit : « Je ne vais pas laver des habits de pute. »*

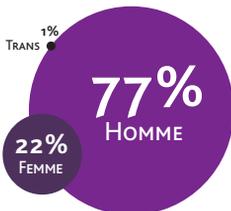
*Julien, 48 ans, subit le mépris persistant de sa sœur qui le traite de « gouine » dès qu'ils se voient.*

*Patricia, 53 ans, est en conflit avec son ex-femme. Celle-ci ne supportant pas que son ex-mari entame un changement de genre MtoF, a réussi à manipuler sa fille, issue d'un premier mariage, afin qu'elle porte plainte contre Patricia pour acte de pédophilie.*

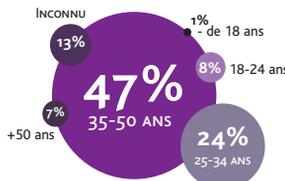


# Commerces et services

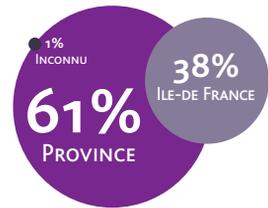
*Addition salée pour les homos*



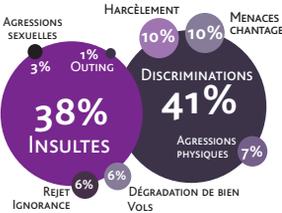
SEXE DES APPELANT-E-S



ÂGE DES APPELANT-E-S



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE



RÉPARTITION DES DISCRIMINATIONS



SECTEURS CONCERNÉS PAR LES TÉMOIGNAGES D'HOMOPHOBIE

**77 témoignages** correspondant à 68 cas, soit 6 % du total

Dans le domaine des commerces et services, l'année 2010 a été marquée par une relative stabilité du nombre de témoignages reçus par notre association (68 cas en 2010, comme en 2009). Toutes les situations de la vie quotidienne représentent encore malheureusement un risque potentiel pour les homosexuel-le-s et trans de se faire insulter voire agresser et ce, dans la plupart des cas, en toute impunité pour les homophobes. Près des trois quarts des témoignages font part de problèmes rencontrés par les client-e-s ou les usagers dans le cadre de relations commerciales ou de service public. Dans 41 % des cas, c'est une discrimination qui est à l'origine du problème. Ainsi, contrairement à la majorité des témoignages que nous recevons, ce ne sont pas les insultes qui sont

le premier motif d'inquiétude, même si celles-ci représentent 38 % des cas. La typologie des appelant-e-s n'a pas beaucoup varié : il s'agit en majorité d'hommes, vivant plus souvent en province qu'en région parisienne. Pratiquement la moitié d'entre eux ont entre 35 et 50 ans.

À nouveau, c'est le secteur de l'hôtellerie et de la restauration qui se révèle le plus propice aux manifestations de l'homophobie (25 %). Un refus de servir ou d'accueillir des client-e-s en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, des insultes proférées ou des agressions perpétrées dans un lieu de convivialité gay ou lesbien sont des situations qui mettent anormalement en danger des hommes et des femmes dans leurs lieux quotidiens de vie ou dans des moments de détente.

Dans certaines situations, c'est l'intégrité physique de la victime qui est même mise en cause.

Le deuxième motif de préoccupation (18 % des cas) concerne le logement. Plusieurs appelant-e-s témoignent de difficultés spécifiques dans leurs recherches : les propriétaires, en apprenant leur orientation sexuelle, freinent voire annulent la procédure. Nombre de locataires gays, lesbiennes ou trans subissent un harcèlement quotidien de la part de leur propriétaire. En l'occurrence, ces obstacles s'ajoutent inutilement au contexte déjà tendu du marché de l'immobilier.

Dans la vie quotidienne, les administrations sont encore trop souvent le lieu de manifestations de comportements homophobes (15 % des cas). Beaucoup d'appelant-e-s nous font part d'insultes ou de mépris de la part d'agents municipaux ou des services sociaux qui devraient pourtant être les garant-e-s de l'ordre public et de l'égalité entre citoyen-ne-s.

29 % des appelant-e-s ont été, en tant que commerçant-e-s ou prestataires de services, victimes de discriminations ou de violences homophobes. C'est ici l'exercice même du métier qui peut être mis en péril, comme avec ce couple d'hôteliers obligés de quitter leur région (lire Focus page sui-

*“ On ne fait pas ça ici ! Allez voir ailleurs ! ”*

vante). Certain-e-s commerçant-e-s subissent des brimades quotidiennes du seul fait du caractère *gay friendly* (ostentatoire ou non) de leur établissement et doivent affronter le regard méprisant, voire le refus de collaborer avec eux/elles, de la part de leurs partenaires commerciaux.

La montée en puissance d'actes ou de comportements homophobes perpétrés à l'encontre ou au sein même de structures associatives (9 % des cas recensés cette année) est un motif d'alerte. L'exemple du centre LGBT de Nantes est édifiant : cet établissement est régulièrement la cible d'actes de vandalisme. Fin janvier 2010, des dégradations à caractère discriminatoire sont commises, début décembre 2010, la violence monte d'un cran, et c'est la vitrine entière qui est fracassée. À l'image de ce centre d'accueil pour les personnes LGBT, plusieurs associations qui soutiennent et défendent les gays et les lesbiennes nous ont alerté sur leurs difficultés à accomplir leur travail au quotidien. Plusieurs témoignages font également part de situations tendues au sein de certaines associations lorsqu'un de leurs membres fait état de son orientation sexuelle. Désormais, aucun service ni aucun commerce n'est épargné par des comportements homophobes.

## À boire et à manger

*À Marseille, Jean sort d'un bar gay à trois heures du matin avec un ami. Après avoir mangé dans le restaurant d'en face, ils s'embrassent. Un membre du personnel les traite alors de PD et certains serveurs leur font savoir que leur attitude est irrespectueuse. En sortant du restaurant, Jean reçoit une grande tape sur l'arrière de la tête. Aucun des trois clients présents ne réagit.*

*Quand Isabelle et sa compagne veulent manger dans un restaurant de Beaune,*

*on refuse de les servir car elles sont un couple de femmes.*

*Hervé fréquentait régulièrement une boîte de nuit en Poitou-Charentes. L'établissement a vu le nombre de ses client-e-s diminuer de façon drastique suite à l'accueil peu aimable dont ils bénéficiaient de la part du patron de la discothèque. Celui-ci s'en prend par téléphone à Hervé, l'accusant d'être la cause de sa probable faillite, allant jusqu'à employer des insultes homophobes et le menacer de mort.*

*Brice, patron de bar dans le*

*Marais, à Paris, reçoit un courriel anonyme signé « Les Voisins ». Ceux-ci n'acceptent plus ses « débordements sonores et sexuels » et « n'ont pas à subir [son] exhibitionnisme ».*

## Hôtel de la discrimination

*Jacques, 44 ans, raconte son expérience désagréable dans un hôtel dans l'Ain. Lui et un ami ont réservé deux chambres pour y dormir trois nuits et rentrent à minuit à l'hôtel. L'hôtelier, qui paraît alcoolisé, les accueille avec des insultes : « Bande de PD, vous ne monterez pas dans*

vos chambres. » Puis leur jette des bombes lacrymogènes à la figure. Les deux hommes veulent porter plainte, et sont interrogés séparément par des agents de police qui ne veulent pas entendre parler d'homophobie. Jacques, constatant des brûlures dues aux bombes lacrymogènes, ne veut pas en rester là et désire contacter un-e avocat-e.

Luc et son compagnon veulent séjourner dans un camping en Normandie. On leur refuse l'accès : « On ne fait pas ça ici ! Allez voir ailleurs ! »

Dans un hôtel d'une petite ville de la Loire, Maxime et JérémY veulent prendre une chambre à deux. La patronne répond sèchement que ce n'est pas possible. Pourtant, le placard à clés des chambres est plein et la période n'est pas touristique. L'hôtielière prétend que son éta-blissement est complet. Maxime reste persuadé qu'elle était gênée d'accueillir deux garçons dans une même chambre.

### Allô maison bobo

Cédric et Julien vivent à Paris. Ils se pacsent en 2003, Julien paye un sur-loyer sur l'appartement dont Cédric a signé le bail. Le Pacs est dissous en 2010. Cédric quitte le logement. Le bailleur notifie alors à Julien qu'il n'est qu'un occupant du logement et qu'il doit partir. Celui-ci est scandalisé et se sent spolié : il a toujours payé la moitié du loyer, des impôts locaux et

des charges locatives.

Marion, 39 ans, cherche un logement dans les Deux-Sèvres. Après la visite d'une maison, elle précise que l'amie avec qui elle va habiter est une femme. Se rendant à l'agence immobilière pour déposer son dossier de location, on lui annonce que la maison n'est plus à louer ; elle est pourtant toujours affichée dans la vitrine de l'agence. Marion demande si ce refus est lié à son orientation sexuelle. On lui répond : « Oui. » Marion est particulièrement affectée par ce refus, d'autant plus que ce n'est pas le premier.

David habite une chambre meublée en région parisienne. Alors qu'il déménage son lit, sa propriétaire hurle devant toute la copropriété :

« Hé, c'est le PD qui s'en va ! » Malgré la réticence des policiers, David dépose plainte pour insulte à caractère homophobe.

Georges appelle pour évoquer les déboires de Franck, fils d'un de ses amis qui cherche une maison en Ardèche avec son compagnon Pascal. Après avoir signé le bail, le propriétaire réalise que Franck et Pascal sont un couple. Sa réaction ? Cocktail Molotov et insultes homophobes : « Bande de sales fiottes... » Une nuit, quelqu'un tire avec une arme à feu en direction de leur fenêtre. Les gendarmes du village n'ont pas voulu retenir la plainte : « C'était peut-être à vous de faire attention à votre comportement. »

## Focus

**Début 2007, Denis ouvre avec son ami une crêperie dans un village du Languedoc-Roussillon. « Sale PD », « sale chien » : le harcèlement qu'ils subissent de la part d'un groupe de jeunes, ainsi que de certains commerçants, est régulier. La police et la mairie, alertées, font la sourde oreille. Seule la gendarmerie prend en compte leur plainte. Un des protagonistes est condamné pour injure publique sans provocation. Denis obtient 2000 euros de dommages pour préjudice moral. Depuis, Denis et son compagnon ont dû déménager. Hébergés en Île-de-France chez des amis, ils sont dans une situation économique très précaire. La banque, à qui le couple a demandé des délais, les assigne devant le tribunal. Ils n'ont pas encore vendu leur fonds de commerce.**

## Petites boutiques des horreurs

*Sylvain travaille à la caisse d'un magasin en Isère. Un soir, une cliente désire utiliser la caisse réservée aux moins de dix articles. Lorsqu'il lui fait comprendre que ce n'est pas possible, elle lui dit qu'il a l'air gay. Sylvain confirme. S'ensuit un échange verbal musclé où la cliente prononce des injures à caractère homophobe. Elle va jusqu'à lui cracher au visage quand le responsable du magasin s'interpose enfin.*

*Hélène embrasse sa petite amie dans une grande enseigne de Lille. Un agent de sécurité s'approche d'elles et menace de les expulser si elles n'arrêtent pas : « Il y a des enfants ici, ça pourrait choquer. »*

*Christiane, trans, se fait traiter de « sale pute » par un livreur à la sortie d'un supermarché parisien. Quand elle note son numéro d'immatriculation, il sort de son camion en lui disant : « Va te faire enculer. » Il la sort de sa voiture en la prenant par le cou. Au commissariat, les agents de police l'appellent « Monsieur » et refusent de faire mention de sa transidentité dans le procès-verbal.*

*Alexandre, 46 ans, travaille dans une boutique de téléphonie mobile à Paris. Un matin, une cliente mécontente s'en prend à lui verbalement durant un quart*

*d'heure : « Vous ne devriez pas avoir le droit de travailler... », « Moi j'aime les hommes, les vrais, pas des comme vous » Ayant pour consigne de ne pas intervenir dans ce genre de situation, ses collègues ne s'interposent pas. Alexandre se rend à la police et porte plainte contre la cliente pour injures à caractère homophobe. Il prévient sa hiérarchie mais ce n'est que lorsqu'il menace de contacter un responsable du siège de l'entreprise que les ressources humaines réagissent : la consigne dans ce genre de situation est plutôt de « ne pas faire de vagues ».*

## Haine administrative

*Alain, 43 ans, se fait régulièrement insulter dans sa commune des Yvelines. Le maire l'a traité de PD dans une lettre. Il précise qu'il a également été physiquement agressé.*

*Kevin et son ami s'embrassent dans un parc à Paris, ils sont accompagnés d'un couple d'amies lesbiennes. Un gardien du parc leur demande sur un ton méprisant d'avoir une autre tenue et de rentrer chez eux.*

*Sylvie, trans, a rendez-vous à la caisse primaire d'assurance maladie pour établir le transfert de son dossier de Marseille vers Lille ainsi que pour modifier sur sa carte Vitale son prénom courant, certifié par un acte de notoriété. Sans nouvelle au bout de deux mois, elle retourne à*

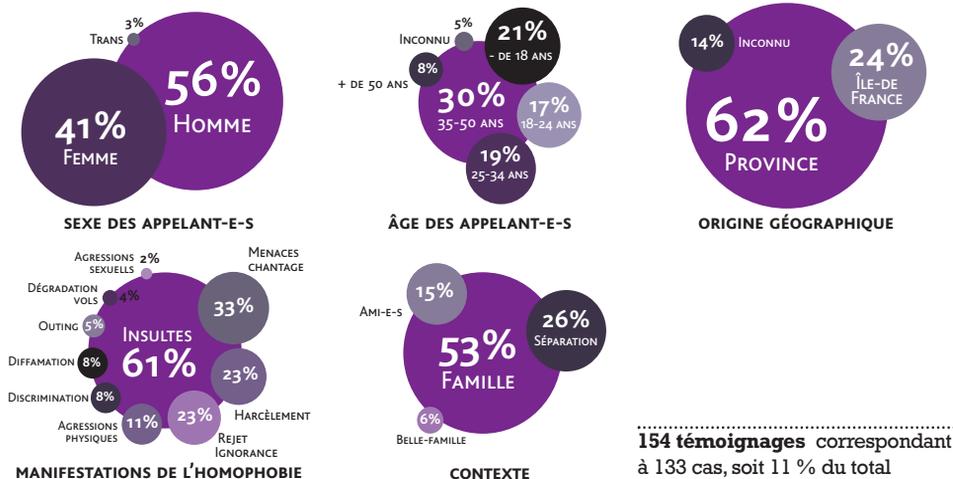
*l'agence où on lui fait comprendre que les documents qu'elle a apportés ne sont pas suffisants. L'entretien est ponctué par l'utilisation régulière de « Monsieur » au lieu de « Madame ».*

*André, 40 ans, est depuis cinq ans adhérent d'une association de sport automobile en Seine-Maritime. Il n'a pas encore fait son coming-out, encore moins au sein de ce milieu à la réputation macho. Un membre de l'association qui a compris qu'il était gay le harcèle depuis un an. Quand ils sont seul à seul, son comportement est très correct mais en groupe, il l'insulte et lui fait des remarques déplacées. Aucun membre de l'association ne réagit, et André souffre de plus en plus de cette situation. Il ne veut plus participer aux réunions de convivialité qu'organise son association.*

*Éleveur dans les Alpes-de-Haute-Provence, Arnaud relance par téléphone un couple de clients. Arnaud se fait traiter de « tarlouze » par le mari tandis que la femme tient des propos diffamatoires sur son activité professionnelle et le menace de dénonciation aux services vétérinaires et à la mutualité agricole.*

# Famille, entourage proche

## *Je te hais, moi non plus*



**A** lors que le rapport de l'année dernière se félicitait d'une relative diminution du nombre de témoignages au sein de la famille et de l'entourage proche, force est de constater que, cette année, l'homophobie dans ce contexte est loin d'avoir reculé. La part des lesbiennes est en hausse continue depuis deux ans : 26 % en 2008, 38 % en 2009 et 41 % en 2010. C'est le contexte dans lequel les femmes sont le plus représentées, confirmation que la famille est un bastion de la lesbophobie

Par ailleurs, le nombre de témoignages de personnes de moins de 24 ans victimes d'homophobie de la part de leurs parents augmente de plus de

deux points par rapport à l'année dernière. La répartition entre les lesbiennes et les gays est d'ailleurs égale sur cette tranche d'âge. Parmi ces jeunes appelant-e-s, trois ont été mis-es à la porte de chez leurs parents, sept nous ont contacté de peur que ceux-ci ne mettent cette menace à exécution. Ils-elles indiquent le plus souvent qu'ils-elles vont bientôt avoir 18 ans et craignent de se retrouver à la rue. C'est ainsi que certains garçons mentionnent qu'ils

*"Pour moi, mon fils est mort"*

n'ont pas d'autre choix que se prostituer. Au-delà de ces situations tragiques, la plupart des témoignages recueillis indiquent un enfer quotidien pour ces adolescent-e-s et jeunes adultes : insultes à répétition, humiliations, refus d'adresser la

parole. Les parents savent se montrer très inventifs : pressions et menaces sur le-la petit-e ami-e, privations de sortie, d'argent de poche, de moyens de communication, moqueries en réunions de famille... Alors que la société offre encore trop peu de représentations positives de l'homosexualité et de la transidentité, qu'il n'est pas possible d'aborder ces questions de façon ouverte dans tous les établissements scolaires, ces jeunes se construisent avec des images dégradantes et dévalorisantes de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre au sein de leur foyer.

Malgré ces constats alarmants, nous avons reçu quelques témoignages touchants

de parents qui cherchent à maintenir le dialogue avec leur enfant et conserver l'équilibre familial, comme celui d'un père de famille qui ne comprend pas pourquoi sa femme refuse de parler à sa fille lesbienne.

Les années passant, la question familiale est loin d'être réglée. Plus de la moitié des témoignages concernant la famille ont été communiqués par des homosexuel-le-s âgé-e-s de plus de 24 ans : soit l'homosexualité est toujours la cause d'une rupture ou de disputes, même des années après le coming out, soit cette orientation sexuelle est utilisée à l'occasion de conflits d'intérêts... Dans certaines familles, aucune marque d'homophobie ne se manifeste jusqu'à ce que le fils ou la fille se mette en couple. C'est alors l'occasion de faire pression sur le-la conjoint-e pour qu'il-elle quitte son-sa partenaire. Une mise en acte de l'argumentation de certain-e-s bien-pensants qui considèrent que ce ne sont pas les homosexuel-le-s qui posent un problème, mais l'homosexualité. « L'honneur » de



© La p'tite Blan

“ Si Hitler  
était encore  
là... ”

la famille est ainsi préservé tant qu'il n'y a pas de relations connues. Et dans certaines familles, le-la conjoint-e peut en payer le prix dans les moments les plus tragiques. Trois personnes indiquent que lors du décès de leur partenaire, les belles-familles n'ont pas hésité à les rejeter et à bafouer les dernières volontés du-de la défunt-e.

Dans ces situations, les victimes qui se retrouvent très isolées ont peu de recours face aux insultes, discriminations et agressions. Elles témoignent le plus souvent d'une grande blessure, d'un sentiment de rejet de leur famille. Elles se trouvent désarmées. Sauf cas de violences extrêmes, elles n'envisagent ni le recours à la justice ni de porter plainte contre leurs parents ou des membres de leur famille.

En matière d'instrumentalisation de l'homosexualité, les conflits les plus violents restent ceux qui concernent des ex-couples, surtout lorsque la garde des enfants est en jeu. Si le rapport de l'année dernière a pu se féliciter du faible nombre de témoignages concernant des divorces dans

lesquels l'homosexualité de l'ex-conjoint-e a été instrumentalisée, nous dénombrons cette année 35 cas de séparations douloureuses. Parmi ces situations, 21 personnes déclarent que leur ex utilise leur homosexualité afin d'obtenir la garde des enfants. Ces situations concernent treize femmes, sept hommes, une personne trans. Il s'agit dans ce chapitre de la seule situation où les témoignages de femmes sont prépondérants. On les dit instables, incapables d'élever leurs enfants... Ces arguments d'un autre temps, qui profitent de l'image dégradée des homosexuel-le-s et des préjugés, sont encore invoqués dans les procédures de divorce, et ce malgré l'arrêt Da Silva (1999) de la Cour européenne des droits de l'homme, qui considère qu'on ne peut retirer l'autorité parentale en raison de l'homosexualité d'un parent. Certain-e-s

n'hésitent pas à porter les accusations les plus pernicieuses : deux lesbiennes, une trans et trois gays nous ont relaté être accusés de pédophilie par leur ex-conjoint-e avec qui ils-elles ont eu des enfants... Enfin, ce chapitre ne serait pas complet sans les « bons amis », pourtant le plus souvent au courant de l'orientation sexuelle de leur ami-e, qui, du jour au lendemain, révèlent un visage haineux jusque-là méconnu. Dans ce domaine, les données sont toujours aussi stables et les manifestations toujours aussi diverses : insultes, diffamations, outing, menaces, vols, dégradations de bien... Les victimes qui relatent ces événements font face à une homophobie fortement ancrée, qu'elles n'avaient le plus souvent jamais imaginée. Ces événements restent difficilement compréhensibles pour ces appelant-e-s.

### **Jeunes homos : la rue ou la prison familiale**

*Gabrielle, 19 ans, vit dans le Nord chez sa mère. Très dépendante financièrement, elle cherche un emploi et n'a pas le permis. Un de ses parents doit la conduire lorsqu'elle veut sortir. Son père a bien réagi lorsqu'elle a parlé de son homosexualité. Sa mère l'a appris par texto, par une de ses tantes. La vie quotidienne avec elle est devenue insupportable. La mère de Gabrielle lui a reproché de ne pas lui en avoir parlé toute seule. Elle l'épie lorsque Gabrielle est à l'ordinateur et trouve tous les prétextes pour l'empêcher de sortir voir son amie.*

*Farid, 24 ans, vient de rompre avec son ami Alexandre. Alexandre explique que Farid n'arrive pas à se projeter dans une relation sérieuse*

*avec quelqu'un du fait du rejet par ses parents il y a trois ans. Quand la famille a appris son homosexualité, son père l'a conduit chez un imam qui lui a suggéré de se marier. Farid a ensuite été cloîtré chez ses parents jusqu'à son exclusion du foyer. Son père lui a dit : « Mon fils est mort à 21 ans. ». Depuis, il a pu renouer avec ses frères, mais ses parents refusent toujours de le voir.*

*Angie, 17 ans, vit en Normandie chez ses parents. Elle est homosexuelle mais n'en a jamais parlé à son entourage. Sa mère tient des propos homophobes et ne s'en cache pas : « Si un de mes enfants était homo, j'aurais honte, je ne voudrais plus en entendre parler et je le mettrais à la porte aussitôt. » Elle craint que cela lui arrive un jour. Elle est en terminale et ne saurait pas où aller.*

*Elle ne supporte plus de faire comme si de rien n'était.*

*Jonathan a 20 ans et ses parents l'ont mis à la rue lorsqu'ils ont appris son homosexualité. Il a rencontré sur Internet un homme de 53 ans chez qui il vit. Il ne supporte plus les rapports sexuels quotidiens que celui-ci réclame. Jonathan craint de se retrouver à la rue s'il refuse.*

*Le père de Sophia, 16 ans, nous contacte pour parler de la situation de sa fille. Ses parents l'ont surprise avec sa petite copine et ainsi découvert son orientation sexuelle. Son père dit ne pas avoir de problème avec l'homosexualité de sa fille. Par contre, la vie familiale est devenue infernale du fait de la mère qui refuse de parler à Sophia et à son mari. Le grand frère a pris le parti de la mère. Le père cherche*

## Focus

à comprendre pourquoi sa femme réagit aussi violemment et rejette sa fille.

David a 17 ans et vit dans une famille juive pratiquante, originaire du Maghreb, qui s'est installée récemment en France. Lorsqu'il a parlé de son homosexualité à ses parents, ceux-ci l'ont menacé de le mettre à la porte ou de le renvoyer au pays. Ils souhaitent « guérir » leur fils malgré deux « psys » qui ont tenté de les raisonner.

### Des familles en or aux familles en toc...

Angèle, mariée, a 38 ans et trois enfants. Elle nous écrit pour nous parler de son fils aîné qui lui a signalé son dégoût des homosexuel-le-s et a tenu des propos homophobes. Elle ne comprend pas ses dires, loin des principes dans lesquels elle l'a élevé. Elle souhaite obtenir des conseils pour « le faire évoluer » et renouer le dialogue sur le sujet.

Gabrielle, trans, 30 ans, est victime de sa famille et de sa belle-famille. Elle nous appelle un soir, très déprimée, parce que sa mère n'a pas décroché à son appel. Celle-ci refuse de lui parler depuis deux ans. Gabrielle venait alors de commencer sa prise d'hormones et lors de leur dernier échange, sa mère l'a traitée de « pute » et « salope » et a refusé de continuer à la considérer comme sa fille. Son ami l'a quittée récemment

Jonathan, 20 ans, habite chez ses parents en banlieue parisienne. Il contacte la ligne d'écoute à plusieurs reprises pour se confier et décrire l'évolution de sa situation. Ses parents sont très catholiques et son père est d'origine corse. Jonathan a pris conscience de son homosexualité il y a trois ans. Il y a quelques semaines, il en a parlé lors d'un repas de famille arrosé, après que ses parents lui ont demandé : « Quand est-ce que tu vas avoir une copine ? » Après son coming out, sa vie est devenue un enfer.

Son père, qui lui a dit : « J'espère que tu vas mourir du sida et que tu vas brûler en enfer », pense que son fils a choisi d'être gay, que c'est un péché. De son côté, sa mère n'a rien dit mais elle lui parle à peine. Ses deux frères, en revanche, ont bien accepté son orientation sexuelle. Le dialogue renoue doucement avec sa mère, mais Jonathan ne communique plus du tout avec son père ; ils se disent tout juste bonjour, alors qu'ils avaient toujours été proches. Jonathan se sent isolé, même son meilleur ami minimise la situation. Il évoque diverses manifestations d'homophobie qui l'ont blessé dans le passé : des insultes au lycée et une agression physique à la sortie d'une boîte de nuit où deux agresseurs l'avaient traité de « sale tarlouze ». Il déclare qu'il aurait préféré « vivre comme tout le monde, être hétéro, c'est plus facile ».

Jonathan est totalement désespéré par tant de violence. Il semble résigné à devoir quitter le foyer familial, même s'il est actuellement au chômage. Il voudrait travailler comme aide-soignant. Un soir, quand il sort à Paris, son père lui lance : « Va attraper des saloperies au Dépôt. » Cela étonne beaucoup Jonathan que son père ait entendu parler de ce bar parisien. Jonathan cherche néanmoins désespérément à regagner l'affection de son père. Quelques jours après, il recontacte la ligne d'écoute :

*il a pu avoir une discussion avec son père. Celui-ci lui a dit qu'il l'aimait toujours et qu'il l'acceptait tel qu'il était. Jonathan est très surpris de cette rapide évolution et dit que son père a besoin de temps pour réfléchir parce qu'il a encore « plein de clichés sur les homos ».*

*suite aux manipulations de la famille de celui-ci.*

*Marc, 33 ans, vit dans le même village qu'une partie de sa famille. Celle-ci est au courant de son homosexualité, mais Marc ne souhaite pas en parler au voisinage. Plusieurs personnes sont venues lui signaler qu'une « rumeur » circulait. Il apprend alors qu'une cousine de son père raconte à tou-te-s les voisin-e-s que Marc est homosexuel et qu'en tant qu'infirmière, elle a la possibilité de le soigner.*

*Évelyne a une quarantaine d'années et vit dans le Sud-Ouest. Depuis ses 18 ans, ses parents n'ont jamais pris au sérieux ses amours avec ses amis. Au début, ils lui ont dit : « C'est normal, tu t'es mal fait prendre par un mec. » Aujourd'hui, les insultes sont répétées et beaucoup plus violentes. Son amie, qu'ils n'ont jamais rencontrée, est menacée et dénigrée : « Vulgaire, trop jeune, elle appartient à une secte... » Evelyne ne supporte plus cette situation et envisage une rupture complète avec sa famille.*

## Les belles-familles, pas si belles...

*Laurent vit avec Pierre, agriculteur dans l'exploitation familiale avec son frère. Cadre dans le secteur bancaire, Laurent a une très bonne situation. Les parents de Pierre n'ont pas voulu voir la nature de leur relation jusqu'à ce que le frère la révèle. L'ensemble de la famille s'est ligué pour menacer Laurent et l'exhorter à déménager. Accusé de profiter de la famille, il est régulièrement insulté : « Si Hitler était encore là, il vous aurait exterminé », lui a dit son beau-père. Le couple est décidé à porter plainte mais Pierre craint d'être licencié et de ne pas pouvoir prendre la succession de la ferme.*

*Aurélien, 22 ans, vit dans le Sud-Ouest. Il vient de perdre son partenaire avec lequel*

## David, chassé de chez lui par sa maman

**D**avid n'est pas près d'oublier le 28 juillet 2009, jour funeste où il a annoncé à sa mère : « Voilà, maman, je suis gay ! » Ce jeune homme de 24 ans se souvient de la scène comme si c'était hier : « Sur le coup, elle est restée muette. Puis elle s'est emportée et m'a crié : *Je ne veux pas de pédé sous mon toit. Dégage !* » David, qui a rencontré Jean-Marie Périer pour son livre, a aussitôt pris la porte « avec juste les affaires que j'avais sur le dos et mon portable ». Depuis, il n'a pas revu sa mère, cadre supérieure de 46 ans qui vit dans une ville huppée des Yve-

lines. Et les SOS qu'il lui adresse par courriel restent sans réponse.

Livré à lui-même et sans un sou en poche, ce fils unique qui n'a pas connu son père a passé sa première nuit dans un cybercafé aux Halles à Paris et la deuxième à « marcher dans la rue dans le Marais (NDLR : quartier gay de Paris) ». Avant d'être recueilli par le Refuge.

### Il ne regrette pas son « coming out »

A cette association qui l'a logé gracieusement quatre mois dans un studio à Montreuil (Seine-Saint-De-

nis), il dit sa gratitude : « Sans eux, je serais six pieds sous terre. » Et s'indigne des menaces de mort reçues cette semaine par le Refuge : « Je suis outré et très choqué. A l'auteur des menaces qui nous accusent d'aimer contre nature, je réponds que tous les goûts sont dans la nature. » Actuellement à la recherche d'un

emploi, David, qui a déjà travaillé comme manutentionnaire et barman, s'est installé début décembre à Paris chez son copain, Frédéric. S'il ne regrette pas son « coming out », il met en garde les jeunes qui seraient tentés de dire la vérité à leurs parents : « Mieux vaut essayer de tâter le terrain avant. »

PH. B.

il s'était pacsé. Sa belle-famille ne connaissait pas l'orientation sexuelle du défunt et encore moins son union avec Aurélien. Le jeune homme a souhaité récupérer les cendres du défunt. Impossible, en raison de l'absence de la mention du Pacs dans le contrat des pompes funèbres et de l'opposition de la famille. Aurélien a porté plainte. Un procès est en cours.

Michel vient de perdre son ami Alban, décédé d'un arrêt cardiaque, après 18 années de vie commune. Le couple ne s'était pas pacsé, mais l'union n'aurait rien changé à la suite des événements. À l'annonce du décès, Michel rentre avec précipitation de l'étranger et se rend aux pompes funèbres pour signer une convention funéraire. La mère fait de même, dans la même entreprise. C'est cette convention qui a prévalu. Une cérémonie religieuse est organisée alors qu'Alban était athée. Et la mère récupère les cendres. Le couple avait pourtant prévu de mélanger leurs cendres après leur décès.

### Les affres de la séparation, l'homophobie en plus

Geneviève, 58 ans, a demandé le divorce pour vivre avec son amie. Le divorce est de plus en plus conflictuel et son mari cherche à utiliser son homosexualité contre elle. Il s'est introduit dans l'ancien domicile conjugal qu'elle



© La p'tite Blan

occupe désormais pour récupérer des informations et des photos de sa compagne sur son ordinateur. Elle a décidé de porter plainte contre lui.

Éric a deux enfants avec sa femme dont il se sépare après 12 ans de vie commune. Il a obtenu la garde de l'aîné, son ex-femme celle du plus jeune. Celle-ci a attaqué Éric trois fois en justice. Il reçoit des SMS d'insultes quotidiennement. Le dialogue n'est plus possible : Éric s'inquiétant du surpoids d'un des fils, sa femme lui répond : « Oui, il est gros mais de toute façon avec tes gènes de gros PD on y peut rien. » Les insinuations sont de plus en plus scabreuses : « T'es qu'un sale gay qui se branle devant son ordinateur

et qui laisse des traces exprès pour que les enfants tombent dessus. »

Mireille, 60 ans, est lesbienne. Sa fille s'est mariée à l'étranger avec un homme influent avec qui elle a eu deux filles. Après son divorce, elle est retournée vivre en France chez Mireille. L'ex-mari a violé une de ses filles lors d'un droit de visite. Malgré des attestations de médecins et les déclarations de l'enfant, la plainte est classée sans suite, ce que Mireille ne parvient pas à comprendre. Au final, le père répond à tout le monde que son ex-belle-mère est homosexuelle et l'accuse d'attouchements sexuels à l'encontre de ses petites-filles.

*Denis, 43 ans, père de deux filles de 12 et 14 ans, est accusé d'attouchements sur ses enfants par son ex-femme et le nouvel ami de cette dernière. Celui-ci menace de mort Denis et son compagnon. Les enfants ont néanmoins témoigné en faveur de leur père. La mère est convoquée devant le procureur pour avoir établi de fausses déclarations. Denis vit dorénavant dans la crainte que son ex-femme n'enlève ses filles.*

*Catherine, la quarantaine, a quitté son mari parce qu'il n'acceptait pas la naissance de leur fille. Après la séparation, celui-ci n'a eu de cesse de tenter de la séduire de nouveau. Lorsqu'elle lui a dit qu'elle avait eu quelques flirts avec des femmes, il a répondu par mail : « Je ne passerai plus jamais ta porte, tu es une brouteuse, une perverse, une vicelarde perturbée. » Il la menace de l'insulter en public de « brouteuse*

*de merde » s'ils se croisent dans la rue.*

### **Petites homophobies entre ami-e-s**

*Erwan a 24 ans et vit dans une petite ville de l'Est de la France. Invité à une soirée chez une amie proche, il y rencontre deux jeunes garçons. Très rapidement, ils questionnent Erwan sur sa sexualité, multiplient les paroles crues, puis les insultes. La meilleure amie s'en amuse et n'intervient pas. Lorsqu'ils lui mettent une gifle, Erwan se réfugie dans une pièce voisine et appelle Jean-Philippe, un ami, qui contacte la police. L'intervention des forces de l'ordre met un terme à la soirée. Le lendemain, Erwan, ses parents ainsi que Jean-Philippe reçoivent des SMS homophobes.*

*Lors d'une soirée avec quatre amis chrétiens, Bernard se sentant en confiance annonce son homosexualité et précise*

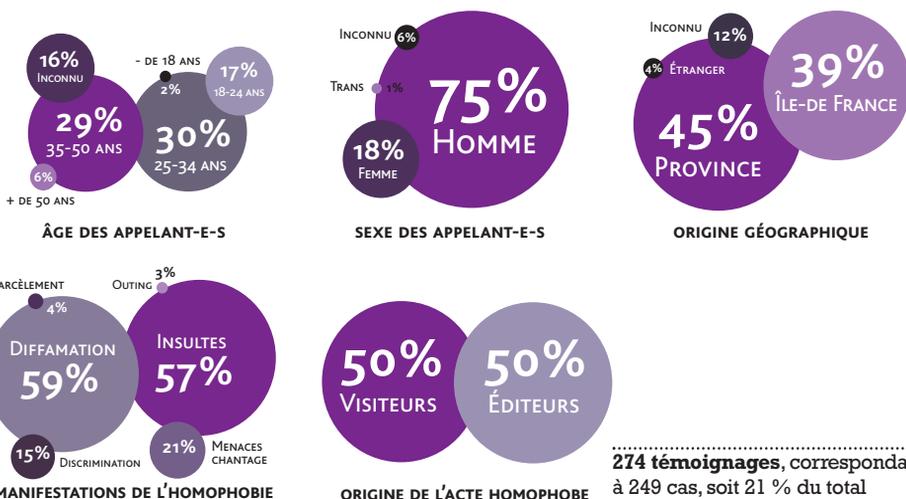
*qu'il vit en couple avec un homme. Les réactions sont plutôt vives, son choix de vie est critiqué et ils font appel à la Bible afin de le culpabiliser. Même si deux des quatre amis l'ont rappelé pour lui préciser que cela ne changeait rien à leurs relations, Bernard a très mal vécu ces propos.*

*Omar et Bruno se rendent à une pendaison de crémaillère chez un ami à Paris. La soirée est bien arrosée. Lorsque Bruno danse avec une jeune fille présente, un homme se manifeste en hurlant : « Sale PD, tu vas laisser ma nana tranquille. » Il se saisit d'une bouteille de bière et la fracasse sur la tête de Bruno. Décidé à porter plainte et à recueillir des témoignages des personnes présentes, Bruno est très déçu de la réaction de ses amis qui lui conseillent de « ne pas faire de vagues ».*



# Internet

## Une Net homophobie



**A**u cours de l'année 2010, nous avons reçu 274 témoignages d'homophobie sur Internet, ce qui représente une hausse de plus de 40 % par rapport à 2009 (160 témoignages). Année après année, nous commentons cette augmentation inquiétante : les témoignages relatifs à l'homophobie représentaient 16 % des témoignages en 2009, en 2010 cette part atteint 21 %. Alors que nous exigeons une réelle prise de conscience de la part des éditeurs et modérateurs de sites pour limiter ces propos, nous déplorons que ceux-ci soient de plus en plus à l'origine des propos homophobes : ils représentaient 46 % des cas en 2009, cette part grimpe à 50 % en 2010... Les responsables de sites sont donc loin de démontrer une réelle volonté de trouver des solutions. Les sites d'orientation

religieuse ou d'extrême droite sont largement représentés dans les témoignages qui nous parviennent. Internet peut s'avérer une arme redoutable quand il sert à attaquer personnellement des personnes LGBT. Plusieurs témoignages concernent ainsi des homosexuel-le-s qui tombent dans la dépression suite aux attaques à répétition de leur blog, site web, détournement de leur adresse IP, diffamation... Rappelons qu'en septembre 2010, un jeune gay américain s'est suicidé suite à la diffusion sur le Net de ses ébats filmés à son insu.

La très grande majorité des cas rapportés fait part de propos insultants et diffamatoires à l'encontre des homosexuel-le-s. Ces déclarations se résument toutes à trois poncifs : l'homosexualité est une maladie mentale ; les homosexuel-le-s sont

des pédophiles ; ils-elles sont responsables de l'épidémie de sida. Si ces discours diffamatoires se retrouvent sur tous types de sites en ce qui concerne les commentaires des internautes, ce sont les sites d'orientation religieuse qui se permettent le plus souvent de publier des articles reprenant les deux premières idées, et les sites d'extrême droite la dernière.

Ces données sont extrêmement préoccupantes et témoignent de ce qu'Internet représente un des derniers bastions où peut s'exprimer publiquement une homophobie décomplexée.

Plusieurs données nous alertent : l'augmentation des témoignages relatifs aux réseaux sociaux et notamment Facebook, la violence de certains propos contre les personnes LGBT... Les appels au meurtre sont légion. Les internautes revendiquant, à l'occasion d'une discussion homophobe, leur proximité avec les thèses nazies ne sont pas rares... Le pire est que ces discours tardent bien souvent à être modérés, quand bien même de nombreux signalements sont faits.

Parmi les cas d'homophobie sur Internet qui sont le fait de personnes ayant une responsabilité quant

aux contenus publiés, nous déplorons que près d'un tiers concernent des discriminations. Il s'agit de situations où les homosexuel-le-s sont traité-e-s différemment des autres internautes : par exemple, le bannissement d'un site d'une personne en raison de son orientation sexuelle, un site commercial ne proposant pas les mêmes prestations aux couples homosexuels qu'aux hétérosexuels. Au total, ces discriminations représentent 15 % des cas de ce chapitre.

Les sites de presse, s'ils reviennent fréquemment dans les témoignages que

nous recevons, nous sont essentiellement signalés pour des commentaires. Si ces sites sont généralement dotés d'un système de signalement des propos outranciers et d'une modération efficaces, on nous signale encore trop régulièrement la lenteur de certains à supprimer les commentaires haineux à l'encontre des personnes homosexuelles.

Nous ne pouvons pas conclure ce chapitre sans parler de Facebook, le plus fréquemment dénoncé parmi les témoignages reçus. Pour les propos qui y sont tenus et la très grande lenteur de sa modération. Le nombre de signalements concernant ce

réseau social a explosé durant 2010 : 75 cas, soit 30 % des témoignages. Ceux-ci vont du simple commentaire aux pages créées dans le but de revendiquer des positions homophobes ou contre les LGBT. Certains groupes, dès leur suppression, sont systématiquement recréés par leurs auteurs qui, non contents de tenir des propos d'une violence inouïe, insultent copieusement les utilisateurs soupçonnés d'homosexualité ou qui simplement prennent la défense des LGBT. Entre autres (nombreuses) pages sur le site de réseautage social, on trouve : « *KdF Kraft durch Freude, vacances à bas prix pour les dégénérés pédéastes* », qui fait référence à une organisation nazie ; le groupe « *Casser du PD* » ; celui-ci :

“Faites gaffe, messieurs les monstres”



© La p'tite Blan

« L'homosexualité est une maladie » ; ou encore le groupe intitulé « Contre l'homosexualité », où on pouvait lire le commentaire suivant : « Hitler lui au moins a eut le courage de se battre pour ses idées (...) Mort aux gays ! » (sic). Nous ne pouvons donner ici qu'un faible aperçu du flot

de pages haineuses que l'on peut trouver sur Facebook. La situation est d'autant plus préoccupante que le site met parfois beaucoup de temps avant d'interdire un groupe dont les propos sont contraires aux conditions d'utilisation de Facebook.

### Où sont les modérateurs ?

*Les personnes qui subissent des discriminations en raison de leur orientation sexuelle peuvent parfois retourner cette haine contre autrui et devenir à leur tour auteurs de discriminations. Un internaute qui se dit bisexuel laisse sur le site d'un organe de presse national ce commentaire :*  
« La gay pride (...) fait des amalgames entre homosexuels qui veulent vivre tranquillement et des gens grotesques, (...) les homosexuels n'ont rien à voir avec les transsexuels, eux c'est psychiatrique. »

*Sur le site du JDD, suite à un article sur le suicide du styliste Alexander McQueen, un internaute laisse ce commentaire : « Un de la jacquette en moins. » Le site, malgré le signalement de ce commentaire par d'autres internautes, tarde à le modérer.*

*Commentaires relevés sur la page Facebook du groupe Sexion d'assaut :*  
« Tout les PD méritent de pourrir ...Vous déranger sal PD... vous méritez tout juste de souffrir puis être brûler à l'acide sal Fils de pute ! » ;  
« Les PD c'est des pédophiles...

héberger les dans votre maison vous verrez ces ANIMAL CEUX QU'ILS FERONT DE VOS PETIT FRERE... c'est pourquoi les salauds comme \*\*\*\* faut les decapiter a 80 morceaux ! » ;  
« ETRE PD EST UN CRIME ... IL EST TEMPS QUE CE RACE DE MERDE SOUFFRE...! » ;  
« BANDE DE SAL FILS DE PUTE VOUS AVEZ AUCUN RESPECT! je vous HAIS tellement, je suis encore plus homophobe Hitler, allez hop tous dans un four! »

*Sur Facebook également s'est constitué courant 2010 un groupe intitulé « Pour marquer au fer rouge toutes ces gouines de féministes ». Voici la description de sa page d'accueil : « Pour les déporter, les tondre, les humilier, les violer et enfin les gazer (...). POUR QU'ON LES RECONNAISSE DANS LA RUE ET QU'ON LEUR JETTE DES PIERRES DANS LEUR SALE GUEULE DE SOUS PUTES ! »*

*Jean-Robert, homosexuel, est président d'une association LGBT. Quelle n'est pas sa surprise lorsqu'il tombe un jour sur la page Facebook intitulée « Pétition pour interdire l'homosexualité en France*

*objectif août 2014 », sur laquelle des publications appellent à l'extermination des homosexuel-le-s.*

*À la veille d'une manifestation contre l'homophobie, on pouvait lire ce commentaire, laissé par un internaute sur un site catholique ultra : « J'arriverai sur les lieux après 15 h. (...) Messieurs les monstres, vous pouvez encore renoncer à votre initiative aussi inutile que stupide. Parce que moi et mes camarades, si on vous chope, faudra pas chialer (encore) après la volaille. Vous êtes prévenus. (...) Et le dernier avertissement en date, à savoir le parvis de Notre-Dame, semble avoir disparu de votre cerveau, trop embourbée dans le poppers et le vice... on va vous rafraîchir la mémoire. Faites gaffe messieurs les monstres, faites gaffe... »*

### L'homophobie électronique des éditeurs

*Le moteur de recherche Yahoo! Images affiche le filtre de protection des mineurs lorsque l'on lance une recherche avec le mot « homosexuel », alors qu'avec le mot « hétérosexuel », les images s'affichent directement.*

*En octobre, le site d'enchères eBay organise un concours ouvert aux couples.*

*Le duo vainqueur pourra vivre gratuitement pendant un an dans un appartement du centre de Paris, entièrement meublé. Le règlement stipule explicitement que les couples candidats doivent être obligatoirement constitués « d'une personne physique majeure de sexe masculin et d'une personne physique majeure de sexe féminin ». eBay déclare au site LePost « s'excuser si la communauté gay se sent exclue », mais ne voit pas où est le mal d'exiger des couples candidats qu'ils soient hétérosexuels, et réfute toute forme de discrimination à l'égard des couples homosexuels.*

*Le site Dicopsy.com offre de nombreuses définitions en matière de psychologie, pour la plupart rigoureusement établies. Toutefois, ce site semble avoir un point de vue, disons singulier, en ce qui concerne l'homosexualité : « Tout est fait pour la promouvoir (défilés d'individus dépravés tolérés en pleines capitales) (...) Nous ne saurions trop recommander aux personnes atteintes d'un trouble de l'identité sexuelle de consulter un psychothérapeute. (...) Les individus qui consultent*

*peuvent ensuite retrouver une sexualité normale et fonder une famille naturelle. »*

*Ethos Diffusion est un site d'orientation chrétienne qui traite des questions d'éthique et de société. Une brochure de la Conférence des évêques, intitulée « Lutter contre la pédophilie », y est classée dans le thème « Homosexualité », mais pas dans le thème « Enfance », ni dans le thème « Sexualité ».*

### **Les conséquences bien réelles de l'homophobie virtuelle**

*Xavière, dont nous exposons le cas dans notre précédent rapport, a vu dernièrement le harcèlement dont elle est victime prendre de l'ampleur. Après avoir pourri la Web-TV de Xavière ainsi que son blog, l'individu a donné autour de lui les coordonnées téléphoniques de sa victime, laquelle se voit harcelée et menacée jusque chez elle. Lorsque Xavière nous contacte, effondrée, l'auteur du harcèlement menace de contacter ses voisins pour l'accuser de pédophilie. Xavière n'ose plus prendre part à la vie de la copropriété, et sa compagne est en dépression*

*chronique. La police a classé sa plainte sans suite.*

*Marc, utilisateur régulier d'un forum, y défend la cause homosexuelle sur un fil de discussion dédié à Mylène Farmer qui a dérapé. Il est alors insulté, l'administrateur du site révèle aux autres intervenants son prénom ainsi que ses adresses électroniques et IP. Marc nous contacte alors, paniqué, car il commence à recevoir des courriels atroces.*

*Tyler, jeune gay américain de 18 ans, a été filmé à son insu par son colocataire, alors qu'il était au lit avec son petit ami. Le colocataire décide de diffuser la vidéo sur Internet. Lorsque Tyler l'apprend, il est désespéré et se suicide. Ce drame repris par Le Figaro dans un article en ligne, donne lieu à des commentaires révoltants de la part d'internautes : « Ce n'est pas une grande perte pour l'humanité. » « Si tous les sodomites pouvaient faire de même. » « Il faudrait organiser un collectif du suicide des sodomites. » « Une bonne nouvelle pour ses parents. » Ou encore : « L'homosexualité est fondamentalement contraire au sens de la sexualité humaine et de l'amour. »*

# Justice

## Domages sans intérêts

25 témoignages, correspondant à 18 cas, soit 2 % du total

Tandis que l'homoparentalité connaît quelques évolutions positives en jurisprudence, SOS homophobie déplore que, sur les 18 cas relevant de la thématique justice, 34 % aient porté sur des discriminations présumées de la part d'un magistrat. Ces situations concernent principalement des personnes qui ont eu des enfants dans un modèle de couple hétérosexuel, puis ont affirmé leur homosexualité. Il apparaît selon ces témoignages que certains juges ont une attitude hostile à leur égard. De même, les cas reçus par SOS homophobie attestent que, s'il ne fait pas bon être une personne LGBT dans beaucoup de pays étrangers, la France n'est guère accueillante pour les sans papiers homosexuel-le-s. En effet, 13 % des cas concernaient le droit des étrangers. Le cas de Nessma, dénoncée pour son homosexualité puis violée par des policiers en Libye, avait fui en France où elle était menacée d'expulsion, s'est heureusement résolu. Le 18 octobre, grâce à la mobilisation d'associations, elle a obtenu le droit de déposer sa demande d'asile. Moins heureuse est la situation d'Abdou, Sénégalais, victime de persécution homophobe dans son pays et libéré du centre de rétention administratif de Lyon Saint-Exupéry (Rhône) le 28 octobre, qui risque d'être expulsé : l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) a rejeté sa demande. Si les cas particuliers relevés par SOS homophobie

dessinent un paysage judiciaire mitigé, l'évolution de la jurisprudence en 2010 a permis à l'homojusticiable de se voir reconnaître davantage de droits. Cependant, le chemin à parcourir est encore long avant de rejoindre le monde de l'hétérojusticiable où il fait bon se marier, adopter et surtout, vivre en paix. 2010 est cependant synonyme d'avancées (certes petites), tant sur le terrain de l'homoparentalité que pour les condamnations homophobes.

*“ Le droit de mener une vie familiale normale n'implique pas le droit de se marier pour les couples de même sexe. ”*

### Une gayté familiale !

Le 13 janvier 2010, le tribunal de grande instance de Créteil partage l'autorité parentale d'un enfant entre sa mère biologique et sa compagne. Le juge se fonde notamment sur le « *désir commun d'enfant* », la stabilité de leur couple et enfin le « *cadre chaleureux* » dans lequel évolue l'enfant de ces deux mamans. Cette décision louable pour son bon sens et son traitement égalitaire est à rapprocher d'un autre jugement rendu par le tribunal de grande instance de Briey (Meurthe-et-Moselle) concernant le droit de visite d'une mère non biologique. En effet, le 21 octobre 2010, l'ex-compagne d'une mère biologique s'est vue attribuer un droit de visite (un week-end, un mercredi sur deux et la moitié des vacances) et l'obligation de verser une pension alimentaire à la mère biologique. Le juge aux affaires familiales a notamment fondé sa décision sur le fait qu'« *il est suffisamment démontré qu'il s'est créé autour de l'enfant une famille socio-*

*logique dans le cadre de laquelle l'enfant a noué des rapports affectifs tant avec sa mère biologique qu'avec la compagne de celle-ci ».*

Dans ces deux décisions, les juges aux affaires familiales ont donc fait preuve de pragmatisme, notamment parce qu'ils statuent sur des cas concrets. Cependant, ces jugements n'auront aucune influence à l'échelle des autres tribunaux nationaux, contrairement aux arrêts de la Cour de cassation. Qui, elle, se montre plus frileuse. On ne peut que regretter la décision du 11 mars 2010 qui a jugé qu'une homosexuelle, à la suite de la naissance de l'enfant de sa compagne, ne pouvait pas bénéficier des 11 jours de congé normalement accordés à un père. Cet arrêt s'appuie sur le fait qu'« *il résulte des articles L. 331-8 et D. 331-4 du code de la Sécurité sociale, que le bénéfice du congé de paternité est ouvert, à raison de l'existence d'un lien de filiation juridique, au père de l'enfant* ». Cette motivation n'est pas surprenante d'un point de vue juridique, mais dans les faits, elle reste désolante, puisque les effets d'une naissance sont les mêmes que le couple soit hétérosexuel ou homosexuel : à situation égale, traitement inégal.

### **La gestation pour autrui, entre insécurité et reconnaissance**

Si notre droit national reste sclérosé (certains juges aussi ?), les règles de droit international et certains droits étrangers peuvent en revanche avoir une influence dans nos tribunaux. En effet, la Cour de cassation accepte de rendre exécutoire une décision de la Cour suprême de Géorgie (États-Unis) reconnaissant le lien de filiation entre une fille née de mère américaine par gestation pour autrui (GPA) et la compagne française de cette dernière. Cette décision, rendue après « seulement » onze ans de procédure, marque probablement un tournant dans la jurisprudence française. Les juges français devront par la suite, au regard de cet arrêt, prononcer la validité des liens de filiation entre les enfants et leurs parents homosexuels.

Cette solution, certes positive, reste à nuancer : le 14 juin 2010, le *Times of India* révélait que le père de jumeaux nés d'une GPA en Inde se voyait refuser

la remise de passeports pour ses enfants afin de pouvoir rentrer en France. Les parents homosexuels français ayant recours à la GPA dans des pays étrangers se trouvent de facto dans une extrême insécurité juridique, le droit français n'autorisant pas les GPA et tendant à rendre impossibles les effets juridiques en France d'une GPA pratiquée à l'étranger.

### **L'homophobie condamnée**

Il ne fait pas bon être auteur d'actes homophobes ou lesbophobes en 2010. Les décisions de justice ont été nombreuses en la matière l'année écoulée. S'agissant d'agressions lesbophobes, trois affaires ont retenu notre attention. Tout d'abord celle du 19 janvier 2010, où trois garçons qui avaient agressé deux lesbiennes dans l'Essonne ont été condamnés chacun à 150 € de dommages et intérêts par victime, à soixante heures de travail d'intérêt général pour l'agresseur majeur et à un stage de sensibilisation à l'homophobie pour les deux autres mineurs. SOS homophobie s'est constituée partie civile. Autre décision intéressante, le 7 juin 2010 : la condamnation de l'agression violente d'une lesbienne dans le centre de Metz. Les juges ont surenchéri sur la requête du ministère public en accordant une peine de cinq mois d'emprisonnement (et non trois).

Prison ferme également prononcée le 17 juin 2010, par le tribunal correctionnel de Meaux, qui a condamné trois jeunes hommes pour avoir enlevé, torturé et humilié Sébastien pendant cinq heures, avant de l'abandonner dans un champ. Le tribunal a retenu le caractère homophobe de l'agression et le parquet a requis des peines lourdes. Hichem, l'agresseur le plus violent qui avait flirté avec Sébastien dans une boîte gay de Disney Village écope de quatre ans d'emprisonnement, un deuxième agresseur est condamné à trois ans de prison ferme. Le dernier, qui n'avait pas pris part aux violences, prend dix-huit mois.

Les insultes ne passent plus inaperçu. La conseillère municipale d'un village du Var a ainsi été condamnée pour « *menaces de mort* » et « *insultes caractérisées* » le 6 janvier 2011. « *On va te faire sauter ta gueule de PD* », « *On n'est pas pour la gay pride* », et

# Prison ferme pour les bourreaux homophobes

Ils avaient enlevé, frappé, torturé et abandonné en plein champ un jeune homosexuel. Les trois bourreaux de Sébastien ont été condamnés.

## DISNEY VILLAGE

« Une équipée sauvage » se sont les termes de la présidente Catherine Feyler-Sapene pour qualifier l'agression jugée hier par le tribunal correctionnel de Meaux. Trois prévenus — dont un détenu — comparaissent pour avoir martyrisé un jeune homme, le 8 décembre 2007, rencontré dans une boîte de nuit à Disney Village. Sébastien était monté dans leur voiture, après avoir flirté avec

l'un d'eux. Mais le voyage avait dégénéré. Au lieu de se diriger vers un hôtel, ils avaient filé en direction de l'Oise. Ils s'étaient arrêtés dans un champ, où Sébastien — un styliste originaire de Seine-et-Marne et installé, à l'époque, en Angleterre — avait été dépouillé de ses cartes bancaires et avait subi violences et humiliations à caractère homophobe. Le parquet, se demandant « ce que vaut une vie brisée », a requis jusqu'à cinq ans de prison.

« J'ai fait ça parce que je n'étais pas bien. Je venais de perdre ma mère », a expliqué Khaled Izdaghine. Un peu

court pour expliquer comment la victime s'est retrouvée dans le coffre de la voiture, en slip, aspergée d'huile et obligée de se traîner dans la boue, une écharpe accrochée au cou comme une laisse. « Je l'ai insulté, je l'ai tapé, mais c'est Hichem qui lui a arraché son jean. » La présidente cherche à comprendre son rôle : « Est-ce que vous n'avez pas utilisé votre copain, qui a des allures efféminées, comme appât ? »

Dans le box, Hichem Hassaine estimait « ne pas avoir été manipulé ». Peinant à expliquer ses motivations, il

aurait avoir dormi dans la voiture. Pourtant, il est bel et bien désigné comme le plus violent : il a fait croire à la victime qu'il versait de l'essence sur son corps et l'a brûlée avec une cigarette.

» En Seine-Saint-Denis, l'homosexualité, ce n'est pas tendance  
HICHEM HASSAINE, L'UN DES PRÉVENUS

La question d'une éventuelle homosexualité retoulée, ayant déchaîné ce jeune homme originaire d'une cité de Seine-Saint-Denis, où « ce n'est pas tendance », se pose.

Le troisième prévenu, Tijani El Khazraji, qui conduisait la voiture et a ri de la scène, assure avoir de l'empathie pour la victime : « J'aurais dû prévenir la police. » Le tribunal l'a condamné à deux ans de prison, dont dix-huit mois ferme. Le prévenu libre a écoppé de quatre ans, dont un avec sursis. Quant au détenu, condamné à la même peine assortie d'un mandat de dépôt, il repart en prison. GUÉNAËLE GALANT

## « Ils l'on traité comme un chien »

### LES PARENTS DE SÉBASTIEN

Des parents discrets, à la peine immense. La mère et le père de Sébastien ont suivi les débats avec beaucoup de courage. Leur fils a écrit au tribunal pour expliquer qu'il ne se sentait pas le courage de revoir ses agresseurs. « Ils l'on traité comme un chien », pleurait doucement la

mère. Son mari a souligné que ses souffrances n'étaient pas terminées : « C'est dur, ce n'est pas effacé. Il n'a pas pu venir. »

L'avocat de Sébastien raconte : « Il s'est retrouvé seul, de nuit, dans le froid, dans un endroit isolé, à genoux face à trois personnes. Il a subi cinq

heures et demie de calvaire. Il a entendu : *Les pédales comme toi, on les brûle*. Il a dû s'excuser d'être homosexuel. Sébastien n'aurait pas apprécié la position victimaire d'un des prévenus et les aveux *a minima* des deux autres ».

6 CA

« Le Parisien », édition Seine-et-Marne, 17 juin 2010

encore « *sale gauchiste de m...* », « *tu vas vite crever* », « *vous allez être éliminé* », disaient entre autres les lettres anonymes et injures homophobes qu'elle avait adressées à la victime, artiste peintre, lequel avait porté plainte en octobre 2010. Malgré les réquisitions sévères du procureur de la République de Draguignan (six mois de prison avec sursis et 1 000 € d'amende), la conseillère UMP Louisa Ambert n'a été condamnée qu'à une amende de 500 €, ainsi qu'à verser 1 000 € de dommages et intérêts à la victime principale et 250 € à chacune des deux autres personnes qu'elle avait mises en cause.

Dans une autre affaire du 26 novembre 2010, le ministère public n'a pas eu de mots assez durs pour les insultes et les crachats commis par Roger (68 ans). Ce voisin d'un couple d'homosexuels a été sévèrement condamné à trois mois de prison

avec sursis, 500 € d'amende et 3 000 € de dommages intérêts agrémentés d'une ferme mise en garde par le président du tribunal correctionnel de Saintes. Ce jugement est un encouragement. Certes, la condamnation porte sur des insultes et non pas sur une agression homophobe, mais les injures homophobes, quand bien même elles sont condamnables, sont rarement sanctionnées.

Enfin, au second semestre 2010 a été rendu le jugement concernant l'homicide de Laurent Francazal, retrouvé égorgé dans son appartement de Toulouse en 2006. La cour d'appel de Toulouse a confirmé la réclusion de trente ans, assortie de vingt années de sûreté, pour l'auteur du meurtre, Edir Hakim. Le caractère homophobe de l'agression a été reconnu : Edir Hakim avait ciblé un homosexuel en rencontrant sa victime via Internet.

### Une homophobie qui ne dit pas son nom

Les décisions citées marquent donc une nette reconnaissance par la justice des agressions à caractère homophobe ou lesbophobe, mais affichent des peines variables. Plusieurs affaires ont cependant été retoquées. On peut mentionner celle de deux policiers municipaux de Cannes faisant état de discrimination homophobe de la part de leur hiérarchie. Le procureur de la République de Grasse a ainsi justifié sa décision : *« Malgré une grosse enquête de police et le temps considérable que j'y ai passé, je n'ai rien trouvé qui permette de caractériser une faute pénale. Il manque des éléments de preuve. »* Le 9 août 2010, le même procureur a classé sans suite une plainte émanant d'un commandant de la police nationale faisant état d'homophobie et de harcèlement de la part de sa hiérarchie. Ces deux affaires d'homophobie sont à rapprocher d'une condamnation pour discrimination par les prud'hommes. À la suite de son coming out, le salarié avait été licencié dans un climat fortement homophobe. Son ancien employeur, la Fédération laïque des associations socio-éducatives du Nord (Flasen), a été condamné à lui verser 10 000 € de dommages et intérêts pour les discriminations subies. Cette décision est d'autant plus louable que les discriminations des LGBT sur le lieu de travail sont difficiles à sanctionner.

L'homophobie a également occupé les prétoires en 2010.

Le 9 juin, un homme est condamné à six mois avec sursis, deux ans de mise à l'épreuve avec obligation de soins, 1 000 € de dommages intérêts et 400 € de frais de justice, pour avoir agressé un couple de lesbiennes avec un pistolet à billes. Cependant, le tribunal a considéré que l'absence de jours d'incapacité de travail ne permettait pas de retenir la circonstance aggravante de lesbophobie.

Le 10 juin, Messaoud Bouarkkaz, hétérosexuel, est condamné à trois ans d'emprisonnement, à des dommages intérêts de 1 480 €, 1 150 € et 350 € pour le préjudice matériel, ainsi que 500 € pour préjudice moral subi par chacune des

victimes déclarées. L'homme sévissait dans toute la France et en particulier à Montpellier : après avoir dragué ses proies dans un lieu gay, il se rendait chez elles, puis les dépouillait. Le parquet n'a pas suivi les requêtes du collectif contre l'homophobie qui s'était porté partie civile et demandait que la circonstance aggravante d'homophobie soit retenue.

Côté relaxes, la plainte déposée en novembre 2009 par un jeune homosexuel de 21 ans contre Facebook au sujet des propos homophobes tenus sur le site est classée sans suite le 13 août 2010. Plus surprenant encore, la décision regrettable du 29 janvier 2010 de la chambre spéciale des mineurs de la cour d'appel de Montpellier qui rejette la circonstance aggravante d'homophobie, considérant qu'il ne s'agit pas de la raison de l'agression à coups de marteau de deux homosexuels. Les peines de deux ans de prison, dont un an de sursis, sont néanmoins maintenues.

Enfin, le 17 décembre 2010, le tribunal correctionnel de Paris a annulé une partie de la procédure pour violences et injures homophobes contre quatre catholiques intégristes qui avaient voulu empêcher les couples homosexuels de s'embrasser devant Notre-Dame de Paris à la Saint-Valentin, en raison d'un vice de procédure (le non-respect de la prescription de trois mois des plaintes pour injures homophobes). Du fait de cette annulation, le tribunal n'a pas transmis la question prioritaire de constitutionnalité soulevée par l'avocate de SOS homophobie, M<sup>e</sup> Mecary, concernant la différence du délai de prescription entre des injures homophobes et des injures sur les origines.

## Juges oui, législateurs non !

Le 24 juin 2010, la Cour européenne des droits de l'homme (Cedh) a rendu un arrêt important (« Schalk et Kopf c/ Autriche ») rejetant la demande d'un couple gay autrichien désireux de se marier. La Cour précise que seulement sept États membres de la Convention européenne des droits de l'homme autorisent le mariage gay. Ainsi, de peur de se substituer aux législateurs nationaux, la Cour applique la théorie de la marge d'appréciation laissée aux États, dans la mesure où ils restent « mieux placés pour apprécier les besoins sociaux ». Il faut dire que l'Autriche avait voté six mois auparavant l'instauration d'une union civile pour les couples homosexuels, constituant aux yeux des juges une reconnaissance suffisante. La décision a été prise à une majorité faible (quatre juges sur sept), laissant présager que le débat est ouvert. D'autant plus que la décision précise que les relations homosexuelles constituent dorénavant une « vie familiale » au même titre que les relations hétérosexuelles, ouvrant peut-être le chemin vers la reconnaissance légale des familles homoparentales.

Tandis que les juges garants de la Cedh retournaient le droit au mariage pour les couples homosexuels, nos juges constitutionnels n'étaient pas en reste. En effet, grâce à l'introduction de la question prioritaire de constitutionnalité permettant de contester la constitutionnalité d'une loi appliquée, deux questions ont pu être posées, sur l'adoption et le mariage homosexuels. La première concerne l'adoption simple d'un couple homosexuel. Le 6 octobre, le Conseil constitutionnel a jugé conforme à la Constitution l'article 365 du Code civil qui limite l'autorité parentale aux seuls couples mariés en cas d'adoption simple, afin de défendre « l'intérêt de l'enfant ». L'avocat des requérants faisait valoir que l'article précité méconnaissait « le droit à une vie familiale normale

(Préambule de la Constitution de 1946) » et « le principe d'égalité devant la loi (article 6 de la Déclaration de 1789) ». Ce à quoi les sages du Conseil répondent que « la vie familiale n'implique pas un lien de filiation adoptive », mais que « l'engagement dans les liens du mariage (par rapport au Pacs et au concubinage) est plus solennel dans sa formation, plus riche de droits et d'obligations réciproques et plus contrôlé dans les conditions et les effets de sa dissolution ». En outre, l'article 365 ne méconnaît pas le principe d'égalité : en présence de « situations différentes », traitement différent. Les sages du Conseil renvoient ainsi la balle au législateur, à la place duquel ils ne peuvent (veulent ?) se substituer. Pourtant, le Conseil n'a pas hésité à déclarer plusieurs dispositions encadrant la garde à vue inconstitutionnelles, enjoignant le législateur à changer la loi. À situations différentes, traitement différent...

Ce sont les mêmes arguments qu'ont repris les juges du Conseil constitutionnel le 28 janvier 2011, pour répondre à une question portant sur le droit au mariage pour un couple d'homosexuelles. Arguant que « le droit de mener une vie familiale normale n'implique pas le droit de se marier pour les couples de même sexe », les sages sont restés sourds aux arguments de l'avocat des requérantes et de Me Mecary qui représentait l'association SOS homophobie et l'association des parents et futurs parents gays et lesbiens. Elle s'est notamment appuyée sur un argument de droit comparé édifiant : la Cour constitutionnelle du Canada, dans un cas similaire, a jugé que la loi était discriminatoire envers les couples homosexuels canadiens. Les juges auront été plus sensibles aux arguments du représentant du gouvernement qui s'est lui basé sur l'arrêt « Schalk et c/ Autriche » et sur l'arrêt du 13 mars 2007 (affaire « Bègles ») stipulant « que, selon la loi française, le mariage est l'union d'un homme et d'une femme ».

### **Parent LGBT, enfant retiré**

Marie et Jeanne sont pacsées. Marie s'est vue retirer la garde de ses enfants d'une précédente union et ne peut les voir que deux heures tous les quinze jours car Jeanne se serait trop immiscée dans leur éducation. Le juge aux affaires familiales aurait dit : « Si vos enfants pouvaient choisir leur mère, ils ne vous choisiraient pas. » Il aurait par ailleurs fait comprendre à Marie que si elle décidait de retourner vivre avec son mari ou quittait Jeanne, il reviendrait sur sa décision.

Jean-Michel vit en couple avec Marc. Jean-Michel a eu deux enfants d'une précédente union. Les enfants résidaient en garde alternée chez Jean-Michel et leur mère. Celle-ci a déménagé en emmenant les enfants, rompant ainsi les termes de la garde alternée. Jean-Michel a déposé plainte. Deux enquêtes sociales ont alors relevé que son mode de vie perturbait sa fille âgée de 10 ans. La juge aux affaires familiales, malgré le non-respect grave de la garde alternée, s'est concentrée sur la vie de couple homosexuel de Jean-Michel.

Paul et Georges vivent ensemble depuis 14 ans. Ils ont une fille dont ils s'occupent depuis autant d'années. Sa mère ne paie pas de pension alimentaire et ne respecte ni ses droits

de visite ni d'hébergement. Le juge aux affaires familiales ne semble pas voir les choses de la même façon. Un matin de novembre, à peine sortie du lit, la fille de Paul et Georges est emmenée par deux policiers pour rejoindre sa mère.

Estelle a perdu temporairement la garde de ses enfants. Leur père en a fait la demande au juge aux affaires familiales, sous prétexte que la vie de couple d'Estelle avec sa compagne les perturbait. Le JAF s'est appuyé sur le témoignage de la sœur du père, qui accusait Estelle d'actes obscènes. Pourtant, Estelle n'a presque jamais vu cette personne.

### **La situation des homosexuel-le-s réfugié-e-s en France**

Paul et Kamel sont pacsés depuis cinq ans. Kamel vit en France depuis 10 ans mais il est sans papier. Toutes ses demandes de régularisation ont été rejetées. S'ils étaient mariés, Kamel aurait obtenu la nationalité française depuis plusieurs années.

Jean-Pascal est Sénégalais en zone d'attente à Roissy. Il a pris un avion pour la France car il est menacé de mort chez lui du fait de son homosexualité. Au moment où il nous appelle, les autorités françaises ont décidé de le renvoyer au Sénégal le lendemain.

Pablo vient du Honduras. Il étudie le français à l'université et s'est pacsé en 2008. La préfecture refuse de lui accorder un titre de séjour. En attendant, il vit la peur au ventre et est désespéré depuis qu'il est soumis à une obligation de quitter le territoire.

Fadel est Yéménite et il poursuit un doctorat en sociologie. Il a écrit des articles en arabe sur la liberté des homosexuels. Depuis, une fatwa a été prononcée à son encontre et il a reçu plusieurs menaces de mort par courriel. Il craint pour la vie de sa femme et ses enfants qui sont harcelés au Yémen. Son titre de séjour expire bientôt et il vient de demander l'asile politique...

## Affaire Bruno Wiel : un procès essentiel pour la lutte contre l'homophobie

Après trois et demi d'instruction s'est tenu en janvier 2011 le procès des agresseurs de Bruno Wiel. Le verdict, tout comme l'instruction et le souci de laisser le temps au débat au cours des dix jours qu'a duré l'audience, sont exemplaires : « *l'affaire Bruno Wiel* » restera comme l'un des grands procès pour crime homophobe en France. En reconnaissant que la victime a été agressée en raison de son orientation sexuelle, le jury a lancé un message d'une importance capitale : l'homophobie, en 2011, doit être condamnée avec la même vigueur que toute autre manifestation de violence à l'égard de personnes pour ce qu'elles sont, et non pour ce qu'elles font.

Rappel des faits. Quatre hommes ont donc comparu devant la cour d'assises du Val-de-Marne pour vol en bande organisée avec violence, tentative de meurtre en raison de l'orientation sexuelle, passible de la réclusion à perpétuité, actes de torture et de barbarie, passibles de vingt ans de réclusion. Le tout faisait cinquante-trois pages d'accusation. Le 21 juillet 2006, Bruno Wiel avait été découvert inconscient dans le parc des Lilas à Vitry-sur-Seine (94).

Brûlé, violé, frappé et laissé pour mort, Bruno Wiel a été caché dans un fourré. Ce n'est que par hasard qu'il est retrouvé, trente heures après l'agression. Il avait été aperçu pour la dernière fois à la sortie d'un bar gay dans le centre de Paris. Bruno Wiel, resté sept mois hospitalisé, a dû tout réapprendre, du langage aux gestes du quotidien. Les conséquences de cette agression sont lourdes :

séquelles neurologiques et troubles neurocognitifs, grande fatigabilité, troubles de la parole et de la mémoire... Il n'est toujours pas en mesure, aujourd'hui, de reprendre une activité professionnelle.

De ce procès, la victime attendait la vérité : il ne se souvient d'aucun événement de cette nuit-là. Malgré leur promesse de tout raconter à l'ouverture du procès, les accusés n'ont apporté que des témoignages flous et contradictoires. Les dix jours d'audience n'ont pas permis de reconstituer précisément les faits.

Le 28 janvier 2011, le jury a délibéré pendant sept heures : les quatre accusés sont reconnus coupables d'avoir porté des coups de nature à donner la mort à la victime en raison de son orientation sexuelle. La cour juge qu'ils ont agi en bande organisée, qu'ils ont commis un vol avec violence, qu'ils ont perpétré la torture et des actes de barbarie à l'encontre de Bruno Wiel parce qu'il est homosexuel. L'un des coupables est condamné à seize ans de réclusion criminelle, les trois autres écopent de vingt années de réclusion criminelle chacun. SOS homophobie réclame le remboursement des frais occasionnés par sa constitution de partie civile et un euro symbolique de dommages et intérêts par coupable.

Toutes les conditions étaient réunies pour que la société reconnaisse Bruno Wiel comme victime d'un acte homophobe : les accusés avaient admis les faits, l'instruction a permis d'établir un acte d'accusation ne souffrant aucune insuffisance, et la victime est allée jusqu'au bout de sa démarche, dans tout son courage et sa dignité. Grâce à Bruno Wiel, la lutte contre l'homophobie a encore progressé. Un journal de bord relatant chaque journée du procès est consultable sur le site de l'association<sup>1</sup>.

1. [www.sos-homophobie.org](http://www.sos-homophobie.org)



La parole à...

## L'APGL Homoparentalité et justice

Les familles homoparentales n'existent pas légalement en France et pour encore un certain temps. Pour s'en convaincre, il suffit de faire le récit de l'abandon en rase campagne de la dernière tentative visant à faire cesser, même très imparfaitement, la discrimination dont sont victimes ces familles, le projet Morano portant statut du « tiers ».

La chance veut que la France connaisse la séparation des pouvoirs avec l'indépendance de la justice et qu'elle soit membre du Conseil de l'Europe. En effet, la Cour européenne des droits de l'homme (Cedh), l'organe judiciaire du Conseil, vient régulièrement rappeler à la France, que non seulement les personnes LGBT ne doivent pas être discriminées en raison de leur orientation sexuelle, mais que de plus, elles ont droit à fonder une famille. Certes, la Cour y va par touches successives en fonction des demandes dont elle est saisie. La dernière décision rendue par la Cour et concernant directement la question de l'homoparentalité a condamné la France pour un cas flagrant de discrimination à caractère homophobe, en l'occurrence le refus de délivrer à une femme homosexuelle l'agrément dans une procédure d'adoption (l'affaire Emmanuelle B., lire notre Rapport annuel 2010, ndlr). Pour les familles homoparentales existantes et en devenir, la Cedh est un instrument précieux, même si la portée de ses décisions se limite à la sphère de la morale (elle n'a pas d'effets juridiques sur les cas individuels). Pour l'Association des parents gays et lesbiens (APGL), le recours à la Cedh trouve pleinement sa place dans une stratégie globale à mener sur le front judiciaire, en vue d'obtenir des juges ce que les politiques s'obstinent, pour l'instant, à refuser : la reconnaissance de l'homoparentalité.

Stratégie qui trouve des relais en France, surtout depuis l'adoption de la loi de 2002 relative à la délégation et la délégation-partage de l'autorité

parentale. Nous constatons à l'APGL que de plus en plus de juges aux affaires familiales font droit aux requêtes qui leur sont présentées quasiment exclusivement par des femmes. Ils autorisent ces délégations qui doivent cependant répondre à deux critères impératifs : l'existence de circonstances particulières et l'intérêt de ou des enfants. Le tout est laissé à la libre appréciation « souveraine » des juges... Ainsi, discrètement, des familles homoparentales trouvent un début de reconnaissance légale qui facilite leur quotidien et leur permet d'être reconnues pleinement pour ce qu'elles sont. Cependant, le caractère éminemment aléatoire et les difficultés pour satisfaire aux conditions posées par la loi rendent ce dispositif légal très précaire et insuffisant. Il devra être amendé par une loi conférant le statut de parent à part entière, à celui ou celle des couples LGBT formant familles, sans lien biologique avec le ou les enfants.

Pour l'APGL, l'année 2010 aura été une année judiciaire contrastée. Au cours de l'été, la cour d'appel de Paris a créé la surprise en reconnaissant la validité en France d'une décision rendue par un juge américain, autorisant l'adoption par une femme, la parente sociale de l'enfant qu'elle a eu avec sa conjointe, la parente biologique. À l'automne, autre bonne surprise, avec ce jugement rendu au tribunal de Briey (Meurthe-et-Moselle) reconnaissant des droits familiaux (droit de visite et d'hébergement) à l'ex-conjointe, parente sociale, suite à sa rupture avec la parente biologique. L'hiver aura eu raison de ces signes encourageants : le Conseil constitutionnel oppose un refus à l'ouverture du mariage aux couples de même sexe et à son corollaire en matière de filiation et d'adoption.

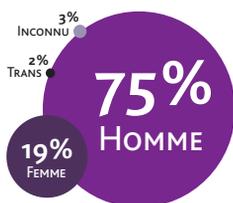
### APGL

Association des parents et futurs parents gays et lesbiens

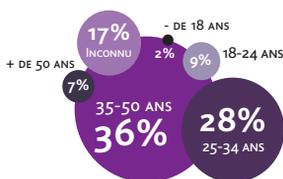
<http://www.apgl.fr>

# Lieux publics

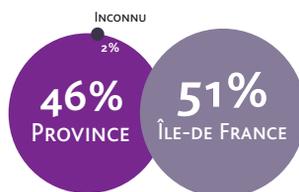
## Impasse de la violence



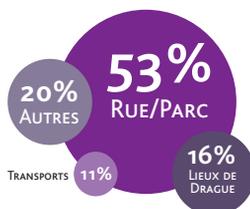
SEXE DES APPELANT-E-S



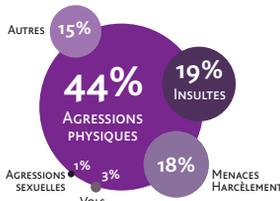
ÂGE DES APPELANT-E-S



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



CONTEXTE



MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE

163 témoignages correspondant à 154 cas, soit 13 % du total

Plus de témoignages et plus de violences... 154 personnes nous ont rapporté en 2010 des cas d'homophobie relatifs aux lieux publics, soit une forte hausse par rapport à 2009 (108 cas). Les agressions physiques représentent toujours la majorité des faits rapportés (44 % en 2010 contre 36 % en 2009). Le lieu public le plus propice à ces attaques homophobes, c'est la rue (53 %), mais nombre d'entre elles ont toujours pour cadre les lieux de drague (16 % en 2010, 14 % en 2009) avec des caractéristiques récurrentes : agressions organisées, en bandes, avec armes, violentes. À souligner, la mention fréquente du jeune âge des agresseurs, qui agissent souvent en groupe. Enfin, contrairement à 2009, la majorité des témoignages concerne l'Île-de-France (51 % en

2010 contre 35 % en 2009). Ce sont toujours principalement des hommes qui signalent des actes homophobes (75 % contre 80 % en 2009), les lesbiennes témoignant davantage. Les formes de l'homophobie dans l'espace public sont diverses, souvent insidieuses : une altercation ponctuée d'un « *enculé* » ; des graffitis (« *Untel = PD* ») ; des regards réprobateurs ; des « *rappels à l'ordre* » ; etc. Cette homophobie quotidienne fait des lieux publics l'espace d'une homophobie banalisée et blessante : difficile d'avoir une perception positive de soi-même quand l'espace commun vous renvoie une image majoritairement négative. Face à cette stigmatisation diffuse favorisant l'anxiété, plusieurs témoignages font état d'une forme de résignation : les personnes adaptent leur

comportement en fonction des situations. « *Se rendre invisible* » est présenté comme une solution de secours, bien qu'elle exige une négation de soi.

L'homophobie telle qu'elle s'exprime dans l'espace public suppose que l'on peut légitimement user de violence à l'encontre des homosexuel-le-s. Pour les homophobes, les gays, les lesbiennes et les trans ne sont pas véritablement des citoyens ayant les mêmes droits que les autres. Le refus de l'État de reconnaître les mêmes droits aux personnes LGBT qu'aux hétérosexuel-le-s ne confirmerait-il pas que nous sommes des citoyens de seconde zone ? L'homophobie publique s'accompagne d'une volonté de normalisation : les comportements agressifs veulent contraindre l'homosexuel-le à se conformer à un certain modèle. Ces représentations mentales tout comme ce rapport rigide aux normes animent le discours homophobe, y compris, parfois, celui des représentants de l'État.

L'insulte ou l'intimidation publiques rappellent à l'homosexuel-le la violence physique qui le/la menace à tout moment. Comme vient le souligner le récent procès des agresseurs de Bruno Wiel (lire page 64), certaines agressions physiques sont particulièrement violentes et peuvent même avoir des conséquences mortelles. Lorsqu'elles sont perpétrées en groupe, ce qui est arrivé fréquemment, ces violences sont décuplées et rendent difficile toute défense. Si les répercussions physi-

ques sont graves (fractures, traumatismes, etc.), ces atteintes à la personne ont aussi des conséquences psychologiques lourdes (dépressions ou idées suicidaires), qu'une prise en charge inadaptée aggrave encore.

Le refus d'assistance et l'indifférence sont fréquemment signalés : les témoins ont tendance à ne pas intervenir. Cette non assistance à personne en danger se manifeste aussi par le fait de ne pas appeler la police ou bien par le refus de témoigner pour confirmer le caractère homophobe de l'agression et permettre l'identification des agresseurs. Certains témoignages font même état d'une bienveillance des observateurs vis-à-vis des agresseurs, voire d'une participation active au lynchage ou aux insultes. Pour la victime, au traumatisme de l'agression s'ajoute celui d'avoir été abandonné à cette violence.

L'intervention de témoins permet au contraire de protéger l'individu et peut être assimilée à une première prise en charge psychologique de la victime. Un certain nombre d'entre elles n'envisagent pas de porter plainte, pour de multiples raisons : elles ne sont pas sûres que la police leur donne crédit (ce qui se produit dans certains cas), ne connaissent pas les procédures, craignent des représailles... Certaines victimes encore ont peur de devoir parler à la famille et à l'entourage professionnel des conditions de l'agression et d'être ainsi contraintes à un coming out qui n'est pas nécessairement souhaité.

“ Les enculés  
de ta race,  
je les tue ! ”

### Espaces verts, pas roses

*Stéphanie et Caroline sont au solarium de la piscine municipale. Elles échangent un baiser. Un homme, installé non loin de là, s'écrie :*

« Pas de gouïnes près de mon enfant ! Il faut vous exterminer ! Toi, je vais te défoncer ! S'il n'y avait pas mon fils, ce serait déjà fait ! »

*Alexandre et Baptiste sont*

*allongés sur l'herbe, côte à côte, au jardin des Tuileries à Paris, comme le font beaucoup de couples. Un passant leur jette une bouteille en verre.*

### Transports homophobes

*Carl attend sa rame sur le quai du métro. Un homme se précipite soudain vers lui, le saisit et se met à le secouer violemment avant de le plaquer contre le mur en l'insultant : « Sale PD ! »*

*Personne n'intervient.*

*Pierre entre dans une rame du métro. Lorsqu'il s'assoit, l'homme à côté de lui change de place puis s'écrie :*

« Moi je vous parquerais tous ! Ta place est dans le Marais ! »

*Hervé et Stéphane sont assis dans un Noctambus. Deux hommes leur demandent une cigarette, puis de l'argent,*



© La p'tite Blan

puis leur portable. Les deux amis refusent. Les agresseurs se mettent alors à les insulter : « Sales PD ! Comment vous faites pour baiser ? » Puis ils leur crachent dessus.

Christine est une jeune fille en cours de réassignation sexuelle. Elle se trouve dans le métro lorsqu'un groupe d'hommes jeunes se met soudain à l'insulter (« PD ! »), puis à la frapper violemment avant de s'enfuir.

### Drague dangereuse

Gilbert se trouve dans une forêt qui est aussi un lieu de drague. Deux jeunes hommes armés surgissent soudain face à lui en hurlant : « On va te massacrer ! » Ils le mettent alors en joue et tirent en visant la tête. La victime a pu se protéger le visage avec ses bras et a été blessée de plusieurs billes de plomb.

Denys sort d'un bar gay

lorsqu'il se fait interpeller par un homme : « Sale PD ! On va vous tuer ! On vous éliminera ! » Puis il le frappe violemment. Quelques jours auparavant, Emmanuel fumait une cigarette à la terrasse du même bar lorsqu'il a été sauvagement attaqué par derrière à coups de barre de fer dans la tête.

### La rue n'est pas à nous

Xavier et Kevin marchent dans le centre-ville de

## Focus

*Clermont-Ferrand. Un groupe de jeunes les apostrophe : « Sales tapettes ! Sales PD ! Sales putes ! » Les fonctionnaires de police qui les ont reçus au commissariat ont refusé le dépôt de plainte.*

*Damien se dirige vers son domicile lorsqu'il est accosté par un groupe d'hommes jeunes qui commencent par l'insulter : « Sale PD ! » Puis ils lui mettent un couteau sous la gorge en lui demandant de l'argent. Damien leur a donné le peu d'argent qu'il avait sur lui. Les agresseurs l'ont alors roué de coups.*

*Michel promène son chien dans une rue du Marais. Il croise un groupe d'individus qui commencent par l'insulter (« Sale PD ! Enculé de PD ! ») et frappent violemment le chien. Un témoin ayant alerté la police, les agresseurs ont été arrêtés.*

*Antoine marche dans une rue du Marais. Il est une heure du matin mais des passants déambulent encore. Soudain, il est agressé par quatre hommes qui l'attaquent par derrière et le jettent à terre. Antoine est roué de coups, qui visent en particulier le visage. Parmi les autres passants, aucun n'est intervenu. L'agression a valu à Antoine 30 jours d'ITT et le port d'une attelle durant trois semaines. Depuis l'agression, Antoine est en proie à des crises d'angoisse.*

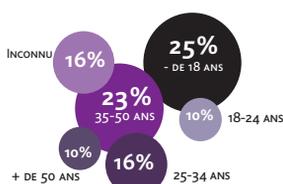
***En ce samedi après-midi ensoleillé, Fabien et German sont assis sur le banc d'un jardin public niçois. Ils mangent tranquillement un gâteau en attendant que Fabien rejoigne le restaurant où il est serveur. Les deux amis échangent un baiser. Un femme d'une trentaine d'années les interpelle alors : « Arrêtez ça tout de suite, c'est choquant pour les enfants ! » German lui répond : « Et quand vous embrassez votre mari, vous pensez aussi que ça peut choquer vos enfants ? » Le ton monte et la femme profère des insultes homophobes, puis frappe German au visage. Sept jeunes entre 16 et 20 ans surgissent alors et, prétextant défendre la mère de famille, se jettent sur le jeune couple et le tabassent. Sous la violence des coups, German perd connaissance et reste étendu par terre, le visage en sang. « Comment un simple baiser peut-il déclencher un pareil déchaînement de violence ? » se demande Fabien.***

*Il est trois heures du matin. Tristan attend de passer sa commande de kebab. Trois hommes, entre 18 et 20 ans, se mettent alors à l'insulter (« Sale PD ! ») puis le jettent à terre et le rouent de coups. Personne n'intervient.*

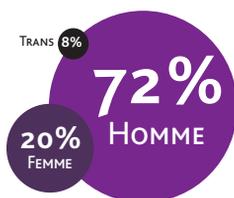
*Valérie, trans, passe devant la cathédrale Notre-Dame. Un homme jeune l'interpelle alors violemment : « Sale PD ! T'as mis une jupe ! Moi, les enculés de ta race, je les tue ! »*

# Mal de vivre

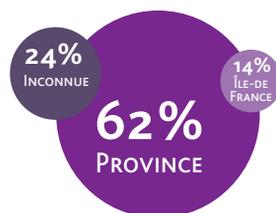
## Bonjour tristesse



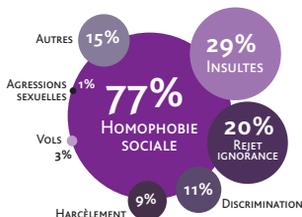
ÂGE DES APPELANT-E-S



SEXE DES APPELANT-E-S



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE

225 témoignages, correspondant à 101 cas, soit 8 % du total

Le mal-être chez celles et ceux qui nous ont contacté vient principalement d'une absence de reconnaissance d'une société hétéronormée et d'une représentation majoritairement négative de la personne LGBT. Défini-e comme étant le/la « non-hétérosexuel-le », le gay ou la lesbienne est ainsi marginalisé-e. En découle un sentiment de rejet, que ce soit au sein de la famille, du travail ou du voisinage ; le gay, la lesbienne, le/la bi ou le trans sont souvent perçus comme des « marginaux » ne partageant pas le même quotidien que les hétérosexuel-le-s. Le rejet et l'ignorance représentent un pourcentage important (20 %) des manifestations d'homophobie dans le cadre du mal de vivre. Ce sentiment d'isolement est surtout perceptible chez les plus jeunes (25 % des appelants ont moins

de 18 ans, en hausse de 8 % par rapport à l'année dernière), qui rencontrent des obstacles culturels à s'affirmer et s'épanouir dans une orientation sexuelle souvent considérée comme « anormale ». Beaucoup de jeunes homosexuel-le-s ou trans appellent SOS homophobie : ils-elles expriment leur peur de s'affirmer et se sentent obligé-e-s de jouer un rôle pour être en conformité avec ce qu'on attend d'eux-elles, notamment leur entourage proche. Incapables de faire leur coming out dans un environnement hostile, ils-elles témoignent des difficultés à s'épanouir dans une société où les insultes à caractère homophobe sont quotidiennes et dans laquelle manquent des modèles positifs auxquels ils-elles pourraient s'identifier. Mais ces difficultés ne concernent pas que les plus

jeunes. La majorité de celles et ceux qui nous contactent pour exprimer leur mal de vivre ont entre 25 et 50 ans, soit 39 %. Ces personnes en doute par rapport à leur orientation sexuelle appellent fréquemment et attendent de la ligne une confirmation que leur vie est « normale ».

L'absence de modèle positif entraîne une difficulté pour les personnes LGBT à trouver et assumer pleinement et simplement leur identité.

La sexualité de chacun-e est trop complexe pour être résumée au schéma simplificateur qui place d'un côté l'hétérosexuel-le et de l'autre l'homosexuel-le.

Ce partage autoritaire résonne comme une obligation de rentrer dans l'une ou l'autre case, conduisant à une angoisse réelle exprimée par beaucoup des appelant-e-s en quête d'identification : comment une telle vision peut-elle rendre compte de la diversité sexuelle ou de genre, gay, bi, lesbienne, trans, queer, intersexe ? Les appelant-e-s témoignent cependant de cette nécessité de se définir clairement, le flou étant toujours perçu par l'entourage comme le signe d'une déviance. Le rejet est d'autant plus fort envers les personnes qui cherchent à changer ou ont changé de genre. On retrouve ainsi dans les appels des jeunes homosexuels-le-s l'angoisse du coming out qui apparaît encore comme une étape obligatoire pour s'affirmer dans une orientation sexuelle. Par le fait même de devoir l'annoncer à son entourage, l'homosexualité est considérée comme « anormale ».

La société a fait un premier pas en reconnaissant l'existence de personnes non hétérosexuelles mais elle s'est contentée de former une nouvelle case en face de la vision traditionnelle. La preuve en est que l'orientation sexuelle d'une personne homosexuelle est souvent précisée : « *Voici mon ami Marcel, il est gay* ». La société reste ainsi hétéronormée. Et cela certainement à cause de l'image tenace qu'une famille ne peut être constituée que d'un père et d'une mère.

C'est bien le sentiment de solitude qui ressort aussi à travers de nombreux appels ; sentiment qui est la conséquence de cette marginalisation. Cette exclusion et cette solitude se ressentent en particulier dans les villages ou les petites agglomérations,

dans lesquelles la personne LGBT est plus facilement cataloguée et montrée du doigt. Implicitement ou explicitement exclue, elle se retrouve isolée et n'est pas intégrée dans son environnement immédiat. Elle ne peut rencontrer personne, et sombre alors dans une solitude permanente. Face à une société encore conservatrice, les structures associatives LGBT, hélas pas toujours présentes sur tout le territoire, restent encore trop souvent les seuls lieux d'accueil pour les homosexuel-le-s isolé-e-s. Cette solution peut être vue comme insuffisante pour l'appelant-e car elle ne résout pas le problème de son intégration dans son entourage immédiat. La campagne et les lieux isolés sont alors des prisons pour les

personnes LGBT enfermées dans leur solitude du fait de l'absence de tout espace de convivialité *gay friendly*.

Le plus affligeant est de constater que c'est souvent un acte d'homophobie qui est à la source du mal de vivre. Cela montre bien la portée de la plus petite parole homophobe, car elle résonne chez les personnes LGBT comme une insulte grave qui les touche dans leur être. De plus, les agressions homophobes, de par leur violence, entraînent pour l'individu blessé une difficulté à se reconstruire : la blessure physique devient blessure interne et elle a d'autant plus de mal à cicatriser qu'elle n'est pas reconnue comme telle. Des victimes d'actes homophobes continuent d'appeler la ligne plusieurs années après les faits car ils-elles n'arrivent pas à se reconstruire après une agression qui n'a pas été reconnue comme telle ou qui a été minimisée, alors qu'elle a souvent des répercussions profondes et durables dans la vie de la victime. En effet, comment se reconstruire quand on est ostracisé ou méprisé au travail ou qu'on voit ses frères et sœurs vous tourner le dos parce qu'on est gay, lesbienne ou trans ?

Enfin, la persistance d'une homophobie permanente dans les conversations ou dans les insultes entraîne certaines personnes dans de véritables crises de paranoïa. L'appelant-e ne semble plus alors en capacité de distinguer la frontière entre la réalité homophobe de son entourage et l'imaginaire qui

*En quête  
d'identi-  
fication  
sexuelle*

s'est construit à partir de cette réalité. Confrontée à une homophobie diffuse et pernicieuse, la personne LGBT se sent implicitement ou explicitement exclue, principale cible de tous les gestes homophobes de son entourage et de la société.

Face au constat d'une société encore profondément ancrée dans des schémas hétéronormés et encore largement suspicieuse vis-à-vis des personnes LGBT, il n'est pas toujours facile de reconforter

les victimes qui nous appellent. Mais certains témoignages nous rappellent que les mentalités peuvent évoluer. Ainsi celui de Sabrina, trans, est encourageant : après avoir rencontré des difficultés, elle nous rappelle pour nous dire qu'elle a finalement réussi à être reconnue et aidée par sa famille et son entourage et qu'elle a un petit ami. Pleine d'espoir, elle affirme : « Ça fait longtemps que je n'ai pas été heureuse comme ça. »

### Jeune et gay, la double peine

*Léandre, lycéen de 16 ans, est malheureux car il ne sait pas comment dire à ses parents qu'il est homosexuel. Il est par conséquent obligé de voir son petit ami en secret. Il se fait souvent insulter par des personnes qui « traînent autour du lycée ». « Ils me charrient, me traitent de sale PD, de travelo. »*

*Léandre ne peut parler à aucun adulte de ces agressions.*

*Camille, lycéenne, a l'impression qu'elle ne peut parler à personne du fait qu'elle se sent lesbienne. Elle est sortie avec un garçon pour faire comme ses copines. Mal à l'aise, elle se sent visée par les remarques homophobes de son entourage.*

*Arthur, lycéen de 16 ans, se sent peiné par les réflexions qu'il peut entendre au lycée concernant l'homosexualité. Il préfère cacher son orientation sexuelle aux jeunes de son entourage, car ils répètent qu'être homosexuel est sale, que c'est une maladie.*

*Robin est lycéen, il se fait*

*régulièrement insulter par ses camarades du fait de son homosexualité. Son entourage le décourage dans son projet d'entrer dans la police.*

*Robin a déjà entendu : « Tu n'y arriveras jamais, tu seras un flic efféminé... ». Il termine son témoignage en affirmant : « Pour moi, me sentir normal, ce serait d'être hétérosexuel. »*

*Alexis, lycéen de 15 ans, raconte le double jeu qu'il mène pour cacher à son entourage son homosexualité. Il souffre de faire semblant : dans la cour, il s'oblige à suivre les belles filles des yeux, à rire des blagues homophobes. Il pense qu'il doit faire son coming out auprès de son meilleur ami mais il a peur de sa réaction et n'est pas sûr de pouvoir avoir confiance en lui. Mais il a conscience que ce serait une première étape dans l'acceptation de soi.*

### Société hétérocentrée

*Anthony, étudiant lyonnais de 24 ans, appelle à plusieurs reprises. Il souffre car il doute de son orientation sexuelle. « Je me questionne en boucle,*

*car j'ai besoin de me mettre dans une case. » Il a peur de déstabiliser son groupe de camarades. Il a peur d'avoir une part de féminité trop importante et il répète : « Est-ce normal ? »*

*Rémi, quinquagénaire, divorcé depuis dix ans avec enfants, se présente comme hétérosexuel, mais reconnaît que depuis son divorce, il hésite sur son orientation sexuelle. Il souffre de ne se sentir à l'aise ni dans le milieu hétéro ni dans le milieu homo. Il a subi des discriminations au travail, et il a été accusé de fautes dont il n'était pas responsable. Il dit s'être forgé une carapace pour se protéger de « la montée insidieuse de l'homophobie ».*

*Caroline, 52 ans, souffre de ne pas pouvoir affirmer son homosexualité, elle s'est sentie rejetée de différentes associations car elle avait l'impression que les autres membres devenaient suspicieux quand elle se disait célibataire. Pour elle, il est impensable de parler de son lesbianisme, même pas à sa propre sœur*

## Focus

qui témoigne de réactions homophobes. Elle ne se sent pas dans les normes de la société, elle est perturbée par le regard des autres et n'arrive pas à participer aux conversations de son entourage (« mariage, enfants, foyer qu'elle n'a pas dans sa vie »).

Lucas appelle à plusieurs reprises, il cherche à savoir où commence l'homophobie. Il prend conscience qu'il cache peut-être sa propre homosexualité derrière de l'homophobie. Lucas vit mal son orientation sexuelle car il a dans l'esprit qu'il doit être soit homophobe, soit homosexuel. À chacun de ses appels, le jeune homme espère toujours des réponses tranchées à des questions comme : « Est-ce que l'homosexualité est naturelle ? Faut-il que j'essaie ? Est-ce que ça m'apporterait du bonheur ? »

### Seul-e avec son homosexualité

Élise, 51 ans, vivant dans un petit village de Bretagne, appelle pour témoigner de sa solitude ; elle ne se sent pas en confiance avec les gens de son entourage, qui la harcèlent à cause de son homosexualité. Comme elle le dit elle-même, « l'homophobie, ici en Bretagne, bonjour ! ». Même sa mère colporte des rumeurs dans le hameau.

Lily, 50 ans, vit dans un petit village du Nord. Elle souffre de se sentir isolée du reste

*Antoine, 21 ans, témoigne des difficultés qu'il a eues pour s'affirmer bisexuel. L'école ne l'a pas aidé car elle est le lieu où se mettent en acte les pensées homophobes transmises par la famille:*

« Dans la cour de récré du collège, les gars se traitaient de PD, de tapettes (...), difficile d'assumer une attirance pour les garçons quand on se rend compte que ladite attirance est sujette à raillerie et à l'origine d'insultes assez violentes. » Antoine a pris conscience à 18 ans que sa bisexualité n'était pas, comme les préjugés peuvent le montrer, une simple histoire de sexualité, mais que cela touchait les sentiments. Suite à sa rencontre avec un autre homme, il a mesuré l'impact de l'absence de modèles positifs.

Antoine a refusé toute relation durable car c'était affirmer sa bisexualité. Il a préféré les histoires d'un soir, et a nié ainsi la possibilité que son orientation sexuelle implique des sentiments véritables. Il témoigne des différentes réactions face à l'affirmation de sa sexualité : toutes sont blessantes, dit-il, même les plus positives, car dans un sens elles l'amènent à se sentir différent. Aujourd'hui encore, il redoute de le dire à ses parents. Il a peur de leur réaction et se sent blessé de leur difficulté à l'envisager d'eux-mêmes. Les remarques allant toujours dans le sens d'une vision hétérosexuelle (« quand est ce que tu ramènes une copine à la maison ? ») blessent Antoine, qui comprend que sans coming out, ses parents ne chercheront pas à considérer leur fils autrement qu'hétérosexuel.

de la population qui la « stigmatise » en tant qu'homosexuelle ». Elle est victime de propos « méchants » exprimés par des phrases comme « je ne parle pas aux gens de votre race » ou « il y en a assez des gens comme toi, il faudrait qu'ils aient une crise cardiaque ».

Philippe, Parisien de 50 ans, se sent seul. Il vient d'être renvoyé de son travail, ses amis et sa famille n'ont pas le temps de le voir. Se sentant fragile, il dit qu'il ne parle jamais de sa sexualité : « Je me cache de ma sexualité. » Michèle vit en Bretagne, elle envisage de changer de sexe et témoigne de l'atmosphère de son village : « Ici, c'est le silence, rien n'est dit et pourtant on sait tout, on est catalogué. » Bien qu'elle n'en soit pas la cible, elle se sent victime des moqueries

homophobes ou transphobes de son entourage. Elle se sent très seule et isolée.

### La difficile reconstruction de soi

Yacine, Parisien de 36 ans, a subi des insultes homophobes de la part d'une de ses collègues. Sa hiérarchie refuse de reconnaître les torts de celle-ci. Depuis, il angoisse à l'idée de retourner au travail en même temps que cette collègue.

Xavier a travaillé quatre ans dans une entreprise de concessionnaire automobile, où il a été victime d'homophobie de la part de ses collègues. L'état de Xavier s'est détérioré et il a fait une dépression à cause des insultes et brimades homophobes répétées, ce qui a conduit à son licenciement. Il cherche aujourd'hui à se reconstruire en faisant notamment

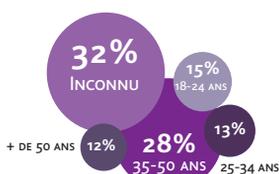
reconnaître l'homophobie qui règne dans son ancienne entreprise.

Karine, trentenaire de Toulouse, est rejetée par sa famille depuis qu'elle a changé de sexe. Sa mère ne la reconnaît plus comme sa fille et la traite de « pute ». De même, elle se sent aussi rejetée par les services administratifs lorsqu'elle doit présenter ses papiers qui ne correspondent pas à son genre, elle se dit « fatiguée par la bêtise administrative ». Ces rejets sont difficiles à gérer et elle se sent très seule mais elle se bat pour sortir de son isolement. Andrée souhaite être enterrée avec son amie. Après avoir mené plusieurs actions en justice, elle se trouve au bout de ses recours, et elle est malheureuse de ses échecs à faire reconnaître ses droits.

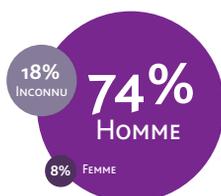


# Médias- Communication

## Assaut d'homophobie



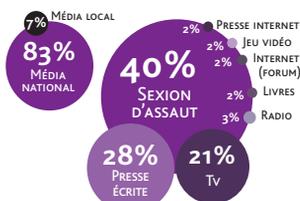
ÂGE DES APPELANT-E-S



SEXE DES APPELANT-E-S



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



CONTEXTE

57 témoignages, correspondant à 31 cas, soit 3 % du total

SOS homophobie a reçu 57 témoignages concernant les médias en 2010, contre 38 en 2009. Cette hausse significative s'explique notamment par le scandale provoqué par le groupe de rap français Sexion d'assaut (lire ci-dessous et le communiqué de presse SOS homophobie page 175), qui multiplie les provocations homophobes. Cette affaire au large écho médiatique a été abondamment couverte par de nombreux titres d'information.

Il faut dire que dans les médias, l'homophobie se manifeste dans plus de 80 % des cas par la violence verbale, les insultes ou une incitation à la haine. Les clichés et stéréotypes, tout comme l'amalgame entre homosexualité et pédophilie, ne sont pas en reste. Les témoignages proviennent

de toute la France, sans distinction d'âge ou de milieu professionnel. Et relèvent les insultes, clichés et autres dérapages principalement dans des médias nationaux (83 %), à des heures de grande écoute.

Cette hausse s'explique également par une vigilance accrue. Pour certain-e-s, contacter SOS homophobie pour dénoncer des propos homophobes dans les médias est devenu un réflexe. L'association et ses actions sont un repère, une défense qu'il est possible de solliciter simplement et rapidement.

La presse écrite et la télévision arrivent en tête des médias signalés, avec respectivement 28 % et 21 % des témoignages recueillis. Comme l'année dernière, ce sont principalement des caricatures de

l'homosexualité qui sont dénoncées. Les présentateurs-rices d'émissions grand public, à la radio ou à la télévision, n'hésitent pas à donner de leur personne dans des représentations grotesques qui stigmatisent plus qu'elles ne font rire. Sous couvert d'humour, les homosexuel-le-s sont « *des pédales tordues* », « *pratiquent des sports de tapettes* », « *sont efféminés* »... Dans notre société, la télévision et la radio sont une tribune au cœur même des familles, où grandissent des enfants insensibles au second degré, mais sensibles aux rires moqueurs de leurs parents...

Même des émissions par ailleurs réputées pour la qualité et la ligne éditoriale de leurs reportages véhiculent des clichés et des amalgames, notamment en parlant de l'homosexualité et de la pédophilie sans établir clairement de distinction. On nous signale une émission d'investigation qui aurait mélangé homosexualité et pédophilie en présentant comme homosexuels des clients pédophiles.

Est-ce à ce genre d'amalgame que l'on doit la censure d'une publicité émanant du magazine Têtu pour une compilation musicale (lire ci-dessous et le communiqué de presse de SOS homophobie page 159) ? La jeunesse est une cible privilégiée pour toutes sortes de débordements et d'inepties. De nombreux témoignages font état de propos homophobes tenus dans des médias à l'attention, ou traitant, d'un public jeune. Ainsi, exprimer son homosexualité est un « *aveu* » pour *Le Monde* : on avoue une faute ou un crime... Un témoin nous

“ *Y a-t-il trop de PD en France ?* ”

rapporte que les préjugés se retrouvent jusque dans les publications scientifiques, où l'on apprend comment éviter un « *dysfonctionnement* » aux enfants à naître. Des livres pour enfants ou adolescent-e-s vont jusqu'à qualifier ces « *dysfonctionnements* » en « *déviante* » et donnent de nombreux conseils pour faire face aux conséquences (forcément) néfastes sur leurs futures vies d'adultes. Un appelant nous signale que la direction du journal *Le Parisien* se refuserait à publier des faire-parts de naissance émanant de couples homos, la loi française ne le prévoyant pas...

Même s'il ne s'agit pas d'insultes personnelles ou de violences physiques, tous les témoignages reçus par SOS homophobie démontrent une désinformation et une culture de la haine qui peuvent perturber les adolescents et les individus fragiles, facilement influençables, qui ne pourront envisager leur sexualité et leur épanouissement personnel autrement que d'un

point de vue négatif.

L'année 2010 a heureusement également été marquée par des prises de parole et des actions positives. On retiendra la large couverture médiatique dont a bénéficié le coming out de Ricky Martin, la publicité McDonald qui met en scène un père et son fils gay, les tribulations de Thomas et Florian dans le feuilleton de France 3 Plus belle la vie, ou encore cette couverture du *Nouvel Observateur* qui titrait sur « *les droits des homos, le retard français* ». Les médias sont ainsi acteurs d'une société plus tolérante.

## Humour gras qui tâche et fâche

*Dans VSD (avril 2010) :*

« Situation improbable : un homosexuel aveugle, orphelin et de banlieue vous vole votre sac, que faites-vous ? »

*20 minutes dresse un bilan de la cérémonie des Gérard qui récompense les pires prestations du cinéma*

*français. La soirée se résume à un exercice de style humoristique pendant lequel les présentateurs évoquent les instances que le gouvernement devrait créer, telles que « le PEDE : Pôle européen des documentaires environnementaux, d'où cette question fondamentale : y a-t-il trop de PD en France ? »*

## Publicité abusive

*L'autorité de régulation professionnelle de la publicité, qui veille au respect des bonnes mœurs en matière de communication commerciale, a censuré une publicité pour une compilation musicale du magazine Têtu, au motif qu'utiliser l'image d'un enfant « n'est pas en adéquation avec le lectorat de Têtu ».*

## Focus

### PAROLES HOMOPHOBES : LE CONCERT DE SIZZLA KALONJI ANNULÉ ?

Le président du groupe communiste au Conseil de Paris, Ian Brossat, est monté au créneau hier contre le chanteur jamaïcain Sizzla Kalonji, qui se produira le 24 septembre à l'Elysée-Montmartre (18<sup>e</sup>). Le chanteur est accusé de prononcer dans ses chansons des appels au meurtre des homosexuels. Ian Brossat a envoyé une lettre à Garance Productions, directeur de la salle, demandant l'annulation pure et simple du concert.

« **Direct Matin** »,

8 septembre 2010

*Un argument fallacieux  
resté sans explication...*

### Maux de mots

« Le difficile aveu de son homosexualité à ses parents », tel est le titre d'un article du Monde, dans son édition du 17 mai, consultable en ligne. Des témoignages condamnent l'utilisation du terme « aveu ». L'homosexualité est présentée comme un état inavouable, qui peut être blâmé voire condamné. Le contenu de l'article est pourtant fidèle à une réalité condamnable.

### « Le Dico des filles » faute sur l'homosexualité

« Certains pensent que, même si les homosexuels sont des personnes aussi respectables que les autres, la société ne doit pas encourager la relation homosexuelle qui, contrairement à la relation hétérosexuelle, ne permet pas d'avoir des enfants

### L'affaire Sexion d'assaut

*Sexion d'assaut dans le texte (extraits des paroles de chansons des rappeurs) :*

« Je crois qu'il est grand temps que les PD périclitent. Coupe leur pénis, laisse-les morts, retrouvés sur le périphérique. » (*On t'a humilié*)

« Lointaine est l'époque où les homos se maquiaient en scred. Maintenant, se galochent en ville avec des sapes arc-en-ciel. Mais vas-y bouge, vas-y bouge. Toutes ces pratiques ne sont pas saines. Nos corps ne seront qu'un tas de cendres, la mort ne sera qu'une passerelle. » (*Cessez-le-feu*)

« Tout comme ces deux fils de pute qui se dorlotent. » (*Black M*)

« Donc dites aux travelos que je les appellerai toujours messieurs. » (*En résumé*)

« Il est devenu gay, à croire que ça manque de chattes. » (*Choqué*)

*Un membre du groupe de rap a créé le scandale en déclarant ouvertement être homophobe.*

*Liberté d'expression ? Non, il s'agit d'insultes homophobes. Lefa, membre du groupe, dans le magazine Hip-Hop de janvier 2010, dit :*

« Pendant un temps, on a beaucoup attaqué les homosexuels parce qu'on est homophobe à cent pour cent et qu'on l'assume. Mais on nous a fait beaucoup de réflexions et on s'est dit qu'il était mieux de ne plus trop en parler, parce que ça pouvait nous porter préjudice... »

*Les critiques fusent, les concerts sont annulés les uns après les autres, le groupe finit par s'excuser...*

*En ce début 2011, le groupe se produit à nouveau en concert.*

naturellement. »

« Vivre son homosexualité n'est pas simple et le chemin du bonheur est difficile. D'abord, cela signifie se sentir toujours différent, minoritaire »

« Quand on aime quelqu'un, on a naturellement envie d'avoir un enfant avec lui.

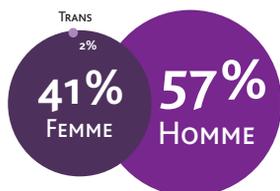
C'est ce qui fait aussi souffrir les personnes homosexuelles. Elles savent qu'elles ne pourront pas avoir d'enfants avec une personne du même sexe et fonder une famille avec elle. »

*Ces quelques citations, choisies parmi un florilège*

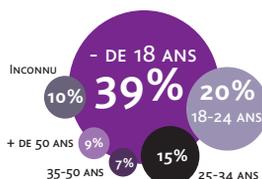
*de clichés et non-sens, sont toutes issues du Dico des filles (Fleurus, édition 2011). Ce dictionnaire éducatif est l'objet tous les ans de critiques justifiées. La neuvième édition ne déroge pas à la règle.*

# Milieu scolaire- Enseignement supérieur

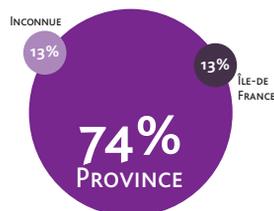
*Apprendre à lire, écrire,  
compter et... discriminer ?*



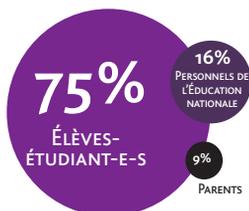
SEXE DES APPELANT-E-S



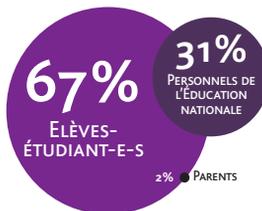
ÂGE DES APPELANT-E-S



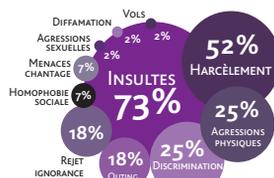
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



STATUT DES VICTIMES



PROFIL DES AGRESSEURS



MANIFESTATIONS

.....  
**46 témoignages, correspondant à 44 cas, soit 4 % du total**

**A**u cours de l'année scolaire 2009-2010, les bénévoles de SOS homophobie sont intervenu-e-s auprès de 2 850 élèves, collégien-ne-s et lycéen-ne-s, soit 137 interventions sur 36 établissements (dont 15 en régions), pour prévenir les manifestations d'homophobie et rappeler que la loi condamne toutes les discriminations... sans distinction. Cette augmentation du nombre d'élèves de 70 % par rapport à l'année précédente est à mettre en partie au crédit de l'agrément

national accordé à l'association en septembre 2009 par le ministère de l'Éducation nationale. Elle n'a été possible que grâce à l'engagement de nombreux militant-e-s, en région parisienne mais aussi en Alsace, Aquitaine, Basse-Normandie, Bretagne, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Limousin, Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes...

Cet enthousiasme doit très vite être tempéré par l'ampleur de la tâche à accomplir. Car durant

cette même année scolaire, le ministère de l'Éducation nationale recensait près de 5,7 millions d'élèves dans les collèges, lycées d'enseignement général ou professionnel, apprenti-e-s compris-es. Les actions de sensibilisation menées par SOS homophobie et d'autres associations constituent donc encore, malheureusement, une goutte d'eau dans l'océan. Malgré l'engagement de certains membres de la communauté éducative et les instructions officielles, des centaines de milliers d'élèves quittent chaque année les bancs de l'école sans jamais avoir entendu parler d'homosexualité et d'identité de genre ailleurs que dans la cour de récréation, sous la forme dégradante d'injures et d'obscénités.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les témoignages recueillis en 2010 par SOS homophobie illustrent une constante dans les actes homophobes rapportés en milieu scolaire et dans l'enseignement supérieur. Dans la majorité des cas, les victimes – homosexuelles ou supposées telles – subissent un véritable harcèlement. Sentiment d'isolement, peur, révolte, tristesse, dépression : telles sont les conséquences les plus fréquentes des violences faites envers ces jeunes. L'élève n'arrive plus à se concentrer en classe, manque les cours et doute de l'avenir.

Des agressions physiques sont observées dans 25 % des cas. La tentative de suicide d'un préadolescent de 12 ans est également rapportée avec émotion par un membre de sa famille.

Les réactions d'incompréhension et parfois d'hostilité de certains adultes confortent les victimes dans le repli sur soi. Des responsables d'établissement n'hésitent pas à sanctionner chez des élèves de même sexe des comportements de complicité aussi banals que se tenir par la main à la sortie des classes. Des témoignages rapportent également des propos homophobes ou sexistes tenus par des enseignants en plein cours.

Les adultes, comme les élèves, se trouvent tant du côté des victimes que des agresseurs. Le chapitre de ce rapport consacré au monde du travail recense des témoignages d'enseignants qui ont subi des discriminations de la part de leurs collègues. Ce sont aussi parfois les élèves qui s'en

prennent à leurs professeurs quand ils découvrent leur orientation sexuelle.

Phénomène nouveau observé en 2010, la ligne d'écoute de SOS homophobie a enregistré plusieurs cas de familles homoparentales, où parents et enfants ont été victimes de comportements de rejet et d'hostilité : méfiance du corps enseignant envers l'enfant et ses parents, rejet de la part d'autres parents, voire rapport auprès des services sociaux.

Les militant-e-s de SOS homophobie constatent qu'au collège et au lycée, les préjugés et les clichés sur les personnes LGBT sont déjà bien ancrés dans les esprits. Il est dès lors logique de vouloir intervenir plus en amont, c'est-à-dire dès l'école primaire, pour apprendre tout simplement aux enfants que l'amour peut naître entre deux personnes de même sexe. C'est le message que voulait faire passer *Le Baiser de la lune*, un court-métrage d'animation destiné aux élèves de CM1 et CM2, objet d'une vive polémique début 2010. À cette occasion, le ministre de l'Éducation nationale a clairement marqué son

opposition à toute action de sensibilisation dans l'enseignement primaire (lire encadré). Pourtant, Luc Chatel ne manque pas d'informations sur la persistance d'actes homophobes en milieu scolaire. Le 22 septembre 2010, la direction générale de l'enseignement scolaire

(DGESCO) lui a remis un rapport sur les discriminations à l'école, commandé en mai 2009. Ce document repose principalement sur des auditions réalisées auprès de personnalités qualifiées ou d'acteurs associatifs. SOS homophobie est largement citée dans le chapitre consacré à « *l'orientation sexuelle* ».

« *Face à la banalisation des attitudes homophobes, les associations constatent et dénoncent le manque d'information des élèves, de formation des adultes et de manière générale l'invisibilité de l'homosexualité, passée sous silence dans le cadre scolaire* », observe le rapport, coordonné par Anne Rebeyrol, chef de la mission prévention des discriminations et égalité filles-garçons à la DGESCO. « *Elles relèvent ce paradoxe que les homosexuels ont acquis une certaine visibilité sociale, mais que, pour autant, le champ de la lutte contre l'homophobie doit encore être investi, en particulier par l'École.* »

“ Pas en  
primaire ! ”

Si un couple gay a un enfant adopté, sera t-il perçue mentalement? sera t-il gay aussi?

LEST

je n'ai pas peur des homosexuel mais pour moi il ne sont pas normale sa me dérange pas tant que sa ne me ~~soit~~ <sup>nuie</sup> pas. je n'ai pas d'avis sur les homosexuel.

Sauf que il ~~si~~ <sup>en</sup> a qui ne sont pas très décent! (mais pas tous)

J'ai déjà été que dois -

je ne "discrimine" pas les gays, mais si plus tard mon fils en devient un, je le renierai et le taperai.

on a été crée en tant que homme et femme : Adam et eve, pas Adam et Adam.

JAIME P

PEN

HOMO  
EST

LESBIANA

AVOGADRO

victime d'homophobie  
je fais ?

PAS LES

ETS

Y a-t'il des religions qui  
interdisent l'homosexualité ?

Qu'est ce que  
sa fait d'être homosexuel ?

est ce que que vous avez  
honte dans la rue ?

Parquoi a-t-on peur des homo-  
sexuels ?

Il y a plus de gays ou de les-  
biennes en France ?

Quels ~~les~~ sont les "symptômes"  
d'un homosexuel ?

Mais la phrase suivante accorde immédiatement un satisfecit à l'action gouvernementale, en la dédouanant de toute obligation de résultat au profit d'une simple obligation de moyens : *« Il convient cependant de modérer ce constat en soulignant l'importance des dispositifs scolaires et les formations académiques qui contribuent à lutter contre l'homophobie. »*

Trois propositions sont formulées en conclusion. Primo : *« Diffuser largement l'information concernant les associations, les sites et les numéros utiles, par voie d'affichage et de cartes mémo, dans tous les établissements du secondaire. »* Secundo : *« Former les équipes éducatives en mettant en place des modules de formation, initiale et continue. »* Tertio : *« Mutualiser ou créer des outils pédagogiques (...) et diffuser les ressources qui permettent d'aborder le sujet. »*

Dans un communiqué du 27 septembre 2010, le Collectif éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire, qui regroupe neuf organisations – syndicats d'enseignants, organisations étudiantes et lycéennes, parents d'élèves –, critique le caractère

*« très timoré »* du rapport et regrette que certains sujets soient *« occultés »*. Sans surprise, constate-t-il, la question de la prévention dès l'école primaire est absente. En outre, le rapport ignore *« les notions d'identité de genre ou la question de la transphobie »*, de même que la situation *« des familles homo-transparentes »*. Quant à l'affirmation sur la prétendue importance des dispositifs de lutte contre les LGBT-phobies, elle est ressentie par le collectif *« comme une provocation »*.

Les associations n'étaient malheureusement pas au bout de leurs surprises. Le ministre s'était en effet engagé, dans un communiqué de presse daté du 24 septembre 2010, à présenter *« dans la première quinzaine du mois d'octobre »* des *« mesures nouvelles destinées à amplifier l'action du ministère de l'Éducation nationale dans la prévention et la lutte contre les discriminations à l'école, au collège et au lycée »*. Octobre est passé. Novembre a connu un remaniement ministériel qui a permis à Luc Chatel de conserver son poste rue de Grenelle. Mais l'année 2010 s'est hélas achevée sans autre forme d'annonce...

## De l'insulte aux coups

*Corinna envoie un courriel de détresse : « Je me fais traiter de sale gouine à l'école, certaines personnes m'évitent comme si j'avais la peste et parlent derrière mon dos ! Je me sens seule... Aidez-moi SVP ! »*

*Philippe, conseiller principal d'éducation (CPE) en Basse-Normandie, vient de recevoir dans son bureau un élève en larmes. Ses camarades lui lancent en permanence : « T'es PD » Il ajoute : « Ils me disent ça tous les jours. J'en ai marre. C'est parce que j'ai un bon copain et comme on est tout le temps ensemble, ils me disent*

*que je suis un PD, ils rient... J'en ai marre ! »*

*Dans le Haut-Rhin, Willy, hétérosexuel, se fait insulter et frapper par ses camarades « parce qu'il n'est pas brutal comme eux... ».*

*Timothée, 17 ans, demande conseil pour un ami, 15 ans, élève dans un lycée agricole. Depuis un mois, il est régulièrement insulté par ses camarades : « Les gays doivent tous crever ! » La veille, il a été frappé à coups de pelle mais il n'ose pas en parler aux adultes... »*

*Karima, professeur de français dans un collège parisien, raconte la détresse d'un*

*de ses élèves de quatrième : « Il est régulièrement victime d'insultes homophobes au point d'éprouver une véritable angoisse à la seule idée de venir au collège. » Elle en est convaincue : « Il est vraiment important de proposer à l'ensemble de la classe une réflexion contre l'homophobie. » Anthony, lycéen de 17 ans à Lyon, a été piégé par d'autres élèves : « Un mec m'a fait croire pendant un mois qu'il était amoureux de moi. En fait, c'était un pari : 100 euros pour celui qui est cap' de sortir avec moi... » Cette manipulation s'ajoute aux agressions physiques et verbales : « Sale merde, sale PD, porc de gay ! »*

## Focus

*Anthony a reçu le soutien des enseignants mais craint de parler à ses parents de son orientation sexuelle.*

### Enseignants ambigus ou hostiles

*Lydie a été choquée par les propos tenus pendant un cours par un enseignant sur « les femmes qui veulent être des hommes dès qu'elles montent dans la hiérarchie » et « sont souvent goudoues ».*

*Dans un établissement alsacien, un professeur disserte en toute impunité sur le prétendu lien entre le « déclin des civilisations » et le « développement de l'homosexualité », provoquant la réaction indignée – et isolée – de Hugo.*

*Anna, une lycéenne d'outre-mer, est renvoyée quatre jours par le principal parce qu'on l'aurait vue embrasser une amie, allégation qu'elle réfute par ailleurs.*

### Le suicide comme solution

*Carmen est une jeune trans de 17 ans, victime de harcèlement depuis deux ans au lycée : « Tous les jours, je me fais insulter, menacer, taper, juste parce que je suis différente. J'en ai parlé à mes professeurs et au directeur, mais rien n'a changé. J'ai fait quatre tentatives de suicide pour échapper à ce calvaire. »*

*SOS homophobie a lancé en mai 2010 un site spécialement destiné aux adolescent-e-s se posant des questions sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre : [www.cestcommeca.net](http://www.cestcommeca.net).*

*Le site met notamment en ligne, avec l'accord de leurs auteur-e-s, des témoignages de jeunes et y apporte une réponse personnalisée.*

*Une lycéenne témoigne : « Je suis actuellement en terminale et ma copine en seconde dans le même lycée que moi. J'ai 18 ans et elle en a 16. Nous ne nous cachons pas dans le lycée, tout le monde sait que nous sommes ensemble et nous n'avons jamais eu de problèmes avec les autres élèves. Nous avons été victimes d'une agression verbale en février de la part d'un professeur de notre lycée qui nous a vues en train de nous faire un simple câlin. Il s'est arrêté devant nous et nous a dit ces mots : "Vous êtes deux filles ? Et vous vous embrassez ?" (...) Le prof a continué à avancer au bout du couloir où se trouvaient mes amis et il leur a dit qu'"ici ce n'est pas une porcherie" et qu'il "n'accepterai[t] jamais ça de ses propres filles". »*

*Réponse de [www.cestcommeca.net](http://www.cestcommeca.net) :*

*« Dans l'absolu, on peut dire que cet enseignant a eu un comportement discriminatoire devant témoins. (...) Après, il y avait plusieurs options pour réagir, et ce n'est pas à nous de dire quelle est la meilleure. On peut dire que plus vous auriez réagi vigoureusement à l'injustice et plus vous seriez exposées, notamment par rapport à vos parents. (...) Du côté action, vous pouviez, éventuellement soutenues par un syndicat lycéen, vous plaindre auprès du chef d'établissement, voire auprès du conseil d'établissement, via les élus lycéens. (...) Entrer en lutte contre les injustices est une chose admirable et nécessaire, mais il faut toujours peser le pour et le contre. »*

Éric raconte la tentative de suicide de son frère de 12 ans : « Il a tenté de mettre fin à ses jours avec des médicaments. À l'hôpital, il m'a confié qu'il avait fait ce geste après des brimades de certains de ses camarades, qui l'ont traité de PD, de tapette. »

### L'homoparentalité doublement discriminée

En région Centre, Marie, mère lesbienne d'une fillette de 10 ans, se plaint de l'attitude de certains parents d'élèves, qui refusent de lui serrer la main et interdisent aux amies de sa fille de se rendre chez elle. Aucune violence directe, reconnaît-elle, mais ce rejet la fait souffrir.

Jean-Pierre, 65 ans, est le conjoint du père d'un enfant de 5 ans. Son compagnon vient de perdre la garde de son fils de 13 ans parce que la directrice du collège a adressé un courrier à l'assistante sociale pour signaler que le père de l'enfant est gay.



© La p'tite Blan

## Deux « poissons-garçons » provoquent une vague d'homophobie

Il était une fois Félix, un poisson-chat, qui tombe amoureux de Léon, un poisson-lune. Cette rencontre entre deux « poissons-garçons » provoque en février 2010 un véritable raz-de-marée sur la planète éducative et au-delà ! Dans son court-métrage *Le Baiser de la lune*, les intentions du réalisateur rennais Sébastien Watel sont pourtant pacifiques : apporter une « meilleure représentation des relations amoureuses entre les personnes du même sexe » et « montrer que deux hommes ou deux femmes peuvent s'aimer, même si leurs amours paraissent différents ou impossibles ».

Le dessin animé n'est pas encore terminé qu'il déclenche une vague d'homophobie. Les 4 Vérités hebdo, journal de « l'actualité française vue de droite libérale », lance sur son site Internet une pétition pour exprimer son « refus absolu de voir pénétrer dans les écoles la propagande du lobby homosexuel » (sic).

Christine Boutin, présidente du parti chrétien-démocrate, ainsi que le Collectif pour l'enfant, une association opposée à l'homoparentalité, demandent au ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel, d'interdire la diffusion du *Baiser de la lune* dans les écoles. « Ce film bafoue le principe de la neutralité de l'enseignement public en s'immisçant dans la conscience et l'intimité des enfants sans égard pour la responsabilité éducative de leurs parents », écrit, le 29 janvier 2010, Christine Boutin au ministre. Dans *Le Figaro* du 4 février 2010, Frédéric Gauthier, directeur diocésain de l'enseigne-

ment catholique à Paris, indique sans détour : « Nous sommes contre l'homophobie mais pour nous, la relation homosexuelle n'a pas à être placée sur le même plan que la relation hétérosexuelle. »

Le conseil régional de Bretagne, les conseils généraux des Côtes-d'Armor et du Finistère ainsi que la ville de Rennes maintiennent leur soutien à cet outil pédagogique. Mais la messe est dite. Le 3 février 2010, invité de Jean-Jacques Bourdin sur RMC-BFM TV, le ministre de l'Éducation nationale déclare que *Le Baiser de la lune* n'a pas « vocation à être diffusé en primaire ». Luc Chatel, tout en se disant « très mobilisé » dans la lutte contre l'homophobie, tranche : « Je dis : pas en primaire. » Avant de poursuivre : « Je dis oui à la lutte contre l'homophobie, oui à la lutte contre les discriminations, oui à la sensibilisation de nos lycéens et de nos collégiens, (...) je pense que traiter de ces sujets en primaire, cela me semble prématuré. »

Avec amertume, les militant-e-s de SOS homophobie pourront retenir de ces propos la légitimité de leurs interventions dans les établissements du secondaire. Le ministre ne reviendra pas sur sa position mais il laisse le choix aux enseignants du primaire, malgré les protestations du premier syndicat de professeurs des écoles, le SNUipp-FSU, et des deux principales associations de parents d'élèves des écoles publiques, la FCPE, réputée de gauche, et la PEEP, traditionnellement située plus à droite.

Finalement, *Le Baiser de la lune* a vu le jour à la fin de l'année 2010 et, selon le site Internet du magazine *Têtu*, a été diffusé dans le réseau des maisons des jeunes et de la culture (MJC), de la Ligue de l'enseignement et sur TV Rennes... avec la mention « tout public ».

# Police- Gendarmerie

## *Les forces du mépris*

.....  
**12 témoignages, correspondant**  
à 12 cas, soit 1 % du total.

Le faible nombre de témoignages concernant les forces de l'ordre reçus par SOS homophobie est en diminution par rapport aux années précédentes, avec 12 cas (16 en 2009, 15 en 2008 et 41 en 2007). Il ne faudrait pas y voir le signe d'une relation idyllique des personnes LGBT avec la police et la gendarmerie... Le principe d'égalité de traitement et de non-discrimination inscrit dans le règlement de la police nationale depuis 2006 n'est pas respecté à la lettre. En plus de ces 12 cas centrés sur l'homophobie des forces de l'ordre, nous intégrons dans cette analyse la situation des témoins et victimes qui ont dans un autre contexte évoqué l'accueil des forces de l'ordre et la façon dont leur affaire a été traitée. Au total, des 69 témoignages reçus par l'association, rares sont ceux qui font état d'une prise en charge neutre, voire bienveillante. Difficile donc de conclure que les forces de l'ordre aient fait des progrès importants dans l'accueil des personnes LGBT...

Année après année, nous constatons toujours trop de cas où la police et la gendarmerie refusent d'enregistrer une plainte. En 2010, 43 cas ont été recensés, soit plus des trois quarts des situations dans lesquelles la police et la gendarmerie sont mentionnées. « *Y'a plus urgent, c'est pas sérieux !* » dixit les forces de police. En droit pourtant, elles ne peuvent refuser d'enregistrer une plainte ou forcer une victime à la transformer en main courante. L'article 15-3 du Code pénal stipule : « *La police*

*judiciaire est tenue de recevoir les plaintes déposées par les victimes d'infractions à la loi pénale et de les transmettre, le cas échéant, au service ou à l'unité de police judiciaire territorialement compétent. Tout dépôt de plainte fait l'objet d'un procès-verbal et donne lieu à la délivrance immédiate d'un récépissé à la victime. Si elle en fait la demande, une copie du procès-verbal lui est immédiatement remise.* »

Et même lorsque la plainte est enregistrée, beaucoup d'homosexuel-le-s indiquent que l'agent en charge de la déposition refuse ou omet de consigner sur le procès verbal le caractère homophobe de l'agression. Il est primordial, pour que la plainte ne soit pas classée sans suite par le procureur et que la circonstance aggravante d'homophobie puisse être retenue, que la déposition mentionne tous les détails prouvant que l'agression est liée à l'orientation sexuelle de la victime. Il est, par exemple, impératif de faire notifier précisément les insultes à caractère homophobe.

En ce qui concerne l'accueil des trans dans les gendarmeries et les commissariats, d'énormes progrès restent également à faire. Dans tous les cas qui nous ont été communiqués, l'officier-ère refuse systématiquement de reconnaître le genre de la personne si celui-ci diffère de son état civil. Les humiliations verbales sont monnaie courante, certains agents insistent sur le monsieur ou le madame indiqués à l'état civil.

Autre contexte au sein duquel les forces de l'ordre sont mentionnées : les contrôles policiers, soit 14 % des témoignages. Ces contrôles exercés dans les lieux publics concernent quasi exclusivement des interventions sur les lieux de drague : les personnes relatent de véritables vexations qui vont plus loin que le simple contrôle d'identité. Certain-e-s policier-ère-s n'hésitent pas à insulter ou ridiculiser les homosexuel-le-s fréquentant ces endroits. Ces témoignages touchent très majoritairement les hommes de 25 à 50 ans et les personnes trans.

Dans quatre situations relevées par l'association, les victimes ont pu trouver un accueil compatissant et une prise en charge exemplaire. Une personne fait même état d'un officier de police qui a communiqué les coordonnées de SOS homophobie afin qu'elle puisse bénéficier d'un soutien dans son action. À l'inverse, on déplorera que deux témoignages fassent état d'agressions physiques par les forces de l'ordre à l'encontre de victimes venues porter plainte.

*“ Si je vous revois ici, je vous embarque ”*

### Contrôles de police trop musclés

*Jacques s'arrête sur une aire de repos, un lieu de drague de la région rouennaise.*

*Trois gendarmes arrivent pour effectuer un contrôle.*

*L'un d'eux est particulièrement véhément : « Vous êtes PD, y'en a marre des PD, on ne veut pas des gens comme vous. Dégagez, sinon on vous menotte et on vous amène au poste. Si je vous revois ici, je vous embarque. »*

*Gilles, 32 ans, raconte son humiliation. Lors d'un contrôle de police en région parisienne, les policiers lui demandent de sortir de son véhicule, de se mettre torse nu, effectuent*

*une fouille corporelle avant de l'obliger à monter sur le capot en criant « Danse, mon PD, danse ». Le contrôle s'arrête là, sans verbalisation.*

*Rémy, un enseignant de 27 ans, et son ami se font contrôler au jardin des Tuileries, à Paris. Très vite, le contrôle dégénère : l'un des policiers le tire par la capuche, lui donne des claques, palpe son sexe tandis que les insultes fusent. « Restez chez vous pour vous faire enfler ; la prochaine fois, je vous ferai ramasser les capotes usagées, ça sera plus drôle... »*

*Fabien, 40 ans, rapporte un contrôle de police violent dans le bois de Boulogne.*

Enfin, les témoignages révèlent une persistance de l'homophobie entre personnels de police et plus particulièrement à l'égard des collègues femmes. Harcèlement et propos vexatoires y sont vécus au quotidien, les discriminations freinent les carrières quand elles ne les bloquent pas. Les collègues mais aussi la hiérarchie participent de ce type de relations. On peut faire l'hypothèse que le milieu des forces de l'ordre, majoritairement masculin, encore animé par une culture très machiste, explique cette grande intolérance envers les lesbiennes.

SOS homophobie a publié en janvier 2011 la nouvelle édition du *Guide pratique contre l'homophobie* destinée à toutes les victimes, qui précise les démarches à suivre pour porter plainte, pour réagir en cas de refus d'enregistrement de la plainte, rappelle les droits et obligations des forces de l'ordre. Une version complète de ce guide est consultable sur le site de l'association : [www.sos-homophobie.org](http://www.sos-homophobie.org).

*Une brigade de cinq agents l'interpelle. « Dès que les policiers ont aperçu une boîte de préservatifs dans mon sac, leur comportement a changé. Ils m'ont fouillé pour vérifier si j'avais des stupéfiants sur moi. Puis, le chef m'a traité de "sale PD", et a ajouté "va te faire enculer". Ce n'est pas mon premier contrôle, mais c'est de loin le plus haineux », précise Fabien. Porter l'affaire devant la police des polices ? La démarche ne va pas de soi d'autant que, trop choqué par les faits, Fabien n'a pas relevé les chiffres de la plaque d'immatriculation. « Et puis, ce sera ma parole contre la leur », conclut-il.*

## Focus

### Graves entraves au dépôt de plainte

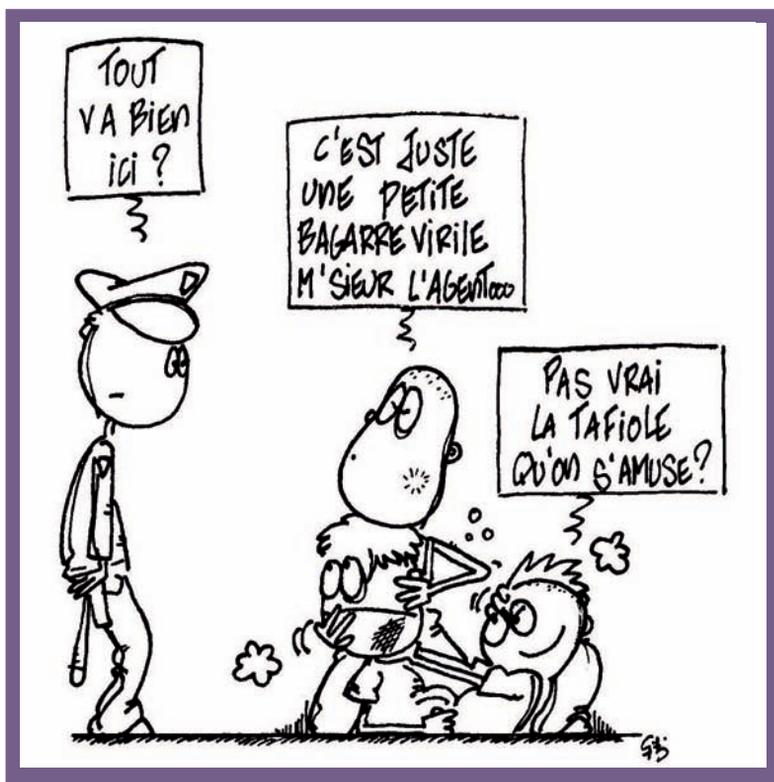
*Victime d'une escroquerie au téléphone, Sylvie, trans de 35 ans, se rend au commissariat d'une petite ville de Lorraine pour porter plainte. L'officier de police judiciaire refuse de s'adresser à elle en l'appelant madame ou mademoiselle : « Je ne prends en compte que ce qui est écrit sur les papiers d'identité. » L'appelante veut s'adresser au procureur de la République.*

*Aurélia, 22 ans, et son amie sont menacées par un homme violent et insultant : « Sale gouine! Je vais vous crever. » Prévenue, la gendarmerie se déplace, mais lorsque la jeune femme leur indique qu'elle souhaite porter plainte, on lui conseille de « laisser courir ». Mieux, alors qu'elle demande ce qui pourrait se passer si l'homme enfonçait sa porte les gendarmes répondent : « Ben, quand vous serez morte, rappelez-nous ! »*

*Claude, employé de 32 ans, veut porter plainte pour viol. Alors qu'il attend dans le couloir du commissariat, un policier le traite de « pourriture, parasite, PD de merde », tout en lui ordonnant de s'asseoir. Claude, souffrant, ne peut s'exécuter, le policier lui donne alors des coups de poing au visage. Le médecin l'ayant déjà examiné constate ces*

### **Sous le képi, une victime d'homophobie**

*Jeune recrue, Karine porte l'uniforme depuis peu. Il s'agit de sa première affectation dans une cité ; ses collègues peuvent aussi être ses voisins. Elle s'estime victime d'homophobie et de harcèlement moral. Depuis son arrivée dans la brigade, certains collègues ont cherché à connaître son orientation sexuelle. Elle subit sans cesse des allusions sournoises : « Ça a bien palpé » lors d'un contrôle de sécurité effectué sur une femme, ou encore : « Pour améliorer la brigade, il faudrait demander plus de filles, ça plairait à Karine ! » Ses collègues sont même allés jusqu'à proposer à sa voisine de palier de l'espionner pour savoir « qui va chez elle, et combien de fois ». Isabelle ne détient aucune preuve écrite de ces agissements répétés, seulement les témoignages de collègues bienveillantes. Elle a averti sa hiérarchie qui refuse de prendre en charge le problème, ces faits relevant soi-disant de sa vie privée et étant étrangers au fonctionnement de la brigade. Isabelle se déclare stressée, angoissée. Elle ne supporte plus ce climat, ne se sent plus capable de travailler. Son médecin lui prescrit un arrêt de travail d'une semaine pour lui permettre de souffler. Elle ressent les actes de ses collègues comme une violation de ses droits à la vie privée. Se défendre et faire cesser ces agissements sont devenus une priorité pour mener à bien sa vie professionnelle.*



© La p'tite Blan

*nouvelles blessures. Claude, choqué mais révolté, a pris contact avec une avocate.*

*Christian et son compagnon vivent en couple à Bastia. Ils décident de porter plainte pour insultes à caractère homophobe proférées par mails et via Facebook. Ils se rendent donc avec les preuves imprimées au commissariat le plus proche. Les fonctionnaires de police refusent de prendre leur plainte. Très moqueurs, ils s'interpellent :*

« Tu prendrais ça comme plainte, toi ? Non ? Moi non plus... On n'est pas là pour ça... » *Christian envisage de contacter un avocat ou d'écrire au procureur de la République.*

*Julie, trans de 52 ans, témoigne de l'accueil des forces de police lors de son dépôt de plainte pour agression. Hostile et irrespectueux, le capitaine de police l'appelle « Monsieur » comme indiqué sur ses papiers d'identité. Il insiste : « Pour moi vous*

*êtes un homme, vous n'avez qu'à vous comporter comme un homme ». Pour finir, il refuse de notifier le caractère transphobe de l'agression.*

*À Clermont-Ferrand, Pascal et Aurélien se font insulter alors qu'ils se promènent en ville. Les injures fusent : « Sale tapette, sale PD, sale pute. » Le couple décide de porter plainte. Le commissariat refuse d'enregistrer la plainte, mais propose de déposer une main courante.*



La parole à...

## Irene Murcia

### **La police catalane dans sa lutte contre l'homophobie**

Les « Mossos d'Esquadra » sont les forces de police de Catalogne, compétentes sur l'ensemble du territoire de la communauté autonome de Catalogne de l'État espagnol, pour tout ce qui touche à la protection et la sécurité des citoyens, à l'enregistrement des plaintes et aux enquêtes de police.

En 2006, le gouvernement catalan a approuvé le Plan interdépartemental pour la discrimination des personnes homosexuelles et transsexuelles. Ce plan a permis le développement d'une série d'actions transversales pour la lutte et l'éradication de l'homophobie/transphobie, et en priorité dans le domaine judiciaire et policier. Très vite, les responsables politiques et les forces de l'ordre ont pris conscience de la nécessité de mettre en place des actions de police dans le cadre de la prévention et de la répression des délits contre les personnes concernées.

Par ailleurs, différentes actions de la communauté LGBT ont été mises en place à Barcelone en 2008, telles la « 4t », conférence européenne de polices gays et lesbiennes, ou encore les EuroGames, ainsi que d'autres événements qui ont fait de Barcelone une des villes d'Europe les plus en phase avec le mouvement gay.

Le 28 juin 2008, la Catalogne avait rendu publique la « *procédure policière concernant les faits délictueux motivés par l'orientation sexuelle de la victime* ». Une première policière en Espagne et dans le sud de l'Europe. En 2010, cette procédure interne a été révisée et remplacée par la « *procédure concernant les faits délictueux qui ont pour mobile la haine et la discrimination* », élargissant à toutes les formes de délits de haine et de discrimination, se conformant ainsi aux plus hauts standards européens en la matière. En résumé, ce nouveau protocole concerne :

- la promotion et le développement des relations entre la police et les associations LGBT ;
- le soin apporté aux victimes LGBT et le suivi des

agressions dans les unités spécialisées de soins aux victimes ;

- les normes de comportement éthique des policiers ;
- les règles à suivre pour l'enregistrement dans les commissariats des prostituées transsexuelles, ainsi que les lieux dans lesquels elles seront gardées ;
- la communication des actes publics homophobes au procureur qui coordonne le service des délits de haine et discrimination, ainsi que toutes les plaintes liées à l'homophobie et à la transphobie ;
- l'enregistrement spécifique dans le système informatique policier de délits et de fautes liés à l'homophobie et à la transphobie, afin d'en assurer un suivi statistique mais aussi d'en favoriser leur résolution.

Le nombre de cas de plaintes enregistrées entre 2009 et 2010 est stable et ne dépasse pas la cinquantaine pour tout le territoire de Catalogne (9 millions d'habitants). La typologie des actes dénoncés est très similaire d'une année sur l'autre. Dans un tiers des cas, il s'agit d'agressions physiques dans l'espace public ou à la sortie des lieux de divertissement ; pour un autre tiers, il s'agit d'actes dégradants et humiliants (insultes...) ; enfin, le dernier tiers regroupe majoritairement les menaces proférées à l'encontre des personnes LGBT mais également quelques cas de vols et dommages, ainsi que d'agressions sexuelles.

En deux ans et demi, le corps de police « Mossos d'Esquadra » a développé diverses stratégies pour promouvoir la confiance dans la police, avec pour objectif que soient dénoncés plus souvent les actes d'homophobie, avec par exemple le lancement d'une campagne de communication (brochures, conférences...) autour du slogan : « *Défend tes droits. Dénonce l'homophobie et la transphobie.* » Il visait à faire mieux connaître leurs droits aux personnes LGBT, et à leur faire prendre conscience de l'importance et de la nécessité de dénoncer toute agression homophobe. Cette campagne avait également pour objectif de mieux informer sur l'application exacte du « *Droit d'admission* ». « Mossos d'Esquadra » a également travaillé au rapprochement et à la consolidation des relations

---

avec la communauté LGBT afin de générer une relation de confiance et renforcer l'intérêt que celle-ci porte à sa sécurité (traitement personnalisé des plaintes et des dénonciations). Elle a enfin mis en place des opérations de médiation pour mettre fin à certains conflits et éviter ainsi la voie judiciaire. Malgré cela, le niveau de dénonciation est resté très bas, et ceci pour plusieurs raisons : l'ignorance de leurs droits par beaucoup de personnes LGBT, la « placardisation » et la peur d'être découvert face à sa famille, ses amis et collègues de travail, l'ignorance ou les maladresses de la part de certains agents de police qui n'informent pas assez les victimes sur le fait qu'elles sont peut-être face à un cas précis de haine et/ou de discrimination et enfin une certaine méfiance quant à la capacité du système policier et judiciaire à résoudre les problèmes rencontrés.

---

C'est pour cette raison que le département de l'Intérieur catalan s'est engagé à faire une étude pour connaître le chiffre noir des faits punissables qui ne sont pas dénoncés, et à mettre en place un nouvelle adresse électronique (contrahomofobia.direp@gencat.cat), qui permet à tout citoyen de dénoncer l'homophobie ou de s'informer.

1. Droit qui reconnaît à tous les consommateurs et usagers d'être admis dans des établissements privés, sans qu'il puisse y avoir, en aucun cas, de discrimination liée à la naissance, la race, le sexe, la religion, l'opinion, l'incapacité, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre (loi 112/2010 du 31 août, par lequel est approuvé le règlement de spectacles publics et d'activités de divertissements).

---

**Irene Murcia**

En charge des questions d'homophobie  
au bureau des relations avec la communauté,  
Commissariat de l'Eixample, Barcelone

---

# Politique

## *Sarkozy : « Je ne me renierai pas, je ne vous trahirai pas »*

L'année 2010 a montré, à travers une multitude de décisions, que nous avons raison de douter de la sincérité et de la cohérence de l'UMP et du gouvernement dans la politique de lutte contre l'homophobie. Les engagements du candidat Sarkozy n'ont pas été tenus, et la France demeure à la remorque de ses voisins européens en matière d'égalité des droits.

À un an de l'élection présidentielle, il apparaît clairement que les gays et les lesbiennes n'ont pas grand chose à attendre de cette majorité.

### Prévention de l'homophobie

Le début de l'année a été marqué par une forte polémique, largement relayée dans les médias, autour du film d'animation *Le Baiser de la lune*, un conte poétique destiné aux élèves de CM1-CM2 montrant la diversité des sentiments amoureux à travers l'amour de deux poissons... mâles. Ce film était soutenu par le conseil régional de Bretagne, les conseils généraux du Finistère et des Côtes d'Armor, la ville de Rennes et le ministère de l'Éducation nationale. Alors que les principaux syndicats d'enseignants et fédérations de parents d'élèves se sont montrés très réceptifs, il aura suffi que l'ultra-minoritaire Christine Boutin, présidente du parti chrétien-démocrate affilié à l'UMP, hausse le ton pour qu'aussitôt le ministre retire le soutien de



### Nadine Morano soutient Chatel

**ÉDUCATION.** La secrétaire d'Etat à la Famille, Nadine Morano, a déclaré hier qu'elle soutenait "complètement" le ministre de l'Éducation Luc Chatel, opposé à l'utilisation à l'école primaire d'un court métrage traitant de l'homosexualité, *Le Baiser de Lune*. "Au CM2, on n'en est qu'à la découverte de l'anatomie, a-t-elle dit. Il faut procéder par étapes en termes d'éducation."

« Métro »,  
10 février 2010

l'Éducation nationale à ce film et annonce qu'il n'avait pas vocation à être diffusé dans les classes de CM1-CM2. Après avoir rencontré des associations de lutte contre l'homophobie, le ministre Luc Chatel a fini par convenir que les enseignants auraient la liberté pédagogique de le diffuser (lire aussi chapitre Milieu scolaire).

Cet épisode révèle une fois de plus la vision étroite de l'UMP et du gouvernement sur la prévention de l'homophobie à l'école : s'ils encouragent des actions au collège et au lycée, ils refusent de voir que les préjugés homophobes se construisent dès l'école primaire. La relance, en avril 2010, de la campagne d'affichage du numéro de la ligne Azur dans les collèges et les lycées a été saluée par l'UMP. Le bilan de cette campagne, établi en septembre, est éloquent : 40 % des établissements ont diffusés les affiches, mais les

appels à la ligne Azur ont tout de même triplé. Le ministre Luc Chatel a reçu en septembre 2010 un rapport de son administration sur les discriminations à l'école. De nouvelles mesures étaient annoncées pour le mois suivant, elles n'avaient toujours pas été rendues publiques en mars 2011.

### Égalité des droits

Alors que de plus en plus de pays, en Europe et dans le monde, ouvrent l'accès au mariage et à l'adop-

tion aux couples homosexuels, la droite française refuse toute évolution sur ces questions, alors que la gauche y est globalement favorable. Le Conseil constitutionnel a renvoyé aux politiques la décision d'élargir ou non les droits des personnes LGBT (lire aussi chapitre Justice).

La droite sénatoriale a bien sûr rejeté le 25 mars 2010 la proposition de loi socialiste qui ouvrait l'adoption aux couples pacsés, alors qu'elle n'est aujourd'hui possible que pour les célibataires et les couples mariés. Ainsi, un homme vivant en couple avec un autre homme devra mentir et se faire passer pour un célibataire s'il souhaite obtenir l'agrément pour l'adoption. La droite préfère le mensonge au pragmatisme.

À l'UMP, Jean-François Copé, jusque-là hostile au mariage et à l'adoption, a déclaré le 11 avril 2010 ne plus être « *tout à fait au clair* » sur la question, demandant « *le temps de la réflexion* ». Il est depuis devenu secrétaire général du parti. Reste à voir s'il le fera évoluer.

La réforme des retraites de l'automne 2010 aura totalement ignoré la situation des couples homosexuels pacsés : ceux-ci n'auront pas droit à une pension de réversion pour le conjoint survivant, contrairement aux couples mariés, un statut toujours interdit aux homosexuel-le-s. Cette discrimination fondée sur l'orientation sexuelle a pourtant été dénoncée par la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) dans deux rapports spéciaux publiés en avril 2010. La mission d'évaluation et de contrôle de la Sécurité sociale, le Conseil d'orientation des retraites et le médiateur de la République s'étaient également prononcés en ce sens.

Des députés UMP se sont également distingués en voulant permettre aux seuls couples mariés de bénéficier de l'avantage fiscal lié à la double déclaration de revenus l'année de leur union, alors que les couples pacsés en profitaient depuis quelques années. Mais le rétablissement de cette discrimination a finalement échoué.

À toutes ces décisions qui témoignent du conservatisme de la droite française s'ajoute le projet de loi de révision des lois de bioéthique, qui ne révisé rien ou si peu. En particulier, il n'ouvre pas l'accès aux techniques de procréation médicalement

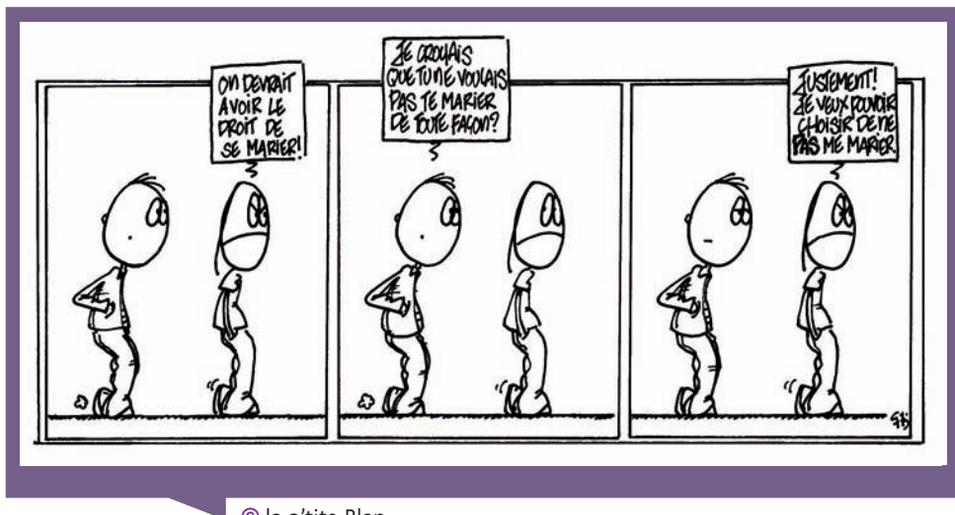
assistée aux couples homosexuels : les lesbiennes seront donc obligées de continuer à se rendre en Belgique ou en Espagne, pays qui ne pratiquent pas cette discrimination. Alors que de nombreuses personnalités politiques se sont prononcées en faveur d'une légalisation très encadrée de la gestation pour autrui ou « *mères porteuses* », cette demande n'est pas envisagée.

Enfin, l'année 2010 aura vu la mise à l'écart du gouvernement de Rama Yade, qui avait engagé des actions significatives contre l'homophobie, que ce soit au secrétariat d'État aux droits de l'homme, pour la dépénalisation de l'homosexualité dans le monde, ou au ministère des Sports, où elle s'est clairement exprimée contre l'exclusion du joueur de football Yoann Lemaire et a engagé des actions de prévention (lire aussi chapitre Sport).

### La Halde déclassée

L'UMP et le gouvernement ne cessent d'affirmer leur détermination à lutter contre toutes les discriminations. Ils ont pourtant porté un coup sévère à la Halde, l'institution qui en est précisément chargée. Au mois de mai 2010, le Sénat a décidé de rattacher la Halde au nouveau Défenseur des droits, alors que cela n'était pas prévu dans le projet initial du gouvernement. En dépit de la vive opposition manifestée par toutes les associations engagées dans ce combat, le gouvernement a pourtant soutenu cet effacement de la Halde. Alors que des millions d'euros ont été dépensés depuis 2004 en campagnes de communication pour la faire connaître de la population, cette institution va perdre de sa visibilité, et donc de son efficacité. Il s'agit d'un coup porté à la lutte contre les discriminations en France, qui contredit la prétendue détermination du gouvernement. Pour faire bonne mesure, les députés UMP ont également réduit le budget de la Halde, qui est pourtant faible au regard de l'ampleur de la tâche et en comparaison des institutions européennes équivalentes.

Si l'État se désengage de la lutte contre les discriminations, les conseils régionaux, renouvelés au printemps 2010, ont eux pris le relais : ils ont lancé des politiques spécifiques, subventionnent des associations de défense des droits des LGBT



© la p'tite Blan

ou s'associent aux grandes villes pour l'ouverture de centres LGBT.

### International

Concernant l'actualité internationale, le ministère des Affaires étrangères a condamné « l'amalgame inacceptable » du cardinal Bertone, numéro deux du Vatican, qui a présenté le 12 avril comme « la vérité » une relation entre homosexualité et pédophilie. Le député UMP Christian Vanneste a pour sa part soutenu le cardinal, ce qui ne lui a valu qu'une condamnation « à titre personnel » de Xavier Bertrand, alors secrétaire général de l'UMP, ce genre d'amalgame n'étant pas jugé suffisamment grave pour justifier une exclusion de l'UMP.

En 2009, le gouvernement français a mis sur pied avec les Pays-Bas et la Norvège un fonds de soutien « Droits de l'homme, orientation sexuelle et identité de genre » destiné à des actions de plaidoyer contre l'homophobie et la transphobie dans le monde. François Zimmeray, ambassadeur pour les droits de l'homme, a annoncé le 17 mai 2010 qu'il avait recueilli 200 000 €. Ces fonds pourront soutenir des structures locales. Les ministères des Affaires étrangères et de la Santé ont également annoncé en mai qu'ils allaient poser la question du retrait de la transidentité de

la liste des maladies mentales de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

En contradiction avec ces initiatives positives, la France continue pourtant de mener vis-à-vis des demandeurs d'asile homosexuel-s une politique qui les met en danger. L'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) a établi une liste de pays dits « sûrs » du point de vue des droits de l'homme : les ressortissants de ces pays sont soumis à une procédure d'examen de leur demande d'asile expéditive, alors qu'en tant qu'homosexuel-le-s, ils-elles sont susceptibles d'y être persécuté-e-s. Il en est ainsi du Sénégal ou du Mali. Le candidat Sarkozy s'était pourtant engagé dans le magazine *Têtu*, en avril 2007, à accorder la protection de la France : « S'agissant du droit d'asile, si vous êtes persécuté pour votre orientation sexuelle, vous devez pouvoir bénéficier du droit d'asile. » En octobre 2010, il aura encore fallu la mobilisation des associations pour qu'une lesbienne libyenne, Nessma, puisse déposer une demande d'asile. Dénoncée pour son homosexualité, elle avait été violée par des policiers en Libye et s'était enfuie.

### Transexualité

Concernant la transexualité, des progrès sont apparus avec la parution en février 2010 du décret

retirant « *les troubles précoces de l'identité de genre* » de la liste des « *affections psychiatriques de longue durée* ». Cette mesure avait été annoncée le 17 mai 2009. La ministre de la Justice a annoncé en avril que la stérilisation pourrait ne plus être une condition au changement de l'état civil<sup>1</sup>.

## Bilan des engagements de Nicolas Sarkozy

Dans une interview à Têtu, le candidat Nicolas Sarkozy avait pris en 2007 plusieurs engagements importants vis-à-vis des gays et lesbiennes. Quatre ans après son accession au pouvoir, il est temps d'en faire le bilan.

### UNION CIVILE

Le projet d'union civile, réservé aux couples homosexuels et quasi équivalent au mariage, sauf en matière d'adoption, n'a jamais été présenté depuis, il est enterré. Ce projet devait également permettre l'allocation de la pension de réversion.

### STATUT DU BEAU-PARENT

Le gouvernement avait présenté en 2009 un projet de loi devant permettre de sécuriser la situation des enfants élevés dans des familles recomposées ou homoparentales, en reconnaissant le rôle du parent tiers dans la vie quotidienne de l'enfant. Devant les cris effrayés d'une partie de la droite qui craignait une reconnaissance de l'homoparentalité, une mission a été confiée au député UMP Jean Leonetti, qui a abouti à la conclusion qu'il ne fallait surtout pas légiférer mais s'en remettre à la médiation familiale, ce qui ne correspond pas aux besoins des familles homoparentales. Prétendûment soucieux de « *l'intérêt supérieur de l'enfant* », l'UMP et le gouvernement ont donc également renoncé sur ce sujet, qui concerne pourtant au minimum 40 000 enfants élevés au sein de couples de même sexe.

### DEMANDEURS D'ASILE

La protection promise n'a jamais été clairement formulée : depuis 2007, des dizaines de gays et lesbiennes se sont trouvés sous la menace d'une expulsion vers leur pays d'origine, où l'homosexualité est criminalisée. Le cabinet d'Éric Besson, alors

ministre de l'Immigration, a expliqué en mai 2010 qu'il s'en tenait à une approche au cas par cas. Une incertitude insoutenable pour des hommes et des femmes dont la vie est en jeu.

À un an de l'élection présidentielle, il est donc clair que le président sortant n'a pas tenu ses engagements, à l'exception de premiers pas dans la prévention de l'homophobie, du collègue à l'enseignement supérieur.

SOS homophobie attend du-de la futur-e Président-e qu'il-elle ouvre le mariage et l'adoption aux couples homosexuels et mette en place une politique de prévention de l'homophobie à l'école de grande ampleur. Au nom de l'égalité des droits, parce que les gays, les lesbiennes et les trans sont des citoyen-ne-s à part entière, et pour que la France ne soit plus à la remorque de l'Europe.

Le regard des Français sur ces questions a évolué favorablement, nos voisins européens ont accordé l'égalité des droits aux homosexuel-le-s sans que leur pays sombre dans la décadence annoncée par les conservateurs<sup>2</sup>. Après quatre ans de reculs, d'inaction et de frilosité, nous attendons une rupture, enfin !

1. En réponse à une question écrite du sénateur Roger Madec.

2. Mariage : Islande, Pays-Bas, Belgique, Suède, Norvège,

Espagne, Portugal ;

Union avec les mêmes droits que le mariage : Royaume-uni, Allemagne, Danemark, Suisse, Autriche, Hongrie ;

Adoption : Islande, Royaume-Uni, Danemark, Norvège,

Suède, Pays-Bas, Belgique, Espagne ;

Union avec des droits inférieurs aux couples mariés : Irlande, France, Luxembourg, République tchèque, Slovaquie, Croatie.

Source : <http://ilga.org/>



La parole à...

## Hélène Mandroux

### ***Oui au mariage homo, pour une égalité des droits***

Égalité des droits, toute l'Europe bouge et la France fait du surplace alors que c'est elle qui a ouvert la voie il y a une décennie avec le Pacs. Comment le gouvernement français peut-il, à ce point, se claquemurer dans ses certitudes à l'heure où les mentalités bougent ? Aujourd'hui, aux Pays-Bas, en Belgique, en Espagne, en Suède, en Norvège, au Portugal, en Islande, les couples gays et lesbiens se marient. Aujourd'hui, des débats législatifs sont en cours au Danemark, en Finlande, au Luxembourg et en Slovénie sur cette question.

Et en France ? La société avance plus vite que les politiques, cela ne fait aucun doute. Même si le mariage homosexuel s'est invité à l'ordre du jour du Conseil constitutionnel qui a conclu le 28 janvier 2011 que les articles du Code civil qui font référence à l'union d'un homme et d'une femme ne sont pas contraires à la Constitution. Dès lors, il revient au pouvoir législatif de décider ou non d'autoriser le mariage homosexuel. C'est la raison pour laquelle j'ai accepté de marier symboliquement un couple d'hommes en février 2011, pour une nouvelle fois porter le débat sur la question de l'égalité des droits.

Dans la foulée de cette décision du Conseil constitutionnel, Jean-Marc Ayrault, le chef de file des députés PS, a annoncé que son groupe inscrirait avant l'été à l'Assemblée nationale sa proposition de loi reconnaissant le mariage homosexuel. Et je sais, pour en avoir discuté avec Martine Aubry, que le parti socialiste prendra ses responsabilités et tiendra ses engagements sur cette question. Ceci de la même façon que les socialistes ont su, en 1982, honorer une promesse de campagne du candidat François Mitterrand lorsqu'il s'est agi de dépenaliser l'homosexualité.

Je relisais il y a quelques jours, l'Appel de Montpellier en faveur du mariage et de l'adoption par des

couples homosexuels, appel que j'ai porté en novembre 2009 pour les dix ans du Pacs. Je ne retire pas un mot. Au contraire, je redis haut et fort que c'était un appel au nom de l'égalité des droits, de la liberté de choix pour tous. Oui, le mariage est très souvent l'union d'un homme et d'une femme. Mais le mariage est avant tout l'union de deux êtres qui s'aiment. Il n'y a pas dans notre pays de citoyens de seconde zone.

J'aborde aussi la question des enfants sans tabou. Est-ce normal que dans notre pays, une femme seule puisse adopter librement, alors que la loi l'interdit à deux femmes vivant ensemble ? A-t-on le droit de penser qu'un couple homosexuel donnerait moins d'amour à un enfant ? Il est vraiment temps de prendre ces questions à bras le corps !

La ville de Montpellier a également décidé il y a peu pour renouveler symboliquement son attachement aux valeurs républicaines de liberté, d'égalité et d'apporter, à la demande de l'APGL<sup>3</sup>, une modification sur la fiche d'inscription dans les écoles publiques de la ville. Désormais, celles et ceux qui disposent de cette autorité parentale pourront s'identifier et être reconnus en tant que tels par l'administration publique.

L'Appel de Montpellier ne remettait pas en cause les valeurs de la famille. Il élargissait son socle pour l'adapter à la réalité sociétale du XXI<sup>e</sup> siècle. Des milliers de personnes l'ont signé, plus d'une centaine de maires de toutes tendances politiques m'ont manifesté leur soutien.

À la suite de cet Appel de Montpellier, j'ai eu l'occasion d'écrire à deux reprises au président de la République. Je lui expliquais combien je déplorais qu'il ne soit pas encore possible aujourd'hui dans notre pays d'avoir le même accès au mariage, au Pacs ou à l'union libre et je souhaitais que le gouvernement se saisisse enfin de ce dossier. À ce jour, Nicolas Sarkozy n'a pas daigné me répondre. Ce mépris n'est pas convenable.

3. APGL : Association des parents gays et lesbiens.

Hélène Mandroux  
mairie socialiste de Montpellier



# Presse

## La lutte contre l'homophobie aux quotidiens

Comment la presse écrite traite-t-elle des questions de genre ? L'homophobie a-t-elle disparu des colonnes des éditorialistes ? Quel quotidien national ou régional se positionne comme le plus réceptif aux enjeux sur les droits des homosexuel-le-s ? Pour tenter de répondre à ces questions, nous avons tenu une revue de presse (non-exhaustive) tout au long de 2010.

### LES QUOTIDIENS NATIONAUX 20 minutes prend le temps de l'anti-discrimination

Nous avons suivi l'édition parisienne du quotidien le plus lu en France. Comme les années précédentes, le gratuit a abordé avec neutralité de nombreux sujets d'actualité liés à l'homosexualité et à l'homophobie. Et a fait mieux sur le suivi de l'actualité internationale, peu traitée en 2009. Le quotidien s'est ainsi penché sur le procès d'un couple gay qui avait organisé son mariage au Malawi<sup>1</sup>, a mis en avant le rôle de l'église catholique au Cameroun dans la vague d'homophobie qui a conduit deux homosexuels devant un tribunal<sup>2</sup>, s'est également fait l'écho de l'indignation soulevée par les propos du cardinal Bertone liant pédophilie et homosexualité<sup>3</sup>. Il a également rendu compte de la légalisation du mariage homosexuel au Portugal<sup>4</sup>.

Très attaché à la lutte contre les discriminations en général, *20 minutes* a consacré plusieurs articles à la succession de Louis Schweitzer à la présidence de la Halde : bilan, interview et inquiétudes pour la suite<sup>5</sup>. Le journal informe ainsi systématiquement ses lecteurs de l'ouverture de permanences locales de la Halde.

Des articles ont dénoncé les actes homophobes les plus frappants : l'agression survenue lors du *kiss-in* de Notre-Dame à Paris<sup>6</sup>, le refus d'un gîte ardéchois d'héberger un club de danse LGBT<sup>7</sup>, la mise à la porte de jeunes gays par leurs parents<sup>8</sup>, l'homophobie dans un service de la police aux frontières<sup>9</sup>. D'autres informations présentent les revendications LGBT à l'occasion de la Marche des fiertés<sup>10</sup> ou des Journées des familles homoparentales<sup>11</sup>. Sur tous ces sujets, *20 minutes* donne avant tout la parole aux victimes, sans présenter sa propre analyse. Le film d'animation *Le Baiser de la lune* n'a en revanche été l'objet que de deux brèves.

Le quotidien a consacré un article au documentaire *Sports et homosexualité* diffusé sur Canal + en janvier<sup>12</sup>, mais n'a pas annoncé la signature de la Charte contre l'homophobie dans le sport.

Dans la rubrique culture, la longue polémique sur les rappeurs homophobes de Sexion d'Assaut n'a fait l'objet que de deux brèves. En revanche, le journal invitait à découvrir le documentaire sur le couple Bergé Saint-Laurent, a dénoncé la censure par Apple, dans une application iPad, du baiser entre

1. *20 minutes* des 23 mars, 21 et 31 mai 2010.

2. *20 minutes* du 8 juin 2010.

3. *20 minutes* des 14 et 15 avril 2010.

4. *20 minutes* du 8 janvier 2010.

5. *20 minutes* des 29 janvier, 18 février, 5 mars et 9 novembre 2010.

6. *20 minutes* des 15, 24 février et 1er décembre 2010.

7. *20 minutes* du 26 avril 2010.

8. *20 minutes* du 17 mai 2010.

9. *20 minutes* du 14 octobre 2010.

10. *20 minutes* du 25 juin 2010.

11. *20 minutes* du 17 septembre 2010.

12. *20 minutes* du 4 janvier 2010.

deux hommes, dans une comédie d'Oscar Wilde<sup>13</sup>, a présenté l'œuvre de l'écrivain marocain homosexuel Abdellah Taïa<sup>14</sup>, et rendu compte d'un article de Têtu sur le patinage artistique « viril ». Enfin, la transexualité n'a été abordée qu'à travers la procédure judiciaire d'une militaire qui souhaitait changer d'état civil<sup>15</sup>.

La variété et le nombre de sujets traités dans l'actualité française et internationale, même sous forme brève, témoignent de la volonté du journal de dénoncer les actes homophobes et de dédramatiser l'homosexualité.

### **Libération : LGBT sans frontière**

*Libération* continue de tracer sa ligne éditoriale hors des sentiers battus de l'hétérocentrisme. Avec humour ou gravité, ses journalistes déconstruisent au quotidien les préjugés de genre, brocardent le sexisme ou le puritanisme. Le quotidien a consacré sa Une à la transidentité, l'homophobie dans le monde et les discriminations au travail : « *Transsexuels : comment lever le tabou* », « *Journée mondiale contre l'homophobie : l'amour interdit* », « *Discrimination : les gays pas cher payés* »<sup>16</sup>.

*Libération* se fait sérieux quand il s'agit de réfléchir à la parentalité pour les personnes LGBT : en septembre 2010, alors qu'ouvrent à Paris les premières Journées européennes des familles homoparentales, « *la France reste frileuse sur le sujet* », observe le journal<sup>17</sup>. Sur cette question, le quotidien prend clairement position en ouvrant ses colonnes à l'anthropologue Anne Cadoret (« *Pour un droit à l'homoparentalité* ») et au psychanalyste Claude Rabant<sup>18</sup>. Concernant la gestation pour autrui, il ouvre le débat, qui oppose la philosophe Sylviane Agacinski (contre), à la psychanalyste Sabine Prokhoris (pour)<sup>19</sup>.

*Libération* rend également compte des interrogations des partisan-e-s de l'égalité des droits. Louis-Georges Tin, fondateur de la Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie, répond à la question posée par des associations étudiantes gays et lesbiennes lors d'une conférence à Sciences-Po : « *La gay pride est-elle ringarde ?* »<sup>20</sup>. Fin 2010, c'est le sociologue Eric Fassin qui met en garde contre une instrumentalisation de la cause LGBT au service des thèses du Front national, dans

une tribune au titre choc : « *Pourquoi Marine Le Pen défend les femmes, les gays, les juifs...* »<sup>21</sup>.

Dernier fait notable : l'attention portée par *Libération* à l'actualité internationale. Le mariage homosexuel en Argentine<sup>22</sup>, l'adoption accordée aux gays et lesbiennes au Mexique<sup>23</sup> ou encore la naissance d'un mensuel gay au Maroc<sup>24</sup> ont droit au chapitre et de façon approfondie. Bouleversant, ce reportage publié dans *Next Magazine*<sup>25</sup>, le supplément culturel du quotidien, sur les homosexuel-le-s iranien-ne-s qui fuient leur pays où ils-elles risquent la peine de mort. Certains garçons ont été opérés contre leur gré, car en Iran, « *l'État préfère offrir aux plus pauvres un nouveau sexe plutôt que de compter des homos dans sa population* ». Le président Mahmoud Ahmadinejad l'affirmait déjà en 2007 à New York : « *Nous n'avons pas d'homosexuels en Iran.* »

### **Tout Le Monde en parle**

*Le Monde* est cette année encore un relais fort pour l'actualité LGBT nationale et internationale, preuve que la revendication de l'égalité des droits des homosexuel-le-s et des trans mobilise toute la société et se pose sur tous les continents.

Sur l'année écoulée, le quotidien ne manque pas de traiter de la légalisation du mariage homosexuel en Argentine<sup>26</sup>, de la reconnaissance de l'adoption des homosexuel-le-s au Mexique<sup>27</sup>, du mea culpa de Fidel Castro sur la persécution des homosexuel-le-s cubain-e-s<sup>28</sup>, de l'homophobie des pays africains<sup>29</sup>... *Le Monde* a couvert la fin du tabou homosexuel dans l'armée américaine,

13. *20 minutes* du 16 juin 2010.

14. *20 minutes* du 2 avril 2010.

15. *20 minutes* du 12 octobre 2010.

16. *Libération* des 19 février, 17 mai, 21-22 août 2010.

17. *Libération* du 17 septembre 2010.

18. *Libération* des 12 mars et 26 mai 2010.

19. *Libération* du 19 mars 2010.

20. *Libération* du 27 juillet 2010.

21. *Libération* du 20 décembre 2010.

22. *Libération* du 27 juillet 2010.

23. *Libération* du 18 août 2010.

24. *Libération* du 11 mai 2010.

25. *Libération* du 30 janvier 2010.

26. *Le Monde* du 16 juillet 2010.

27. *Le Monde* du 19 août 2010.

28. *Le Monde* du 3 septembre 2010.

29. *Le Monde* du 23 mars 2010.

oubliant cependant qu'avant de constituer une victoire pour le « *camp Obama* »<sup>30</sup>, il s'agissait d'une victoire des droits des personnes LGBT portées par les associations LGBT depuis de nombreuses années.

*Le Monde* donne également corps à l'actualité au travers de portraits de personnalités comme celui de Caroline Mécarry, spécialiste des droits des homosexuel-le-s<sup>31</sup>, d'Eva Brunne, première évêque luthérienne ouvertement homosexuelle de Suède<sup>32</sup> ou encore Jean Le Bitoux, militant du mouvement LGBT décédé cette année<sup>33</sup>. Il donne aussi la parole à des anonymes qui présentent des tranches de vie singulières, comme Valérie, exposant son changement d'identité<sup>34</sup>, ou Nessma, Libyenne homosexuelle qui a dû fuir son pays<sup>35</sup>. Le quotidien du soir est également présent lors de l'affaire Sexion d'Assaut et lui consacre une pleine page<sup>36</sup> ainsi que divers articles. La thématique des droits des familles homoparentales et de l'adoption des personnes LGBT est aussi abordée à plusieurs reprises. Elle fait l'objet de l'éditorial en première page en novembre 2010<sup>37</sup>, dans lequel *Le Monde* n'oublie pas de dénoncer le retard de la France par rapport aux autres pays européens, ainsi que d'enquêtes<sup>38</sup> et de portraits de familles homoparentales déjà constituées<sup>39</sup>. *Le Monde Magazine* s'interroge également sur l'évolution de la parentalité et de la famille, à l'occasion de la révision des lois de bioéthique, au travers d'un entretien avec l'anthropologue Maurice Godelier et d'un reportage photo dans une famille à deux papas<sup>40</sup>.

Le journal sensibilise également ses lecteurs à l'homophobie en milieu scolaire<sup>41</sup> et au mal-être de certain-e-s jeunes homosexuel-le-s<sup>42</sup>. Le quotidien a relayé la campagne de publicité de lutte contre l'homophobie au lycée de la Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL)<sup>43</sup>. Le traitement de l'actualité LGBT au *Monde* est donc relativement exhaustif et certaines chroniques, comme celles de Caroline Fourest, particulièrement pertinentes.

### **L'Humanité milite pour les droits LGBT**

Le quotidien se définit comme un journal militant et son engagement se lit journalièrement dans les

articles publiés. Ceux qui traitent de l'homosexualité sont nombreux et pleinement favorables aux revendications d'égalité par les personnes LGBT.

Pour traiter de la polémique née de l'interdiction prononcée par le ministre de l'Éducation à l'encontre du court-métrage *Le Baiser de la lune*, le quotidien laisse la parole au psychologue Eric Verdier, chargé de mission de la Ligue française pour la santé mentale, co-auteur de *Homosexualité et suicide*, qui rappelle que « 25 % au moins des adolescents et des jeunes hommes qui se suicident tentent d'emporter dans leur mort une homosexualité qu'ils ne parviennent pas à accepter »<sup>44</sup>. Professeur de philosophie, secrétaire générale de la CGT Educ'ation, Aline Louangvannasy explique dans une interview que « la sexualité, c'est la spécificité du désir humain qui se construit dans une humanité épanouie et créative, (...) fonde notre estime de soi et nécessite la reconnaissance de l'autre et des autres. La sexualité serait alors la première fondation du politique (...). Cela peut se faire dès le plus jeune âge »<sup>45</sup>.

Plusieurs articles rappellent la mémoire oubliée des déporté-e-s pour homosexualité et la pose d'une plaque commémorative, le 25 septembre, au camp du Struthof (Bas-Rhin) pour rendre hommage aux 245 personnes porteuses du triangle rose qui y furent envoyées<sup>46</sup>.

Les violences faites aux gays comme l'homophobie dans le sport, avec une interview de Yoann Lemaire titrée « *Jouer au foot et ne plus se cacher* », donnent lieu à plusieurs articles<sup>47</sup>. L'homoparentalité et les

30. *Le Monde* du 21 décembre 2010.

31. *Le Monde* du 19 mars 2010.

32. *Le Monde Magazine* du 31 juillet 2010.

33. *Le Monde* du 28 avril 2010.

34. *Le Monde* du 29 mars 2010.

35. *Le Monde* du 28 octobre 2010.

36. *Le Monde* des 10 et 11 octobre 2010.

37. *Le Monde* du 9 novembre 2010.

38. *Le Monde* du 27 mars 2010.

39. *Le Monde* du 29 juin 2010.

40. *Le Monde* du 4 décembre 2010.

41. *Le Monde* du 20 avril 2010.

42. *Le Monde* des 16-17 mai 2010.

43. *Le Monde* du 15 mai 2010.

44. *L'Humanité* du 15 février 2010.

45. *L'Humanité* du 13 février 2010.

46. *L'Humanité* des 12 juin et 27 septembre 2010.

47. *L'Humanité* des 4 et 18 janvier, 12 et 17 mai,

11 septembre, 4 octobre 2010.

mariage gay trouvent bien entendu leur place dans les colonnes du quotidien qui publie une lettre adressée par un jeune correspondant de 22 ans de Montpellier : « *Un couple homosexuel n'est pas disqualifié pour élever un enfant ; ils leur apprendront au moins la tolérance...* »<sup>48</sup>.

Le journal met également l'accent sur la situation des personnes LGBT à travers le monde avec des articles tels que : « *Le Premier ministre kenyan ouvre la chasse aux gays* », « *le débat sur le mariage homosexuel divise le Chili* », « *Johanna Sigurdardottir, pionnière du mariage gay en Islande* », « *La Lituanie veut faire de l'homosexualité une infraction criminelle* » ou encore « *Le mariage homosexuel légalisé au pays des gauchos* »<sup>49</sup>.

*Ce rapport a été réalisé à partir de la version électronique de L'Humanité.*

## PRESSE REGIONALE

### *Le Parisien-Aujourd'hui en France, l'actu et seulement l'actu*

Le journal constitue, toutes éditions confondues, nationales et régionales, le premier quotidien d'informations générales en France, avec une diffusion d'environ 500 000 exemplaires. Les articles courts, écrits avec des mots simples, sont aisément compréhensibles, agrémentés de photographies en couleur. La vie quotidienne et les faits divers sont le cœur de la ligne éditoriale du journal, l'actualité internationale tenant une place secondaire mais cependant non négligeable. Il n'y a pas, à proprement parler, d'engagement politique et le ton est volontairement neutre.

Les nombreux articles consacrés aux actualités LGBT sont soit signés par la rédaction, soit reprennent des dépêches AFP.

C'est l'affaire Sexion d'assaut qui a suscité le plus grand nombre d'articles<sup>50</sup>. Et de nombreux courriers de lecteurs qui, dans leur très grande majorité, condamnent avec fermeté ce discours : « *Ces pseudo-chanteurs véhiculent trop de haine (...), nous n'avons pas besoin de ça par les temps qui courent ! Pour moi une seule réponse, BOYCOTT !* »

Les articles concernant le court-métrage d'animation *Le Baiser de la lune*<sup>51</sup> suscitent un abondant courrier des lecteurs qui considèrent majoritairement que les élèves de primaire sont trop jeunes

pour aborder ce genre de questions : « *Il faut laisser grandir les enfants dans leur monde et non vouloir en faire des adultes avant l'âge.* » La polémique se termine cependant en conte de fées puisque, le 7 décembre, le quotidien reprend une dépêche de l'AFP titrée « *Loin de la polémique, le Baiser de la lune a charmé son public à Rennes* ». L'article relate la projection du film devant des enfants, telle Agathe, 11 ans : « *Ça raconte l'histoire d'amour entre quelqu'un et quelqu'un. Il y en a qui n'acceptent pas qu'un homme soit amoureux d'un homme et que tout le monde ait ses rêves.* »

Le feuilleton militaire américain « *Don't ask, don't tell* » fait l'objet de nombreuses dépêches AFP<sup>52</sup>. Divine surprise, le 18 décembre, le projet de loi qui abolit cette réglementation d'un autre âge est adopté en dépit des manœuvres du parti républicain. *Le Parisien* reprend à cette occasion des extraits de la déclaration du sénateur démocrate Carl Levin, président de la commission de Défense du Sénat : « *La première victime de la guerre en Irak était un homosexuel. La mine qui lui a arraché une jambe se moquait de savoir s'il était gay ou hétéro. Nous devrions faire de même.* »

Peu de réactions, en revanche, à propos des violences physiques et verbales perpétrées, le 14 février, à l'encontre des participants du *kiss-in* organisé sur le parvis de Notre-Dame, à Paris, violences qui ont profondément marqué les esprits de la communauté gay. Les articles sont plutôt maigrelets<sup>53</sup>. Du courrier des lecteurs, on retiendra cette perle : « *Je ne suis pas contre ce genre de personnes MAIS qu'il fasse ça chez eux et non dans la rue c'est dégradant pour tout le monde l'homophobie (sic) oui l'exhibition (sic) non.* »

Plusieurs articles soulignent l'indignation qui s'est fait jour dans les milieux LGBT, les partis de gauche, et chez certains politiques de droite suite aux

48. *L'Humanité* des 1<sup>er</sup> avril, 12 et 16 juillet, 30 octobre 2010.

49. *L'Humanité* des 30 novembre, 5 août, 2 et 16 juillet 2010.

50. *Le Parisien* des 25 et 30 septembre, 1<sup>er</sup>, 2 et 26 octobre 2010.

51. *Le Parisien* des 30 et 31 janvier, 3, 4, 8 et 9 février 2010.

52. *Le Parisien* des 2 février, 10 et 21 septembre, 13, 15, 20 et 21 octobre, 12 et 30 novembre, 9, 18 et 19 décembre 2010.

53. *Le Parisien* des 14, 15 et 24 février 2010.

propos du cardinal Tarcizio Bertone, du Vatican, assimilant homosexualité et pédophilie<sup>54</sup>.

L'homophobie dans le sport fait l'objet de plusieurs articles, notamment lors de la sortie de l'ouvrage de Yoann Lemaire, recalé par son club le FC Chooy (Ardennes) pour cause d'homosexualité, *Je suis le seul joueur de foot homo, enfin j'étais...* ou lors de la mise en place d'une Charte contre l'homophobie par la secrétaire d'État au Sport Rama Yade. *Le Parisien* établit un triste état des lieux qu'illustrent les confidences d'une basketteuse « *de haut niveau* », « *dont le prénom a été changé* », qui termine son entretien par : « *Si j'avais pu choisir, j'aurais préféré être hétéro.* » L'interview de Dominique Bodin, auteur du *Sport en question*, dresse quant à lui un constat pessimiste de l'homophobie dans le sport<sup>55</sup>.

Traitant de l'homoparentalité, le quotidien cite le président du Nouveau centre, Hervé Morin, qui déclare vouloir s'emparer de « *grands sujets* » comme l'homoparentalité<sup>56</sup>. Dans un article intitulé « *Deux mamans pour un enfant* »<sup>57</sup>, le journal rend compte de la décision du tribunal de grande instance de Créteil qui accorde à une homosexuelle le droit de partager avec sa compagne l'autorité parentale sur l'enfant de cette dernière. Dans un autre article intitulé « *La justice reconnaît une famille à deux mamans* », le journaliste Pierre Roeder évoque la décision prise par le juge des affaires familiales de Briey (Meurthe-et-Moselle) d'accorder un droit de visite et de pension alimentaire à une jeune homosexuelle autrefois pacsée avec la mère biologique de l'enfant. Suit une interview de l'avocate Caroline Mécary, spécialiste des questions homosexuelles. Hélas, le courrier des lecteurs qui vient clore cette bonne nouvelle est particulièrement haineux : « *Cet article m'horripie ! C'est à vomir...* », écrit un-e internaute<sup>58</sup>.

Ce rapport a été réalisé à partir de la version Internet du *Parisien*.

## Ouest-France, la vie du terroir

Avec 794 000 exemplaires diffusés chaque jour, *Ouest-France* est le premier quotidien français, le huitième en Europe. Le journal publie, record mondial, quarante éditions régionales. Il est diffusé en Bretagne, Pays-de-Loire, Basse-Normandie ainsi

qu'à Paris. L'actualité LGBT y est traitée avec une ligne éditoriale que l'on peut qualifier de favorable.

À l'occasion de la Journée contre l'homophobie, le quotidien donne la parole à Yann Natu, président de la Maison des diversités (centre LGBT) de Caen<sup>59</sup> : « *Cette manifestation est très importante pour nous. Parce qu'il est toujours difficile, aujourd'hui à Caen, d'assumer son homosexualité. (...) Personnellement, je n'ai jamais eu de témoignage d'hostilité de mes voisins, mais les blagues, les petites insultes dans la rue sont fréquentes. C'est d'autant plus vrai en milieu rural. Il est toujours difficile pour deux hommes de se promener main dans la main sans essuyer des quolibets.* »

Plusieurs articles traitent de la polémique autour du groupe de rap Sexion d'assaut, auteur de chansons et de déclarations violemment homophobes<sup>60</sup>. Autre sujet à polémique, le court-métrage d'animation *Le Baiser de la lune* du Rennais Sébastien Watel. L'association Mix-Cité de Rennes, association de lutte contre le sexisme, l'homophobie et la lesbophobie, défend le film et souhaite que l'inspection académique d'Ille-et-Vilaine réaffirme aussi son soutien : « *Considérer l'éducation à la citoyenneté et à la tolérance comme du prosélytisme est tout à fait réactionnaire. Rappelons que l'homosexualité est dépénalisée en France depuis 1981 et qu'aujourd'hui ce n'est plus l'homosexualité qui est un fléau, mais l'homophobie.* » Au conseil municipal de Rennes, qui avait voté, en septembre, une subvention de 600 euros au film, détracteurs et partisans du projet pédagogique se sont affrontés. On note la réaction de l'élue socialiste Nathalie Appéré : « *Nous croyons que l'école peut participer, dès la maternelle, à une évolution de la société qui permette de réduire toutes les discriminations.* »<sup>61</sup>

54. *Le Parisien* des 13, 14, 15 et 18 avril 2010.

55. *Le Parisien* des 3 et 8 septembre, 17 octobre, 8 novembre 2010.

56. *Le Parisien* du 18 janvier 2010.

57. *Le Parisien* du 2 février 2010.

58. *Le Parisien* du 29 octobre 2010.

59. *Ouest-France* du 17 mai 2010, édition de Caen.

60. *Ouest-France* du 4 octobre 2010, édition Calvados, du 7 octobre 2010 toutes éditions et du 31 octobre 2010, édition Côtes-d'Armor.

61. *Ouest-France* du 22 janvier 2010, édition Rennes, des 2, 4 et 17 février 2010, toutes éditions, des 3 et 10 février 2010, édition Rennes.

Ce rapport a été réalisé à partir de la version Internet de Ouest-France.

### **Midi libre, sous quel soleil précisément ?**

Le *Midi libre* est un quotidien régional, fondé en 1944, diffusé en Languedoc-Roussillon. L'actualité régionale est largement traitée, les informations nationales et internationales s'inscrivant en net retrait. Le ton est neutre. On retrouve l'affaire Sexion d'assaut dans quelques articles suivis de réactions indignées de lecteurs sur les propos homophobes proférés par le chanteur du groupe<sup>62</sup>. Au vu de nombreux titres quelque peu racoleurs, on aurait pu craindre que l'actualité homosexuelle<sup>63</sup> ne soit abordée que sous l'angle de la petite délinquance : « *Perpignan. Ils attiraient des homosexuels sur Internet pour les agresser* », « *Le rendez-vous galant des homosexuels vire au cauchemar* », « *Les suspects écroués pour extorsion d'homosexuels* », « *Il séduit, ment, puis escroque sa victime* ». Mais, on trouve aussi, à l'occasion de la Journée contre l'homophobie, l'appel de l'association Life LGBT 66 de Perpignan à lutter contre l'homophobie dans le sport<sup>64</sup>, la mention de la mise en place à Carcassonne d'« *une semaine pour lutter*

*contre l'homophobie* »<sup>65</sup>, une interview d'Elodie Brun, coordinatrice de la gay pride, qui indique : « *Les crédits aux associations ont diminué de 40 à 50 %, on pallie les manquements de l'État en matière de prévention et d'information. Aujourd'hui, qui nourrit, héberge, distribue des préservatifs ? Les associations !* »<sup>66</sup> À la question de la journaliste Sandra Canal : « *Pourquoi dans l'intitulé "Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie" avez-vous ajouté transphobie ?* », Elodie Brun répond : « *On assiste à une explosion des questions transidentitaires. Les demandes sont de plus en plus nombreuses, notamment de la part des jeunes. Dans l'esprit des gens, le transsexuel est l'homme qui devient femme et le préjugé le rattache souvent à la figure de cabaret emplumée ou à la prostitution. Aujourd'hui, il y a de plus en plus de jeunes filles qui veulent changer d'identité et la France est complètement à la traîne sur ces deux types de transition.* »

62. *Midi libre* des 22 et 25 octobre 2010.

63. *Midi libre* des 29 et 30 avril 2010.

64. *Midi libre* du 16 mai 2010.

65. *Midi libre* du 12 mai 2010.

66. *Midi libre* du 17 mai 2010.

# Religions

## Une foi pleine de bile homophobe

21 témoignages, correspondant à 20 cas, soit 2 % du total

Cette année, la thématique de la religion, au cœur de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, a suscité de nombreuses et vives actions et réactions de l'ensemble du monde LGBT, de la société civile et d'une partie de la sphère des religions. SOS homophobie a reçu un nombre certes toujours marginal mais croissant de témoignages (21 directs, 29 indirects, soit 2 % du total) dénonçant l'homophobie et la transphobie émanant de la sphère religieuse.

L'absence d'une déclaration ou d'une expression claire de chacune des différentes confessions pour rappeler de façon solennelle l'importance de la lutte contre les violences et les discriminations homophobes et transphobes constitue toujours le terreau fertile de toutes les dérives. Les intégristes se servent ainsi de la foi pour justifier leurs actions violentes et discriminatoires. Ce silence coupable des plus hautes autorités religieuses les rend alors complices

des actions violentes des extrémistes religieux et participe de cette régression silencieuse des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Écartelé entre leur croyance, leur identité sexuelle, le discours et la tradition religieuse, un certain nombre d'homosexuel-le-s et de trans sont ainsi rejeté-e-s, désorienté-e-s et parfois amené-e-s à vivre leur identité et leur sexualité dans la clandestinité.

Fort heureusement, les religions et l'interprétation des textes sacrés ne sont pas homogènes. De nombreux homosexuel-le-s et trans de toutes les confessions participent ainsi tous les jours à la construction d'une nouvelle représentation où

l'orientation sexuelle et l'identité de genre ne constituent plus un obstacle à la vie religieuse.

### Islam : je suis exclu, donc j'existe

En 2010, les politiques en France, en plein débat sur le port de la burqa et l'identité nationale, n'ont eu de cesse d'agiter le spectre de la croissance d'un intégrisme musulman particulièrement méprisant à l'égard de la femme. Et pour quelque soixante-dix-sept pays dans le monde, les homosexuel-le-s et les trans sont encore confronté-e-s à des sentences légales de prison, de torture et même de mort.

En Iran, pays régi par les ayatollahs, les deux amants Reza et Alireza ont été récemment condamnés à la pendaison afin de « châtier » leur homosexualité au nom de la loi islamique. Ebrahim, un jeune Iranien de 18 ans, a lui aussi été condamné le 21 juin 2010 à Tabriz, dans le nord-ouest de l'Iran, à la peine capitale pour homosexualité et acte de

sodomie. Dans ce pays, une personne accusée de sodomie peut être condamnée à des coups de fouet, à la pendaison ou à la lapidation à mort. La loi islamique prévoit diverses sanctions, telles que 99 coups de fouet si deux hommes dorment dans le même lit sans être de la même famille et sans y être contraints, même s'ils n'ont pas de rapports sexuels. Dans le pays voisin, l'Irak, l'association iraqi LGBT estime que 700 homosexuel-le-s et trans ont perdu la vie en Irak depuis la chute de Saddam Hussein en 2003 à cause de leur orientation sexuelle.

L'une des raisons de ces comportements inhumains tient au fait que, dans la culture musulmane,

*Le sida est  
une « sorte  
de justice  
immanente »*



© La p'tite Blan

l'homosexualité est niée : on ne parle pas et on ne rejette pas ce qui n'existe pas... Les islamistes veillent à censurer toute représentation, toute manifestation qui tendrait à montrer l'existence de musulman-e-s homosexuel-le-s ou trans. C'est cette même raison qui a empêché la tenue en Indonésie de la conférence de l'International Lesbian and Gay Association-Asia, censée faire le point sur les actions en Asie de la principale organisation internationale LGBT, du 26 au 29 mars 2010, sous la pression d'une frange radicale de l'islam. L'Indonésie est le plus grand pays musulman du monde.

Pourtant, ce voile d'obscurantisme semble petit à petit se lever. Ainsi en 2010 s'est tenue, à Paris, la première conférence des associations LGBT européennes et musulmanes qui réunissaient notamment Moulana Muhsin Hendricks et Daayiee Abdullah, les seuls imams au monde à assumer publiquement leur homosexualité. Pour les deux religieux, « rien dans le Coran ne condamne l'homosexualité et ceux qui le font en son nom se trompent d'interprétation [...]. Il est possible d'être un bon musulman tout en étant homosexuel. » C'est dans ce travail de représentation, premier pas vers

l'acceptation, que s'est également engagée la nouvelle association française HM2F (Homos musulmans de France) qui souhaite concilier au mieux la sexualité, la foi et la culture des homosexuel-le-s et des trans de confession ou d'origine musulmanes (lire ci-dessous).

Cette année constitue peut-être un tournant pour les musulmans de France. Être homosexuel-le et musulman-e est une réalité, mais le chemin vers l'intégration des personnes LGBT musulmanes dans l'islam, s'il est désormais engagé, est encore long. Pour eux, être exclu, c'est peut-être déjà exister...

### Catholicisme : la divine comédie

Dans la continuité de sa position conservatrice et réfractaire à la reconnaissance des droits des personnes LGBT, le Vatican a réitéré à plusieurs reprises les valeurs de « *la famille traditionnelle* ». Pour l'ensemble de la curie romaine, le mariage entre homosexuel-le-s constitue « *le défi le plus insidieux et le plus dangereux d'aujourd'hui* » car « *le mariage n'a de sens que s'il s'agit d'une relation entre un homme et une femme* ».

Pourtant, dans le même temps, le Portugal et l'Argentine, dont respectivement 88 % et 91 % des habitants sont catholiques, viennent en 2010 d'ouvrir le mariage aux couples de même sexe. Les homosexuel-le-s argentins pourront même adopter. Au même moment, l'Espagne, autre terre traditionnellement catholique qui a déjà légalisé le mariage entre personnes de même sexe, vient de faciliter l'avortement. Se détachant ainsi toujours davantage des réalités quotidiennes mais également de sa base de fidèles, l'Église de Rome prêche des attitudes dépassées continuant d'alimenter une hypocrisie dénoncée depuis très-très-très longtemps. À l'image du père Gonzalo Miranda, professeur de bioéthique à l'université pontificale Regina Apostolorum du Saint-Siège, qui comparait le mariage homosexuel « *à un café sans caféine* », une union de second rang, ne permettant pas d'avoir le même mode de vie qu'un couple hétérosexuel. Le même a d'ailleurs rappelé l'un des canons homophobe et transphobe du Saint-Siège qui est d'accueillir « *dans la compassion les homosexuels, car ce sont des gens qui souffrent beaucoup* ».

Benoît XVI dans son livre entretien *Lumière du*

*monde. Le pape, l'Église et les signes du temps*, paru en novembre 2010, affirme d'ailleurs « *qu'en tant qu'êtres humains [les homosexuel-le-s] méritent le respect (...) ils ne doivent pas être rejetés à cause de cela. Le respect de l'être humain est tout à fait fondamental et décisif (...) Mais cela ne signifie pas que l'homosexualité soit juste pour autant. Elle reste quelque chose qui s'oppose à l'essence même de ce que Dieu a voulu à l'origine.* » Se proclamant « *l'infaillible interprète* » de Dieu, le pape récuse ainsi la conviction qu'homosexualité et hétérosexualité ont la même valeur. Il offre une justification aux auteurs de discriminations et ressuscite la haine envers ce qui est différent, autrui. Il juge également que « *l'homosexualité n'est pas conciliable avec la vocation de prêtre. Sinon, on courrait un grand risque si le célibat devenait en quelque sorte un prétexte pour faire entrer dans la prêtrise des gens qui ne peuvent de toute façon pas se marier* ». À ce titre, l'Église catholique paraguayenne a annoncé qu'elle suspendait trois prêtres pour « *pratiques homosexuelles confirmées* ». Le théologien catholique et laïc allemand David Berger a de même été contraint de démissionner de ses fonctions auprès de l'académie pontificale de Saint-Thomas d'Aquin pour avoir révélé son homosexualité. S'illustre également l'archevêque de l'Église catholique de Bruxelles, Mgr André Léonard, poursuivi pour homophobie après avoir affirmé dans un livre entretien publié en octobre 2010 que le sida est une « *sorte de justice immanente* » qui serait liée notamment à la permissivité sexuelle des homosexuel-le-s.

Par ailleurs, alors que l'Église catholique est plongée dans une multitude de scandales après la révélation de plusieurs affaires de pédophilie qui viennent entacher sa probité, le numéro deux du Vatican, le cardinal secrétaire d'État Tarcisio Bertone, a déclaré en avril 2010 : « *Nombre de psychologues et de psychiatres ont démontré qu'il n'y a pas de relation entre célibat et pédophilie, mais beaucoup d'autres ont démontré, et m'ont dit récemment, qu'il y a une relation entre homosexualité et pédophilie. C'est la vérité, c'est le problème (...). Cette pathologie touche toutes les catégories de gens, et les prêtres à un moindre degré si l'on regarde les pourcentages.* » Cette dérive, qui tourne le dos à la

## Focus

*Bien que ne faisant pas partie du clergé, Pierre, 61 ans, ouvertement homosexuel et chrétien pratiquant, participe depuis trente-huit ans à la vie d'un couvent catholique en dispensant des cours de français et de culture générale aux nouveaux arrivants. Durant toutes ces années, des liens d'amitiés se sont tissés avec certains moines. L'un d'eux, qui avait le projet de rédiger un ouvrage dénonçant l'hypocrisie de l'Église et ses amalgames entre pédophilie et homosexualité, sollicite son aide. Pierre lui apporte alors divers documents issus de la culture LGBT. La hiérarchie du couvent, scandalisée par cette démarche, soupçonne Pierre de venir diffuser au sein de son établissement de la pornographie et d'entretenir des relations sexuelles avec le moine à l'origine de ces recherches. Après des années de bons et loyaux services, sans aucune explication de la part des autorités religieuses de l'établissement et sur la base d'une accusation sans fondement, Pierre reçoit une lettre lui interdisant définitivement l'accès au couvent. Cet épisode a été vécu par Pierre comme une sorte d'excommunication arbitraire et sans fondement. Sa foi en a été ébranlée.*

raison et toute vérité scientifique constitue un abus de langage faisant de l'homosexualité le bouc émissaire de l'irresponsabilité, de l'ignorance et de l'hypocrisie de l'institution catholique. Cet amalgame inacceptable se couronne d'une hypocrisie qui n'aurait toutefois pas été totale sans la révélation en juillet 2010 par la presse italienne des « folles nuits des prêtres gays romains » ainsi que de l'existence d'« une zone de drague » homosexuelle dans l'enceinte même du Vatican...

Au-delà de la farce, cet obscurantisme conforte certains représentants de l'Église catholique, à l'image de Juan Sandoval, cardinal de Jalisco (État de Guadalajara, Mexique), dans la tenue d'ateliers dénommés « *Chemin à la chasteté* », visant à « *guérir les homosexuel-le-s du péché dans lequel ils vivent en leur proposant une vie de prière et de chasteté* ». Certains prêtres à l'instar du recteur de la paroisse barcelonaise Virgen de Rosario n'hésitent pas à orienter les jeunes pratiquants venant « *confesser* » leur homosexualité vers des « *thérapies* » les conduisant le plus souvent à de profondes dépressions, voire à des tentatives de suicide.

Les fondamentalistes et ultranationalistes chrétiens se basent sur l'ambiguïté de la parole des institutions religieuses pour légitimer l'usage de la violence contre les personnes homosexuel-le-s et trans ou empêcher toute manifestation les rendant davantage visibles. Pourtant, cette année, malgré l'acharnement des fanatiques religieux serbes, la Marche des fiertés LGBT de Belgrade a bien eu lieu grâce au courage d'hommes et de femmes défendant la liberté d'expression et au soutien des démocraties. Les réactions de haine au titre de la religion ont également éclaté lors du *kiss-in* parisien sur le parvis de la cathédrale Notre-Dame, lors de la manifestation du monde associatif LGBT dénonçant les propos du cardinal Bertone au palais de Tokyo, et à l'occasion d'un *kiss-in* de Lyon organisé devant la cathédrale Saint-Jean.

Heureusement, les réactions homophobes et transphobes ne sont pas homogènes. Face à la minorité violente et à la majorité silencieuse et complice commence à émerger la voix dissidente d'un certain nombre de croyants hétérosexuel-le-s qui affichent un discours plus libéral prônant la tolérance, voire l'acceptation de l'autre dans toutes

ses différences. Le groupe de musique chrétien Glorious a ainsi publié une tribune dans la presse, « *Lettre ouverte à notre frère homosexuel* », condamnant les violences des catholiques ultras : « *Là n'est pas l'Évangile [...] Nous te le disons mon frère, nous avons honte et nous sommes choqués. La bêtise peut faire de violents dégâts. Sachons ne pas la provoquer. Nous voulons que tu saches que l'Évangile et notre Église nous apprennent à aimer notre prochain comme nous-mêmes (...).* »

Si l'Église catholique semble accepter les personnes tout en condamnant les actes, elle continue envers et contre tout à nier l'existence des droits des minorités sexuelles. Harmoniser foi et identités sexuelles demeure ainsi toujours très difficile en 2010 pour les homosexuel-le-s et trans.

### **Christianisme : le prix de la liberté, c'est la vigilance éternelle**

Le christianisme est composé d'une pluralité d'Églises, toutes confrontées aux débats sur la reconnaissance des droits des minorités sexuelles. Contrairement à l'Église de Rome, certains chrétiens sont bien plus avancés dans l'intégration des fidèles homosexuel-le-s et trans à la liturgie.

Le Danemark, qui a été le premier pays au monde à autoriser l'union des homosexuel-le-s à la mairie en 1989, alors que l'Église luthérienne y est religion d'État, s'interroge aujourd'hui sur la reconnaissance du mariage religieux des personnes de même sexe. Selon un sondage publié en 2010 par un quotidien chrétien danois, 63 % des habitants sont favorables au mariage religieux des personnes LGBT. Interrogés par la presse, six des dix évêques de l'Église évangélique luthérienne d'État se disaient favorables à l'union devant l'autel des couples homosexuels. Le Premier ministre danois Lars Løkke Rasmussen, s'est alors déclaré « *ouvert* » à toute idée d'égalité entre les couples, estimant qu'il appartient à l'Église de faire le premier pas : « *Si l'Église danoise souhaite avoir la possibilité de marier les homosexuel-le-s (...), nous les accueillerons naturellement positivement.* »

Si des progrès notoires sont à souligner, rien n'est jamais acquis. Le premier évêque ouvertement homosexuel de l'Église épiscopaliennne, branche américaine de l'Église anglicane, a dû renoncer à ses fonctions sous la pression constante et les menaces de mort des fanatiques. Son ordination en mars 2003, la première d'un évêque homosexuel dans l'ensemble de la chrétienté, avait profondément divisé l'Église épiscopaliennne américaine, amenant certaines paroisses à rompre leurs liens et à s'aligner sur la position d'évêques anglicans conservateurs africains et sud-américains.

La vigilance et la réactivité restent ainsi indispensables, même au sein des Églises les plus libérales. À l'image des homosexuel-le-s finlandais-e-s qui ont quitté l'Église évangélique luthérienne après qu'une responsable du centre-droit, Päivi Räsänen, mariée à un prêtre, a déclaré qu'« *au fond d'eux, les homosexuel-le-s savent qu'ils font quelque chose de mal* ».

### **Judaïsme : petites avancées**

L'hostilité que les homosexuel-le-s et les trans suscitent dans les cercles religieux extrémistes juifs est toujours visible. Ainsi, à l'occasion de la gay pride de Jérusalem, à quelques kilomètres de la Knesset, dans le quartier juif ultra-orthodoxe de Méa Shéarim, quelque 2 000 « *hommes en noir* » ont récité des prières et se sont lamentés pour dénoncer cette manifestation dans la Ville sainte, car certains passages de la Torah considèrent l'homosexualité comme « *une abomination* ».

À l'opposé, le mouvement libéral et la Conférence centrale des rabbins américains estiment que la science a démontré que l'homosexualité est une orientation sexuelle biologique. Ils en déduisent que la Loi divine doit être interprétée de manière différente. Les homosexuel-le-s sont accepté-e-s à part entière dans certaines communautés juives, et les candidats ouvertement homosexuels peuvent être admis dans quelques écoles rabbiniques depuis les années 1980. Entre les deux, une majorité silencieuse. Qui ne dit mot consent ?

---



La parole à...

## HM2F

### *Des ténèbres vers la lumière*

Islam, en arabe cela veut dire « être en paix ». Le sens premier de ce terme fait référence à un processus en devenir.

Mais bien entendu vous ne trouverez nulle part une telle traduction au premier degré du mot islam. Puisqu'une telle traduction ne serait pas conforme au credo, de plus en plus dogmatique, prôné par les musulmans radicaux, en France comme ailleurs. Pourtant, de mon point de vue, il est clair que l'islam – en tant que culture et religion – ne doit plus être considérée comme étant, par nature et intrinsèquement, homophobe.

En tant que musulman et en tant qu'homosexuel, je me sens directement concerné par le fait de savoir si la deuxième religion de France – dont nombreux sont les penseurs et les philosophes d'ici ou d'ailleurs à nous dire qu'elle est en pleine réforme – parviendra un jour à nous offrir le visage d'une spiritualité pleinement apaisée, laïque, égalitaire, progressiste, véritablement inclusive et libérée de toute forme de préjugés dogmatiques ou superstitieux. Lorsque l'on est homosexuel et musulman, on se trouve bien souvent aujourd'hui encore, du fait des pressions que l'on subit de la part de sa famille ou de son entourage en général, comme placé entre le marteau de l'islamophobie et l'enclume de l'homophobie.

Pourtant plus que jamais, je veux croire que l'espoir subsiste. L'islam de France devra, à n'en pas douter, être en mesure de protéger et défendre le droit des minorités sexuelles, notamment au sein d'une communauté musulmane, qui est trop souvent considérée à tort comme intrinsèquement et irrémédiablement homophobe. Cela alors même que l'homosexualité – en arabe *al-mathliya al-djansiya* – ne semble être condamnée nulle part clairement, ni dans le Coran ni dans les « *hadiths* » – les paroles du prophète des musulmans. C'est ce que rappelait le recteur de la mosquée de Bordeaux, l'imam Tarek Oubrou, présent à l'Assemblée nationale pour la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, le 17 mai 2010<sup>1</sup>. C'est semble-t-il bien la « tradition » – la représentation que certains

peuvent avoir de leurs idéaux islamiques – qu'il faut faire évoluer. En cela, les homosexuel-le-s musulman-e-s de France semblent à l'avant-garde d'une réforme des représentations liées à l'islam d'une part et à l'homosexualité d'autre part ; nous sommes un lien entre la communauté LGBT et la communauté musulmane de France.

En effet, c'est là l'une des principales préoccupations de ce que d'aucuns nomment aujourd'hui les « *homos musulmans* » : la lutte contre l'homophobie, contre toutes les formes de discriminations et pour l'acceptation inconditionnelle de toutes les formes de diversité humaine. Au cours des réunions des HM2F (le collectif citoyen des homosexuel-le-s musulman-e-s de France), est ressorti le fait qu'il semble très important de ne plus être stigmatisé par des penseurs ou religieux, souvent autorités autoproclamées, qui usent d'une « pseudoscience », qu'ils manipulent comme bon leur semble, afin de nous infra-humaniser, nous déshumaniser, faire de nous moins que des êtres humains à part entière, et justifier tant bien que mal du fait que selon eux, nous ne serions pas assez dignes – pas assez humains !? – pour être en mesure d'exprimer librement une quelconque forme de spiritualité.

Certains nous décrivent comme « *pervers* » ou « *déséquilibrés* »<sup>2</sup>. Il apparaît que pour certains musulmans radicalisés, l'islam n'ayant pas de clergé à proprement parler, l'homosexualité serait à considérer comme un comportement sexuel contre nature. Pourtant il apparaît de plus en plus clairement aujourd'hui que cette violence homophobe, injuste et désormais injustifiable en cette aube du XXI<sup>ème</sup> siècle, ne repose que sur la tradition, sur des coutumes qui, par définition, se doivent d'évoluer afin de nous faire sortir, tous ensemble, des ténèbres vers la lumière.

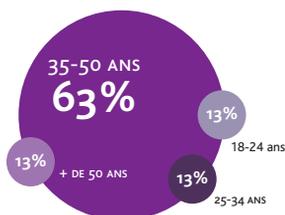
1. Voir [http://www.homosexuels-musulmans.org/COMMUNIQUE\\_colloque-assemblee-nationale\\_contre\\_homophobie\\_transphobie\\_IDAHO-2010.html](http://www.homosexuels-musulmans.org/COMMUNIQUE_colloque-assemblee-nationale_contre_homophobie_transphobie_IDAHO-2010.html)

2. Tarik Ramadan, « *Islam et homosexualité* » (2009). <http://www.tariqramadan.com/Islam-et-Homosexualite.html>

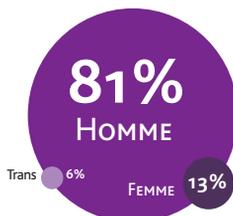
**Ludovic Zahed,**  
**fondateur et porte-parole de HM2F**  
 le collectif citoyen des homosexuel-le-s musulman-e-s de France.

# Santé-Médecine

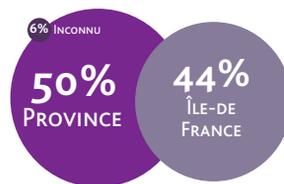
## Des soignants à soigner



ÂGE DES APPELANT-E-S



SEXE DES APPELANT-E-S



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



CONTEXTE



MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE

19 témoignages, correspondant à 16 cas, soit 1 % du total.

Bien que la thématique Santé-Médecine ait motivé moins d'appels qu'en 2009 (18 témoignages correspondant à 16 cas, contre 32 témoignages et 25 cas en 2009), les problématiques récurrentes montrent que la vigilance face aux discriminations dont sont victimes les patients LGBT de la part des médecins et des autres soignants reste de mise. Le combat pour l'égalité face au don du sang est ainsi plus que jamais d'actualité. Sept cas sur seize (41 %) concernent en effet le don du sang ou de moelle osseuse. Certains s'inquiètent des résultats des études statistiques sur l'infection à VIH, comme l'enquête Prévagay<sup>1</sup> et les estimations de prévalence dans la population homosexuelle masculine. Une préoccupation qui traduit la nécessité de présenter et d'exploiter les données scientifi-

ques avec précaution, dans la mesure où elles ne reflètent pas l'ensemble des homosexuel-le-s. Deux cas de non-respect du secret médical ont été rapportés (lire Focus page suivante). Outre un grave manquement à l'éthique, ils expriment le défaut de considération pour les patient-e-s homosexuel-le-s par les professionnel-le-s de santé concerné-e-s. Dans un cas, un psychiatre a

1. L'enquête Prévagay a étudié, en 2009, la fréquence de la séropositivité VIH chez des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes fréquentant des établissements de convivialité gay parisiens (saunas, back rooms et bars). 18 % des 886 participants à l'étude se sont révélés séropositifs (dont 3,5 % sans le savoir). Le taux de nouveaux cas par an était de 7 %, contre 1 % dans la population homosexuelle générale.

considéré l'homosexualité comme une maladie, alors même que, depuis 1973, elle n'est plus diagnostiquée comme telle dans le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM IV), ni classée comme maladie mentale par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) depuis 1992. Rappelons que depuis cette date, une charte de l'OMS interdit tout suivi médical d'un-e homosexuel-le pour homosexualité. La France avait anticipé dès 1981. Les stéréotypes homophobes ont hélas la vie dure, notamment dans le corps médical. Des propos et/ou des attitudes discriminants de la part du personnel soignant – médecins, infirmiers-ères, sages-femmes ou aides-soignant-e-s – motivent la plupart des autres témoignages (41 %). Associés aux deux cas précédents, ce sont ainsi plus d'un cas sur deux qui mettent en cause la qualité d'accueil et de relation des professionnel-le-s du soin. Alors que les patient-e-s leur demandent de l'aide,

et qu'ils sont le plus souvent dans une situation de vulnérabilité, les personnels soignants fournissent, de par leurs préjugés homophobes, une réponse inadaptée, qui laisse souvent le-la patient-e dans un grand désarroi. La thématique de l'homoparentalité fait son apparition cette année dans ce rapport à travers un témoignage d'autant plus inquiétant que la sage-femme en cause ne rejette pas le couple de lesbiennes qui attendent un enfant, mais ne peut pas imaginer qu'elles se situent sur le même plan que les parents dits normaux (lire ci-dessous). Avec le développement de la coparentalité et du recours par des couples de lesbiennes à la procréation médicalement assistée (PMA), les soignant-e-s, médecins et para-

“Symptomatologie : homosexualité”

médicaux vont pourtant devoir s'habituer à ce nouveau contexte et réviser nombre de stéréotypes. Enfin, parmi les témoignages reçus, un cas d'agression physique sur le lieu de travail, un hôpital public, s'est avéré d'une rare violence, conduisant à douze jours d'incapacité totale de travail (ITT).

Une note d'optimisme dans ce contexte sombre : le 10 février 2010, un décret du ministère de la Santé a retiré le transexualisme de la liste des maladies mentales (« *affections psychiatriques de longue durée* »). De plus, le 17 mai 2010, les ministres de la Santé et des Affaires étrangères ont invité l'OMS à retirer le transexualisme des maladies mentales. Cette prise de position de la France constitue une avancée substantielle dans le combat pour la reconnaissance des personnes trans. Tout n'est pas réglé, loin s'en faut. Le 27 avril 2010, le ministère de la Santé présentait le projet de centre de référence qui aura en charge la rédaction

d'un Plan national de diagnostic et de soin (PNDS), réformant à terme la prise en charge des personnes trans. Ce projet, dont le cabinet de la ministre de la Santé Roselyne Bachelot a précisé qu'il était issu d'une réelle volonté politique, suscite beaucoup d'interrogations. Un comité consultatif chargé d'une expertise collégiale communiquera ses réflexions et des propositions courant 2011. Les associations restent vigilantes et attendent que les modifications permettent une prise en charge respectueuse de la personne humaine. De plus, le parcours médical des trans doit s'accompagner d'une reconnaissance de leur identité qui reste soumise à de nombreux obstacles administratifs (lire aussi chapitre Transphobie).

## L'homoparentalité qui dérange

*Isabelle, qui vit en couple à Nantes avec Corinne depuis dix ans, est enceinte de sept mois. Pour préparer la naissance, elles ont pris rendez-vous avec une sage-femme en précisant qu'elles*

*étaient deux femmes. Le premier entretien en individuel se déroule très bien. Les autres séances doivent se passer avec deux autres couples, mais la sage-femme annonce qu'elle préfère poursuivre en individuel. Elle craint qu'un*

*couple de femmes ne choque ou ne gêne les autres, alors que son métier consiste à mettre les futures mamans à l'aise avant leur accouchement. Devant la réaction scandalisée d'Isabelle et Corinne, la sage-femme proteste qu'il ne s'agit pas de discrimination...*

## Focus

### Exclus du don

*Rémy, 41 ans, employé, s'est vu interdire de don du sang.*

*Il avait déclaré dans son entretien préalable au don qu'il était gay, et avait précisé n'avoir eu que des rapports protégés et avoir récemment fait un test HIV au résultat négatif. Motif invoqué ?*

*Les hommes gays sont une population à risque. Ce qui scandalise Rémy : « Un homme hétérosexuel qui déclare ne pas avoir eu de relations sexuelles multiples depuis quatre mois peut donner son sang, pas moi ! Pourquoi cette discrimination ? »*

*Thomas, 38 ans, nous écrit ce courriel : « Un appel au don de moelle osseuse a été lancé sur l'extranet de mon site de travail. J'ai déjà été exclu il y a six ou sept ans car je suis homo, mais comme il était précisé qu'il y avait un grand besoin de donneurs, je me suis inscrit en ligne. Le médecin qui m'a rappelé m'a demandé pourquoi j'avais été refusé une première fois. Quand je le lui ai dit, il s'est excusé, mais il a décliné ma proposition, disant qu'il ne pouvait pas déroger aux consignes. C'est inadmissible, on refuse nos dons alors qu'il y a tant de besoins ! »*

### Secret professionnel : serment d'hypocrite

*Clément, 34 ans, a consulté une dentiste, proche de la sœur de son petit ami. Au début de la consultation,*

*Mathieu, 35 ans, cadre administratif à Toulouse, a été hospitalisé pour bipolarité dans une clinique à la demande de son psychiatre. Mécontent et peu suivi par le psychiatre de la clinique, il quitte l'établissement en signant une décharge. Quelques jours plus tard, il se rend chez son médecin traitant, qui lui remet une copie du compte-rendu d'hospitalisation portant la mention « symptomatologie à l'entrée : homosexualité ». Le médecin traitant est aussi choqué que Mathieu. Celui-ci appelle SOS homophobie le jour même : « Je n'ai aucun problème avec mon homosexualité et elle n'était pas la cause de mon hospitalisation. J'ai immédiatement adressé un e-mail à l'Ordre des médecins et une lettre au directeur de la clinique. Je veux obtenir des excuses. »*

*Il rappelle huit jours plus tard, toujours choqué, pour demander le soutien de SOS homophobie.*

*il lui révèle sa séropositivité, en insistant sur la confidentialité de cette information. Quelque temps après, Clément et son ami se séparent. La sœur rencontre la dentiste et lui parle de cette séparation. La dentiste de répondre : « C'est mieux comme ça, Clément est séropositif. » Clément est choqué et révolté : « Je me sens calomnié, jugé sur ma santé, stigmatisé ! Il faut agir, elle peut recommencer avec d'autres patients. Je veux porter plainte et saisir la Halde ! »*

### Hôpital : Silence !

*Laurence est hospitalisée dans un service de*

*cancérologie dans un état grave. Son amie l'accompagne. Elle témoigne : « Tout se passe très bien, hormis un aide-soignant qui me fait des réflexions... Il fait des plaisanteries grasses à mon amie et lui propose de lui faire sa toilette intime ! J'en ai parlé aux infirmières qui m'ont confirmé qu'il n'avait pas à s'occuper de la toilette des femmes. Le pire fut l'attitude du médecin traitant : il a annoncé son cancer à mon amie par téléphone ! Quand je l'ai accompagnée le lendemain à son cabinet, il l'a accueillie par un : "Vous êtes venue avec votre chaperon" ! »*



# Sport

*On avance, on avance, on avance...*

9 témoignages, correspondant à 6 cas, soit 0,5 % du total.

Aujourd'hui encore, nombreux sont les sportifs et sportives homosexuel-le-s subissant des situations de harcèlement. Insultes, discriminations, exclusions de clubs (lire Focus page suivante) sont malheureusement un lot encore trop quotidien. La relative stabilité des témoignages reçus par notre association (6 cas cette année, contre 8 dans le rapport 2010) ainsi que divers points d'actualité invitent à rester vigilants. En effet, le faible nombre de témoignages montre à quel point l'homosexualité reste un sujet tabou dans le milieu du sport où de nombreux lieux communs restent encore en vigueur. Une enseignante d'Éducation physique et sportive témoigne notamment des clichés persistants associés à certaines activités physiques. Ces stigmatisations peuvent rendre pénible la pratique d'un sport, pourtant destinée à un épanouissement personnel. 2010 a cependant été marquée par quelques avancées notables dans la lutte contre l'homophobie dans le sport. Plusieurs actions menées tendent à prouver que le sujet est désormais pris en compte par les pouvoirs publics et que l'opinion peut également évoluer dans le bon sens. Le monde du football a en particulier bien avancé, puisque les clubs de Saint-Étienne, Montpellier et Bordeaux ont signé en 2010 la charte contre l'homophobie, portant à six le nombre de clubs de football signataires de ce texte rédigé par le Paris Foot Gay<sup>1</sup>. Le fait que Louis Nicollin, président du MHSC (Montpellier

Hérault Sport Club), qui a pourtant régulièrement défrayé la chronique par ses propos homophobes<sup>2</sup>, ait également diffusé le 8 août 2010 le clip vidéo contre l'homophobie au stade de la Mosson, peut être salué. Espérons que cette action sera le premier pas vers un engagement actif et sincère pour la lutte contre l'homophobie.

N'empêche, le sport n'est pas toujours un milieu *gay friendly*. Le cas de Yoann Lemaire, joueur de football du FC Chooz qui a fait son coming out, est à cet égard emblématique. Tout se passait bien pour lui jusqu'au jour où le climat a commencé à se dégrader : les quolibets de la part de ses coéquipiers devenaient de plus en plus fréquents et les insultes fusaient des gradins lorsqu'il prenait le ballon. En décembre 2009, il publie d'ailleurs un livre où il raconte son histoire<sup>3</sup>. Fin août 2010, un dirigeant du club poste des injures homophobes sur sa page Facebook. Yoann Lemaire se voit bientôt refuser le droit de jouer dans son équipe amateur. Il a depuis intégré le club d'une ville voisine. L'absence de sanction de la Ligue régionale de Champagne Ardenne contre le club prouve une fois de plus la timidité des autorités à admettre la gravité des insultes homophobes.

Le football n'est pas l'unique sport, loin s'en faut, où sévissent les comportements homophobes.

1. Lire notre *Rapport 2010*.

2. *Ibid.*

3. *Je suis le seul joueur de foot homo, enfin j'étais...*, Éditions Textes gais, 2009.

On en veut pour preuve les propos outranciers du patineur artistique Brian Joubert, qui déclarait dans une interview au *Journal du Dimanche* du 13 février 2010, lors des Jeux olympiques de Vancouver : « Certains patineurs ne nous aident pas. Ils sont efféminés et en rajoutent encore avec des froufrous. Je me bats contre tous ces chichis, ça m'horripile. Pas étonnant ensuite qu'on passe pour des tatas ou des chochottes. » Des propos indignes d'un sportif de haut niveau qui prétend, qui plus est, lutter contre les clichés véhiculés sur son sport.

Le 23 octobre 2010, un pas a heureusement été franchi par la Fédération française de rugby à XIII avec la secrétaire d'état aux Sports Rama Yade. À l'occasion de la finale de la Coupe d'Europe, la charte contre l'homophobie dans le sport a été lue et signée par les deux parties, en présence de

l'un des plus grands joueurs de rugby gallois, Gareth Thomas, qui avait fait son coming out en 2009. En mai 2010, cette charte a fait l'objet d'un plan d'action du secrétariat d'État aux Sports. Plusieurs fédérations (football, rugby, basket, tennis, judo et lutte) avaient alors annoncé leur intention de la signer. Le document, qui prévoit la prise en compte de l'homophobie en tant que discrimination contraire aux principes universels de protection des droits de la personne humaine, engage à promouvoir la diversité dans le sport. SOS homophobie compte continuer à s'impliquer dans ce sens, en particulier via la mise en place de formations pour les éducateur-rice-s sportif-ve-s et en relayant le numéro de la ligne d'écoute anonyme de l'association dans les clubs de sport.

À noter côté bonnes nouvelles de l'année, la parution en octobre 2010 de *Sports Friendly*, la première revue sportive des gays, lesbiennes et trans. Notre association a été invitée en novembre 2010 aux EPSiliades, forum des professionnel-le-s de l'Éducation physique et sportive organisé par le Snep-FSU. SOS homophobie compte ainsi continuer à assister toutes les personnes désirant pratiquer leur sport sans avoir à cacher leur orientation sexuelle ou leur identité de genre.



« L'Équipe », 19 juin 2010



© La p'tite Blan

### La lutte contre l'homophobie, un sport de combat

Jérôme nous fait part de la lettre qu'il a envoyée au courrier des lecteurs du journal *Télérama*. Il y regrette un reportage de *France 2* daté du 19 mai où l'on peut entendre des insultes homophobes « sale PD », « enculé » de la part de supporters d'une équipe de foot en colère. Il regrette d'autant plus la « promotion de ce genre de propos » dans la mesure où le même journal

télévisé les dénonçait deux jours plus tôt, lors de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie.

Françoise, professeur d'éducation physique et sportive dans la Manche, remarque que les activités sportives de type danse sont destinées aux filles. Les garçons qui choisissent cette activité (dans un menu rugby-danse) seraient catalogués comme des gays. Celui qui n'accepte pas d'avoir mal en pratiquant

un sport n'est pas considéré comme un homme : « T'es pas une chochette, t'es pas un PD. »

Dans un article de *L'Union* du 10 septembre, intitulé « Des homos dans le sport / Attention, sujet sensible », Jean-Paul Ayraud, du club de karaté wado ryu de Laon, déclare : « Des homosexuels, on en a jamais eu, sinon on aurait certainement eu une discussion sérieuse. » Plus loin, c'est Bernard Girault, président de l'US Laon, qui explique que

## Focus

*Jeanne fait partie d'une équipe de football dans le Sud de la France. Lors d'une réunion de son association sportive, elle apprend son exclusion du club, avec quatre autres joueuses de l'équipe. Elle découvre par la suite que l'un des membres dirigeants de l'association a clairement fait savoir, devant témoins, les raisons de ces exclusions : Jeanne a embrassé sa compagne, également joueuse dans l'équipe, dans l'enceinte du club. Une autre exclue, ayant divorcé d'avec l'entraîneur, vit désormais avec Chrystelle, qui fait aussi partie de l'équipe. Quant à la cinquième, elle a pris parti pour ses coéquipières sur Facebook. Faute d'effectif, l'équipe est disqualifiée du championnat pour forfait général. Les entraînements sont interrompus. Jeanne est d'autant plus scandalisée qu'elle n'a reçu aucune notification écrite de son exclusion. Elle ne souhaite plus réintégrer son club mais voudrait porter plainte et nous demande conseil sur les procédures qu'elle pourrait entreprendre.*

« l'homosexualité ça [le] choque et ça [le] choquera toujours ».

*Interrogé le 17 juin lors de la Coupe du monde de football à propos des gestes d'affection « appuyés » envers ses joueurs, Diego Maradona répond :*  
« J'aime les femmes, j'aime les femmes, j'aime les femmes. Je suis avec Veronica qui a 31 ans, qui est blonde et qui est très belle. Que je sois de la jaquette, non, non ! »

### DES SPORTIFS QUI S'AFFICHENT



DR

**GARETH THOMAS**

Le rugbyman gallois révèle, fin 2009, dans le *Daily Mail*, qu'il est gay. « J'étais persuadé que je n'aurais pas été accepté en tant que gay, et que je n'aurais pas réussi une telle carrière. »



REUTERS

**AMÉLIE MAURESMO**

En 1999, la Française fait son coming out lors de l'Open d'Australie. Au *Figaro*, elle annonce que son amie vit à Saint-Trop, et que « amie » prend bien « ie » à la fin.



REUTERS

**MARTINA NAVRATILOVA**

Dès la fin des années 80, la championne de tennis a dévoilé son homosexualité afin de briser le tabou sur le sujet. Pendant toute sa carrière elle a été une militante de la cause gay.



HERALD STAFF

**GREG LOUGANIS**

En 1994, le plongeur américain participe aux Gay Games et révèle ainsi son homosexualité. Il annonce aussi sa séropositivité et devient l'un des emblèmes de la lutte contre le sida.



DR

**OLIVIER ROUYER**

En 2008, l'ancien footballeur international explique à l'Équipe qu'il est gay. Il estimait dans cet entretien que sa « différence » lui aurait coûté son poste lorsqu'il entraîna Nancy en 1994. Il est aujourd'hui consultant pour Canal+.



AP

**SHERYL SWOOPES**

La plus populaire des joueuses américaines a fait son coming out en 2005. « Les sportifs masculins pensent qu'ils ont plus à perdre qu'à gagner en faisant leur sortie du placard. Je ne suis pas d'accord. Le plus important, c'est le bonheur. »



La parole à...

## La FSGL

Fédération sportive gaie  
et lesbienne

### Nos premières victoires

Depuis 1986, la Fédération sportive gaie et lesbienne (FSGL, ex-CGPIF) a pour objet d'améliorer la visibilité et l'acceptation des homosexuel-le-s dans la société civile par la pratique sportive. La FSGL est une association loi 1901 qui regroupe et fédère plus de 30 associations sportives LGBT et des adhérent-e-s individuel-le-s sur tout le territoire national.

Sur les terrains de sports, dans les vestiaires et dans la vie de tous les jours, comme l'indique notre slogan « *Contre les discriminations, faisons du sport ensemble* », la FSGL s'engage dans la lutte contre toutes les formes de discrimination, qu'elles soient liées à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, à l'âge, aux origines, à la religion, au statut sérologique, à la condition physique...

Outre l'organisation de son tournoi annuel à Paris, le Tournoi international de Paris qui se tient pendant le week-end de Pentecôte, la FSGL participe et soutient plusieurs rendez-vous multisports gay friendly, qu'il s'agisse de compétitions nationales, européennes (EuroGames) ou internationales (Gay Games). Au travers de la VIII<sup>e</sup> édition des Gay Games, à Cologne en août 2010, la FSGL a bénéficié d'un soutien fort du ministère de la Santé et des Sports par l'intermédiaire de Rama Yade, alors secrétaire d'État aux sports. Les médaillés de l'événement ont d'ailleurs été reçus par la ministre de la Santé et des Sports Roselyne Bachelot, pour la première fois dans l'histoire de la FSGL.

La charte contre l'homophobie dans le sport dévolue le 23 octobre 2010 par Rama Yade, alors secrétaire d'État chargée des sports, présentant une série d'engagements concrets, est une formidable avancée dans la lutte contre l'homophobie. Comme le rappelle Chantal Jouanno, la nouvelle ministre des Sports, « *la lutte contre l'homophobie est une des priorités du ministère dans le cadre de la lutte contre les discriminations* ».

Cependant, le chemin à parcourir pour éradiquer l'homophobie dans le sport est encore long. Deux

affaires récentes illustrent parfaitement les progrès qu'il reste à faire :

- Le lundi 5 février 2011, alors que les équipes de foot de Montpellier et de Saint-Étienne avaient choisi de placer leur match sous le signe de la lutte contre l'homophobie, une banderole homophobe « *Bande de tafioles, soyez des hommes* » était brandie par les supporters de l'OM à Marseille. L'Olympique de Marseille n'a d'ailleurs pas encore rejoint les signataires de la charte contre l'homophobie (seulement six clubs de Ligue 1 l'ont signée).
- L'association de danse sportive Les Gais Musette, adhérente de la FSGL, qui a pour objet d'organiser des activités de loisirs afin de lutter contre les discriminations, avait pris contact avec l'association Cœur et Jardins qui anime un lieu susceptible d'accueillir un stage de danse. L'association LGBT s'était vue refuser la location au motif que « *l'homosexualité ne correspond pas aux énergies et à l'éthique que nous développons* ». Les Gais Musette ont donc saisi la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), qui, dans une délibération du 31 janvier 2011, a décidé de transmettre le dossier au procureur de la République aux fins de poursuites pénales pour discrimination à caractère homophobe. C'est donc une première victoire pour l'association LGBT avec cette délibération qui prend clairement le parti de la lutte contre l'homophobie.

L'action de la FSGL pour la lutte contre l'homophobie est donc plus que déterminante pour combattre les discriminations liées à l'orientation sexuelle au sein du milieu sportif. Forts de plus de 3 000 adhérents, nous sommes engagés à combattre les idées reçues sur l'homosexualité dans le sport en élargissant un peu plus notre champ d'action dans les régions, ainsi qu'en multipliant les partenariats avec, par exemple, l'organisation d'un colloque sur le thème « sport et homophobie ».

---

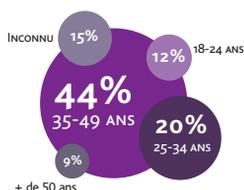
Alexis Christoforou,

vice-président de la Fédération sportive gaie  
et lesbienne (FSGL)

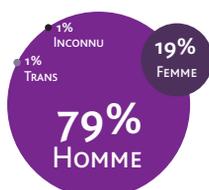


# Travail

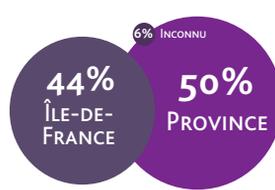
## L'homophobie comme culture d'entreprise ?



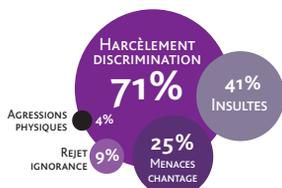
ÂGE DES APPELANT-E-S



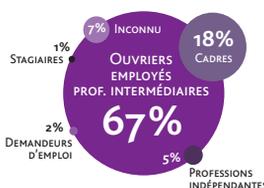
SEXE DES APPELANT-E-S



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE



STATUT



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

164 témoignages, correspondant à 137 cas, soit 12 % du total.

On l'exprime de plus en plus : le travail peut être lieu de souffrances alors qu'il devrait être celui de la création de richesses, de l'épanouissement et de l'affirmation sociale. Le métier et la situation professionnelle sont partie intégrante de l'identité de chacune et de chacun : c'est dire les graves conséquences que peuvent avoir les cas d'homophobie dans ce cadre. Les cas recueillis par SOS homophobie dans ce contexte, quasiment aussi nombreux que l'an dernier (137 contre 144 en 2009), le confirment. Néanmoins, alors que l'environnement professionnel a été le premier contexte d'interpellation de l'association jusqu'en 2008, il est désormais à la troisième place, derrière Internet et les lieux publics. Au fur et à mesure que les relations se tendent

dans les entreprises publiques ou privées et dans les administrations, l'homophobie s'avère, parmi tant d'autres discriminations, un moyen de tourmenter un collègue, de ridiculiser un supérieur, de harceler un subordonné. Pire, l'homophobie se retrouve, à la lecture des témoignages reçus, comme un « argument » de la compétition professionnelle organisée dans certaines structures. Un argument non écrit, dans le meilleur des cas non pensé, mais bien réel et comme tel, à déplorer. On s'en sert pour déstabiliser un collègue ou refuser une promotion. Thierry Laurent et Ferhat Mihoubi ne disent pas autre chose quand, analysant leur enquête sur les discriminations salariales fondées sur l'orientation sexuelle (lire ci-contre), ils soulignent que « la discrimination subie par les

*salariés gays ne se caractérise probablement pas par un moindre salaire à un poste identique, mais plutôt par un profil de carrière en retrait ».*

Les législations anti-discrimination ne sont pas assez systématiquement appliquées et l'entreprise tourne parfois au huis clos délétère. L'orientation sexuelle est pourtant censée relever de l'ordre de l'intime, argument bien commode pour les directions d'entreprises quand il s'agit de constater l'homophobie et de prendre les décisions qui s'imposent (sanction, mutation, rappel à l'ordre de la personne homophobe). Elles défendent ainsi leur non ingérence dans la vie privée et intime des collaborateurs-trices afin de n'intervenir ni sous forme punitive, ni sous forme préventive. Pourtant, cet intime est bel et bien utilisé, « violé » en quelque sorte, par le-la collègue tourmenteur-euse, le-la supérieur-e harceleur-euse, le-la subordonné-e moqueur-euse ou le-la syndicaliste déficient-e. On peut lâcher un « oh merde, on a embauché un PD » devant la machine à café mais ne jamais évoquer l'homophobie à quelques pas de là, dans les bureaux de la direction des ressources humaines. De nombreux témoignages font état de cette passivité du management. Un constat analogue ressort de l'étude sur « *la vie des LGBT au travail en 2011* » menée par l'association l'Autre cercle, qui note que « *les entreprises s'impliquent peu* »<sup>1</sup>. La première manière de ne pas s'impliquer consiste de la part d'une institution ou d'une entreprise à taire tout problème de discrimination, y compris homophobe.

Un autre mutisme achève le tableau : celui sur les droits des salariés découlant de la signature d'un Pacs. En effet, plus de dix ans après son entrée en vigueur, sa reconnaissance n'est toujours pas parfaitement généralisée dans le monde du travail ! L'absence avérée et volontaire de discours a pour effet d'assigner la discrimination au non dit. Au-delà de ce mutisme, les interventions des supérieurs hiérarchiques peuvent être destructrices. Prenons le cas de ce salarié séropositif reconnu travailleur handicapé qui le signale à son employeur, lequel finira non seulement par violer le secret professionnel, mais aussi par expliquer que la séropositivité concerne surtout les homosexuels...

“ Oh merde,  
on a embauché  
un PD ”

La suite est malheureusement facile à deviner : exclusion et stigmatisation.

On trouve également dans le monde éducatif de tels préjugés et les stupidités et maladroites qui y sont associées. Plusieurs cas signalés de confusions entre homosexualité et pédophilie en rappellent la vivacité. Un animateur socioculturel intervenant dans une école maternelle est victime d'homophobie de la part de quelques parents.

La hiérarchie décide de s'en mêler en... interdisant à l'animateur d'être seul avec les enfants pendant son atelier, imposant donc la présence d'un autre adulte, en l'espèce, un parent !

Par sa passivité, sa maladresse ou son ignorance, la hiérarchie peut refermer sur la victime le couvercle du harcèlement

au lieu de l'aider à sortir d'une situation pénible qui peut devenir assez rapidement invivable. Il y a là matière à agir, d'autant qu'il se confirme que les employeurs traitant les discriminations en recueillent les bénéfices : l'épanouissement et le bien-être de l'ensemble des salarié-e-s aboutit à une meilleure productivité et sans doute un engagement plus fort dans l'entreprise.

L'ampleur de la tâche est immense, les témoignages que nous recevons émanent ainsi de toutes les formes d'entreprises, de nombreux secteurs d'activités et de toute la France. Si les deux tiers des cas se situaient en Île-de-France dans notre rapport 2010, cette année, la répartition géographique s'équilibre entre la région parisienne et les autres régions. Plus qu'une vague d'homophobie dans les entreprises en province, cette évolution traduit une certaine uniformisation des comportements, du côté des harceleurs-ses comme de celui des victimes.

Il y a donc une part de bonne nouvelle dans cette évolution statistique forte : les victimes se taisent de moins en moins. Cette évolution est à souligner car on sait que l'une des caractéristiques d'un processus de harcèlement est que la victime a du mal à se reconnaître comme telle et que ledit processus dure au moins le temps de sa prise de conscience. Travail essentiel et subtil, lever le

1. [www.autrecercle.org](http://www.autrecercle.org)

silence des victimes passe par une pédagogie, des lieux d'écoute et des personnes ressources dans les associations, au sein des organisations syndicales et des entreprises. Ce travail, entamé, doit continuer à se développer en sensibilisant et formant tous les acteurs de l'univers professionnel, et particulièrement en renforçant la prise de conscience de l'exemplarité liée à toute fonction d'encadrement. Répondre aux discriminations, à plus forte raison à l'homophobie, n'est pas chose aisée dans le cadre hiérarchisé de l'entreprise publique ou privée. Des cycles de formation peuvent y contribuer. En parallèle, on peut également recommander de rappeler fermement que les lois protégeant

l'intégrité physique et morale des personnes s'appliquent aussi au sein des grandes et petites entreprises. Au milieu de la rue, dans le tramway ou au fond d'un atelier, discriminations, harcèlements ou agressions sont inacceptables et punis par la loi. Ça ne semble toujours pas évident pour tout le monde. C'est pourquoi SOS homophobie a conçu des modules de formation et d'interventions qui s'adaptent à chaque environnement professionnel. Notre groupe Interventions et formations pour adultes (Ifpa) intervient ainsi dans les entreprises, administrations, associations, etc., afin de sensibiliser les directions, les managers, les syndicalistes et les salariés sur l'homophobie et prévenir les discriminations et violences homophobes.

### TPE, PME, TGE, même combat !

*Jean travaille dans une petite société de quinze salariés dans l'Ouest. Il est victime à longueur de journée de propos homophobes.*

*Le plus souvent, ceux-ci lui sont rapportés par personne interposée. Il ajoute :*

« Je ne suis pas soutenu par ma direction qui est au courant. Je me trouve déstabilisé et ça se ressent jusque dans mon couple. Que faire contre la bêtise humaine et la méchanceté gratuite ? »

*Élodie travaille dans une collectivité territoriale en Île-de-France.*

*Fonctionnaire statutaire, elle souffre de discrimination de la part d'un élu qui, s'il ne peut pas remettre en cause son statut, peut ralentir son évolution de carrière :*

« Le maire actuel ralentit ma carrière tout en refusant de manière significative de me saluer. »

*François est gérant d'un magasin pour le compte d'un grand groupe de distribution. Il a été outé lors d'un entretien professionnel avec un supérieur qui manque de finesse. Il raconte : « Un responsable de secteur m'a demandé, lors d'un entretien, de*

confirmer ou non une rumeur dont il a été informé. Sur un ton un peu agressif, il m'a demandé ouvertement si mon ami était "un ami" ou "une amie". À ma réaction, celui-ci s'est rendu compte qu'il avait commis une bourde. J'ai demandé un entretien



© La p'tite Blan

## Focus

### **Les détours ordinaires de la lesbophobie**

*Françoise est une enseignante de 36 ans qui habite au centre de la France. Elle effectue des remplacements dans différents établissements scolaires. En prenant un de ces postes, elle joue la transparence en prévenant qu'elle demandera deux jours d'absence pour pratiquer une insémination artificielle (IAD). Elle ajoute qu'elle est homosexuelle. On lui répond qu'il n'y a aucun problème, les heures devant être rattrapées à un autre moment. Après avoir fait toutes les démarches réglementaires, Françoise appelle son établissement le matin de son premier jour d'absence, pour s'assurer que tout est en ordre. Elle raconte la suite : « On m'a passé le chef d'établissement qui a été odieux, qui m'a traitée de conne, a réglé ses comptes en prétendant ne pas avoir de problème avec les homos. Il ajoute qu'il faut prendre ses responsabilités et assumer ce qu'on est. Prof ou lesbienne, à moi de choisir ? J'étais effondrée. Inutile de dire que l'IAD n'a pas fonctionné. Quand je suis revenue, mal à l'aise, il y avait une autre remplaçante dans la classe où je devais faire cours. Personne n'a daigné me prévenir, ni l'établissement, ni le rectorat. J'avais pourtant bien le papier de demande d'autorisation d'absence signé par son adjointe. Il me semble évident que si j'avais été hétérosexuelle, on m'aurait simplement souhaité bonne chance. » C'est aussi quand la vie privée a des conséquences sur la vie professionnelle que surgit l'homophobie, parfois indirectement. Le téléphone permet plus facilement d'injurier quelqu'un de manière très méprisante. Une forme assez aboutie de mépris.*

à son supérieur hiérarchique mais je ne sais pas trop comment aborder le sujet, car il est toujours difficile de parler de sa propre sexualité dans le cadre professionnel. »

### **Management : courage, fuyons !**

*Alain est caissier dans un supermarché et subit l'hostilité d'une collègue dans l'indifférence de sa hiérarchie : « Une collègue ne veut pas travailler à mon poste après moi, ne veut pas être devant ou derrière mon poste de travail, ne veut pas me remplacer pendant les pauses. J'ai contacté ma direction qui n'a pas réagi. Je ne sais quoi faire. »*

*Aziz travaille dans un fast-food, non loin de son domicile. Déjà en butte à l'hostilité de sa famille, il doit faire face à un climat particulièrement dur sur son lieu de travail : « Souvent je suis en caisse. Des clients m'insultent. Ces agressions verbales me rendent dingue et mon patron ne réagit pas. » C'est pourtant à lui de le faire !*

### **Pause-café anti PD**

*Julien travaille dans une petite entreprise de travaux publics dans l'Ouest. Il est confronté à ce qu'on appelle « l'homophobie ordinaire », ces réflexions bien grasses devant la machine à café. « Lundi matin, raconte-t-il, je décide de rejoindre mes collègues conducteurs*

de travaux et le PDG pour boire le café. Ils étaient sept. L'édition du jour de *Sud-Ouest* titrait sur la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie. J'ai pu l'entendre en arrivant, avant de voir le journal : "Y'a pas de PD ici !", "t'es pas PD toi ?", "il y a une journée pour les PD maintenant, et puis quoi encore ?" Parfois, je me demande si je ne devrais pas faire mon coming out pour que le doute ne soit plus alimenté, au risque de perdre mon emploi. Je crois qu'être gay et travailler dans une entreprise de style familial est assez compliqué. »  
*En effet !*  
*Arnaud est cadre dans*

*une grande banque d'affaires. Il n'est pas ouvertement gay sur son lieu de travail. L'entreprise organise une « semaine de sensibilisation autour de la diversité », y compris LGBT. Heureuse initiative qui devra être poursuivie si l'on en juge par son récit : « Tous les jours, je viens en Vélib'. Aujourd'hui, dans le local à café, quelqu'un mentionne l'idée du maire de Paris d'agrandir considérablement les pistes cyclables à Paris. Je dis que c'est une excellente idée. La personne hiérarchiquement la plus haut placée dit que "c'est une idée de tarlouze" sur le ton de la plaisanterie. Nous sommes six dans*

le local. Personne ne dit rien. Je réponds sur un ton décontracté que ce mot ne se trouve pas dans le dictionnaire et je montre l'affiche qui nous sensibilise à la diversité. Le directeur persiste et utilise encore deux fois le mot en expliquant qu'il voulait juste dire que "le maire de Paris est une tarlouze". Et puis il quitte le local content de sa blague. Les autres personnes décident de continuer la conversation sur le fond, c'est à dire les modes de transport à Paris. Toutes les personnes présentes dépendent hiérarchiquement de ce directeur. Pas moi. »



## La parole à... **Thierry Laurent et Ferhat Mihoubi,**

### **Mesurer la discrimination**

#### **salariale fondée sur l'orientation sexuelle**

Les gays et les lesbiennes sont-ils victimes d'une discrimination salariale dans l'entreprise ? Sont-ils payés, à caractéristiques identiques (âge, sexe, diplôme, secteur d'activité, localisation géographique, etc.), moins que leurs homologues hétérosexuels ?

Malgré les normes juridiques en vigueur prohibant en France toute discrimination en fonction de l'orientation sexuelle, le rapport de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) sur l'homophobie dans l'entreprise publié en 2008, révèle que 12 % des homosexuel·les interrogé·es déclarent avoir été mis au moins une fois hors jeu lors d'une promotion interne et 4,5 % être moins rémunérés à poste et qualifica-

tion identiques. Selon un autre sondage, 17 % des salariés du secteur privé et 8 % dans le secteur public considèrent qu'être homosexuel·le est plutôt un inconvénient pour évoluer dans une entreprise et dans la fonction publique<sup>2</sup>.

La principale difficulté pour évaluer, en France, l'ampleur d'une telle discrimination salariale, est l'absence de sources statistiques fiables permettant d'identifier précisément les populations homosexuelles et leurs principales caractéristiques individuelles et économiques : âge, lieu de résidence, salaire, secteur d'activité, qualifications, etc. Face à ce vide statistique, on a constitué un échantillon de salariés homosexuels à partir des membres des couples de même sexe identifiés grâce à l'enquête emploi de l'Insee, en prenant soin

1. « Moins égaux que les autres ? Orientation sexuelle et discrimination salariale en France », Thierry Laurent et Ferhat Mihoubi, Centre d'étude des politiques économiques de l'université d'Évry-Val d'Essonne, décembre 2010.
2. Sondage de l'institut CSA, « Perception des discriminations au travail : regard croisé salariés du privé et agents de la fonction publique », réalisé en mars 2009.

d'exclure les différentes formes de cohabitation dont l'origine n'est pas liée à l'orientation sexuelle : cohabitation étudiante, économique, de migration, post veuvage, etc.

La comparaison des salaires des travailleurs homosexuels à ceux de salariés hétérosexuels possédant exactement les mêmes caractéristiques montre que les gays subissent une pénalité forte, aussi bien dans le secteur privé (- 6,2 %) que dans le secteur public (-5,5 %). Cette pénalité représente, en moyenne, une perte annuelle pour chaque salarié d'environ 1 500 euros : de fait, tout se passe comme si les gays ne disposaient que de deux semaines de congés payés au lieu de cinq.

Pour donner un ordre de grandeur, cet écart est supérieur à la discrimination salariale hommes/femmes (évaluée aujourd'hui à environ - 5,4 %), ce qui souligne l'ampleur de la discrimination affectant les homosexuels masculins. Les résultats obtenus ne permettent toutefois pas de conclure à l'existence d'une discrimination salariale à l'encontre des salariées lesbiennes.

La discrimination subie par les salariés gays ne se caractérise probablement pas par un moindre salaire à poste identique (qui serait susceptible de recours légaux) mais plutôt par un profil de carrière en retrait, résultat de transitions dans l'entreprise,

en moyenne, moins favorable (moindre fréquence ou ampleur des promotions).

Faible en début de carrière, la discrimination s'exprime cependant plus tard, à partir du moment où l'orientation sexuelle du salarié est progressivement révélée dans l'entreprise, au fur et à mesure de la maturation du processus d'apprentissage de l'employeur et des collègues de travail.

Les salariés gays les plus qualifiés sont ceux qui payent le plus lourd tribut à cette forme de discrimination : en effet, contrairement aux idées reçues, la qualification ne protège pas de la discrimination salariale, mais au contraire expose le salarié à celle-ci en le rendant plus visible dans l'entreprise, notamment parce qu'il candidate à des postes considérés comme plus « sensibles » par l'employeur.

---

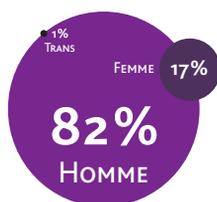
**Thierry Laurent et Ferhat Mihoubi**

Économistes, professeurs à l'université d'Évry-Val d'Essonne, chercheurs au Centre d'étude des politiques économiques (Epee) - Fédération de recherche CNRS n° 3126 : Travail, emploi et politiques publiques (Tepp). Leurs travaux récents portent sur la discrimination sur le marché du travail en fonction de l'orientation sexuelle.

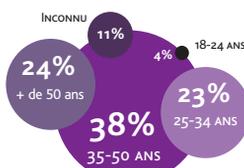
---

# Voisinage

## Homophobie maison



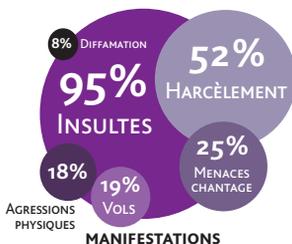
SEXE DES APPELANT-E-S



ÂGE DES APPELANT-E-S



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



MANIFESTATIONS

150 témoignages, correspondant à 123 cas, soit 11 % du total.

Pas de changements majeurs concernant l'homophobie dans le contexte du voisinage, qui fait encore partie des cinq premiers motifs pour lesquels nous sommes contactés. Avec 123 situations en 2010, nous constatons une relative stabilité du nombre de cas recensés depuis quatre ans par l'association. La typologie des faits recueillis reste également globalement stable. Les situations de lesbophobie et de transphobie restent sous-représentées mais l'acharnement de certains voisins à l'encontre des femmes homosexuelles ou supposées telles indique que les violences lesbophobes existent également en matière de relations de proximité. Constat identique quant à la surreprésentation de la classe d'âge des 35-50 ans (bien qu'en diminution par

rapport à l'année dernière, de 50 % à 38 %) qui s'explique par le fait que ces cas concernent surtout des homosexuel-le-s déclarant vivre en couple et qui sont donc plus facilement identifiables comme tel-le-s par le voisinage.

Deux catégories de témoignages se distinguent : soit l'homophobie est viscérale, les agresseurs ou agresseuses n'acceptant aucune présence homosexuelle parmi leurs voisin-e-s, soit l'homosexualité est instrumentalisée à la suite d'un banal conflit de voisinage. Dans les deux cas, les situations s'enlisent le plus souvent et peuvent durer plusieurs années. Parce qu'elle s'immisce dans la sphère privée, la violence homophobe est d'autant plus difficile à supporter. Les homosexuel-le-s sont-ils-elles interdit-e-s de quiétude

et de possibilité de repos ? Ces situations sont d'autant plus douloureuses qu'il y a récurrence de ces actes homophobes : 52 % des témoignages indiquent que les agissements ont un caractère répétitif et parfois sont quotidiens. Comment se sentir bien chez soi lorsqu'on a peur de sortir de son domicile ou d'entendre une insulte lorsqu'une fenêtre reste ouverte, qu'on guette le bruit des pas dans la cage d'escalier ou qu'on craint un coup dans la porte... Nerveusement fragilisées, beaucoup des personnes qui ont témoigné font part de leur difficulté à supporter ces situations qui ont pour conséquence un profond mal de vivre et une crainte quotidienne. Cette situation de mal-être est encore renforcée par le fait que les victimes ne savent pas quoi faire. Toutes s'interrogent sur la meilleure façon de réagir. Beaucoup redoutent de répondre, de porter

“ Le PD  
du dessus ”

plainte, craignant en retour une surenchère de la part des agresseurs ou agresseuses. De plus, celles et ceux qui tentent de riposter par les moyens légaux, en portant plainte, ou en déposant une main courante dans un premier temps, se heurtent à la difficulté de prouver les faits. Effectivement, quand les services de police n'ont pas minoré la situation et acceptent d'enregistrer la plainte, il reste à la charge des victimes d'apporter des témoignages confirmant ces agressions. Le plus souvent, soit les agresseurs ou agresseuses n'agissent pas devant de potentiels témoins, soit ceux-ci refusent de témoigner. La peur de se mettre à dos des voisins virulents et violents, voire de subir des représailles, reste forte. L'omerta règne au sein des copropriétés, résidences et lotissements... Certaines situations sont néanmoins encourageantes. Un couple d'hommes sexagénaires de la



région de Saintes (Charente-Maritime), a fini par porter plainte contre son voisin après des années de harcèlement. Condamné une première fois en août 2006 à une amende de 600 €, le voisin homophobe n'avait pas modifié son comportement. Il a comparu à nouveau pour une douzaine d'insultes et menaces homophobes, proférées de janvier 2008 à septembre 2010. En 2010, le tribunal l'a condamné à trois mois de prison avec sursis, à payer 3 000 € au couple au titre du préjudice moral (lire aussi chapitre Justice), ainsi qu'à payer 500 € à l'association d'aide de défense homosexuelle pour l'égalité des orientations sexuelles (Adheos), qui s'était portée partie civile'. Ne supportant plus ces violences répétées, dans plus de 11 % des cas, les victimes ont décidé de déménager, craignant pour leur santé mentale ou redoutant une agression violente.

Triste constat, d'autant plus dramatique que les institutions ou personnes qui pourraient intervenir pour apaiser la situation sont loin de réagir systématiquement : les services municipaux ou les bailleurs sociaux ne proposent pas toujours de

services de médiation, les bailleurs et les propriétaires se désintéressent du sujet, certains conseillant même à leur locataire de... déménager. À chaque étape, ces institutions tentent de décourager les victimes et de minorer les faits. Néanmoins, quelques témoignages sont encourageants : deux personnes ont déclaré bénéficier des services d'une médiation, un couple d'homosexuels vivant dans un petit village a été surpris de recevoir plusieurs témoignages d'encouragement des voisins et un homme a expliqué qu'il bénéficie du soutien du maire de son village.

Il est difficile de déterminer une typologie des habitats où s'exprime cette homophobie. Les cas recensés concernent à la fois l'habitat individuel, collectif, les zones pavillonnaires, les villages, les centres-villes, les banlieues... De plus, nombre de cas se déroulent dans des villes réputées *gay friendly* comme Paris ou Montpellier. 13 % des situations proviennent de personnes déclarant habiter à la campagne.

1. Sud Ouest du 18 novembre 2010.

*“ Pédophile,  
on va te faire  
la misère ”*

### L'air vicié de la campagne

*François a 45 ans et s'est installé avec son ami dans une belle et grande maison d'un petit village d'Auvergne. Il est engagé dans une association LGBT de la région. Ses voisins les insultent dès qu'ils sortent ou traversent leur jardin. Ils garent leurs véhicules devant leur maison, ce qui les empêche d'accéder à leur garage ou à leur boîte aux lettres. Les voisins insinuent qu'ils se promènent nus chez eux. Aujourd'hui, ils ne profitent plus de leur terrasse, n'osent plus inviter d'amis et gardent les volets fermés. Malgré le soutien*

*du maire et du propriétaire de la maison, le couple a décidé de déménager.*

*Bernard, la soixantaine, vit dans le Rhône. Son frère témoigne pour lui. Parce qu'efféminé, il est perçu comme homosexuel, cliché malheureusement largement répandu. Pour rentrer chez lui, il se gare sur un petit parking où traînent le plus souvent les jeunes du village. À chaque rencontre, il se fait insulter : « Tarlouze, tapette, va te faire enculer... » Les différentes plaintes ont été classées sans suite,*

*personne ne voulant témoigner pour corroborer les faits. Le frère regrette qu'il faille que Bernard soit agressé physiquement pour que cette situation soit prise au sérieux.*

*Marie-Jeanne a emménagé avec son amie dans la propriété des Charentes où vivait son grand-père. Dès leur arrivée, la voisine les a traitées de « sales gouines ». Les deux femmes n'ont pas voulu riposter dans un premier temps. Aujourd'hui, le mari de cette voisine, chasseur, les a menacées d'aller chercher*

## Focus

*Michel, 47 ans, vit dans une petite ville d'Alsace. Il nous contacte à plusieurs reprises dans l'année pour relater l'escalade de la violence des relations avec son voisinage. Suite à plusieurs insultes et crachats de la part de sa voisine, jamais devant témoin, il s'est décidé à porter plainte. Muni de son dépôt de plainte, il contacte le syndic qui ne réagit aucunement. La police n'a pas retenu le caractère homophobe des échanges sur le procès verbal. Michel dit ne pas être isolé et ne craint pas sa voisine. C'est un homme plutôt confiant qui pense que la situation va rapidement se calmer, après quelques rappels à l'ordre pour l'agresseuse. Un mois après, il retrouve sa voiture pneus crevés, tandis que les insultes de la voisine deviennent plus virulentes : « On va te faire la peau, sale PD. » Il porte plainte ou dépose des mains courantes systématiquement. Lors d'un des derniers appels de Michel où il relate l'incident du jour survenu avec sa voisine, il apparaît très angoissé. Sa voisine s'en est prise à sa porte qu'elle a défoncée avec l'aide d'une amie. Il a dû appeler la police, qui est intervenue. Cela n'a pas arrêté la voisine qui a repris le fracas après le départ des policiers. Ce n'est qu'à leur deuxième intervention qu'elle est emmenée au poste. Michel doit changer sa porte. Il se rend au commissariat pour porter plainte, mais l'accueil est glacial. On lui explique qu'il vaut mieux ne pas déposer plainte, car il risque des représailles. Aujourd'hui, Michel vit dans la crainte des insultes criées à travers sa porte et dans la peur d'une agression physique. Il ne sait plus comment réagir face à cette situation, le syndic ne répond pas à ses requêtes et la police est peu préoccupée par sa situation.*

*le fusil. La gendarmerie n'a accepté d'enregistrer la plainte qu'après l'intervention d'une association d'aide aux victimes.*

*Yves a 60 ans et vit dans un petit village des Cévennes. Il y a trois ans, un nouveau voisin s'est installé et les rapports n'ont jamais été cordiaux entre les deux hommes. Le maire du village est venu rapporter à Alain que ce voisin le traitait publiquement de PD et a dit : « Je veux sa mort. » Le maire tente une conciliation. Yves hésite à porter plainte, redoutant que la gendarmerie ne prenne pas l'affaire au sérieux. Il envisage de déposer une main courante.*

*Charles, ouvrier, s'est installé il y a un an dans un village du Nord. Très rapidement après leur arrivée, le maire est venu leur expliquer qu'il fallait se mêler aux autres habitants. Il nous contacte pour nous expliquer que récemment, le conseil municipal avait discuté de lui et qu'a priori son mode de vie dérangeait...*

*René, jeune retraité, habite un village d'Île-de-France dans lequel il se plait. Il y vit depuis plusieurs années et s'entend bien avec tout le monde. Un matin d'hiver, il retrouve sa voiture recouverte de neige avec l'inscription « PD »... et des traces de pas menant du véhicule à la maison voisine. Il suspecte*

## Focus

*Claude et Andrew vivent ensemble dans une maison à Marseille qu'ils ont achetée il y a cinq ans. Alors qu'Andrew jardine torse nu en plein été, le voisin de la maison mitoyenne l'invective : « Excusez-moi, ça ne vous gêne pas de vous montrer dans la rue dans cette tenue indécente ? Il y a des femmes et des enfants et votre tenue est choquante, on pourrait voir vos couilles pendre... ». Andrew lui répond qu'il porte un slip et qu'il ne compte pas modifier son comportement. Le voisin conclut qu'il pourrait prendre des photos et porter plainte. Il rentre chez lui et crie de son domicile : « Ces PD, je vais me les faire. Ils se comportent comme des gorets, je ne vais pas supporter ça tout l'été. » Dix jours plus tard, Claude lave sa voiture dans le jardin, également torse nu. Le même voisin se gare à vive allure, ouvre son coffre, en sort une massette et se dirige avec précipitation vers Claude : « Ton collègue y t'a pas dit que je voulais plus vous voir dans cette tenue indécente dans la rue ? Rentre chez toi petit PD et va mettre un short d'homme. » Claude lui répond, le ton monte. Le voisin le menace en brandissant la massette. Il la lâche, se jette sur Claude, lui donne des coups de poing. Alertés par les hurlements, deux voisins sortent et s'interposent. Le voisin continue de crier qu'il va appeler ses copains de la cité pour leur faire la peau. La police et les pompiers arrivent rapidement. Le voisin reste en garde à vue 24 heures. Résultat : cinq jours d'interruption temporaire de travail (ITT) pour Claude. La police exige une confrontation au cours de laquelle les témoignages des deux hommes divergent, le voisin déclarant que c'est Claude qui l'a agressé en premier. Le couple attend le jugement qui doit intervenir au deuxième trimestre 2011.*

*le fils de la famille de treize ans mais n'ose pas en parler à la mère de peur des représailles de l'adolescent et de ses amis*

### **La banlieue, c'est pas rose**

*Pascal a 38 ans. Il emménage à nouveau chez sa mère, dans une zone pavillonnaire d'une petite ville des Landes, après avoir perdu son travail. Dès qu'il sort dans le jardin, le voisin de la maison mitoyenne lui lance : « Tiens, la pédale vient me draguer... », « Ça sent la pédale... », « La tafiole veut de la bite. » Ces remarques ne sont jamais proférées devant témoin. Pascal ne sait pas comment réagir. S'il entame une procédure contre le voisin, il craint que sa mère n'ait à vivre ses vindictes au quotidien.*

*Carla est trans et vit en banlieue parisienne. Elle habite à proximité d'un collège. Dès qu'elle passe devant le bâtiment, elle est importunée par les élèves. Ce jour-là, elle nous contacte parce que dans l'après-midi, les insultes ont été plus virulentes qu'à l'habitude. Un groupe de jeunes lui a lancé : « On va te couper les couilles sous ta jupe, sale PD. » Puis ils lui ont lancé des pétards.*

*Victoire vit dans une cité en grande couronne de l'Île-de-France. Alors qu'elle rentre chez elle, une voisine l'interpelle vigoureusement : « Ton fils, c'est qu'un PD. »*

Victoire craint désormais pour son fils de 21 ans, fragile psychologiquement. Elle est persuadée qu'il a déjà été importuné de la sorte, mais n'a jamais osé en parler.

Aurélie, lesbienne, vit avec ses quatre enfants dans une cité en Bretagne. Elle est régulièrement importunée par le voisinage. Suite à une plainte, un de ses agresseurs a dû déménager, mais la police ne semble pas réagir après les dernières insultes verbales et dégradations de ses biens (pneus crevés, vitres brisées). Ses enfants pourtant très jeunes sont également insultés. Le bailleur social ne réagit pas. Aurélie souhaite déménager mais, allocataire du RSA, elle n'a pas les moyens de s'installer dans le parc locatif privé.

### Centres-villes : pas de quartier pour les homos

Frédéric, 41 ans, vit dans une petite ville de l'Est de la France. Depuis six mois, ses voisins l'insultent régulièrement : « T'es un connard, t'as pas le droit d'habiter ici, il y a des enfants. » Lorsqu'il a découvert ses pneus crevés, Frédéric est allé porter plainte et a pris contact avec l'office HLM. Son interlocuteur lui a tout simplement proposé de... déménager.

Kevin vient de quitter Paris pour emménager sur la Côte d'Azur. Très rapidement, il s'est fait insulter par un jeune

voisin de 19 ans : « Sale PD. » Les gestes malveillants se répètent, on vole son paillason. En essayant de discuter avec le père du jeune homme, celui-ci réplique : « Pédophile, on va te faire la misère. » Une policière vient de l'appeler en vue d'une convocation : « On nous a dit que vous fréquentiez des petits enfants... » Il est décidé à porter plainte, mais envisage de déménager.

Rose vit dans un quartier pavillonnaire en plein centre d'une grande ville du Sud de la France. Elle est continuellement harcelée par une de ses voisines, depuis que son amie a emménagé chez elle. Rose est persuadée que c'est cette voisine qui dépose des lettres anonymes dans la boîte aux lettres, l'accusant de tapage nocturne. Dernièrement, la voisine a porté plainte à cause du bruit. Elle intervient avec virulence contre la jeune femme lorsqu'elle organise des barbecues dans sa cour. Rose a contacté son bailleur qui organise prochainement une médiation.

Paul et Wut, tous deux 25 ans, vivent dans une petite ville de Normandie. En rentrant d'un dîner chez les parents de Paul, trois voisins ivres les poursuivent jusqu'à leur domicile en les insultant. Ils forcent la porte et les

frappent violemment. Les épouses rejoignent les agresseurs et reprennent les insultes et menaces. Paul a la lèvre éclatée, des plaies au crâne et des lésions au dos. La police refuse d'enregistrer la plainte en l'absence de certificat médical. Les deux jeunes hommes se sont réfugiés chez les parents de Paul et recherchent un autre logement.

Farid vit à Paris et retrouve une lettre déposée sur son paillason : « Sale PD ! vous méritez de mourir du sida... vous trompez votre ami depuis un an et des mecs défilent toute la journée... Sale tarlouze... Bâtard... » Farid a décidé de placarder ce courrier dans le hall de l'immeuble.

# International

## Le monde n'est pas gay

47 témoignages, correspondant à 44 cas,  
soit 4% du total

### Europe

#### + de visibilité LGBT = + d'homophobie

Les avancées des droits pour les personnes LGBT s'accompagnent encore et toujours de réactions homophobes. Ainsi en a-t-il été des réactions des milieux catholiques à l'annonce du vote du mariage gay au Portugal. Manifestations, pétitions, réprobation du Pape qui le considère comme l'un des « défis les plus insidieux et les plus dangereux » d'aujourd'hui<sup>1</sup>, certain-e-s s'accrochent toujours à vouloir maintenir l'inégalité devant la loi pour les couples gays et lesbiens. Quant au Président portugais, de centre-droit, contraint de signer cette loi qu'il réprouvait, sa préoccupation n'était pas tant d'offrir des nouveaux droits aux couples de même sexe que d'utiliser le terme de mariage pour ces futures unions.

Plus à l'est, la Pologne reste très hostile à l'idée d'offrir une égalité des droits aux personnes LGBT. En effet, 80 % de la population est fermement opposée au mariage homosexuel et 95 % à l'adoption pour les personnes LGBT. Cette homophobie, largement initiée par l'Église polonaise, a entraîné la condamnation de l'État polonais par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), pour avoir refusé à un homosexuel, après le décès de son conjoint, le droit de rester dans l'appartement qu'ils partageaient.

En Italie, c'est la plus haute autorité judiciaire, la Cour constitutionnelle, qui a rejeté tous les recours qui avaient pour objectif de faire reconnaî-

tre le droit au mariage des couples gays et lesbiens. En jugeant ces demandes infondées, elle reflète bien l'homophobie persistante qui règne dans la péninsule italienne, comme le prouve la censure de la ville de Bergame à l'encontre d'une exposition de photos de baisers entre homosexuels-les. Les édiles de la ville craignaient que cela choque les enfants et les personnes âgées. Et l'exemple vient d'en haut, le Premier ministre Silvio Berlusconi affirmant haut et fort qu'il vaut mieux « avoir la passion des belles femmes qu'être gay »<sup>2</sup>...

La Lituanie, elle, s'est particulièrement singularisée cette année en adoptant une loi entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars rendant illégal « l'encouragement auprès des moins de 18 ans d'une conception de la famille autre » que celle émanant du mariage, « librement consenti entre un homme et une femme ». Un projet de loi déposé en septembre vise tout simplement à interdire « la promotion dans des lieux publics des relations homosexuelles ».

Sont évidemment visées les gay prides qui font encore et toujours l'objet d'attaques, en particulier en Europe centrale et de l'Est : en Slovaquie, en Roumanie, en Serbie, les défilés se font sous la menace et les insultes des groupes d'extrême droite. À Belgrade, les attaques contre

Les LGBT,  
première cible  
des crimes  
de haine  
aux USA

1. Dans un discours prononcé à Fatima, au Portugal, le 16 mai 2010.

2. Déclaration faite par le chef du gouvernement italien lors de l'inauguration du salon de la moto à Milan, en novembre 2010.

la gay pride ont fait près d'une centaine de blessés. Quant aux gay prides de Biélorussie et de Russie, elles ont été encore une fois interdites par les pouvoirs publics, entraînant des arrestations arbitraires contraires au droit fondamental de liberté d'expression.

## Afrique

### Terre d'homophobie

L'Afrique reste un continent où la condition des personnes LGBT est précaire, soumise à l'arbitraire de gouvernements réactionnaires et parfois ouvertement homophobes, et à un conservatisme social et religieux extrêmement fort, présent dans tous les pays africains. Même l'Afrique du Sud, qui a la constitution la plus protectrice en matière de droits pour les personnes homosexuelles et seul pays africain où les gays et les lesbiennes peuvent se marier et adopter, n'est pas à l'abri de déchaînements de violences, en particulier à l'égard des lesbiennes. Dans un pays où ont lieu plus de 600 000 viols par an, les « *viols correctifs* » envers les lesbiennes se multiplient, selon les organisations LGBT sud-africaines. Ces viols, souvent commis à plusieurs, visent à ramener les lesbiennes dans le « *droit chemin* ». La justice sud-africaine refuse hélas ! de reconnaître ces viols comme des crimes de haine à l'égard d'une minorité, et cherche à en minimiser l'homophobie. Les pouvoirs publics dans certains pays africains mènent de véritables chasses à l'homme contre les gays, et les tribunaux prononcent des jugements très violents. Au Malawi, qui interdit l'homosexualité et réprime la sodomie, passible de quatorze ans de prison, un tribunal a condamné un couple d'hommes qui s'était symboliquement marié à la peine maximale assortie de travaux forcés. Seules les protestations internationales ont permis à ces deux hommes d'être graciés par un Président qui considère pourtant le mariage gay comme « *satanique* ».

Au Cameroun, où les pratiques homosexuelles sont passibles de cinq ans de prison, trois hommes ont été arrêtés le 29 mars 2010 de manière arbitraire, avant d'être libérés pour vice de procédure. Deux hommes arrêtés quelques jours plus

tôt ont eux écopé de cinq mois de prison ferme. En septembre 2010, deux autres hommes sont arrêtés et incarcérés pour le même motif.

Comme si cette stigmatisation et ces poursuites ne suffisaient pas, certains pays africains cherchent à durcir un appareil législatif déjà très répressif. Ainsi l'Ouganda est-il en train d'examiner un projet de loi prévoyant la peine de mort pour le viol d'un mineur par une personne de même sexe ou par un malade du sida, alors que l'homosexualité est déjà considérée comme une pratique criminelle passible de la prison à perpétuité. En septembre, dans ce même pays, une véritable chasse aux gays a été lancée par le journal ougandais *Rolling Stone* qui a publié plusieurs listes de gays et lesbiennes présumé-e-s, avec leur photo et leur adresse. En République démocratique du Congo, une proposition de loi criminalisant l'homosexualité, au même titre que la zoophilie et la nécrophilie, a été déposée en octobre 2010 devant le Parlement, à

l'initiative d'un député pasteur méthodiste. Les organisations religieuses sont d'ailleurs souvent à l'origine, en Afrique, du durcissement des lois à l'égard des personnes LGBT.

Enfin, au Zimbabwe, le président dictateur Robert Mugabe maintient son discours de haine à l'égard des gays et des lesbiennes en qualifiant à nouveau l'homosexualité de « *comportement de chien* », et en refusant que la prochaine constitution du pays puisse reconnaître un quelconque droit aux personnes LGBT.

Pics  
d'homophobie  
à la gay pride

## Amérique latine

### Quand le pays du tango franchit le pas...

En Amérique latine, l'avancée réelle des droits des gays, des lesbiennes et des trans ne s'est pas faite sans de fortes résistances de la part des organisations homophobes présentes dans ces pays, et en premier lieu des différentes Églises. L'assemblée du district fédéral de la capitale du Mexique a adopté une loi en décembre 2009 autorisant le mariage gay et l'adoption par des couples de même sexe. Aussitôt, la bataille judiciaire a été engagée, non seulement par les organisations religieuses, mais aussi par le gouvernement fédéral conservateur qui estimait cette mesure anticonstitutionnelle et

contraire aux droits des enfants. En août, la Cour suprême du Mexique a cependant validé ces nouveaux droits, réservés aux habitants du district fédéral de Mexico. Plus au sud d'ailleurs, dans l'État de Jalisco, le gouverneur finance des ateliers dénommés « *Chemins de la chasteté* », visant à « *guérir les homosexuels du péché dans lequel ils vivent* ».

De même, en Argentine, la promulgation le 21 juillet par la présidente de la République Cristina Kirchner de la loi autorisant les couples de même sexe à se marier et à adopter s'est faite en dépit du long combat mené par les conservateurs du pays, une « *guerre de Dieu* » selon l'Église catholique. La hiérarchie catholique a multiplié les appels à manifester pendant tout le processus législatif pour défendre un modèle familial « *composé d'un papa et d'une maman, dotés par la nature de la richesse admirable de la fécondité* ».

En revanche, le voisin brésilien n'a pas connu de telles avancées. En effet, si les tribunaux ont reconnu l'autorité parentale à un couple de lesbiennes, le gouvernement ne semble pas disposé à faire avancer les droits des personnes LGBT. La nouvelle présidente, Dilma Rousseff,

du parti des travailleurs, a fait campagne contre le mariage gay et l'adoption, dans l'espoir de s'attirer les faveurs des électeurs et électrices qui avaient voté pour la candidate évangéliste des verts. Une telle stigmatisation du nouveau pouvoir en place ne permettra pas d'améliorer la situation des gays et des lesbiennes dans ce pays, où 200 personnes LGBT ont été assassinées en 2009 (une augmentation de 30 % en deux ans), soit le chiffre le plus élevé du continent. Dans un pays extrêmement machiste, le sentiment de pouvoir commettre en toute impunité des actes de violence à l'égard des personnes LGBT est largement répandu, et le rituel meurtrier, qui consiste très souvent à défigurer les victimes, tend à faire passer l'idée qu'elles ne sont que des sous-êtres qui méritent ce qui leur arrive.

## Amérique du Nord

### Situation contrastée aux États-Unis

Les revendications pour l'égalité des droits ne faiblissent pas, mais se heurtent à de très fortes réactions qui prennent parfois un tour tragique. Comme en

Europe, la plus grande visibilité des gays et des lesbiennes, ainsi que la reconnaissance de nouveaux droits, entraînent des résistances fortes. On a pu le constater en 2009 avec le référendum organisé en Californie à la demande d'organisations religieuses et conservatrices (la fameuse « proposition 8 ») qui a entraîné la fin du mariage gay, pourtant reconnu quelques mois plus tôt.

Dans la capitale fédérale, où le mariage gay a été autorisé en début d'année et les premières cérémonies célébrées en mars, les Églises promettent de mener le combat pour supprimer ce droit. En Californie, la bataille judiciaire engagée par les défenseurs du mariage gay va sans doute le mener jusqu'à la Cour suprême des États-Unis pour demander l'abrogation du référendum qui officialisait la discrimination

entre couples homosexuels et couples hétérosexuels. Situation absurde, dans laquelle 18 000 couples de même sexe sont officiellement reconnus (le mariage ayant été légal de mai à novembre 2009) et où le gouvernement et le Congrès californiens sont favorables au mariage pour les gays et les lesbiennes.

Mais les forces religieuses et conservatrices font preuve d'un lobbying très puissant pour freiner l'application du principe d'égalité devant la loi. Les pourfendeurs des droits des gays et des lesbiennes, arc-boutés sur l'idée qu'homosexualité et famille sont totalement incompatibles, estiment qu'il est nécessaire de tracer une ligne entre unions gays et hétérosexuelles, au motif que le mariage « *sert un intérêt vital pour la société* », à savoir créer « *des unions stables et durables destinées à produire et élever de façon responsable les prochaines générations* ».

Même force des préjugés dans la bataille de la fameuse loi « *Don't ask, don't tell* » qui touche les personnes LGBT servant dans l'armée américaine. Issu d'un compromis en 1993 entre démocrates et républicains, cette loi interdit d'un côté aux autorités militaires de demander à une personne son orientation sexuelle (« *don't ask* ») et d'un autre interdit à une personne homosexuelle de la révéler (« *don't tell* »). Plus de 14 000 gays et lesbiennes avaient été outés et avaient de ce fait perdu leur travail. Symbole criant d'une discrimination envers

*En Italie,  
l'homophobie  
vient  
d'en haut*

un groupe de personnes, l'abrogation de cette loi était une promesse de campagne du candidat Obama. Là encore, il aura fallu plusieurs mois de lutte au Congrès pour finalement mettre fin à cette loi, son abrogation ayant été votée le 15 décembre 2010.

Pendant ces longs débats, des personnes LGBT ont continué à faire l'objet d'attaques violentes dans tout le pays. Ce sont en effet les premières victimes des crimes de haine : le FBI a révélé que les gays et les lesbiennes seraient deux fois plus victimes d'agressions que les juifs ou les noirs, quatre fois plus que les musulmans et jusqu'à quatorze fois plus que les latinos. Le magazine *Intelligence Report*, qui a publié cette étude en novembre 2010, affirme que la diabolisation de l'homosexualité « orchestrée par [les groupes religieux d'extrême droite] joue un rôle important dans le développement de la violence, la haine et l'intimidation. » Tous les délires sont permis pour ces groupes : les homosexuels, entre autres, abuseraient de leurs enfants, vivraient moins longtemps, auraient orchestré l'holocauste...

Pendant de cette stigmatisation, le cortège d'agressions à l'égard des personnes LGBT pendant l'année écoulée prouve que l'homophobie reste très prégnante dans certaines couches de la société. Du lycée dans le Mississippi qui préfère annuler son bal de fin d'année plutôt que de voir une lesbienne arriver au bras de sa petite amie, à l'enlèvement de trois gays torturés dans le Bronx par un gang de huit latinos, la liste est longue... Même The Village à New York, quartier des premières luttes pour les droits des homosexuel-le-s et des trans il y a quarante ans, n'est plus à l'abri. En moins de deux semaines, trois agressions à caractère homophobe s'y sont produites en octobre 2010, preuve de la vivacité du sentiment d'impunité.

Agressions, harcèlement, outing forcé de jeunes gays par leurs camarades de classe, dénigrement des institutions, discours haineux et réactionnaires... tout cela n'est pas sans rapport avec la vague de suicides chez les jeunes que le pays a connue. Rien qu'en septembre 2010, les médias rendent compte du suicide de quatre jeunes âgés de 13 à 18 ans, victimes de bizutage et de harcèlement dans leur école. Selon le Gay, Lesbian and Straight

Education Network (GLSEN), un réseau d'éducateurs et d'élèves décidés à faire de l'école un endroit sûr pour les homosexuel-le-s, neuf jeunes LGBT sur dix sont tous les ans victimes de harcèlement dans l'enceinte scolaire. Ce problème devient si grave que le mouvement « *It gets better* » a été lancé par des personnalités du spectacle. Cette initiative vise à poster sur YouTube un message de réconfort et d'appel à la résistance pour les jeunes gays, lesbiennes et trans. Hillary Clinton et le Président Obama ont eux-mêmes posté un message sur le Net dans le cadre de cette campagne.

### Asie, Proche et Moyen-Orient Répression, criminalisation et lobbying homophobe

Si l'on peut presque sourire du ridicule de l'acharnement des autorités chinoises pour interdire le concours de Mister Gay China, d'autres pays d'Asie ont une fois de plus connu en 2010 des actes d'homophobie violents.

En Inde, où pour la première fois en 2009, la Cour suprême a dépénalisé l'homosexualité dans l'État de Delhi, les homophobes se sont mobilisés pour faire reculer les autorités judiciaires. Un parti politique régional, des Églises chrétiennes et des ONG musulmanes ont déposé des recours devant la Cour suprême pour revenir sur cette avancée des droits des personnes LGBT.

Plus au sud, en Indonésie, plus grand pays musulman d'Asie, une conférence organisée par l'International Lesbian and Gay Association (ILGA) a été interdite au dernier moment sous la pression de groupes islamistes. Assiégés dans leur hôtel par des extrémistes, les 80 participants du monde entier ont dû être évacués par les forces de police.

En Iran, la chasse aux homosexuel-le-s est toujours d'actualité. Un jeune Iranien de 18 ans a été condamné le 21 juin à la pendaison pour homosexualité et acte de sodomie. Selon les associations de défense des droits LGBT, trente à quarante personnes sont arrêtées et condamnées chaque année pour homosexualité dans ce pays.

En Ouzbékistan, le directeur d'une ONG qui lutte contre le sida a été arrêté et condamné à sept ans de prison ferme pour, entre autres, « incitation à l'homosexualité ». Cette condamnation confirme

## Focus

les messages d'alerte des ONG et des agences onusiennes qui s'inquiètent du manque de prévention contre le VIH en Asie et plus particulièrement dans les 19 pays de cette région du monde (sur 48), qui continuent de criminaliser l'homosexualité.

Quant à la situation des personnes LGBT dans les pays du Golfe persique, elle est toujours marquée par une répression féroce contre toute personne qui afficherait ne serait-ce qu'un début d'attitude gay. Un jeune Saoudien qui s'était laissé filmer en train de danser de manière « *lascive* » a été condamné le 10 mars à un an de prison, à 1 000 coups de fouet et à une forte amende pour homosexualité. A Dubaï, où les gays risquent dix ans de prison en cas de pratique de la sodomie, un jeune travesti a été condamné à trois ans de prison, avant de voir sa peine ramenée à un an.

Enfin, du côté des Nations Unies, l'année 2010 a été marquée par les tentatives de plusieurs pays musulmans, dont le Maroc, de retirer de la liste des « *crimes de haine* » reconnus par l'ONU les agressions à caractère homophobe. Cette tentative, qui a heureusement échoué, marque bien la résistance de certains pays à s'associer à une quelconque décision qui pourrait les pousser à reconnaître les souffrances que subissent dans le monde les personnes LGBT.

### **Algérie : « Mieux vaut avoir un cancer qu'être gay »**

*Ahmed, 33 ans, vit à Constantine (Algérie)*

*où il étudie la médecine. Dans un peu moins de deux ans, il sera diplômé et pourra exercer son métier. Gay, il souffre terriblement de l'homophobie générale qui règne dans son pays.*

*Selon lui, la société algérienne ne peut tolérer*

*l'idée de briser le tabou de l'homosexualité*

*et considère les personnes LGBT comme des « personnes pourries, à fuir et à exterminer ».*

*« Mieux vaut avoir un cancer en stade terminal*

*qu'être gay. » Ce conservatisme oblige « soit*

*à se renier, soit à s'autodétruire », et c'est ce*

*que craint le plus Ahmed. Dans son cas, tout coming*

*out auprès de qui que ce soit est totalement*

*inimaginable. Sans doute parce qu'il voulait,*

*lentement mais sûrement, commencer à*

*s'assumer ouvertement, il a fait il y a quelque*

*temps la connaissance d'un garçon. Mais il pense*

*que cela s'est su, car des rumeurs ont commencé*

*à courir sur lui à l'école de médecine.*

*Depuis, ses camarades le regardent de travers,*

*avec mépris, voire avec haine. Certains laissent*

*entendre qu'il est psychopathe. Depuis,*

*il s'inquiète pour son avenir.*

*Etre gay et médecin n'est pas envisageable, et*

*il craint de ne jamais pouvoir trouver de travail*

*si son homosexualité est révélée au plein jour.*

*Quant à sa famille, il sait ne pas pouvoir*

*compter sur elle. Elle ne supporterait pas*

*de le savoir gay et le renierait sans hésiter.*



La parole à...

## ILGA-Europe

**Un travail européen pour faire reculer les violences discriminatoires**

Ce qui frappe aujourd'hui, c'est la distance qui existe entre les engagements pris par les gouvernements à Bruxelles, à Strasbourg, siège du Conseil de l'Europe, à Vienne, siège de l'OSCE, et les politiques qu'ils ne mettent pas en œuvre dans la réalité. Le droit à la vie et à la sécurité, le droit à la non-discrimination font partie des droits humains les plus fondamentaux traités et des conventions européens, de même qu'ils font partie des déclarations de droits et des constitutions des États européens.

La traduction politique logique de ces principes serait que toutes les institutions européennes, de même que toutes les institutions étatiques compétentes, concourent à la lutte contre les violences, et plus encore à la lutte contre les violences discriminatoires. Plusieurs textes européens témoignent de ce que les gouvernements n'ignorent plus le problème. ILGA-Europe, avec d'autres ONG dénonçant les violences discriminatoires, a contribué à informer les débats dans plusieurs institutions, et des engagements écrits précis ont été obtenus à l'OSCE et au Conseil de l'Europe. C'est en soi une bonne nouvelle, d'autant plus que ces organisations comprennent des États très nombreux, jusqu'à la Russie et à la Turquie. De tels engagements y constituent souvent la seule manière qu'ont les militants pour donner une visibilité à la lutte pour les droits LGBT.

Cependant, la mise en pratique de ces engagements est une autre affaire, y compris en Europe occidentale. Nous souhaitons que nos membres utilisent au maximum ces textes pour mettre les responsables politiques et les institutions au pied du mur.

La décision ministérielle 9/09 de l'OSCE<sup>1</sup>, adoptée en 2009, dénonce tous les « crimes de haine » (« hate crimes »), qu'elle définit comme les crimes et délits entachés d'une motivation discriminatoire (« bias motive »). Elle reconnaît que ces crimes et délits, en ce qu'ils expriment un message stigmatisant une partie de la population, heurtent les valeurs de l'ensemble de nos sociétés, puisque pour celles-ci

la lutte contre les discriminations est officiellement une valeur. Elle demande donc clairement aux États de prendre des mesures appropriées dans leur loi pénale, et dans leurs politiques : campagnes d'information, attention aux victimes, développement de toutes les actions nécessaires à ce que celles-ci puissent réellement déposer plainte, publication régulière des données quant au nombre d'incidents, collaboration suivie avec les associations compétentes.

Des engagements de même nature ont également été inclus dans la recommandation du comité des ministres du Conseil de l'Europe CM/Rec(2010)5 sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre<sup>2</sup>. Ce document, adopté à l'unanimité des États membres, est d'autant plus important qu'il est explicite concernant l'homophobie et la transphobie. Il définit lui aussi les « crimes de haine » comme les « infractions pénales et autres incidents pour lesquels l'orientation sexuelle ou l'identité de genre de la victime peut être raisonnablement soupçonnée d'avoir été l'un des motifs de l'auteur du crime ».

Mais si les États européens signent de tels documents, comment se fait-il que seule l'Écosse dispose aujourd'hui d'une loi pénale réprimant les actes transphobes, et que moins de la moitié des pays du Continent prévoient des dispositions concernant les actes homophobes ? Comment faire en sorte que le gouvernement français cesse d'opposer une fin de non-recevoir aux revendications de SOS homophobie ?

Nous disposons d'une feuille de route claire, que nos gouvernants devraient connaître pour l'avoir signée à Strasbourg et à Vienne. Il nous appartient de nous en servir pour qu'elle soit appliquée par les services de police, la justice, et tous les autres acteurs publics concernés.

### L'Union européenne doit agir

ILGA-Europe est installée à Bruxelles, capitale de l'Union européenne. Nous sommes donc bien

1. <http://www.osce.org/cio/40695>

2. <https://wcd.coe.int/wcd/>

ViewDoc.jsp?id=1606657&Site=CM

# Libération

Journée mondiale  
contre l'homophobie

# L'amour interdit

«Libération» s'associe à un  
appel contre la répression dont  
sont victimes les homosexuels  
dans de nombreux pays.

PAGES 2-5

Dans 80 pays au moins, les actes homosexuels sont condamnés par la loi. Parfois les textes prévalent la perpétuité. Dans sept pays, la peine de mort peut être appliquée. Même là où l'homosexualité ne relève pas du code pénal, les discriminations

et les agressions physiques se multiplient : elles touchent encore plus les personnes transsexuelles, particulièrement exposées, et les lesbiennes, particulièrement invisibles.

Dans certains pays, la tendance est à l'amélioration, mais elle est fragile. Dans d'autres, la situation se dégrade.

Chaque année, à l'occasion du 17 mai, la journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie rappelle à tous la nécessité de se mobiliser. Elle est célébrée par des actions (expositions, projections de films, débats,

spectacles, manifestations, programmes radio ou télé, etc.) et mise en œuvre par des individus, des associations, des institutions, des municipalités, des gouvernements, dans plus de 60 pays, sur tous les continents, de l'Albanie au Zimbabwe!

**APPEL**

Aujourd'hui, à l'occasion du 17 mai, journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, nous demandons :  
- aux responsables politiques de lutter par tous moyens contre les violences et les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre ;  
- aux citoyennes et aux citoyens de se saisir de cette journée pour faire vivre l'espoir, la diversité et la paix dans le monde, sans distinction de sexe, de genre, ni d'aucune sorte.

«LIBÉRATION», «TÉTU» et l'IDAHO

situés pour nous exprimer à chaque opportunité offerte par les institutions de l'UE : Commission, Parlement, Conseil des ministres, Agence des droits fondamentaux...

Or, pour les 27 pays – une grosse moitié de l'Europe – qui en font partie, l'UE présente un avantage considérable sur le Conseil de l'Europe et l'OSCE. Ici, les engagements adoptés se traduisent par des directives qui relèvent de la législation directement transposable et applicable par les autorités, les administrations et les juges nationaux. La Commission est la gardienne de ce système, avec la Cour de justice qui garantit en dernier ressort l'harmonisation de la jurisprudence. C'est grâce à l'UE que la France a été obligée de créer la Halde, et que tous les États membres ont aujourd'hui un minimum de politique contre les discriminations, y compris concernant l'orientation sexuelle.

Il n'existe encore aucune disposition de l'UE concernant les violences homophobes et transphobes. ILGA-Europe et plusieurs autres ONG militent pour que cela change. Nous sommes engagés dans un travail de réflexion et de propositions politiques. Malgré un climat dominé par un certain conservatisme et de fortes réticences eurosceptiques des États, nous comptons défendre l'adoption d'une directive européenne.

Nous nous appuyons notamment sur les rapports sur l'homophobie et la transphobie de l'Agence des droits fondamentaux (FRA), qui a clairement demandé l'extension de la seule législation UE existant dans le champ des violences discriminatoires, qui concerne le racisme et la xénophobie. L'Agence a également émis des recommandations similaires aux engagements pris par les États à l'OSCE et au Conseil de l'Europe. Nous nous basons aussi sur les données recueillies et

« Libération », 17 mai 2010,  
Journée mondiale de lutte contre  
l'homophobie et la transphobie

publiées par nos associations membres dans toute l'Europe, et sur les données officielles publiées par de trop rares États membres, comme le Royaume-Uni ou la Suède.

En attendant l'adoption d'une directive européenne établissant une prise en compte obligatoire de l'homophobie et de la transphobie dans le droit pénal, ILGA-Europe participe à plusieurs projets, qui bénéficient de financements de l'Union européenne. Certains de nos membres, dont SOS homophobie, y sont associés.

L'un de ces projets, intitulé « *Travailler avec la police / faire reculer les crimes de haine en Europe* », a pour but d'identifier et de promouvoir les pratiques existantes de coopération entre associations LGBT et police en Europe, en particulier sur les questions liées à l'encouragement du dépôt de plainte, au soutien aux victimes, à la communication sur les violences, au recueil et à la publication de données, et à la prévention. Nous avons récemment publié un recueil de pratiques intitulé *Joining Forces to Combat Homophobic and Transphobic Hate Crime*, et nous ferons paraître en 2011 une méthodologie sur les formations que les associations peuvent proposer ou encourager au sein des forces de police.

Dans un autre projet, dirigé par l'Institut danois pour les droits humains (Dihl) et portant sur huit pays, l'expérience a prouvé que des associations opérant dans des contextes aussi difficiles que la Lettonie ou la Roumanie pouvaient, avec un coup de pouce européen, réussir à engager un dialogue avec les forces et écoles de police, jusqu'à effectuer

des formations. Dans le même temps, ce projet a proposé une méthodologie de recueil des témoignages de victimes, pouvant faciliter le dépôt de plainte. SOS homophobie a contribué à inspirer les travaux à cet égard. Car si la France est en retard sur les relations entre police et associations, SOS peut être fière d'un travail que bien des organisations homologues lui envient – y compris certaines organisations disposant d'un personnel et de moyens plus importants.

ILGA-Europe continuera à promouvoir les échanges de pratiques entre ses membres. L'expérience acquise, ainsi que les contacts établis avec les institutions européennes et certaines institutions nationales, sont des atouts précieux. Un travail européen impliquant les associations est le meilleur moyen d'apporter des réponses concrètes à l'homophobie et à la transphobie à l'échelle du Continent. Les policiers ou procureurs des régions les plus avancées en Europe le confirment : l'expertise des associations LGBT est essentielle à leur travail. Reste à en convaincre tous leurs collègues !

.....  
**Joël Le Déroff,**

*Policy & Programmes Officer,*

ILGA-Europe, la région européenne de l'association internationale lesbienne, gay, bisexuelle, trans et intersexe.

La première fédération associative LGBT du Continent est le porte-parole de ses membres (dont SOS homophobie) auprès de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).



## Annexes

# Le droit français face à l'homophobie

---

## Agression - l'homophobie, une circonstance aggravante

Au début des années 2000, plusieurs textes sont votés ou amendés par l'Assemblée nationale inscrivant dans la loi la lutte contre la violence perpétrée envers des individus en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée : c'est l'intention de l'agresseur qui compte, en l'occurrence son mobile homophobe assimilé à un mobile raciste.

L'homophobie peut être une circonstance aggravante de certaines infractions, c'est-à-dire qu'elle peut alourdir la peine encourue - l'article 132-77 du Code pénal exige des manifestations extérieures d'homophobie concomitantes à l'infraction.

- meurtre : élève la peine encourue de 30 ans à la réclusion criminelle à perpétuité ;
  - tortures et actes de barbarie : élève la peine encourue de 15 ans à 20 ans de réclusion criminelle ;
  - violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner : élève la peine encourue de 15 à 20 ans de réclusion criminelle ;
  - violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente : élève la peine encourue de 10 à 15 ans de réclusion criminelle ;
  - violences ayant entraîné une incapacité de travail totale pendant plus de 8 jours : élève la peine encourue de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende ;
  - violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à 8 jours : élève la peine encourue d'une contravention de la 5<sup>e</sup> classe à un emprisonnement de 3 ans et 45 000 € d'amende ;
  - viol : élève la peine encourue de 15 à 20 ans de réclusion criminelle ;
  - agressions sexuelles autres que le viol : élève la peine encourue de 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende ;
  - injure ou diffamation non publique : élève la peine encourue en passant d'une contravention de 1<sup>er</sup> classe à une contravention de 4<sup>e</sup> classe ;
  - diffamation publique : élève la peine d'amende de 12 000 € à un emprisonnement de 1 an et à une amende de 45 000 € ;
  - injure publique : élève la peine d'amende de 12 000 € à un emprisonnement de 6 mois et à une amende de 22 500 € ;
  - vol : élève la peine encourue de 4 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende ;
  - extorsion : élève la peine encourue de 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende ;
  - menace de commettre un crime ou un délit lorsqu'elle est soit réitérée, soit matérialisée par un écrit, une image ou tout autre objet : élève la peine encourue de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende ;
  - menace de mort lorsqu'elle est soit réitérée, soit matérialisée par un écrit, une image ou tout autre
-

objet : élève la peine encourue de 3 ans d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende ;

- menace de commettre un crime ou délit avec l'ordre de remplir une condition : élève la peine encourue de 3 ans d'emprisonnement et de 45 500 € d'amende à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende ;
- menace de mort avec l'ordre de remplir une condition : élève la peine encourue de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende à 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende ;

L'homophobie peut être réprimée en tant qu'infraction spécifique

- provocation à la haine ou à la violence ou aux discriminations fondées sur l'orientation sexuelle : 1 an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

## Discrimination

Discriminations commises par des personnes privées (art 225-1 à 225-4 du Code pénal).

- refuser de fourniture d'un bien ou d'un service : quelques exemples : le cas d'un propriétaire d'un appartement qui, ayant appris que son locataire est transsexuel, lui impose des conditions supplémentaires exorbitantes, ou le cas d'un dentiste refusant des soins à une personne séropositive, ou encore celui d'un hôtelier refusant une chambre à un couple homosexuel ;
- entrave à l'exercice d'une activité économique : sans viser des agissements précis, cette incrimination vise tous moyens exercés par une personne (pression, dénigrement, boycott) à l'encontre d'une personne en raison de son orientation sexuelle, son état de santé ou son handicap, son sexe afin de rendre l'exercice de son activité plus difficile ;
- discrimination à l'embauche, pendant le contrat de travail et lors du licenciement (Pour venir en aide aux victimes, la loi du 31 mars 2006 a introduit une disposition autorisant le « *testing* » en vue de faciliter la charge de la preuve. L'article 225-3-1 du Code pénal a ainsi consacré la légalité de ce mode de preuve.

Ces discriminations sont punies de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. La peine encourue est accrue (5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende) lorsque la discrimination se déroule dans un lieu accueillant du public ou consiste à interdire l'accès à un tel lieu.

Discriminations commises par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public dans l'exercice de ses fonctions ou missions

- refus du bénéfice d'un droit (par exemple, le don du sang n'est pas un droit mais un devoir civique relatif à la santé publique). ;
- entrave à l'exercice d'une activité économique qui peut se manifester par un retard manifeste dans la façon de traiter une demande, balader l'administré en exigeant des formalités inutiles par exemple.

Ces agissements sont sanctionnés de 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.

À noter : Au-delà des actes discriminatoires, le droit sanctionne également les provocations à la discrimination. Les discriminations liées au transsexualisme sont considérées comme des discriminations fondées sur le sexe.

Ces informations sont extraites du *Guide pratique contre l'homophobie* édité par SOS homophobie. La version complète de ce guide est téléchargeable sur le site de l'association.

# Faits marquants de l'année 2010

Une chronologie complète de l'année est en ligne sur le site de SOS homophobie

---

## 13 janvier 2009 — Justice - Homoparentalité

Une femme obtient le droit de partager avec sa compagne l'autorité parentale sur l'enfant de cette dernière. Le tribunal de grande instance de Créteil reconnaît leur « *désir commun d'enfant* » et relève que les deux femmes forment un couple « *stable* » et que l'enfant est élevé dans « *un cadre chaleureux* ». L'une des mères s'était rendue en Espagne pour concevoir par insémination artificielle l'enfant, né en juin 2008.

---

## 10 février 2010 — Le transsexualisme n'est plus une maladie mentale en France

La publication du décret au Journal Officiel supprime « *les troubles précoces de l'identité de genre* » d'un article du code de la Sécurité sociale relatif aux « *affections psychiatriques de longue durée* », suite à la promesse de Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, la veille de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie de 2009. La France est le premier pays au monde à prendre cette décision.

---

## 14 février 2010 — « Kiss-in » - Agressions

Après le kiss-in déplacé en dernière minute place Saint-Michel, qui a remporté un vif succès, des homosexuel-le-s et leurs ami-e-s se sont embrassé-e-s au lieu initialement prévu, sur le parvis Jean Paul-II, devant la cathédrale Notre-Dame-de-Paris. Les couples homosexuels ont fait l'objet d'injures et de violences physiques. Six homosexuel-le-s ont déposé plainte.

---

## 15 février 2010 — Milieu scolaire – « Le Baiser de la lune »

Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale tente de rassurer en indiquant que les enseignants auront la liberté pédagogique d'utiliser *Le Baiser de la lune* en classe. Il revient ainsi sur sa décision du 3 février où il affirmait que ce dessin animé n'avait pas vocation à être diffusé aux élèves de CM1 et CM2.

---

## 21 mars 2010 — Sport – Football

Après le PSG, l'AJ Auxerre et l'OGC Nice, l'AS Saint-Etienne est le quatrième club de foot à signer la charte contre l'homophobie du Paris Foot Gay.

---

## 1<sup>er</sup> avril 2010 — Justice – Recommandations du Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe adopte une recommandation historique appelant les 47 États membres à lutter fermement contre les discriminations envers les minorités sexuelles et de genre : « *Les États membres devraient prendre les mesures appropriées afin de combattre les formes d'expression (...) pouvant raisonnablement être comprises comme susceptibles d'inciter, de propager ou de promouvoir la haine (...) à l'égard des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres. Ces discours de haine devraient être prohibés et condamnés publiquement en toute occasion.* »

---

## 3 avril 2010 — Politique – Pension de réversion

Deux rapports spéciaux de la Halde publiés au Journal officiel recommandent au Premier ministre, au ministre du Budget et à celui du Travail de modifier les textes (respectivement ceux concernant le régime des retraites et des fonctionnaires et le régime général) afin de faire cesser la discrimination entre les couples mariés et pacsés concernant la pension de réversion.

---

### 12 avril 2010 — Religions – Déclaration du cardinal Tarcisio Bertone

Lors d'une visite à Santiago (Chili), Tarcisio Bertone, le cardinal secrétaire d'État numéro deux du Vatican, déclare : « *Nombre de psychologues et de psychiatres ont démontré qu'il n'y a pas de relation entre célibat et pédophilie, mais beaucoup d'autres ont démontré, et m'ont dit récemment, qu'il y a une relation entre homosexualité et pédophilie. C'est la vérité, c'est le problème (...). Cette pathologie touche toutes les catégories de gens, et les prêtres à un moindre degré si l'on regarde les pourcentages.* »

### 4 mai 2010 — Meurtre homophobe - Mémoire

Pour la quatrième fois, la plaque en mémoire de Jean-Pierre Humblot est détruite dans un parc de Nancy. Il avait été assassiné le 1<sup>er</sup> août 2003 aux abords de ce lieu de drague.

### 10 mai 2010 — Sport – Louis Nicollin

Louis Nicollin, dirigeant du Montpellier Hérault Sport Club, s'engage à diffuser le clip vidéo contre l'homophobie au stade de la Mosson et à signer la charte contre l'homophobie. Connue pour ses propos homophobes, il avait notamment provoqué la polémique en novembre 2009 en traitant Benoît Pedretti, le capitaine de l'AJ Auxerre, de « *petite tarlouze* » à l'issue d'une défaite.

### 17 mai 2010 — International – Un fonds pour la dépénalisation universelle de l'homosexualité

Avec les Pays-Bas et la Norvège, la France est initiatrice de la création d'un fonds pour promouvoir la dépénalisation universelle de l'homosexualité aux Nations Unies. A l'occasion de la Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie, l'ambassadeur français itinérant pour les droits de l'homme, François Zimeray, annonce que ce fonds a déjà recueilli près de 200 000 euros et appelle à la générosité des entreprises et des collectivités territoriales.

François Zimeray rappelle aussi que la première déclaration sur les droits de l'homme et l'orientation sexuelle et l'identité de genre, présentée par la France et les Pays-Bas devant l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2008, était peu à peu signée par un grand nombre d'États (soixante-huit sur cent quatre-vingt-douze). Près de quatre-vingts États dans le monde punissent toujours l'homosexualité.

### 17 mai 2010 — Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie

La sixième édition de cette journée est placée sous le thème des religions avec l'organisation d'un colloque sur le sujet à l'Assemblée nationale.

### 14-19 mai 2010 — Lieux publics – « kiss-in »

Des kiss-in organisés dans le cadre de la Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie se déroulent dans neuf villes de France (vingt-neuf dans le monde). Certains sous haute tension, comme à Lyon.

### 24 juin 2010 — Politique - Mariage

La Cour européenne des droits de l'homme, saisie par un couple de gays autrichiens désireux de se marier, définit que les autorités nationales restent « *mieux placées pour apprécier les besoins sociaux* » et permettre ou non aux homos de se marier. L'argument repose sur le fait que la Convention européenne des droits de l'Homme ne consacre pas le droit au mariage homosexuel, et que chaque État est donc libre de légiférer comme bon lui semble en la matière. Au moins vingt-et-un des quarante-sept États du Conseil de l'Europe prévoient ou ont déjà des lois sur l'union civile entre personnes de même sexe. Six autorisent le mariage homosexuel.

### 8 juillet 2010 — Justice - Homoparentalité

La Cour de cassation accepte de rendre exécutoire en France une décision de la cour suprême du comté de DeKalb en Géorgie (États-Unis). La haute cour française a statué au bénéfice de la compagne française de la mère biologique américaine d'une petite fille, lui reconnaissant un lien de filiation

ave l'enfant. Le couple, installé aux États-Unis, aura attendu onze ans pour se voir reconnaître les mêmes droits dans les deux pays, l'enfant étant née en 1999.

**13 juillet 2010 — Sondage – Mariage et homoparentalité**

Selon un sondage du Crédoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), près de la moitié des Français (48 %) se disent favorables à l'adoption d'enfants par des couples homosexuels. Chaque année, 2 000 personnes sont interrogées dans le cadre de l'enquête « *Conditions de vie et aspirations* ». En novembre 2009, un sondage BVA réalisé pour Canal + était plus optimiste : 57 % des Français se disaient favorables à l'adoption. La proportion favorable dans le sondage du Crédoc est en hausse constante ces dernières années : 40 % en 2007, 44 % en 2009.

Parallèlement, 61 % des personnes interrogées se disent en faveur d'une union civile à la mairie des couples de même sexe, contre 60 % l'an dernier, et 55 % en 2007.

**23 juillet 2010 — Justice – Adoption**

Dans le cadre de la réforme des retraites, la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale s'oppose à un amendement pour l'extension des bénéficiaires de la pension de réversion aux couples pacés. La Mission d'évaluation et de contrôle de la Sécurité sociale (MECSS), le Conseil d'orientation des retraites, la Halde et le médiateur de la République se sont déjà exprimés pour l'alignement du régime de la pension de réversion, du Pacs sur celui du mariage. Dans une interview en février 2007 au journal *Têtu*, Nicolas Sarkozy, candidat à la présidence de la République, s'y déclarait favorable dans le cadre d'une union civile.

**1<sup>er</sup> septembre 2010 — Politique - Homoparentalité**

Le projet de loi sur la bioéthique présenté par Roselyne Bachelot, ministre de la Santé et des Sports, n'apporte aucune avancée sur la gestation pour autrui (GPA) ou l'assistance médicale à la procréation (AMP) pour les couples homosexuels. Il instaure même une nouvelle discrimination en limitant l'AMP aux couples reconnus officiellement. Aujourd'hui, les couples hétérosexuels non-mariés devaient faire preuve de deux ans de vie commune.

**23 septembre 2010 — Culture – Sexion d'assaut**

Déchaînement sur les réseaux sociaux depuis qu'une interview du groupe de rap donnée en juin au magazine International *Hip-Hop* a refait surface. Conséquences : annulation du partenariat avec NRJ, de plus des deux tiers de leurs vingt-quatre dates de concert, engagement du groupe à écrire une chanson contre l'homophobie, nouvelle provocation le 23 octobre avec un clip où le chanteur rappe : « *Tu vas être déçu si tu voulais qu'on se barre, T'as été très con de croire que tu pourrais nous barrer la route... T'inquiètes les crocs j'les ai toujours... Ceux qui disent qu'on a changé sont peut-être tous sourds.* »

**25 septembre 2010 — Justice – Reconnaissance de la déportation des homosexuels**

Une plaque reconnaissant la déportation pour motif d'homosexualité est dévoilée au camp de concentration de Natzweiler-Struthof, en Alsace. Une première obtenue par l'association des Oubliés de la mémoire.

**Septembre 2010 — Milieu Scolaire – Ligne Azur**

Pour la première fois, tous les collèges et lycées de France ont reçu en avril 2010 un kit de communication comprenant des affiches et cartes afin de promouvoir la ligne d'écoute Ligne Azur pour les jeunes en questionnement sur leur orientation sexuelle. Bilan à l'occasion de la rentrée : si seuls 40 % des établissements ont affiché les informations, les appels vers la Ligne Azur ont presque triplé.

**6 octobre 2010 — Justice - Homoparentalité**

Le Conseil constitutionnel valide l'article 365 du code civil limitant l'autorité parentale aux seuls couples mariés en cas d'adoption simple, pour défendre « *l'intérêt de l'enfant* », une disposition qui interdit de fait l'adoption aux couples homosexuels. Les Sages étaient saisis d'une question prioritaire de

---

constitutionnalité (QPC). L'avocat des requérants, un couple de femmes, estimait que cet article méconnaissait « *le droit à une vie familiale normale* » et « *le principe d'égalité devant la loi* »...

**8 octobre 2010 — Justice – Meurtre homophobe**

La Cour d'assises de Toulouse (Tarn-et-Garonne) confirme la peine prononcée en première instance de trente ans de prison, assortie d'une peine de vingt ans de sûreté pour le meurtre d'un homosexuel. La victime, 34 ans, avait été retrouvée égorgée dans son appartement du centre de Toulouse, le 15 décembre 2006. Elle avait invité Edir Hakim, 25 ans, à son domicile après des échanges sur Internet.

**21 octobre 2010 — Justice – Homoparentalité**

Le tribunal de grande instance de Briey (Meurthe-et-Moselle) a accordé un droit de visite et d'hébergement sur l'enfant de son ex-compagne à une lesbienne (un week-end et un mercredi sur deux ainsi que la moitié des vacances scolaires). Elle devra également verser une pension alimentaire à la mère de l'enfant. Elles avaient élevé ensemble l'enfant de sa naissance en 2005 jusqu'en 2009. La cour a ainsi reconnu qu'« *il est suffisamment démontré qu'il s'est créé autour de l'enfant, une famille sociologique dans le cadre de laquelle l'enfant a noué des rapports affectifs tant avec sa mère biologique qu'avec la compagne de celle-ci* ».

**23 octobre 2010 — Transphobie – Existrans**

La quatorzième édition de la Marche du collectif Existrans se déroule à Paris, sous le mot d'ordre « *L'identité de genre nous appartient, notre liberté de choix ne se négocie pas* ».

**23 octobre 2010 — Sport – Charte contre l'homophobie**

La Charte contre l'homophobie dans le sport est signée par Rama Yade, secrétaire d'État chargée des Sports, à l'occasion de l'ultime rencontre de la Coupe d'Europe de rugby à XIII, en présence de Gareth Thomas, joueur de rugby gallois ayant fait son coming out.

**17 décembre 2010 — « Kiss-in » - Procès**

Le tribunal correctionnel de Paris annule une partie de la procédure pour violences et injures homophobes contre quatre catholiques intégristes ayant voulu empêcher les couples homos de s'embrasser devant Notre-Dame-de-Paris à la Saint-Valentin, à cause d'un vice de procédure, invitant le ministère public « *à mieux se pourvoir* ». Du fait de cette annulation, le tribunal n'a pas transmis la question prioritaire de constitutionnalité soulevée par l'avocat de SOS Homophobie, M<sup>e</sup> Caroline Mécary. En France, le délai de prescription pour les injures est de trois mois. Mais en ce qui concerne les injures racistes (liées à l'origine ethnique, la couleur ou la religion), ce délai est repoussé à un an.

# Récapitulatif des communiqués de presse

de SOS homophobie

---

*Le 25 janvier 2010*

## **Le ministère de l'Éducation nationale doit remplir sa mission sans céder aux lobbys ultra-conservateurs**

Une production rennaise monte actuellement un film d'animation poétique destiné à aborder les relations amoureuses entre personnes du même sexe auprès des enfants de CM1 et CM2.

Pourtant soutenu par de nombreux partenaires (notamment le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Conseil Régional de Bretagne, les Conseils Généraux des Côtes d'Armor et du Finistère, la Ville de Rennes, la Ligue de l'enseignement 35, SOS homophobie, le Centre GLBT de Rennes et le Centre National de la Cinématographie etc...), cet outil pédagogique doit faire face à une levée de boucliers homophobes visant à démolir ce projet de sensibilisation à la diversité en direction des publics jeunes.

Le média en ligne tetu.com a fait savoir le 23 janvier dernier que le Ministère de l'Éducation nationale, par le biais de l'inspection académique d'Ile et Villaine, cédant sous la pression d'associations ultra-conservatrices, a souhaité retirer son logo de ce projet pédagogique qui vise à « apporter une meilleure représentation des relations amoureuses entre les personnes du même sexe ». Le Ministère de la Jeunesse et des Sports subit des pressions pour qu'il en soit de même.

Pour les initiateurs du projet « Le Baiser de la Lune », il s'agit de « lutter contre l'homophobie survenant à l'adolescence », en expliquant aux élèves d'école primaire du cycle 3 qu'il existe « différentes façons de s'aimer ».

Il n'en fallait pas plus pour que des associations ou des sites connus pour leurs positions idéologiques très conservatrices, dont l'objectif est « de sensibiliser l'opinion sur les droits de l'enfant, prévenir des dangers de l'homoparentalité, et fournir les arguments nécessaires à la défense de la famille » se lancent dans deux pétitions intitulées pour l'une « Halte aux incitations homosexuelles dans les écoles primaires ! » et pour l'autre « Halte à la propagande en faveur de l'homosexualité au sein de l'école » adressées à différentes institutions partenaires du projet.

Pour ces opposants au projet pédagogique incriminé, « ce sont nos enfants qu'il s'agit de défendre, c'est leur intégrité mentale qui est menacée par ce genre de projet, avec la complicité active de la puissance publique ! », estimant même qu'une telle initiative risque de « pervertir » les élèves.

Il est surprenant, alors que l'homosexualité est dépénalisée depuis presque trente ans, que la majorité de nos concitoyens ont enfin compris que l'orientation sexuelle ne fonde pas à elle seule une identité, que l'amour pour une personne de même sexe, s'il n'est pas majoritaire, n'en est pas pour autant anormal, il est surprenant donc que de telles pétitions outrancières, caricaturales de bêtise puissent encore inquiéter les pouvoirs publics et les faire réagir avec autant de frilosité. Ceci est d'autant plus étonnant que les circulaires adressées aux chefs d'établissements scolaires pour les rentrées 2008 et 2009 leur ont précisé que « la communauté éducative doit faire preuve de la plus grande vigilance et de la plus grande fermeté à l'égard de toutes les formes de racisme, d'antisémitisme, d'homophobie et de sexisme. Tout propos, tout comportement qui réduit l'autre à une appartenance religieuse ou ethnique, à une orientation sexuelle, à une apparence physique, appelle une réponse qui, selon les cas, relève des champs pédagogique, disciplinaire, pénal ou de plusieurs d'entre eux ».

---

La question n'est pas de risquer de pervertir » les élèves, l'accusation est tellement stupide qu'elle ne mérite même pas d'être relevée, la question est de savoir quoi faire devant la haine et les préjugés homophobes qui conduisent de nombreux jeunes à se suicider, à tenter de le faire ou à adopter des comportements à risque pour eux-mêmes tant ce rejet les conduit à un déni voire un dégoût d'eux-mêmes.

Nous, organisations signataires du présent communiqué, ne pouvons admettre que le Ministère de l'Éducation nationale, par cette frileuse reculade, refuse de remplir sa mission d'éducation à la sexualité et à la citoyenneté, cautionnant ainsi les lobbys ultra- conservateurs, chantres de l'ordre moral.

La lutte contre les discriminations, quelles qu'elles soient, doit être soutenue par les pouvoirs publics et notamment par les instances publiques chargées de l'éducation et de la formation. Le respect et la tolérance sont bien des valeurs républicaines qui ont toute leur place dans l'enseignement et à ce titre, les projets qui vont en ce sens méritent d'être promus et diffusés.

Aussi, nous exigeons que les pouvoirs publics mettent tout en œuvre pour faire reculer les préjugés et les discriminations relatifs à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, y compris en participant au financement de projets pédagogiques et éducatifs destinés à cet objectif, qu'ils aient lieu aussi bien au lycée, au collège ou dans le premier degré.

L'actualité, et cette situation notamment, montre qu'il est urgent que le Ministre de l'Éducation nationale, comme il s'y était engagé, ouvre enfin rapidement les vrais travaux du groupe de travail sur les discriminations aux organisations expertes, et ne se contente pas de les auditionner.

Nous lui demandons de revenir sur sa décision et de soutenir effectivement ce projet comme initialement il s'y était engagé.

Nous adressons un courrier en ce sens aux deux ministères concernés.

Communiqué de presse de : INTER-LGBT SOS homophobie Collectif éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire (FCPE / FERC-CGT / FIDL / FSU / SGEN-CFDT / UNEF / UNL / UNSA-EDUCATION)

*Le 03 février 2010*

### **L'homosexualité ne doit pas être un tabou à l'école**

Communiqué de presse inter associatif : SOS homophobie et Inter-LGBT

Christine Boutin, ancien membre du gouvernement Fillon et présidente du Parti Chrétien-Démocrate, a adressé vendredi une lettre publique au ministre de l'Education Nationale, Luc Chatel, dans laquelle elle l'appelle, « au nom du respect de la neutralité de l'Education nationale », à affirmer son opposition au court-métrage d'animation *Le Baiser de la lune* « en obtenant l'interdiction de sa diffusion ». Ce conte, qui s'adresse à des enfants en classe de CM1 et CM2, met en scène une histoire d'amour entre deux poissons du même sexe.

Il est regrettable que Luc Chatel, interrogé ce mercredi 3 février sur RMC, ait confirmé que le ministère de l'Education nationale ne soutient pas la diffusion de ce film, estimant que la lutte contre l'homophobie n'a pas sa place à l'école primaire, mais exclusivement dans le secondaire. La diffusion de ce film lui semble « prématurée », et son discours s'aligne ainsi sur celui tenu par des mouvements de droite ultra-conservateurs.

Peut-être Monsieur Chatel n'a-t-il pas eu l'occasion de se renseigner davantage sur le contenu précis de ce projet, qui n'a pas vocation à traiter des relations sexuelles, mais du sentiment amoureux. Il ne s'agit pas non plus de faire du prosélytisme, et donc de ne plus être neutre « philosophiquement ou politiquement », comme l'en accuse Madame Boutin, mais simplement de montrer la diversité des relations amoureuses. Il ne saurait y avoir de hiérarchie entre les différentes façons d'aimer, que l'on soit hétérosexuel-le, lesbienne, gay ou bi. Pourquoi les enfants de CM1 et CM2 n'auraient-ils accès qu'à une seule vision du couple, une seule voie possible d'épanouissement, qui serait le modèle hétérosexuel ?

De très nombreuses études en pédopsychiatrie ont prouvé que le questionnement sur le désir amoureux existe dès l'école primaire. Mais il est évident que les outils pour aborder ce sujet, et les discriminations liées à l'orientation sexuelle qui peuvent aller avec, ne peuvent être traités à l'école primaire, au collège ou au lycée qu'en prenant en compte l'âge des élèves et leur maturité. C'est pourquoi le court-métrage *Le Baiser de la lune* pourrait être un bon outil pédagogique pour amorcer un discours pluriel, et ainsi faire prendre conscience de la diversité des relations amoureuses.

Le film de Sébastien Watel, en abordant l'homosexualité de façon poétique et en ne la réduisant pas à sa dimension sexuelle, aiderait à une meilleure acceptation de l'homosexualité, et ferait donc œuvre d'utilité publique en luttant contre les discriminations. La prévention est une clé de voûte essentielle pour la lutte contre l'homophobie. Et c'est en agissant tôt que l'on peut éviter que se perpétue le climat homophobe (insultes, mises à l'écart, brimades...) qui peut régner dans les collèges et lycées, et ainsi faire en sorte que les adolescent-e-s homosexuel-le-s traversent moins douloureusement cette période de découverte de soi, qui peut amener certain-e-s à mettre fin à leurs jours.

C'est pourquoi, nous, SOS homophobie et Inter-LGBT, en appelons au Ministère de l'Éducation nationale, afin qu'il affirme la nécessité d'aborder les relations amoureuses dans leur diversité dès l'école primaire, et soutienne le projet *Le Baiser de la lune*, ainsi que toute autre action, privée ou publique, qui aiderait à une meilleure acceptation de l'homosexualité à l'école. Car les enfants n'attendent pas le collège pour lancer des insultes homophobes.

---

*Le 09 février 2010*

### **Évoquer l'homosexualité à l'école primaire : SOS homophobie appelle Luc Chatel au dialogue**

Le ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel, a réitéré dimanche 7 février son opposition au seul fait d'évoquer devant des élèves de CM1-CM2 ce qu'est l'homosexualité. Ce matin sur RTL, Nadine Morano, secrétaire d'État à la famille, a soutenu la décision de monsieur Chatel. SOS homophobie ne comprend pas pourquoi une telle sanction est maintenue : le problème n'est pas le film « *Le Baiser de la lune* », puisqu'il n'a pas encore été réalisé (!), mais le principe même d'aborder une histoire d'amour entre deux personnes du même sexe.

SOS homophobie rappelle que ce n'est pas au collège que les préjugés homophobes naissent chez les élèves : l'association a encore reçu, ces derniers mois, des témoignages de parents qui s'inquiétaient pour leurs enfants, objets d'insultes homophobes de la part de leurs camarades à l'école primaire. Taxer le film de « prosélytisme » est non seulement absurde (ou alors tous les contes mettant en scène une histoire d'amour entre un homme et une femme font également œuvre de prosélytisme...), mais entretient également un amalgame qu'on pourrait espérer aujourd'hui caduque, qui veut que l'orientation sexuelle relève d'un choix personnel. Ces éléments justifient parfaitement que toute initiative, privée ou publique, permettant de lever le tabou de l'homosexualité à l'école soit soutenue, et non condamnée, comme l'est le film « *Le Baiser de la lune* », interdit de diffusion dans les écoles primaires.

Nous nous étonnons, alors que le ministre vient d'annoncer une campagne d'affichage dans les collèges et lycées pour lutter contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle, qu'il refuse catégoriquement de participer à ce travail de prévention en amont. Nous appelons donc Monsieur Chatel à revenir sur cette censure, et à prendre le temps du dialogue et de la réflexion sereine sur ce sujet.

Aussi, il serait bon de s'entretenir avec tous les organismes, associatifs et syndicaux, qui soutiennent ce projet. Au concert de plus en plus important de protestations, la FCPE, principale association de parents d'élèves, et le SNUipp-FSU, premier syndicat d'enseignants du primaire, ont joint leurs voix, et ont tout deux demandé au ministre de revenir sur sa décision. Le Planning familial s'est exprimé dans le même sens. L'autre grande association de parents d'élèves, la PEEP, a expliqué dans un communiqué : « Il est essentiel d'apprendre aux enfants le respect de l'autre et de sa différence, tant du point de vue de son

---

genre que de son origine culturelle, sociale ou religieuse. L'École est un acteur majeur pour mener à bien cette mission et la lutte contre toute forme de discrimination est un devoir citoyen. »

Ces réactions montrent que le sujet mérite mieux qu'une réponse hâtive aux injonctions de Madame Boutin et à des mouvements lobbyistes ultra-conservateurs, alors que le haut commissaire à la Jeunesse, Martin Hirsch, et des collectivités locales bretonnes soutiennent officiellement et financièrement le film « Le Baiser de la lune ».

*Le 19 février 2010*

### **Agressions de couples gays et lesbiens par des extrémistes catholiques : qu'en pense l'archevêché de Paris ?**

Un kiss-in contre l'homophobie a eu lieu le 14 février, pour la Saint-Valentin, sur la place Saint-Michel à Paris. L'événement, initialement prévu sur le parvis de Notre-Dame, avait été déplacé suite aux menaces de violences graves de groupes catholiques extrémistes. Au pied de la fontaine Saint-Michel, plusieurs dizaines de participant-e-s ont ainsi pu s'embrasser en toute liberté et sérénité, protégé-e-s par des forces de police en nombre suffisant. Au moment de la dispersion, quelques personnes ont décidé, indépendamment les unes des autres, de rejoindre le parvis de Notre-Dame, où les attendaient plus d'une centaine d'extrémistes catholiques et de FAFS.

Au moment où un kiss-in s'est improvisé sur le parvis, les extrémistes ont attaqué avec violence les militant-e-s s'y trouvant, en blessant certain-e-s qui se sont retrouvé-e-s à terre. Plusieurs témoins attestent avoir entendu sur place les insultes « sac à sida », « sale gouine », « tapette » proférées avec violence, et ont vu des saluts nazis dans l'assistance, qui scandait « Habemus Papam ! » et des « Barrez-vous, allez faire ça chez vous » à mesure que les forces de police éloignaient les militant-e-s LGBT vers le pont pour les protéger.

Parallèlement, quatre des agresseurs ont été interpellés et emmenés par les forces de police. Face à cette violence inouïe et aux injures homophobes, mais aussi aux propos incitant à la haine raciale, plusieurs victimes ont décidé de porter plainte, alors que le commissariat du 4ème arrondissement, assiégé par quelques extrémistes, a dû fermer et faire intervenir une brigade d'intervention face aux menaces.

SOS homophobie est solidaire des personnes qui ont été, ce dimanche 14 février, menacées, insultées et frappées, pour le seul motif qu'elles sont homosexuelles. En 2010, il est très inquiétant de voir que deux femmes ou deux hommes exprimer librement leur amour et leur désir peut encore être un motif de violence, qui plus est quand ces actes graves se réclament d'une confession, qui pourtant prône le respect et l'amour de son prochain.

SOS homophobie se joint aux autres associations en demandant aux responsables religieux de condamner publiquement les actes graves qu'ont commis, en leur nom, des membres de l'Église catholique.

Alors que la prochaine Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, le 17 mai, aura pour thème « Religions et homophobie », il semble plus que nécessaire qu'un véritable dialogue s'amorce entre les institutions religieuses et les défenseurs des droits de l'homme, aux rangs desquels les associations de lutte contre l'homophobie figurent, afin que des actes d'une telle animosité ne puissent plus être perpétrés au nom d'un dogme, contre des citoyen-ne-s qui ne demandent rien d'autre que la liberté de s'aimer sans être humiliés et molestés.

*Le 05 mars 2010*

### **Centenaire de la Journée des femmes**

A l'occasion de ce 8 mars 2010 qui célèbre le centième anniversaire de la Journée internationale des femmes, SOS homophobie tient à rappeler que les lesbiennes ne doivent pas être oubliées. Invisibles, mépri-

sées, censurées dans une très large majorité de pays, elles sont aussi pourchassées et victimes d'agressions psychologiques, physiques et sexuelles partout sur la planète.

La France n'échappe pas à cette triste constatation : SOS homophobie y rapporte une augmentation récente des témoignages d'agressions physiques envers les lesbiennes (15 % des témoignages reçus en 2008 contre 6 % en 2007), notamment dans les lieux publics et le voisinage. En 2009, la France a ainsi été la scène d'un grand nombre de violences à l'égard de femmes qui ne demandent pourtant qu'à vivre leurs amours librement. Pour mémoire, à Calais et à Metz, dans un parc ou en plein coeur du centre, des lesbiennes ont été insultées et frappées par des inconnus, sans autre motif que leur préférence amoureuse. A l'été 2009, Priscilla et Cynthia, 21 ans, harcelées, menacées, insultées par leurs voisins, se sont vues contraintes de déménager d'Epinay-sous-Sénart (91), tout comme Jessica et Virginie qui résidaient à Segré (49)... Elles ont porté plainte et obtenu gain de cause.

Mais combien de ces violences resteront silencieuses et impunies ? Au-delà de l'homosexualité féminine, c'est bien l'indépendance même de toutes les femmes, leur liberté de vivre sans hommes et de décider de leur existence, qui est visée par les agresseurs.

Pour que toutes les femmes dans le monde puissent un jour disposer des mêmes droits que les hommes, dans les lois comme dans les faits, et ne plus subir ces violences, luttons ensemble contre la lesbophobie.

*Le 08 mars 2010*

### **La Halde doit demeurer indépendante**

Alors que M. Louis Schweitzer achève son mandat à la tête de la Halde, la presse se fait l'écho d'une volonté de la majorité de la placer sous la tutelle du futur Défenseur des droits, institution qui regrouperait le médiateur de la République, le défenseur des enfants et la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS).

SOS homophobie s'inquiète de ce regroupement et demande au gouvernement et à la majorité d'y renoncer. Pour Bartholomé Girard, président de SOS homophobie, "la Halde a besoin de voir ses moyens renforcés et non d'être rendue invisible".

Les risques du regroupement envisagé sont clairs: tout d'abord une perte de visibilité dans les médias et l'opinion de ces autorités indépendantes, alors que la Halde n'est aujourd'hui connue que de 54 % des Français-e-s. Mais le risque majeur est qu'elles se voient dépouillées en douce de leurs moyens. En effet, lorsque le Parlement n'aura plus à s'exprimer que sur les crédits globaux du Défenseur des droits, le public n'aura plus aucune visibilité sur la répartition des moyens financiers entre ces autorités, dont on sait que les recommandations et rapports dérangent régulièrement le pouvoir. Certains députés (UMP) demandent déjà la disparition pure et simple de la Halde, alors que l'existence de cette autorité est une obligation européenne.

La Halde, le médiateur de la République, la CNDS et le défenseur des enfants ont fait la preuve de leur grande utilité au service des citoyen-ne-s, chacun dans son domaine. Ils doivent demeurer visibles et audibles, et il appartient au législateur d'en fixer les moyens en fonction des besoins. Les moyens dont dispose la Halde sont très faibles comparés à ceux de son homologue britannique.

SOS homophobie rend hommage à l'action conduite par la Halde depuis 5 ans, sous la présidence de M. Schweitzer. L'association a pu travailler avec la Halde de manière constructive sur nombre de discriminations liées à l'orientation sexuelle au sein de plusieurs groupes de travail, sur les discriminations à l'école ou au travail.

En décembre dernier, SOS homophobie et le Paris Foot Gay lui ont demandé d'étudier le refus discriminatoire du club Bébel Créteil de jouer un match contre le PFG, en octobre 2009.

---

*Le 12 avril 2010*

## **SOS homophobie scandalisée par les propos du cardinal Bertone, numéro deux du Vatican**

En visite le 12 avril au Chili, le cardinal Tarcisio Bertone, numéro deux du Vatican, a expliqué que les multiples scandales de pédophilie qui ont éclaté au sein de l'Eglise catholique ne sont pas le fait du célibat des prêtres, mais liés à l'homosexualité supposée de certains : « De nombreux psychiatres et psychologues ont démontré qu'il n'existe pas de relation entre le célibat et la pédophilie, mais beaucoup d'autres - et on me l'a dit récemment - ont démontré qu'il existait un lien entre l'homosexualité et la pédophilie. La vérité est celle-ci et le problème, c'est cela », a déclaré le secrétaire d'Etat du Vatican à une radio chilienne. Ou comment, en une affirmation péremptoire, infondée et scandaleuse, revenir cinquante ans en arrière.

SOS homophobie demande en premier lieu au cardinal Bertone de fournir les noms de ces soi-disant « nombreux psychiatres et psychologues » qui nourrissent un tel amalgame. A ce jour, aucune étude scientifique n'a permis de « démontrer qu'il existe un lien entre homosexualité et pédophilie », et aucune ne le fera : pourquoi est-ce qu'une sexualité plutôt qu'une autre serait liée à la pédophilie ? Où trouve-t-on un lien logique entre homosexualité et pédophilie ? En l'absence d'un quelconque élément scientifique qui permette d'étayer ces déclarations honteuses, nous assistons ici à une campagne de désinformation, qui n'a d'autre effet que de stigmatiser une catégorie de la population.

SOS homophobie est outrée, alors que l'homosexualité n'est plus un délit depuis 1982 en France et ne figure plus dans la liste des maladies mentales de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis 1995, de constater que l'on assimile aujourd'hui encore les homosexuels à des criminels, et que l'on en appelle à des scientifiques pour légitimer de tels propos.

Le cardinal Bertone, en déclarant que la pédophilie est intrinsèquement liée à l'homosexualité, lance un appel à la haine. SOS homophobie s'interroge sur le rôle de l'Eglise catholique et sa lecture des textes qui en fondent le dogme : son rôle est-il bien d'alimenter l'hostilité envers un groupe de personnes qui n'a rien commis d'illégal ? Pourquoi continuer à attaquer les homosexuels, qui ne demandent rien d'autre que le droit de s'aimer librement sans être en permanence accusés de délit, de crime, de maladie mentale ? Encore en 2010, les raccourcis simplistes et vindicatifs semblent bel et bien confortablement installés dans les esprits du Vatican.

SOS homophobie voit ici une façon pour l'Eglise catholique de se déresponsabiliser du laxisme dont elle a fait preuve dans la condamnation des affaires de pédophilie qui ont lieu en son sein, et une tentative plus que malheureuse de chercher un bouc-émissaire extérieur, sans prendre ses responsabilités. Cette tentative est cependant tellement grotesque qu'elle perce au jour la pensée rétrograde qui la gouverne.

SOS homophobie demande aux catholiques français à exprimer leur rejet de ces déclarations, et aux responsables du Vatican de se désolidariser du cardinal Bertone, en prenant les mesures nécessaires pour qu'il ne soit plus au poste qui est actuellement le sien. Mais si le pape Benoît XVI n'intervient pas pour contredire les propos haineux tenus par son bras droit, il n'y aura plus de doute sur la position officielle et haineuse de l'Eglise catholique à l'égard des homosexuels.

*Le 19 avril 2010*

## **Agressions à l'encontre de lesbiennes, gays et trans par des extrémistes catholiques : procès le 4 juin**

Des lesbiennes, des gays et des trans ont été agressé-e-s verbalement et physiquement le 14 février 2010 sur le parvis de Notre-Dame par des extrémistes catholiques, à l'occasion du kiss-in organisé pour la Saint-Valentin à Paris. Les extrémistes ne supportaient pas que ces couples homosexuels... s'embrassent. Huit victimes (cinq femmes, trois hommes, ayant toutes et tous moins de 25 ans) ont porté plainte. Aujourd'hui, SOS homophobie a appris que quatre des agresseurs présumés ont été formellement identifiés. Les prévenus passeront devant le tribunal correctionnel de Paris le 4 juin prochain.

Les quatre prévenus comparaissent pour injures publiques envers un particulier en raison de son orientation sexuelle. L'un d'entre eux comparaît, en plus, pour violence aggravée. Il aurait agressé physiquement une des victimes, la jetant à terre et lui administrant plusieurs coups de pied et coups de poings. Les victimes, très choquées par l'agression, se disent soulagées que leur plainte ait été prise en considération. SOS homophobie se félicite que l'affaire ait des suites, et est solidaire des plaignant-e-s, au rang desquel-le-s figure une membre active de l'association. SOS homophobie attend de la justice qu'elle prononce des peines à la hauteur de la gravité de ces agressions gratuites.

*Le 14 mai 2010*

### **Tag homophobe et agression d'un homme à Caen**

Un homme de 64 ans a été agressé à Caen dans la nuit du samedi au dimanche (1er au 2 mai) sur un lieu de rencontre gay. Il s'agit clairement d'un « passage à tabac ». Le 6 mai, l'homme était toujours hospitalisé en service de réanimation, avec 23 fractures. Les agresseurs présumés seraient trois jeunes hommes.

Une enquête a été ouverte par le parquet de Caen. Il revient donc à la justice d'établir le caractère homophobe de cette agression, alors que le témoin qui a prévenu les secours, alerté par les cris, dit avoir entendu des insultes homophobes.

Or, une semaine auparavant, un tag appelant à la haine homophobe « Triangle rose souviens-toi des années 40 » avait été inscrit sur un pilier à deux pas de ce lieu de rencontre.

Face à ces profonds relents de haine et de violences physiques caractérisées envers des gays et lesbiennes ou des personnes considérées comme telles par les agresseurs, SOS homophobie appelle à la vigilance.

SOS homophobie rappelle la nécessité absolue de mettre en œuvre une politique globale de prévention. Les agresseurs sont souvent des garçons jeunes, parfois mineurs, d'où l'urgence d'actions éducatives visant à déconstruire les préjugés sur les homosexuel-le-s.

SOS homophobie invite les citoyen-ne-s à manifester leur solidarité lors de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie du 17 mai pour dire non à la haine et à la violence homophobe.

*Le 17 mai 2010*

### **Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie : SOS homophobie encore et toujours mobilisée**

Aujourd'hui, nous sommes le 17 mai 2010 et, comme chaque année depuis 2005, SOS homophobie et l'ensemble du monde associatif LGBT alertent l'opinion, les pouvoirs publics et les médias sur la réalité de l'homophobie et de la transphobie en France et dans le monde, à l'occasion de la Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie. Cette date marque, en 2010, les vingt ans du retrait de l'homosexualité dans la liste des maladies mentales de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Nous devrions célébrer cet anniversaire ; il n'en est rien.

Chaque année depuis 1997, il faut à SOS homophobie publier un rapport pour dresser une synthèse qui permet, si ce n'est de quantifier l'homophobie, d'en exposer les grandes manifestations, qu'elles soient dans le monde du travail, sur internet ou de la part de ses proches ; d'en montrer la violence, qu'elle soit sourde ou éclatante ; d'en démonter les mécanismes, pour pouvoir mieux lutter contre. Seul document édité chaque année pour faire l'état des lieux de l'homophobie telle qu'elle est nous est rapportée, notre rapport se veut autant un outil de travail qu'un acte militant.

Cette année ne fait pas exception : notre association a encore, via sa ligne d'écoute et son site internet, reçu entre 1 200 et 1 300 témoignages de victimes et témoins d'actes homophobes et transphobes. Les chiffres varient peu depuis 2004. L'impression selon laquelle l'homophobie n'existerait quasiment plus et la cause des personnes LGBT serait acquise relève encore de l'utopie : oui, être homo-

---

sexuel ou trans aujourd'hui est globalement moins difficile qu'il y a dix, vingt, trente ans. Mais l'on peut encore être victime des pires maux de la part de personnes homophobes et transphobes. Et il est important de le dire, de le rappeler, année après année, pour que nous ne soyons jamais immobiles face à ces violences.

SOS homophobie, forte de ses 130 membres actif-ve-s, continue donc de se mobiliser. Ce lundi 17 mai, nous distribuons des tracts dans différents quartiers de Paris, aux heures d'affluence, pour sensibiliser le grand public ; nous intervenons à l'Organisation de Coopération et Développement Economiques (OCDE) pour une conférence sur l'homophobie dans le monde du travail ; nous rencontrons la secrétaire d'Etat Rama Yade, pour avancer dans la lutte contre l'homophobie dans le sport ; invités par l'association Homos & Bis d'Orsay (HBO) et l'Interassociative lesbienne, gaie, bi et trans, nous sommes présents au Conseil Régional d'Île-de-France pour parler de la réalité des personnes LGBT en banlieue ; nous allons également à la RATP pour parler avec les salarié-e-s et les alerter sur la réalité de l'homophobie et de la transphobie. Et demain, mardi 18 mai, nous serons à une conférence à l'université de la Sorbonne sur l'homophobie chez les jeunes.

Le 17 mai étant la date de sortie officielle de notre rapport annuel, nous nous réunissons également à la mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement ce lundi, en soirée, pour présenter les résultats de notre rapport. A cette occasion, nous annonçons officiellement la nomination de Pierre Bergé, donateur généreux qui a considérablement aidé notre association pour la publication du rapport annuel, membre d'honneur de SOS homophobie.

Ce rassemblement sera également l'occasion d'accueillir la cérémonie de remise du Prix Pierre Guénin contre l'homophobie, pour la deuxième année consécutive. Le jury du prix a distingué le film « Le Baiser de la lune », outil pédagogique destiné aux enfants de CM1 et CM2 pour leur montrer la diversité des relations amoureuses. Jeanne Broyon, journaliste et réalisatrice du documentaire « Des filles entre elles », diffusé vendredi 14 mai sur France 4, remettra le prix avec Pierre Guénin.

La remise de ce prix s'inscrit directement dans les revendications de SOS homophobie : il est du devoir de tous les acteurs sociaux et politiques de lutter contre l'homophobie et la transphobie, au même titre que toutes les autres formes de discrimination et de rejet. Et cette lutte passe par un travail de prévention considérable, à mener dès le plus jeune âge pour que les violences auxquelles peuvent être confrontées des personnes LGBT adolescentes et adultes, d'ici quelques années, cessent

*Le 21 mai 2010*

### **Halde : une dilution de la lutte contre les discriminations ?**

Communiqué de presse inter-associatif

Le rapport sur les projets de loi organique et ordinaire relatifs au Défenseur des droits publié ce jour inquiète nos organisations et associations de lutte contre les discriminations notamment sur les discriminations liées au sexisme, au racisme, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, au handicap ou à l'état de santé.

La Halde est venue plusieurs fois soutenir les revendications de nos associations. Elles ont su constater l'efficacité de son action et ont apprécié une véritable expertise pour assurer la lutte contre toutes les discriminations. Si toutes ces évolutions positives ont été saluées, les associations mesurent encore le chemin qu'il reste à parcourir pour que la lutte contre les discriminations passe du niveau d'action juridique nécessaire à un mieux-être réel des individus dans leur quotidien.

Pourtant, son expertise agace et ce d'autant plus qu'après avoir contredit des projets de loi, les menaces sur la Halde pèsent constamment sur l'autorité administrative, et ce depuis plusieurs mois.

Nos organisations et associations ont été attentives dans le projet de loi organique à la perte de collégialité sur le rendu des délibérations de la Halde. Nous notons d'une part, que, seul, le défenseur des droits pourra « s'écarter des avis émis par le collège » même si c'est « après lui en avoir exposé les

motifs ». En d'autres termes, l'actuelle collégialité sera remise en question par l'autorité d'une seule personne. D'autre part, nous déplorons également la disparition de l'article 11 de la loi sur la Halde qui a pu peser sur des interpellations politiques à travers ses recommandations. Le doute subsiste sur la formulation puisque la Halde agit aujourd'hui dès qu' « elle estime [que] des recommandations [tendent] à remédier à tout fait ou à toute pratique qu'elle estime être discriminatoire ». Or le rapporteur Gélard énonce que « Le Défenseur des droits peut recommander de procéder aux modifications législatives ou réglementaires qui lui apparaissent utiles », tel qu'est énoncé l'article 25. Le rapport Gélard concède donc sans ménagement la remise en cause de l'impartialité d'une autorité indépendante.

Nous sommes en droit de nous poser certaines questions : Quel intérêt a le législateur de diluer plusieurs organisations dans une même entité ? Quelles améliorations réelles sont attendues avec cette réforme ? S'agit-il d'envisager l'invisibilité des discriminations au sein du Défenseur des droits ? Pourquoi le Défenseur des droits dispose-t-il d'un pouvoir supérieur par rapport à celui de la Halde ? La lutte contre les discriminations nécessitant beaucoup de moyens financiers et humains, nos organisations et associations demandent au gouvernement de montrer sa détermination à faire progresser la lutte contre toutes les discriminations en les augmentant, et en assurant cette lutte par des vecteurs institutionnels.

De ce fait, elles exigent que la Halde ne soit pas intégrée et diluée au sein du Défenseur des Droits.

*Liste des associations signataires : FNATH, Unapei, SOS Racisme, Fédération Syndicale Unitaire, CFDT, CGT, Ligue des droits de l'Homme, Syndicat de la Magistrature, MRAP, Estim', Collectif contre l'homophobie de Montpellier, Lesbian and Gay Pride de Lyon, LGP Lille, Adheos, Lesbian & Gay Pride Montpellier Languedoc-Roussillon, Coordination Inter-pride France, Centre LGBT Paris IdF, Fédération Centres LGBT, Collectif Education contre les LGBTphobies en milieu scolaire, Quazar, SOS Homophobie, CENTR'ÉGAUX, Commission LGBT des Verts, Homosexualités et socialisme (HES), Collectif Fier-e-s & Révolutionnaires (PCF), Tjenbé Rêd, Trans Aide, Paris foot gay, Les Enfants d'arc en Ciel, Inter-Trans, ACTHE, Tous&Go, Mobilisnoo*

*Le 21 mai 2010*

### **SOS homophobie lance un site spécialement dédié aux adolescent-e-s : [www.cestcommeca.net](http://www.cestcommeca.net)**

SOS homophobie lance ce vendredi 21 mai 2010 un site dédié aux adolescent-e-s pour parler d'homosexualité, d'identité de genre, et d'homophobie (au sens large) : [www.cestcommeca.net](http://www.cestcommeca.net). Issue d'échanges avec des représentants du ministère de la Jeunesse et des sports en 2007, cette initiative part du constat que les adolescent-e-s non hétérosexuel-le-s souffrent encore beaucoup trop d'un manque d'informations, d'isolement voire de rejet de la part de leur entourage. Autant de circonstances qui peuvent avoir des effets désastreux sur leur parcours. Forts de notre expérience depuis plusieurs années en intervenant dans des collèges et lycées dans toute la France, il nous faut aujourd'hui créer un outil spécialement destiné aux adolescent-e-s LGBT.

SOS homophobie alerte régulièrement l'opinion, les médias et les pouvoirs publics sur le taux de suicide anormalement élevé chez les adolescent-e-s homosexuel-le-s et trans. Mais il ne faut pas oublier les conduites à risque, dépressions, maladies psychosomatiques, abus d'alcool, consommation de drogue... liés à la difficulté, aujourd'hui, de vivre librement et sereinement son orientation sexuelle ou son identité de genre quand on est mineur. A la suite des recommandations de la HALDE, SOS homophobie plaide pour une plus grande prise en compte des questions LGBT à l'école, notre association refusant que le seul modèle possible soit l'hétérosexualité. Il existe une frilosité générale sur les représentations des personnes homosexuelles et trans auprès des adolescent-e-s de la part du monde éducatif, des professionnels de santé, des autorités publiques... Elle pénalise surtout les jeunes qui ne bénéficient pas d'un environnement compréhensif et bienveillant. Aujourd'hui, en France, les adolescent-e-s LGBT sont invisibles. « C'est comme ça » vise d'abord à offrir une information large et accessible sur l'homosexualité, l'iden-

tité de genre et l'homophobie. Il nous semble essentiel, pour un public jeune, de montrer les deux facettes - rejet et acceptation - du vécu des personnes homosexuelles ou trans. Quand on parle des adolescent-e-s LGBT, c'est souvent pour parler de leurs souffrances, mais nous ne voulions pas indiquer uniquement les moyens de se prémunir contre les violences homophobes et transphobes. Sur [www.cestcom-meca.net](http://www.cestcom-meca.net), les éléments constructifs, positifs, sont au contraire très présents.

Des références adaptées dans la littérature, le cinéma et d'autres domaines artistiques ont commencé à être réunies, avec pour objectif à terme de faire le panorama d'une offre culturelle de qualité. Il s'agit avant tout de rendre visible des figurations de l'adolescence homosexuelle ou trans, quand elles sont accessibles à ce public, de valeur et rigoureusement légales. Le site propose par ailleurs des portraits de figures emblématiques (réelles ou fictives) et la possibilité de témoigner en ligne.

Destiné à s'étoffer avec les années, dans l'interaction avec son public, « C'est comme ça » revendique une posture informative et éducative. En revanche, pour cette raison aussi, il ne s'agit ni d'une plate-forme communautaire ni d'un forum, fonctions déjà largement remplies ailleurs. Avec cet outil adapté à la fois à notre époque et à un public particulier, SOS homophobie entend contribuer à combler un vide qui concerne beaucoup de jeunes, trop souvent oubliés.

*Le 10 juin 2010*

### **Censure d'une publicité de « Têtu » : SOS homophobie demande à l'Arpp de revenir sur sa décision**

L'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (Arpp) a censuré une publicité du magazine Têtu pour un album de compilation de tubes musicaux interprétés par Zazie, Cher, Donna Summer, Mika ou encore Lady Gaga. La publicité met en scène des hommes et des femmes semblant apprécier les morceaux de l'album. L'apparition d'un enfant parmi ces acteurs a du être retirée du clip à la demande de l'Arpp, qui a considéré qu'elle « n'est pas en adéquation avec le lectorat de Têtu ». Pourtant, ni le magazine Têtu ni cette compilation musicale ne sont destinés à un lectorat adulte.

SOS homophobie dénonce fermement cette censure et s'interroge sur les arguments qui l'ont motivée. Le fait que Têtu soit un magazine destiné avant tout à un lectorat lesbien et gay n'en fait pas pour autant un magazine dont le contenu serait dangereux ou malsain auprès des mineur-e-s ; nombre de magazines de la presse féminine ou masculine généraliste diffusent des publicités mettant en avant des enfants sans qu'on les inquiète à ce sujet. Demanderait-on à Elle de retirer la photo d'un enfant d'une de ses publicités ?

SOS homophobie estime qu'une telle censure est infondée et inacceptable : l'Arpp estime-t-elle que l'homosexualité ne doit pas être montrée aux enfants, voire que Têtu est une revue à caractère pornographique ou, pire, alimente-t-elle l'amalgame entre homosexualité et pédophilie ? L'argument de l'âge du lectorat de Têtu nous apparaît, dans cette affaire, fallacieux.

SOS homophobie apporte son soutien à Têtu, victime d'une discrimination flagrante, et demande à l'Arpp de revenir sur sa décision de censure.

*Le 14 juin 2010*

### **SOS homophobie se porte partie civile auprès des victimes du « kiss-in » devant Notre-Dame-de-Paris**

Vendredi 4 juin avait lieu l'audience de fixation du procès opposant huit lesbiennes et gays de moins de 25 ans à trois prévenus qui les ont agressés le dimanche 14 février, devant la cathédrale de Notre-Dame, à Paris, au cours d'un « kiss-in » (voir notre communiqué de presse du 20 avril). La date du procès retenue est le 30 novembre 2010. Nous saurons alors quelle peine sera infligée aux quatre prévenus qui ont agressé verbalement plusieurs personnes parce qu'elles s'embrassaient en public. L'un

des hommes comparait, de surcroît, pour violence aggravée.

Il n'est pas normal que des personnes ne puissent pas librement s'embrasser dans un lieu public sans se faire insulter et frapper. SOS homophobie, suite à une demande des victimes, a décidé de se porter partie civile dans cette affaire, et sera représentée par l'avocate Caroline Mécaray, pour que le caractère homophobe de ces agressions soit pleinement reconnu par la justice.

*Le 25 juin 2010*

### **3 000 élèves sensibilisés cette année par SOS homophobie : un bilan très positif**

Alors que se clôt l'année scolaire avec la marche des fiertés LGBT ce samedi 26 juin à Paris, avec pour mot d'ordre « Violences, discriminations, ASSEZ ! Liberté et égalité, partout et toujours », SOS homophobie, association nationale agréée par le ministère de l'Éducation nationale, peut présenter le bilan des actions de sensibilisation contre l'homophobie menées auprès des élèves de la 4e à la terminale sur l'ensemble du territoire.

Entre septembre 2009 et juin 2010, les bénévoles de SOS homophobie sont intervenus dans 36 établissements, devant 133 classes et près de 3000 élèves. Cela représente une augmentation de 70 % par rapport à l'année scolaire précédente. C'est avec plaisir que SOS homophobie constate que les demandes augmentent en dehors de la région parisienne, puisque environ un tiers de nos actions ont été menées en province : Poitou-Charentes, PACA, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais, Lorraine, Limousin, Centre... Ce succès est dû au très grand dynamisme de toutes les équipes, en Île-de-France et en régions. Grâce à nos bénévoles, SOS homophobie est en mesure de jouer pleinement son rôle d'association nationale. Ceci est d'autant plus important que les demandes pour l'an prochain sont déjà extrêmement nombreuses.

L'obtention de l'agrément national par le ministère de l'Éducation nationale a joué un grand rôle dans le succès de nos interventions, tout comme la prise de conscience progressive et globale du monde éducatif que la lutte contre l'homophobie a parfaitement sa place à l'école, au même titre que la lutte contre toutes les autres formes de discrimination. Mais SOS homophobie reste vigilante : beaucoup reste à faire. Plusieurs centaines de milliers d'élèves n'ont pas encore accès à des interventions de ce type, et traversent les années de collège et lycée sans jamais être sensibilisés à l'homophobie. Il faut donc que les associations LGBT qui offrent les garanties de sérieux soient agréées, et également une meilleure prise en compte de la lutte contre l'homophobie au niveau des programmes partout où cela est possible (français, langues vivantes, histoire- géographie, éducation civique, éco-droit...).

Il faut, surtout, sensibiliser et former les adultes qui travaillent avec des adolescent-e-s, notamment les enseignant-e-s, CPE, infirmier-e-s et travailleurs sociaux. Un certain nombre d'entre elles et eux veut agir mais se sent désarmés. Et, malheureusement, d'autres n'ont pas conscience du problème ou adoptent une attitude hostile dont les conséquences peuvent être dramatiques pour les jeunes concernés. Pour répondre à ces besoins, SOS homophobie a élaboré un module de formation à destination des adultes travaillant avec des adolescent-e-s, et a déjà commencé à intervenir cette année auprès d'infirmières scolaires et travailleurs sociaux.

Un bilan positif, donc, mais des actions qui demandent à être poursuivies et diversifiées : SOS homophobie y prendra toute sa part et restera attentive à ce que la politique menée par le ministère de l'Éducation nationale en ce domaine se poursuive et s'intensifie.

Pour en savoir plus sur nos interventions : <http://www.sos-homophobie.org/publication/interventions-en-milieu-scolaire/interventions-en-milieu-scolaire>

Pour découvrir notre site spécialement dédié aux adolescent-e-s LGBT : <http://www.cestcommeca.net/>

---

*Le 10 juillet 2010*

### **Reconnaissance de l'homoparentalité par la Cour de cassation : une avancée pour mieux marquer le retard de la France**

La Cour de cassation a publié un arrêt notable le jeudi 8 juillet 2010, reconnaissant le partage de l'autorité parentale à un couple de femmes. Ce jugement n'a pu être possible que parce que les deux femmes, l'une de nationalité française, l'autre de nationalité américaine, étaient déjà reconnues comme les deux parents légaux de l'enfant par la cour suprême du comté de DeKalb, en Géorgie, aux États-Unis, où elles résidaient quand leur enfant est né. SOS homophobie se félicite de la publication de cet arrêt.

Cette décision fait suite à une procédure de trois ans au cours de laquelle les deux femmes ont vu leur demande d'exequatur du jugement d'adoption - la reconnaissance du jugement américain en France - rejetée par deux fois : par le tribunal de grande instance de Paris, puis par la cour d'appel de Paris. La Cour de cassation a, cette fois-ci, ordonné la reconnaissance de la décision du tribunal de DeKalb.

Cette avancée notable est cependant à nuancer sur deux points : d'une part, le fait que l'égalité des droits, par manque de courage et de volonté politique, n'avance quasiment plus depuis dix ans en France, si ce n'est devant les tribunaux. SOS homophobie regrette que la lente reconnaissance des couples homosexuels et des familles homoparentales ne soit pas le fruit de décisions politiques, ce qui a des conséquences désastreuses pour des milliers de couples et familles qui n'ont pas de reconnaissance juridique de leur situation. Faut-il que le droit étranger avance pour que, par des procédures kafkaïennes, certains éléments soient reconnus sur le sol français ? Et au prix de quels efforts ?

D'autre part, ce jugement n'a été possible que parce qu'il s'agissait de reconnaître sur le territoire français une décision juridique étrangère. Le même jour, la Cour de cassation a publié un autre arrêt... refusant d'accorder le partage de l'autorité parentale à un couple de femmes françaises, estimant qu'il n'est pas dans l'intérêt supérieur de l'enfant d'avoir deux mères ! Nous sommes donc dans une situation contradictoire où une famille homoparentale reconnue à l'étranger peut l'être en France, mais où l'Etat français ne reconnaît toujours pas l'homoparentalité pour ses ressortissant-e-s. Il est des avancées qui font ressortir, en creux, un retard engoncé dans des conservatismes idéologiques. SOS homophobie ne peut que condamner la passivité de l'État français en la matière, et demande une nouvelle fois l'égalité des droits totale entre tous les couples, hétérosexuels et homosexuels.....

*Le 02 septembre 2010*

### **Lutte contre l'homophobie à l'école : c'est la rentrée !**

En ce jour de rentrée scolaire dans les collèges et les lycées, SOS homophobie attire l'attention sur la nécessité de poursuivre et amplifier la lutte contre l'homophobie à l'école. Chaque année, des milliers de jeunes garçons et filles sont l'objet de moqueries, brimades, mises à l'écart, insultes et coups, au seul prétexte qu'ils et elles seraient homosexuel-le-s, trop féminins ou pas assez. De tels comportements nuisent profondément à leur équilibre, à leur réussite scolaire, et les mettent en danger. Un rapport remis en août au ministre de l'Éducation nationale a pointé la tendance à la « banalisation » des manifestations homophobes.

SOS homophobie appelle les enseignant-e-s et les personnels administratifs à la vigilance face aux actes et propos homophobes dont ils sont témoins, et à réagir le plus tôt possible.

SOS homophobie, qui bénéficie de l'agrément du ministère de l'Éducation nationale, assure chaque année un nombre croissant d'interventions dans les classes pour déconstruire les préjugés sur les homosexuel-le-s : plus de 3 000 élèves ont ainsi été sensibilisés l'année dernière, dans toute la France.

L'association a également créé un site internet dédié aux adolescent-e-s LGBT : [www.cestcommeca.net](http://www.cestcommeca.net). Cet été, SOS homophobie a reçu le généreux soutien du magazine Têtu, qui a exposé et mis en vente, au profit de l'association, 25 couvertures customisées par autant de personnalités (Catherine Deneuve, Julien Doré, Mylène Farmer...) à la Reflexgallery, à Paris. A ce jour, ce sont plus de 4 000 euros qui ont été récoltés et vont être alloués au financement des interventions en milieu scolaire dans toute la France. Une aide essentielle pour mieux répondre aux demandes croissantes d'interventions dans des collèges et lycées dans toute la France. Les dons sont les bienvenus pour nous aider à mener à bien ce nécessaire travail de prévention auprès d'un plus grand nombre d'élèves. SOS homophobie adresse ses plus vifs remerciements au magazine Têtu, aux personnalités et à leurs fans, pour leur générosité et leur engagement à nos côtés dans la lutte contre l'homophobie.

*Le 07 septembre 2010*

### **Retraites : les couples homosexuels vieillissent aussi !**

Alors que débute le débat parlementaire sur les retraites, SOS homophobie appelle à une réforme urgente : le versement d'une pension de réversion au partenaire survivant d'un couple pacsé.

Aujourd'hui, ce versement n'est possible que pour les couples mariés. Les couples homosexuels n'ayant toujours pas accès au mariage, mais seulement au Pacs, interdire l'attribution d'une pension de réversion au sein d'un couple pacsé revient à établir une discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, en opposition à la Convention européenne des droits de l'homme. SOS homophobie a été interpellée sur ce sujet par M. Jean-Claude M., qui a saisi les tribunaux et la Halde.

La Halde a dénoncé cette discrimination dans une délibération du 19 mai 2008, suivie d'un rapport spécial publié au Journal Officiel en février 2010, après que trois courriers adressés au ministre du Travail sont restés sans réponse. Le Médiateur de la République a également réclamé début 2009 une évolution législative en ce sens. Dans un arrêt du 1er avril 2008, la Cour de justice des communautés européennes a jugé contraire au droit communautaire l'absence de pension de réversion pour les partenaires de vie.

Il est grand temps que la France mette sa législation en conformité avec la Convention européenne des droits de l'homme. SOS homophobie demande aux parlementaires de mettre un terme à cette discrimination injustifiable, dénoncée par la Halde et le médiateur de la République. Le gouvernement et la majorité UMP ne peuvent se déclarer résolument engagés contre l'homophobie tout en laissant cette discrimination se poursuivre.

*Le 27 septembre 2010*

### **Communiqué inter-associatif : 19 associations dénoncent le mépris du tribunal de grande instance de Lyon vis-à-vis des trans**

Xavier est un homme transsexuel. C'est-à-dire qu'il fait une transition femme vers homme. Xavier a entamé un parcours médical il y a quatre ans et a demandé un changement d'état civil il y a un an afin que celui-ci corresponde à son apparence physique et à son identité. Son changement d'état civil a été suspendu aux résultats d'expertises médico-psychologiques.

Pourtant, le 14 mai 2010 est parue une circulaire (CIV/07/10) du Ministère de la Justice demandant aux différents tribunaux de ne plus faire subir ces expertises car « cette exigence s'avère aussi souvent inutile, en raison des nombreux rapports et documents médicaux devant être fournis par le requérant ». Ces expertises sont basées sur des critères absurdes et humiliants, comme par exemple vérifier qu'un homme transsexuel ne s'épile pas ou bien est capable de faire des pompes. Ces expertises sont également à la charge de Xavier et atteignent un montant de 800 euros.

Le Tribunal de Grande Instance de Lyon a choisi de ne pas tenir compte de cette circulaire, ce qui témoigne d'un grand mépris quant aux chances d'insertion sociale et professionnelle de Xavier. Le TGI considère que les pièces versées au dossier de Xavier (témoignages de l'entourage, attestations de médecins,

---

comptes-rendus opératoires, photos) ne permettent pas de déterminer qu'il souffre d'un « syndrome de transsexualisme » alors qu'il a fait pratiquer une hystérectomie totale et une mammectomie.

Xavier est enseignant d'anglais et doctorant en littérature. Xavier a dû enseigner sous son identité féminine malgré son apparence et sa voix masculine. Chaque jour, Xavier doit prouver qu'il n'usurpe pas l'identité de quelqu'un d'autre.

Nous exigeons que :

- le tribunal de grande instance de Lyon prenne en compte la circulaire du ministère de la Justice qui demande l'arrêt des expertises,
- la France suive les recommandations du commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe qui demande que le changement d'état civil puisse se faire sans exigence de stérilisation ni de traitement médical non désirés par l'individu.

*Associations signataires : Act Up-Paris, Association des Parents Gays et Lesbiens Rhône-Alpes Auvergne, ARIS, Chrysalide, Comité IDAHO, Commune Vision, C'est Pas Mon Genre, Etudions Gaiement, Existrans, Forum Gay et Lesbien, Homosexualités et Socialisme, Le Nouveau Phare, Le Refuge, Les Panthères Roses, Lesbian and Gay Pride de Lyon, ORTrans, OUTrans, SOS Homophobie, VigilancE Lgbti Aix.*

**Le 29 septembre 2010**

### **Sexion d'assaut : pour arrêter l'hypocrisie, passer aux actes**

Le groupe de rap français Sexion d'Assaut est l'objet d'une polémique de plus en plus importante depuis plusieurs jours, suite à la grande médiatisation de l'interview donnée au magazine International Hip Hop en juin dernier où le groupe se déclare, entre autres, « 100% homophobe ».

SOS homophobie se félicite que de tels propos scandaleux aient été remarqués et relayés par plusieurs organes de presse, et que l'opinion publique ait marqué suffisamment fort sa désapprobation pour que le groupe revienne sur ses déclarations - même si les motifs avancés peuvent paraître douteux, le groupe invoquant notamment le fait qu'il ne connaissait pas très bien la définition du terme « homophobe »... Doit-on rappeler au groupe que, chaque jour, trois actes homophobes sont rapportés à SOS homophobie ? Que des personnes se font discriminer, injurier, frapper, tabasser voire tuer (15 meurtres à caractère homophobe depuis 2001 en France) en raison de leur orientation sexuelle ?

Sexion d'Assaut a envoyé un nouveau communiqué de presse le 28 septembre, dans lequel il présente publiquement ses excuses, affirmant que les propos ont été mal retranscrits dans l'interview. « Nous considérons au contraire comme une invitation au courage la remise en cause et la réflexion déclenchées par cette polémique » : SOS homophobie prend acte de ces déclarations d'intentions.

Mais que propose concrètement Sexion d'Assaut ?

Les chanteurs acceptent-ils de retirer tous les propos homophobes contenus dans leurs chansons ? \*

Acceptent-ils de ne pas chanter les chansons contenant des propos homophobes lors des multiples concerts prévus dans les mois à venir ?

Acceptent-ils de les retirer de la vente, pour cesser de s'enrichir sur des propos discriminatoires ?

Acceptent-ils de faire connaître la lutte contre l'homophobie, et de diffuser des messages des associations qui, au quotidien, accompagnent des victimes, lors des concerts ou via leur site internet ?

Acceptent-ils de reverser une partie de leurs bénéfices à des associations bénévoles qui luttent depuis plusieurs années pour accompagner les milliers de personnes victimes d'homophobie en France ?

Le groupe déclare : « Nous souhaitons au contraire qu'il soit l'occasion, pour nous et pour tous, de poser notre regard sur ce que nous ne voulions pas voir, d'écouter celles et ceux que nous ne voulions pas entendre et de nouer avec eux un dialogue jusqu'alors inexistant ». SOS homophobie est disponible pour faire découvrir aux membres du groupe la réalité que recouvre le terme « homophobie ». Mais si ces excuses ne sont pas suivies d'actions, l'hypocrisie du groupe, déjà palpable quand il déclare ne plus proclamer son homophobie car cela ne serait pas bon vis-à-vis du public (« on nous a fait beaucoup de

réflexions et on s'est dit qu'il était mieux de ne plus trop en parler parce que ça pouvait nous porter préjudice », ne ferait plus aucun doute.

SOS homophobie demande que le mal que Sexion d'Assaut a fait en incitant à la haine envers les gays et lesbiennes soit réparé par des actions concrètes du groupe pour la lutte contre l'homophobie. Sexion d'assaut n'est pas digne de représenter la France aux MTV Europe Music Awards, dont le site internet présente ainsi le groupe: « des textes forts, frais et bien plus dynamiques que ce qui se fait d'habitude ».

\* Florilège :

Dans le morceau « Œil de verre » (Maska) : « Y a à mon goût beaucoup trop de gays » ;

Dans le morceau « On t'a humilié » : « Je crois qu'il est grand temps que les pédés périssent, coupe leur le pénis, laisse les morts, retrouvés sur le périphérique » ;

Dans le morceau « Cessez le feu » : « Lointaine est l'époque où les homos se maquaient en scred / Maintenant se galochent en ville avec des sapes arc-en-ciel / Mais vas-y bouge, vas-y bouge Toutes ces pratiques ne sont pas saines »

Dans le morceau « Choqué » : « Il est devenu gay à croire que ça manque de chattes » ;

Dans le morceau « 22h45 » (Maître Gims) : « bande de PD, de pédales, de bâtards, les singes ne mangent pas que des bananes ».

---

*Le 30 septembre 2010*

### **Homophobie dans le sport : réunion au ministère de la Jeunesse et des Sports**

Le 17 mai dernier, Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, Rama Yade, secrétaire d'État chargée des Sports, a organisé une rencontre entre les présidents de différentes fédérations sportives (football, rugby, natation...) et plusieurs associations de lutte contre l'homophobie, dont SOS homophobie. Cette réunion a été suivie d'annonces du ministère pour lutter contre l'homophobie dans le sport.

SOS homophobie est impliquée dans trois de ces mesures : mise en place de formations pour les éducateurs et éducatrices sportifs-ves, relai du numéro de la ligne d'écoute anonyme de SOS homophobie dans les clubs de sport, et conduite d'une enquête sur l'homophobie dans le sport, faisant suite à une première enquête similaire menée en 2005.

SOS homophobie salue le volontarisme du ministère de la Jeunesse et des sports dans la lutte contre l'homophobie. De multiples affaires, que ce soient les propos lesbophobes tenus à l'encontre de la tenniswoman Amélie Mauresmo quand elle a annoncé son départ en retraite, le refus du Crétéil Bebel de jouer contre le Paris Foot Gay ou, plus récemment, l'exclusion du footballeur Yoann Lemaire du club FC Chooz, montrent encore à quel point l'homophobie dans le sport est une réalité dont il faut saisir la portée et la combattre par de multiples moyens.

Ce jeudi 30 septembre, le groupe de travail dédié à la mise en place de ces mesures se réunit pour la première fois. SOS homophobie sera pleinement impliquée dans la conduite de ces différents chantiers.

---

*Le 1<sup>er</sup> octobre 2010*

### **Le Tolerantia Preis, prix européen contre l'homophobie, est remis à Caroline Mécary**

Le 13 novembre prochain, à Madrid, la cérémonie du Tolerantia Preis distinguera pour la cinquième année consécutive plusieurs personnalités européennes remarquables par leur engagement dans la lutte contre l'homophobie et pour l'égalité des droits entre hétérosexuel-le-s et homosexuel-le-s. Quatre pays participent à l'événement : l'Allemagne, la France, la Pologne et l'Espagne, représentés chacun par une association : respectivement Maneo, SOS homophobie, Lambda-Warsaw et Cogam et Triangulo.

Après le chercheur Louis-Georges Tin en 2006, la pièce de théâtre « Place des mythos » en 2007 (égale-

---

ment lauréate du prix Pierre Guénin contre l'homophobie en 2009), l'acteur Bruno Solo en 2008 et le club du Paris Foot Gay en 2009, SOS homophobie a choisi de distinguer cette année l'avocate Caroline Mécarry. Depuis 15 ans, Maître Mécarry s'est engagée tant auprès des victimes que dans l'espace public et les médias pour dénoncer les violences que des personnes peuvent subir en raison de leur orientation sexuelle. Outre son combat pour l'ouverture du mariage aux gays et lesbiennes et l'adoption pour les couples homosexuels, qui se traduit soit par la conduite d'affaires devant les tribunaux soit par la publication d'ouvrages relatifs à la question, Caroline Mécarry a fait reconnaître les aspects discriminatoires et arbitraires de certaines décisions de la justice française en les portant devant les instances européennes.

Les autres lauréat-e-s du Tolerantia Preis cette année sont : Wieland Speck and Mabel Aschenneller en Allemagne (créateurs du Teddy Award au festival du cinéma de Berlin), Izabela Jaruga-Nowacka en Pologne (ministre polonaise, décédée dans un crash aérien en avril 2010) et Imanol Arias en Espagne (acteur) pour leurs engagements durant de nombreuses années dans la lutte contre les discriminations homophobes et pour l'égalité des droits.

*Le 06 octobre 2010*

### **Adoption pour les couples non mariés : le Conseil constitutionnel en dehors de la réalité**

Le 9 juillet 2010, Isabelle B. et Isabelle D. ont déposé une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) auprès du conseil constitutionnel, au sujet de l'article 365 du Code civil qui ne donne la possibilité d'adoption simple qu'aux seuls couples mariés. De fait, les couples de lesbiennes et de gays n'ayant toujours pas le droit de se marier en France en 2010, ils en sont exclus. Le Conseil constitutionnel a rendu sa décision aujourd'hui, et estime que cet article n'est pas anticonstitutionnel. SOS homophobie déplore, une fois de plus, cet immobilisme total et le décalage entre l'idée que se fait une partie de la classe gouvernante de la famille et la réalité de la société française.

Cette décision du conseil constitutionnel relance de nombreuses questions. La première est celle du cadre dans lequel un enfant peut, aujourd'hui, être éduqué et s'épanouir : le mariage ne peut pas, ne doit pas et n'est plus le seul cadre au sein duquel l'intérêt supérieur de l'enfant peut être reconnu. En ce sens, il est utile de rappeler les études de l'Insee : en 2009, 53 % des enfants sont nés hors mariage. L'institution que constitue le mariage n'est plus choisie par la majorité des parents pour assurer un cadre de vie stable à leur enfant. Sur ce point, les Sages renvoient la balle au législateur : « Le Conseil a rappelé qu'il ne lui appartient pas de substituer son appréciation à celle du législateur sur une telle question ». Encore faudrait-il que le législateur s'empare véritablement de ce sujet.

Car le fait est que cette question est plus que constitutionnelle : l'adoption pour les couples non-mariés et, donc, pour les couples de gays et de lesbiennes est aussi profondément sociale et politique. C'est à la classe politique de s'engager pour permettre aux familles homoparentales d'être reconnues comme telles, afin que l'autorité parentale puisse être partagée entre deux personnes du même sexe. Sinon, que se passe-t-il pour les quelque 40 000 (chiffres de Nadine Morano, secrétaire d'Etat chargée de la famille) ou 200 000 enfants (chiffres de l'Association des Parents Gays et Lesbiens) qui vivent dans des familles homoparentales ? Pouvons-nous continuer à les laisser dans le flou juridique ? Pouvons-nous continuer à ne pas reconnaître que deux personnes du même sexe sont aussi respectables et responsables en tant que parents que n'importe quel autre couple hétérosexuel ? Et que l'orientation sexuelle ne saurait préjuger de la capacité d'un parent à bien éduquer son enfant ?

SOS homophobie réclame, une fois de plus, que la classe politique gouvernante reconnaisse que les modèles familiaux qu'elle prône ne correspondent plus, aujourd'hui, non seulement à la réalité de la société, mais aussi à l'intérêt de l'enfant. Il est impératif que le Parlement avance sur ce sujet, et fasse cesser cette discrimination en raison de l'orientation sexuelle. Il est nécessaire que des personnes de même sexe élevant ensemble un enfant puissent partager leur autorité parentale.

Le 07 octobre 2010

### **Sexion d'Assaut : privilégier l'action à la sanction**

Le groupe de rap Sexion d'Assaut vient d'annoncer ses engagements contre l'homophobie. La polémique sur les propos tenus par le groupe dans certaines chansons et une interview donnée au magazine International Hip Hop en juin dernier ne s'est pas essouffée, et une vague d'annulation de concerts a actuellement lieu. Une nouvelle fois, SOS homophobie salue l'indignation médiatique et populaire qui a suivi les propos haineux tenus par le groupe à de multiples reprises. Et notre association a appelé, mercredi 29 septembre, à ce que Sexion d'Assaut aille au-delà des excuses et prouve son engagement contre l'homophobie par des actions concrètes. La maison de disque du groupe, Sony, a entendu notre appel et nous a contactés pour entamer des discussions, ce que nous saluons.

Dans cette affaire, SOS homophobie privilégie la prévention à la recherche d'éventuelles sanctions pénales ou autres. Il y a de plus prescription pour les propos tenus dans les médias et les chansons (trois mois) : SOS homophobie ne peut pas aller en justice pour incitation à la haine par voie de presse. L'association comprend que des salles et des élus aient annulé les concerts compte-tenu de la gravité des propos et des textes. Mais il nous semble plus important encore, au-delà de la sanction stricte, qu'un dialogue s'instaure et que le groupe agisse contre l'homophobie, sans hypocrisie. Par ailleurs, priver des milliers de jeunes (et moins jeunes) spectateurs et fans du groupe des concerts auxquels ils ont prévu d'assister nous semblerait contre-productif voire de nature à développer des ressentiments vis-à-vis de ceux qui pourraient passer pour des censeurs. La responsabilité de nos associations vis à vis des jeunes LGBT est immense ; nous souhaitons avant tout développer un dialogue positif entre eux et les autres jeunes qu'ils cotoient notamment en milieu scolaire.

Ce jeudi 7 octobre, par voie de communiqué de presse, Sexion d'Assaut s'engage donc à :

- ne pas chanter les titres incriminés sur scène, ne pas tenir de propos discriminants auprès de son public et enregistrer chaque concert afin de permettre aux tiers de vérifier que cette condition est remplie ;
- rencontrer sur chacune de ses dates les associations LGBT et celles militant contre les discriminations en général et leur offrir des places de concert pour qu'elles se rendent compte par elles-mêmes de l'engagement du groupe ;
- faire distribuer à chaque spectateur un tract, signé du groupe, prônant des valeurs citoyennes de lutte contre l'homophobie et des discriminations en général ;
- travailler sur un titre spécifique, ou un événement artistique, clarifiant cette position, pour les mois qui viennent.

SOS homophobie salue les annonces de Sexion d'Assaut, et veillera à ce qu'elles soient tenues, sans quoi les déclarations apparaîtront clairement opportunistes. Notre association a demandé au groupe d'aller plus loin dans son engagement :

- en diffusant également sur son site internet le texte écrit par le groupe distribué lors des concerts ;
- en reversant une partie des bénéfices engrangés par la tournée dans une campagne de prévention dans les collèges et lycées de France ;
- en disant si, oui ou non, le groupe représentera la France aux MTV Europe Music Awards.

SOS homophobie espère que cette affaire servira d'avertissement à tous les artistes qui voudraient construire leur carrière, leur gloire et leur fortune en piétinant les homos.

---

*Le 10 novembre 2010*

### **Suppression de l'avantage fiscal du Pacs : l'UMP engage la marche arrière pour les gays et lesbiennes**

Nous savons le gouvernement français actuel peu alerte sur l'égalité entre les citoyens et citoyennes de France. Nous connaissons la surdit  d'une bonne partie de la classe politique depuis plusieurs ann es quant aux discriminations dont sont encore victimes plusieurs millions de Franais-es. Nous sommes bien t moins de ses tractations pour  tablir des hi rarchies entre les populations. Mais l'amendement d pos  ce mardi 9 novembre par le d put  Herv  Mariton et ses coll gues UMP dans le projet de loi des finances 2011 marque une nouvelle avanc e dans le conservatisme et les in galit s. La commission des Finances a adopt  cet amendement. Si nous avons encore besoin d'une preuve, la voici : pour les gays et les lesbiennes de France, le mandat pr sidentiel de Nicolas Sarkozy sera non seulement marqu  par l'immobilisme (refus des pensions de r version pour les couples pacs s, refus du mariage et de l'adoption...), mais  galement par un retour en arri re catastrophique en mati re de droits des personnes LGBT. Et, une fois de plus, nous sommes loin derri re les autres pays europ ens.

Comme si cela ne suffisait pas que les gays et lesbiennes soient discrimin -e-s et n'aient pas acc s au mariage, mais uniquement au Pacs, la commission des Finances souhaite maintenir l'avantage fiscal de la triple d claration des revenus pour les couples mari s, mais pas pour les couples pacs s. Les lesbiennes et gays, qui n'ont d'autre choix pour s'unir et faire reconnaître civilement leur union que de contracter un Pacs, seront donc celles et ceux qui participeront le plus   l'effort de r duction du d ficit de l'Etat. Un couple h t rosexuel, visiblement seule union valable aux yeux de la majorit  actuelle, aura toujours la possibilit  de se marier, et donc de b n ficier d'avantages fiscaux. Les couples homosexuels sont, une fois de plus, l s s, discrimin s, consid r s comme inf rieurs.

A l'heure o  le gouvernement pr ne des mesures anti-discriminatoires   l' cole et dans le sport et d clare vouloir s'engager contre l'homophobie, et apr s des ann es de lutte pour approcher le r gime des couples pacs s sur celui des couples mari s, cet amendement est purement et simplement une nouvelle attaque   l'endroit des couples de m me sexe. Il est des paradoxes qui glissent tr s facilement vers l'hypocrisie.

SOS homophobie exige depuis plusieurs ann es que les gays et lesbiennes aient acc s au mariage. Nous appelons le gouvernement   faire barrage au r tablissement de cette discrimination. Une hi rarchie de droits entre diff rents contrats d'union n'est justifiable qu'  la condition fondamentale, imm diate et non discutable que tous les couples, qu'ils soient h t rosexuels ou homosexuels, n'aient acc s   l'ensemble de ces contrats.

*Le 29 novembre 2010*

### **« Kiss-in » de Notre-Dame : SOS homophobie d pose une question prioritaire de constitutionnalit **

En France, le d lai de prescription pour les injures   caract re raciste est d'un an. Pour les injures   caract re homophobe, il est de trois mois. Plusieurs centaines de personnes sollicitent SOS homophobie chaque ann e   ce sujet. Cette in galit  juridique est une discrimination qui emp che, aujourd'hui,   de nombreuses victimes de propos homophobes de pouvoir obtenir r paration aupr s de la justice. C'est le cas pour les huit jeunes hommes et femmes qui ont  t  insult -e-s et, pour l'une d'entre eux, frapp e le 14 f vrier 2010, lors d'un kiss in devant Notre Dame, dont le proc s a lieu ce mardi 30 novembre.

Quatre des agresseurs pr sum s ont  t  formellement identifi s par les victimes, et sont aujourd'hui poursuivis pour injures et violences volontaires aggrav es. SOS homophobie s'est port e partie civile aupr s des victimes, et est repr sent e par Caroline M cary. Or, l'avocat des mis en cause invoque la prescription pour faire annuler les poursuites concernant les insultes. Elles sont aujourd'hui maintenues pour la victime de coups et blessures.

Depuis mars 2010, lorsque, à l'occasion d'une instance en cours devant une juridiction, il est soutenu qu'une disposition législative porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit, le Conseil Constitutionnel peut être saisi de cette question. SOS homophobie dépose donc aujourd'hui une question prioritaire de constitutionnalité qui, si elle est approuvée par le tribunal de grande instance et la cour de cassation, sera soumise au conseil constitutionnel. Celui-ci devra s'exprimer sur la distinction dans le délai de prescription entre une insulte à caractère raciste et une insulte à caractère homophobe. Cette démarche peut suspendre le procès jusqu'à ce que le conseil constitutionnel se prononce sur cette question, dans un délai de trois mois.

SOS homophobie ne peut tolérer qu'une hiérarchie s'opère entre les insultes fondées sur l'orientation sexuelle et celles fondées sur l'origine. Si le conseil constitutionnel met bien fin à cette discrimination juridique, alors un procès équitable pourra avoir lieu pour les victimes. Cette affaire permettrait ainsi de faire avancer le droit pour les gays et lesbiennes de France dont un grand nombre sont, chaque jour, victimes d'insultes et ne peuvent s'en défendre

---

*Le 16 décembre 2010*

### **QPC : ouvrir le mariage, c'est lutter contre l'homophobie**

Un couple de femmes, désireux de faire reconnaître son union par la célébration d'un mariage, a soulevé une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) le 11 mai 2010 sur le nonaccès des couples de même sexe à ce type d'union. Cette question a été transmise par le Tribunal de grande instance de Reims et soumise à la Cour de cassation le 24 août 2010. Cette dernière, par un arrêt en date du 16 novembre 2010, a transmis à son tour la question au Conseil constitutionnel. Par l'intermédiaire de l'avocate Caroline Mécary, l'Association des Parents et futurs parents Gays et Lesbiens (APGL) et SOS homophobie ont soumis ce jeudi 16 décembre un mémoire en intervention volontaire pour soumettre une série d'arguments qui étayaient la demande de ce couple.

Si SOS homophobie s'engage auprès de ces femmes, c'est pour défendre plus largement l'accès au mariage à tous les couples de même sexe. Nos arguments sont à la fois juridiques (non-respect du principe d'égalité, discrimination fondée sur l'orientation sexuelle...) et sociaux (reconnaissance du couple gay ou lesbien comme un pilier de la société française, besoin d'un cadre juridique qui protège le couple et les enfants de celui-ci...), et brassent l'ensemble des raisons pour lesquelles, aujourd'hui, il n'y a pas de raison valable de refuser le mariage entre deux femmes ou entre deux hommes, si ce n'est une forme de conservatisme idéologique qui ne tient pas compte de l'évolution des mœurs et des mentalités - rappelons que 64 % des Français-es, selon un sondage BVA- Canal+ de novembre 2009, étaient pour l'ouverture du mariage aux gays et lesbiennes.

Mais il est également nécessaire de rappeler le contexte dans lequel cette question est posée : celui d'une Union européenne dont les pays membres sont chaque année plus nombreux à célébrer des mariages, réaffirmant à chaque fois le retard de la France en matière d'égalité des droits. Ces avancées constatées dans d'autres pays sont le fruit du travail des pouvoirs publics qui ont mené une réelle politique de lutte contre les discriminations. Car le nonaccès au mariage pour les couples lesbiens et gays est bien une discrimination. L'homophobie, ce n'est pas uniquement les injures, les harcèlements, les coups, les passages à tabac, les meurtres. L'homophobie commence dès qu'on considère les homosexuel-le-s comme des sous-citoyen-ne-s. Comment, alors, s'engager dans la lutte contre l'homophobie si, au regard de la loi, un couple de même sexe est inférieur à un couple de sexe opposé ?

Cette contradiction n'est pas qu'une dissonance théorique : elle a un impact réel sur la vie de millions de Français-es. Car, là encore, les Etats qui ont accueilli cette évolution naturelle de la société l'ont prouvé : ouvrir le mariage aux gays et lesbiennes a considérablement fait diminuer le nombre d'agressions homophobes, et va dans le sens d'une meilleure acceptation de la diversité. Que ce soit en Espagne, aux Pays-Bas, en Belgique, en Norvège, en Suède ou encore au Portugal, la volonté politique a

---

permis à des millions de citoyen-ne-s de vivre sans crainte leur amour, de condamner l'homophobie aussi fortement que toute autre discrimination, et de faire reconnaître aux yeux de tou-te-s qu'une personne homosexuelle a autant droit à la liberté et à l'amour que les autres.

SOS homophobie invite donc le Conseil constitutionnel à avoir ces éléments à l'esprit lorsqu'il répondra à une question qui met en jeu la vie de millions de Français-es. Une réponse négative ne ferait qu'alimenter l'insécurité et l'injustice dans laquelle les gays et lesbiennes se trouvent. Une réponse positive permettrait à la France de prouver qu'elle est bien la patrie des Droits de l'Homme, et entend défendre chacun-e de ses ressortissant-e-s pour leur garantir le cadre de vie qu'ils et elles méritent.

*Le 03 janvier 2011*

### **« Kiss-in » de Notre-Dame : des vices de procédure empêchent le procès**

Le 17 décembre, le tribunal correctionnel de Paris a décidé d'annuler partiellement la procédure qui mettait en cause quatre agresseurs présumés ayant attaqué verbalement huit personnes lors du kiss in devant Notre Dame, le 14 février 2010. L'un des mis en cause était, en outre, poursuivi pour violences aggravées à l'encontre d'une des victimes ; le parquet décidera de poursuivre, ou non, l'affaire concernant l'agression physique.

Cette annulation est due à des vices de procédure concernant les auditions des prévenus du 14 février et du 24 février. Du fait de ces nullités, le tribunal n'a pas transmis la question prioritaire de constitutionnalité que SOS homophobie avait soulevée au sujet du délai de prescription pour les injures fondées sur l'orientation sexuelle, qui n'est que de trois mois quand celui des injures fondées sur l'origine est d'un an.

La hiérarchie entre les discriminations persiste donc bel et bien, les propos homophobes ayant moins de chance d'être condamnés par la justice que des propos à caractère raciste. SOS homophobie se désole que cette affaire n'ait pas pu permettre au droit français d'aller dans le sens d'une société plus juste et équitable, et exprime sa plus grande solidarité et son soutien aux victimes qui ne pourront obtenir réparation, ainsi qu'à toutes les personnes, plus largement, qui sont chaque jour victimes d'insultes et propos insupportables liés à leur orientation sexuelle mais n'ont pas les moyens de se défendre.

SOS homophobie appelle l'ensemble des législateurs à se saisir de cette question et à déposer un projet de loi allant dans ce sens, pour mettre fin à une telle discrimination. A un an de l'élection présidentielle, les responsables politiques auraient ici l'occasion de marquer fortement leur engagement contre l'homophobie.

# Remerciements

SOS homophobie tient à remercier :

La Fondation Pierre Bergé - Yves Saint-Laurent  
Pierre Guénin  
Le magazine *Têtu*

Ainsi que :

Christophe Girard, adjoint au Maire de Paris en charge de la culture  
La mairie de Paris, les mairies du I<sup>er</sup>, III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> arrondissements et les Maisons des associations  
Les mairies de Nancy, Grenoble, Montpellier, Amiens, Montreuil, Aubervilliers,  
Le conseil régional Île-de-France,  
pour leur soutien et leur collaboration

Le Centre Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris-Île-de-France

Jack T., organisateur des Follivores

L'ensemble des commerces, IBM et les entreprises qui soutiennent notre action

Illico, Yagg et les médias qui ont relayé notre action

Et les associations et personnes extérieures à l'association qui ont participé à ce rapport :

Thierry Laurent  
Hélène Mandroux  
Ferhat Mihoubi  
Irene Murcia  
Olivier Vecho  
APGL – Association des parents gays et lesbiens  
FSGL – Fédération sportive gaie et lesbienne  
ILGA–Europe

Les établissements scolaires qui ont accueilli les intervenant-e-s de SOS homophobie

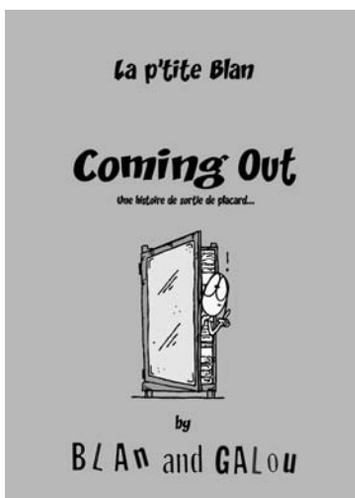
L'ensemble de nos partenaires associatifs et associations relais

Les commerces qui soutiennent notre action

Les organisateurs de salons et de conférences auxquels SOS homophobie a participé

Toutes et tous les membres de SOS homophobie pour leur formidable investissement, ainsi que les donateur-trice-s et sympathisant-e-s de l'association.

---



La p'tite Blan © pour les illustrations,  
une héroïne de bande dessinée lesbienne  
à retrouver dans « *Coming Soon* », « *Coming Out* »  
et « *Coming Back* ».

Éditions Blandine Lacour

[www.laptiteblan.fr](http://www.laptiteblan.fr)

ISBN 978-2-917010-07-5  
EAN 9782917010075

Dépôt légal à parution,  
publication de SOS homophobie, association loi 1901  
Parution : Mai 2011

© SOS homophobie  
Illustration La p'tite Blan © 2011.  
Tous droits réservés ([www.laptiteblan.fr](http://www.laptiteblan.fr))  
Création maquette et couverture : Marty de Montereau

---

# L'HOMO PHOBIE 2011

Rapport sur

Cette quinzième édition du *Rapport sur l'homophobie* est la seule publication à dresser chaque année un état des lieux des violences, propos, discriminations dont sont victimes les gays, lesbiennes, bisexuel-le-s et trans en France. Il permet depuis sa première parution, en 1997, de mesurer l'évolution de l'homophobie. Comme les années précédentes, SOS homophobie s'appuie sur les témoignages reçus via sa ligne d'écoute ou transmis par courriel. Au cours de l'année 2010, l'association a enregistré 1 483 témoignages, soit une augmentation de 18 % par rapport à l'année précédente. Depuis la création de SOS homophobie, jamais autant de signalements n'ont été communiqués à l'association.

Nos analyses s'appuient également sur un suivi de l'actualité et de la presse. SOS homophobie ouvre également ce rapport à d'autres partenaires luttant contre l'homophobie et les formes de discriminations liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre : des experts et d'autres associations apportent leurs regards sur différentes thématiques.

Recenser et dénoncer l'homophobie ne nous conduit pas pour autant à occulter les progrès réalisés ces dernières années ou à dresser un portrait à charge et sans nuance. Les motifs de satisfaction existent : des décisions de justice qui font progresser l'égalité des droits, des actions de prévention dont nous apprécierons les effets demain, une presse plus ouverte qu'il y a quelques années. Le combat contre l'homophobie, parce qu'il questionne la société dans son ensemble, rencontre un écho de plus en plus grand. Ce rapport en rend compte.

Mais les témoignages que nous rassemblons ici prouvent à quel point ce combat demeure d'actualité. Si le travail accompli ces dernières décennies n'a pas été vain, il est urgent de le poursuivre et de le soutenir. Les tentations rétrogrades et extrémistes existent encore. Tous les jours, des homosexuel-le-s et trans sont victimes de préjugés, d'intolérances, de violences. Tous les jours, SOS homophobie œuvre pour soutenir et aider les victimes. Publier ce rapport participe de ce combat. Mais il n'a d'intérêt que s'il est repris par le plus grand nombre.

**SOS homophobie**

c/o Centre LGBT Paris IDF  
61-63 rue Beaubourg  
75003 Paris

**n° Azur 0 810 108 135**

01 48 06 42 41

[www.sos-homophobie.org](http://www.sos-homophobie.org)  
[sos@sos-homophobie.org](mailto:sos@sos-homophobie.org)



10 €